



**HAL**  
open science

# Changement social chez les Peuls du Fuuta-Jaloo, de 1920 à nos jours : du Pastoralisme au Commerce.

Arsène Camara

► **To cite this version:**

Arsène Camara. Changement social chez les Peuls du Fuuta-Jaloo, de 1920 à nos jours : du Pastoralisme au Commerce.. Histoire. Institut National des Langues et Civilisations Orientales- INALCO PARIS - LANGUES O'; Université Général Lansana CONTE, 2020. Français. NNT : 2020INAL0012 . tel-03148919

**HAL Id: tel-03148919**

**<https://theses.hal.science/tel-03148919>**

Submitted on 22 Feb 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Institut National des Langues et Civilisations Orientales

École doctorale n°265 *Langues, littératures et sociétés du monde*

CESSMA UMR 245

## THÈSE EN COTUTELLE

Avec

### Université Général Lansana Conté de Sonfonia-Conakry

Ecole Doctorale en Sciences Humaines et Sociales

Option : Espace, Temps et Sociétés en Afrique Subsaharienne

Présentée par

## Arsène CAMARA

Soutenue à Conakry le 20 Février 2020 pour obtenir le grade de

**Docteur en Histoire, Sociétés et Civilisations**

# Changement Social chez les Peuls du Fuuta-Jaloo, de 1920 à nos jours : du Pastoralisme au Commerce.

Thèse dirigée par :

**Monsieur Robert-Edmond ZIAVOULA** Professeur émérite des universités, CESSMA UMR 245, INALCO

**Monsieur Ismaël BARRY** Professeur des universités, co-directeur de thèse, UGLC-Sonfonia

**MEMBRES DU JURY :**

**M. Robert-Edmond ZIAVOULA** Professeur émérite des universités, CESSMA UMR 245, (Géographe) INALCO

**M. Patrice YENGO** Chercheur IMAF-CEA/EHESS, Rapporteur (Anthropologue)

**M. Joël Maxime MILLIMOUNO** Maître de Conférences, Rapporteur (Historien), Université de Kindia

**M. Ismaël BARRY** Professeur des universités, (Historien) UGLC-Sonfonia

**Mme Djénabou BARRY** Professeure des universités, Membre, (Historienne) UGLC-Sonfonia

**M. Alpha Amadou Bano BARRY** Professeur des universités, Membre, (Sociologue) UGLC-Sonfonia



## **SOMMAIRE :**

<b>PAGE DE COUVERTURE .....</b>	<b>1</b>
<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION GENERALE .....</b>	<b>11</b>
<b>PREMIERE PARTIE : Démarche Méthodologique et Présentation générale du Fuuta-Jaloo .....</b>	<b>28</b>
<b>CHAPITRE I : Méthodologie et Support documentaire de la Recherche .....</b>	<b>29</b>
<b>CHAPITRE II : Le Fuuta-Jaloo à l'ère de la théocratie musulmane, 1727-1896 .....</b>	<b>98</b>
<b>DEUXIEME PARTIE : Le Fuuta-Jaloo entre pressions administratives et fiscales coloniales et le Changement social, à partir de 1896 .....</b>	<b>139</b>
<b>CHAPITRE III : Mise en place de l'administration et de la Politique fiscale coloniale au Fuuta-Jaloo (1896-1958) .....</b>	<b>140</b>
<b>CHAPITRE IV : Quelques aspects pertinents du Changement social au Fuuta-Jaloo, depuis 1896 .....</b>	<b>192</b>
<b>TROISIEME PARTIE : Développement du Commerce en Guinée ou Comment les Peuls du Fuuta-Jaloo sont-ils devenus commerçants ? .....</b>	<b>255</b>
<b>CHAPITRE V : Le Commerce peul entre pression politique fiscale et opportunités économiques des régimes issus de l'Indépendance Guinéenne (1958-2008) .....</b>	<b>256</b>
<b>CHAPITRE VI : Du Pastoralisme au Commerce : Itinéraire historico-économique des Peuls pasteurs devenus commerçants .....</b>	<b>339</b>
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>441</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES .....</b>	<b>452</b>
<b>TABLE DES MATIRES .....</b>	<b>486</b>



## **DEDICACE :**

Je dédie cette thèse à ma famille et à mes parents :

- A ma très chère épouse, Madame Camara née Aïssata SOUMAH, qui a su avec patience et dignité accepter cette longue absence pour raison de formation. Egaleme nt pour l'amour, l'attention et le soutien moral inestimable dont elle m'a gratifié, surtout à des moments où la nécessité se posait.
- A mes enfants, Louis-Christophe CAMARA et Henry-Laurent CAMARA, pour leur attachement à mon égard et pour tous les moments qu'ils m'ont procuré le sourire. Leur présence dans ma vie a boosté et galvanisé mon courage et mes efforts. Papa vous aime !
- A la mémoire de ma regrettée mère, Irène Foulé CAMARA, pour tous les sacrifices qu'elle a consentis de son vivant en faveur de ma scolarisation et de mon éducation. Sans son courage et son soutien, je n'aurais jamais pu atteindre ce stade de formation académique. Que son âme repose en paix. Amen !

## **REMERCIEMENTS :**

La réalisation de ce travail est la résultante d'une conjugaison de connaissances, d'efforts et d'échanges avec les encadreurs, des collègues, des parents et amis qui, avec leur recul, te soustraient du cercle souvent « abstrait et mystérieux » de la thèse. Ainsi, si ce travail a quelque mérite que ce soit, je le dois à la contribution et au concours de toutes les personnes qui ont bien voulu m'apporter leur soutien, et à l'adresse desquelles j'exprime tous mes sentiments de reconnaissance et de gratitude.

Tout d'abord, j'exprime ma profonde gratitude à Messieurs Robert-Edmond ZIAVOULA (Professeur émérite des universités) et Ismaël BARRY (Professeur des universités) qui ont conjointement accepté de diriger cette thèse. Je leur remercie pour la chance qu'ils m'ont offerte de pouvoir la mener à bout, en me soutenant pédagogiquement, moralement et administrativement durant toutes ces années. Ils ont toujours suivi avec exigence et rigueur la réalisation de mes travaux de recherche ; qu'ils en soient tous remerciés pour leur constante disponibilité et leurs précieux conseils qui m'ont permis de m'améliorer chaque jour. J'adresse mes sentiments de reconnaissance aux autorités universitaires de Sonfonia et de l'INALCO qui ont permis et facilité mon séjour en France à travers la matérialisation d'une Convention de cotutelle internationale ; je pense notamment au Pr Mamadi KOUROUMA, Professeur émérite et ancien Recteur de l'Université de Sonfonia, qui a personnellement et financièrement soutenu mon projet de thèse.

Je remercie très sincèrement, tout le personnel du Secrétariat de l'Ecole doctorale n°265 de l'INALCO, notamment Madame Cécile CORNIQUEL, et tout le personnel de l'unité de recherche du CESSMA, pour l'accueil, l'accompagnement administratif et financier qui m'ont permis de poursuivre mon cursus doctoral sur le territoire français et d'effectuer mes enquêtes de terrain aussi bien en France, en Guinée et au Sénégal. Je remercie également tous nos formateurs de l'Ecole Doctorale en Sciences Humaines et Sociales de l'Université de Sonfonia, notamment Dr Mohamed Campel CAMARA, Pr Djénabou BARRY et Pr Moustapha DIOP, pour leurs conseils et leurs suggestions à travers nos multiples échanges. Qu'ils retrouvent entre ces lignes, l'expression de ma profonde gratitude et de ma réelle satisfaction pour le sérieux, la qualité et la richesse de nos échanges pédagogiques.

Pour consolider cette thèse, je suis allé à la quête de sources d'archives et de sources orales dont l'accès m'a été rendu possible par l'apport de certaines personnes. Ainsi, je remercie tous mes informateurs (commerçants, opérateurs économiques, élèves, notables,

administrateurs de marchés, etc.) du Fuuta-Jaloo, de Conakry, de Dabola, de Kindia et de Dakar, pour leur contribution essentielle à la réalisation de ce travail, pour leur hospitalité et leur disponibilité. Je remercie également tous les traducteurs dont le concours m'a facilité la collecte des informations auprès des personnes ressources.

Mes sentiments de gratitude vont également à l'endroit de ma famille, de mes frères et sœurs, et de mes amis. Je pense tout d'abord à mon père, Ernest Tabor CAMARA, malade et alité depuis plusieurs années, pour qui la présentation de mon diplôme constituera une source de soulagement et de réconfort. Je pense ensuite à mes sœurs, Marie-Augustine CAMARA et Simone-Eugénie CAMARA, à mon frère Alfred-Jacob CAMARA, et à mon beau-frère Mahmoud SOUMAH, pour leur soutien inestimable. Que l'âme de mon frère, Louis-Blaise CAMARA, repose en paix. Amen !

Je remercie particulièrement mes amis Laurent et Christine BOUVET (à Montigny-le-Bretonneux – France) pour tous les services rendus à chaque fois que mes besoins se faisaient sentir. Enfin, à toutes les personnes de bonne volonté qui ont bien voulu garder l'anonymat, j'exprime ma profonde gratitude pour leurs contributions diverses et obligeantes à la conception et à la réalisation de cette thèse. L'ensemble de tous ces efforts m'ont permis de réaliser un rêve d'adolescent qui m'a longtemps habité.



## **SIGLES ET ACRONYMES :**

**AEF** : Afrique Equatoriale Française

**AGV** : Amicale Gilbert Vieillard

**ANG** : Archives Nationales de Guinée

**ANOM** : Archives Nationales d'Outre-Mer

**ANS** : Archives Nationales du Sénégal

**AOF** : Afrique Occidentale Francophone

**BAG** : Bloc Africain de Guinée

**BAO** : Banque de l'Afrique Occidentale

**BARAF** : Bureau d'Aide à la Reconversion des Anciens Fonctionnaires

**BCRG** : Banque Centrale de la République de Guinée

**BIAG** : Banque Internationale d'Afrique et de Guinée

**BICIGUI** : Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie en Guinée

**BSD** : Bureau de Stratégie et de Développement

**BULAC** : Bibliothèque Universitaire des Langues et Civilisations

**CEDEAO** : Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest

**CEDUST** : Centre d'Etudes et de Documentation Universitaire pour la Science et la Technologie

**CESSMA** : Centre d'Etudes en Sciences Sociales des Mondes Africain, Américain et Asiatique

**CFAO** : Compagnie Française d'Afrique de l'Ouest

**CGCE** : Comptoir Guinéen du Commerce Extérieur

**CGCI** : Comptoir Guinéen du Commerce Intérieur

**CMR** : Centre de Modernisation Rurale

**CMRN** : Comité Militaire de Redressement National

**CRD** : Commune Rurale de Développement

**DSG** : Démocratie Socialiste de Guinée

**DDI** : Demande Descriptive d'Importation

**FAC** : Fermes Agricoles Communales

**FAPA** : Fermes Agro-pastorales d'Arrondissement

**FAO** : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (sigle anglais)

**FIDES** : Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social

**FMI** : Fond Monétaire International

**FRPC** : Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance  
**GOHA** : Groupe Organisé des Hommes d’Affaires  
**IES** : Institution d’Enseignement Supérieur  
**IFAN** : Institut Fondamental d’Afrique Noire  
**IRD** : Institut de Recherche pour le Développement  
**INALCO** : Institut National des Langues et Civilisations Orientales  
**INS** : Institut National de la Statistique  
**NTIC** : Nouvelles Technologies de l’Information et de la Communication  
**OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
**OIM** : Organisation Internationale des Migrations  
**ONG** : Organisation Non Gouvernementale  
**OUA** : Organisation pour l’Unité Africaine (désormais UA : Union Africaine)  
**PACV** : Programme d’Appui aux Communautés Villageoises  
**PDG** : Parti Démocratique de Guinée  
**PME** : Petites et Moyennes Entreprises  
**PPTE** : Pays Pauvres Très Endettés  
**PRL** : Pouvoir Révolutionnaire Local  
**PROGEBE** : Projet Régional de Gestion durable du Bétail ruminant Endémique en Afrique de l’Ouest  
**RDA** : Rassemblement Démocratique Africain  
**RPG** : Rassemblement du Peuple de Guinée  
**SCOA** : Société Commerciale pour l’Ouest-africain  
**SGBG** : Société Générale de Banque en Guinée  
**SIP** : Sociétés Indigènes de Prévoyance  
**SOTELGUI** : Société des Télécommunications de Guinée  
**UFDG** : Union des Forces Démocratiques de Guinée  
**UGLC-SC** : Université Général Lansana Conté de Sonfonia-Conakry  
**UMR** : Unité Mixte de Recherche  
**UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour la Science et l’Education (sigle anglais)  
**UNOWAS** : Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel (sigle anglais)  
**USAID** : Agence Américaine de l’Aide Internationale au Développement (sigle anglais)  
**USPC** : Université Sorbonne Paris Cité



# INTRODUCTION GENERALE

*« Il existe une assez abondante documentation écrite sur l'histoire du Fouta-Djallon, contrairement à la plupart des royaumes qui lui sont contemporains. Les sources écrites indigènes sont de deux ordres : les manuscrits en langue arabe et ceux en poular (langue peule), tous ces manuscrits étant l'œuvre d'érudits peuls. Les sources écrites extérieures, pour l'essentiel, sont de la plume des explorateurs, capitaines de la conquête et autres administrateurs du temps colonial. »*

Professeur Djibril Tamsir NIANE, Préface de l'ouvrage d'El-Hadj Thierno Mamadou BAH, *Histoire du Fouta-Djallon. Des origines à la pénétration coloniale*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 3.

*« Parmi tous les peuples qui habitent en Afrique centrale septentrionale, il n'y en a aucun qui, comme les Peuls, présente un tel intérêt pour l'ethnologie et la linguistique. Leur origine mystérieuse, tout comme leurs conquêtes fameuses dans des temps plus récents attirent doublement l'attention sur eux. »*

GOTTLOB, A. Krause (1883), cité par BIERSCHEK, Thomas, « Structures spatiales et pratiques sociales chez les Peuls du nord du Bénin » in Roger Botte, Jean Boutrais et Jean Schmitz (éds), *Figures peules*, Paris, Karthala, 1999, p. 195.

Les Peuls, probablement l'un des peuples les plus étudiés d'Afrique sub-saharienne, continuent de susciter l'intérêt des scientifiques à travers le Monde. L'identité pastorale peule, de par sa spécificité tant géographique que socio-économique et culturelle, occupe, aujourd'hui encore, une place primordiale dans les recherches en sciences humaines et sociales. C'est dans cette logique scientifique que s'inscrivent nos travaux de recherche à travers l'intitulé de cette thèse : « *Changement social chez les Peuls du Fuuta-Jaloo, de 1920 à nos jours : du Pastoralisme au Commerce* ». Le peuplement peul est un groupe important de personnes, plusieurs millions d'individus à travers l'Afrique, s'attribuant la même identité collective et vivant dans une grande diversité géographique et culturelle, de la Guinée à l'Éthiopie, du Nigéria au Cameroun, en passant par le Sénégal, le Mali, le Niger, la Mauritanie, etc. À chaque endroit, ils font face à un grand nombre de pressions et de difficultés contemporaines ; mais peut-être jouissent-ils aussi de nouvelles opportunités. Comment font-ils face à ces pressions et à ces opportunités ? Et comment les ont-ils transformées ? Nous y reviendrons dans les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> parties de cette thèse.

En s'intéressant, après tant d'autres chercheurs et auteurs, à un tel projet scientifique sur les Peuls d'Afrique sub-saharienne en général, et du Fuuta-Jaloo en particulier, nous avons conscience de céder à une sorte de romantisme qui, depuis plusieurs décennies, entoure le peuple peul d'un attrait particulier pour les anthropologues et historiens africanistes. Attrait du secret dont le Peul montre le goût dans son comportement et sa vie quotidienne. Attrait plus scientifique que motivent l'importance démographique de ce peuple (un des plus nombreux d'Afrique sub-saharienne), et le rôle historique et culturel de premier plan qu'il a joué à l'échelle du continent africain. Tout cela explique le volume de la littérature qui est consacrée au peuple peul ; nous avons mobilisé plusieurs centaines de références bibliographiques sans avoir le sentiment d'avoir fait le tour des ouvrages et publications. Tout cela révèle le pouvoir de séduction de ce peuple qui occupe une place incontestablement originale dans l'ethnographie et l'histoire africaines.

Le fil conducteur de nos travaux est toujours le même qui a longtemps suscité un intérêt scientifique aussi vif chez les Peuls depuis la période coloniale. Les débats sur la dynamique sociale du Fuuta-Jaloo montrent clairement, non seulement les différences de contexte entre les Peuls, mais aussi les changements importants qu'ils ont subis au fil du temps. Quel que soit l'intérêt suscité par la diversité des travaux scientifiques sur la société peule, il convient de poursuivre les recherches et d'enquêter sur les changements et les défis cruciaux auxquels les

Peuls sont confrontés à l'époque contemporaine. Les Foulbé ont subi d'importantes transformations ; ils ont été confrontés à de nouvelles réalités écologiques, économiques, sociales et politiques auxquelles ils ont dû réagir dans des contextes différents. Leur réaction aux conditions changeantes met en évidence, encore une fois, l'étendue de la continuité par rapport au changement social et des défis quotidiens auxquels ils font face.

De nos jours, l'image que les Peuls pasteurs ont d'eux-mêmes et celle que les autres communautés ont sur eux ont considérablement changé au cours des dernières décennies. Les conditions, tant géopolitiques que géographiques, pèsent lourdement sur leur vie pastorale. En effet, avec l'instauration des frontières politiques et des ponctions fiscales nées de la colonisation, la communauté peule dont le mode de vie, l'économie et la culture ont depuis toujours reposé sur la mobilité spatiale (nomadisme et transhumance), a été soumise à une fixation arbitraire (la sédentarisation). En outre, les mauvaises conditions climatologiques survenues dans les années 1960, 1970 (de 1972-1973) et 1980 (de 1984-1985, plus graves que celles des années précédentes), ont provoqué une situation dramatique d'épidémie bovine et de sécheresse persistante<sup>1</sup>. Elles ont eu pour conséquences la destruction rapide des ressources fourragères, l'assèchement des points et cours d'eau, suivis de la décimation du bétail, et la réduction des grands espaces traditionnellement consacrés au nomadisme et à la transhumance.

Ces événements, tant institutionnels qu'écologiques, ont considérablement affecté les fondements économiques et socio-culturels des Peuls pasteurs. Mais en même temps, ils leur ont permis de développer de nouvelles réactions voire des stratégies, pour maintenir leur identité pastorale, capables de juguler les effets négatifs de la sédentarisation. Devant cet état de fait, il nous a paru intéressant d'approcher la réalité du phénomène de changement social tel qu'il est perçu et vécu, de nos jours, par les Peuls du Fuuta-Jaloo. Néanmoins, signalons que les changements vécus par les Peuls du Fuuta-Jaloo ne sont pas uniques ; des mutations similaires ont été observées parmi d'autres groupes pastoraux en Afrique de l'Ouest et de l'Est. Nos travaux de recherche sont consacrés à la compréhension de l'histoire sur le changement social opéré au sein des sociétés de type traditionnel, notamment la société du Fuuta-Jaloo. La borne chronologique étudiée part de 1920 (pour marquer l'entrée des acteurs économiques

---

<sup>1</sup>GALLAIS, J., « La situation de l'élevage bovin et le problème des éleveurs en Afrique occidentale et centrale »  
In *Cahiers d'outre-mer*, n° 126, Avril-juin 1979, pp. 113-138.

peuls dans les négociations marchandes en qualité de commerçants), et s'achève à fin 2008 afin de limiter nos recherches à la fin du régime de Lansana Conté ; régime sous lequel les acteurs économiques peuls ont définitivement pris le pouvoir sur le secteur commercial formel et informel en République de Guinée.

Cette thèse est la suite logique de nos travaux de recherche<sup>2</sup>, entamés au niveau du Master2 dont le sujet s'intitulait : « *Pénétration de l'économie monétaire et changement social au Fuuta-Jaloo, de 1880 à nos jours* ». À cette étape du Master déjà, nous avons pu identifier les ramifications socio-économiques liées à la monétarisation de l'économie comme corolaire du choc colonial et l'une des principales causes du changement social intervenu. Ainsi, nos travaux de recherche au Master nous ont permis d'entreprendre une ébauche sur le phénomène du changement social, et d'avoir une approche générale sur la dynamique sociale opérée chez les Peuls du Fuuta-Jaloo dans la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. Dans le cadre de cette thèse, nous avons particulièrement focalisé notre analyse sur la mutation des métiers, sous-tendue par la colonisation, qui obligea les Peuls à embrasser progressivement la pratique du commerce au détriment de l'élevage.

En poursuivant cette aventure scientifique en thèse, la trame de fond de nos travaux s'accroît donc sur l'aspect pertinent du changement social opéré au Fuuta-Jaloo, et qui concerne le passage progressif du pastoralisme au commerce. Cependant, le caractère nouveau et original de cette thématique nous a plongés dans la difficulté de sélectionner les ouvrages de base, et de formuler notre problématique ; difficulté qui est d'ailleurs inhérente à toute recherche scientifique. Néanmoins, nous avons pu être édifiés grâce à cette affirmation de William Foote WHYTE<sup>3</sup>, lorsqu'il affirme : « *Je suis convaincu que l'évolution réelle des idées lors d'une recherche ne correspond pas aux propositions formelles que nous pouvons trouver dans les manuels de méthodologie. Les idées se développent en partie grâce à notre immersion dans la masse de données et dans le flux global de l'expérience vécue* ».

---

<sup>2</sup>CAMARA, A., « Pénétration de l'économie monétaire et changement social au Fuuta-Jaloo, de 1880 à nos jours », Mémoire de Master 2 Recherche (Espace – Temps – Sociétés), Mention Histoire, Université Général Lansana Conté de Sonfonia, Conakry, Avril 2009, 123 p.

<sup>3</sup>WHYTE, W.-F., *Street Corner Society : la structure sociale d'un quartier italo-américain*, Paris : La Découverte, 2002, (1<sup>ère</sup> édition anglaise, 1952) cité par SANDOUNO Moïse, *Une Histoire des Frontières Guinéennes (Années 1880-2010) Héritage Colonial, Négociation et Conflictualité*, Thèse de doctorat d'Histoire, Université de Toulouse 2 Le Mirail, 2014, p.16.

En entreprenant donc cette thèse, notre ambition n'est nullement pas de réécrire l'histoire du Fuuta-Jaloo<sup>4</sup> puisqu'il existe une littérature assez riche et abondante sur cet ancien Etat théocratique. Notre objectif primordial consiste à apporter une contribution à l'enrichissement et à l'éclairage d'un autre pan de son histoire socio-économique contemporaine. Un tel projet n'est possible que si l'on tient compte, en même temps, des transformations qui prennent source au sein même de la société considérée et de celles qui résultent de ses contacts avec d'autres sociétés. Georges Balandier<sup>5</sup> distingue ces deux types de processus en termes de « dynamique du dedans » pour les premiers et de « dynamique du dehors » pour les seconds. Dans le même sens, cette thèse n'est réalisable que si l'on renonce à toute prétention de présentation exhaustive des changements sociaux qu'a connu et/ou que connaît le Fuuta-Jaloo.

La particularité des Peuls réside dans le fait qu'ils vivent dans des conditions écologiques, économiques, politiques, sociales et culturelles, aussi diverses. Ils offrent donc un cadre privilégié pour l'étude comparative des mutations politico-sociales et économiques. En outre, les contributions de plusieurs spécialistes de différentes disciplines (anthropologie, histoire, sciences politiques, géographie, économie, ethnographie, linguistique, etc.) renforcent encore la perspective interdisciplinaire dans l'étude comparative du changement social dans les sociétés pastorales. Nous allons aborder ce phénomène de changement social dans le cadre des changements économiques, politiques, socio-culturels et écologiques intervenus au Fuuta-Jaloo et qui bouleversèrent les rapports que les Peuls entretiennent entre eux-mêmes et maintiennent avec d'autres groupes ethniques de la Guinée. Quelques chapitres de notre thèse tentent de comprendre ces problèmes et d'actualiser nos connaissances grâce à une panoplie de travaux scientifiques, de sources d'archives et de sources orales produits par certains observateurs de la société peule.

---

<sup>4</sup>Nous avons choisi d'utiliser cette orthographe dans le souci d'être fidèle, d'une part, à l'originalité de l'intonation que les Peuls utilisent pour désigner leur localité et, d'autre part, à la graphie utilisée par l'Unesco, mais aussi par d'autres chercheurs. Cf. BARRY, I., *Le Fuuta-Jaloo face à la Colonisation. Conquête et mise en place de l'administration en Guinée (1880-1920)*, Paris, L'Harmattan, 1997, 965 p ; BAH, Th., « Mutations et Crise d'identité au Fuuta-Jaloo : La fin du Pastoralisme ? », In Victor Azarya, Anneke Breedveld, Mirjam De Bruijn et al., *Pastoralists Under Pressure ? Fulbe Societies Confronting Change in West Africa*, Volume 65, Leiden, Editions BRILL, 1999, pp. 313-327, etc.

<sup>5</sup>BALANDIER, G., *Sociologie actuelle de l'Afrique noire : dynamique des changements sociaux en Afrique centrale*, Paris, Presses Universitaires de France, 1955, pp. 7-37.



Dans cette logique, notre démarche consiste à partir du concret, c'est-à-dire l'observation des faits vécus pour ressortir la réalité scientifique. Il s'agit, à travers des études de cas, à travers des sortes de « photographies », de « fresques historico-sociologiques », de considérer les aspects révélateurs du changement social au Fuuta-Jaloo. En d'autres termes, notre ambition est de mettre en lumière les éléments qui permettent de rendre compte des transformations sociales dans cette société ainsi que les mécanismes qui les sous-tendent aux niveaux micro-individuel et micro-social. Nous voulons par là même révéler la complexité des phénomènes sociaux observés ; pour ce faire, plusieurs terrains sont pris en compte. En dehors des données recueillies par nos propres soins, nous évoquons également celles collectées par d'autres chercheurs.

Cette thèse n'est donc pas un ouvrage théorique, ni moins un manuel sur le changement social au Fuuta-Jaloo. Nous y traitons plutôt de quelques uns des éléments révélateurs de ce changement, en accord avec l'idée selon laquelle « *il n'existe pas une différence de nature entre des changements qui seraient sociaux, d'autres économiques, d'autres encore politiques ou démographiques*<sup>6</sup> ». Ainsi, toutes les observations et critiques utiles qui peuvent apporter à cette thèse tout l'intérêt qu'elle mérite, sont les bienvenues.

L'introduction générale, qui constitue en quelque sorte « la carte d'identité » de cette thèse, constitue l'occasion pour nous de faire une mise au point sur le contexte socio-historique du changement social opéré au Fuuta-Jaloo, en mettant un accent particulier sur le questionnement central et l'historiographie des travaux et ouvrages mis à contribution pour entreprendre ce vaste chantier. Dans la toute dernière partie de cette introduction, nous présenterons les différentes parties qui meublent les aspects pertinents de cette thèse.

## **1. Quelques rappels historiques et sociologiques préliminaires :**

Traiter du changement social signifie rendre compte des mutations observables au sein d'une société. Il s'agit de ces transformations qui s'imposent aux individus et modifient de façon durable et irréversible la structure, l'organisation et le fonctionnement de la société dans son ensemble. Il va donc de soi que, quels que soient les lieux et les périodes, les sociétés

---

<sup>6</sup>Nous abordons ici le phénomène du changement social dans la perspective de définition que lui donne Guy Rocher ; Cf. ROCHER, G., *Introduction à la Sociologie générale: le changement social*, tome 3, Paris, Le Seuil, 1996, p. 120. Nous y reviendrons en détail dans le cadre conceptuel.

humaines ont toujours subi des changements, à des vitesses plus ou moins rapides<sup>7</sup>. Au XIX<sup>ème</sup> siècle lorsque naît la sociologie, c'est justement pour rendre compte des changements que connaissaient alors les sociétés occidentales à la suite de bouleversements majeurs dans les champs *politiques* (Révolution française, indépendance américaine), *économiques* (révolutions industrielle et agricole) et *intellectuels* (le siècle des lumières), cherchant notamment à en déterminer les principaux facteurs<sup>8</sup>.

Au cours de l'histoire, les sociétés se sont transformées. Dans cette logique de transformation, une ligne de fracture importante se situe entre les XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles<sup>9</sup> : la transformation des techniques et des modes de production que l'on nomme révolution industrielle a contribué à l'émergence des changements économiques et sociaux. La lente désagrégation de l'ordre socio-économique traditionnel, commencée au XVII<sup>ème</sup> siècle en Occident, s'est alors accélérée dans les sociétés africaines traditionnelles à partir de la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle jusqu'au début du XX<sup>ème</sup>, avec l'avènement des sociétés de la « modernité<sup>10</sup> » sous-tendu par le choc colonial. Le bouleversement des structures sociales et économiques de ces sociétés a été rendu possible grâce à la révolution industrielle d'une part, au choc colonial et aux exigences de la mondialisation, d'autre part. L'effondrement de l'ordre socio-économique traditionnel a ainsi favorisé l'apparition d'un nouvel ordre basé sur l'individu ainsi que sur la généralisation et l'abstraction des rapports sociaux et économiques.

Sans nul doute, les premiers chercheurs qui se sont interrogés sur l'originalité africaine dans le difficile passage des échanges traditionnels à l'économie de marché<sup>11</sup>, furent les anthropologues Paul Bohannan et George Dalton<sup>12</sup>. A la suite d'une série d'études

---

<sup>7</sup>Et dans le cas de l'Afrique subsaharienne, par exemple, G. Balandier (1981) a montré que les sociétés africaines ont toujours connu des changements, notamment du fait du commerce entre groupes différents d'une part, et du contact avec l'Occident et/ou l'Islam d'autre part.

<sup>8</sup>DIBAKANA-MOUANDA, J.-A., *Figures contemporaines du Changement social en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2008, 168 p.

<sup>9</sup>COHEN, A. (éd.), *Sciences économiques et sociales* 1<sup>ère</sup> ES, Paris, Bordas, 1994, p. 215.

<sup>10</sup>On emploie le terme « modernité » au sens que lui donnent les historiens de la pensée : la société moderne est celle qui commence avec la Philosophie des Lumières, qui est construite sur l'idéal qui privilégie la raison productive.

<sup>11</sup>C'est un type d'économie régie par un système de prix déterminés par la loi de l'offre et de la demande, et indépendamment du lieu des transactions.

<sup>12</sup>BOHANNAN, P., & DALTON, G., (éds.), *Markets in Africa, Eight subsistence economy in transition*, New York, The natural history library/Anchor books, 1962, pp. 1-15.

monographiques sur l'Afrique, ces auteurs commencent par une clarification de la notion de marché, prenant bien soin de distinguer entre le marché en tant que « système » économique et le marché en tant que « places d'échange ». Ils constatent ainsi que la monnaie et ses fonctions diffèrent nettement selon, que l'on a affaire à des économies où domine le marché, ou bien que l'on a affaire à d'autres formes dans lesquelles le marché n'est que « périphérique » ; s'il n'est tout simplement absent. Sur cette base, ils ont tenté de classer les sociétés africaines traditionnelles suivant leur appartenance à l'économie de marché. Ils ont alors défini trois catégories ou types de sociétés considérées implicitement comme autant d'étapes vers leur intégration à l'économie monétaire :

- *Type 1 : les sociétés sans marché local (ou market-place) ;*
- *Type 2 : les économies à marché « périphérique », où, même sur la place du marché, les transactions sont régies par des rapports coutumiers plutôt que par des lois économiques ;*
- *Type 3 : les sociétés plus ou moins intégrées à l'économie de marché.*

Historiquement on peut assimiler le Fuuta-Jaloo théocratique aux deux premières catégories de sociétés qui intègrent les types d'économie appelés respectivement : « *market-place* » et économie à marché « *périphérique* ». Dans le premier type, la sphère des échanges est régie par le principe de réciprocité où la circulation de biens (esclaves, céréales, animaux, étoffes, etc.) résulte de dons ou d'échanges socialement obligatoires, fondés notamment sur les obligations de parenté. Dans le second type, la sphère de redistribution des biens suppose un versement obligatoire préalable (sous forme de tribut, de corvée, de taxe, d'impôt, etc.) des membres de la société à une autorité supérieure. Mais, celle-ci (roi, chef ou *almami*) le redistribuera à la communauté, en fonction du statut social de chacun, à l'occasion de fêtes ou de cérémonies exceptionnelles<sup>13</sup>. Sous le régime théocratique du Fuuta-Jaloo, l'*Almami*<sup>14</sup> perçoit les impôts pour les distribuer aux familles modestes, reçoit des cadeaux d'investiture et bénéficie d'une aide pour cultiver des champs. Il en est de même pour tous les autres dirigeants de la hiérarchie sociale.

---

<sup>13</sup>DIALLO, Th., « Les stratifications des structures politico-sociales de la Société traditionnelle au Fuuta-Jaloo : évolution et transformation », in Victor Azarya, Anneke Breedveld, Mirjam De Bruijn & Han Van Dijk (éds.), *Pastoralists under pressure ? Fulbe societies confronting change in West Africa*, Leiden-Boston-Köln, Brill, 1999, pp. 113-135.

<sup>14</sup>C'est le titre honorifique donné au chef qui cumule les pouvoirs religieux, politique et militaire au Fouta-Djallon.

Pour un besoin de correspondance historique et d'objectivité de notre thèse, le type de « sociétés plus ou moins intégrées à l'économie de marché » illustre mieux, de nos jours, le Fuuta-Jaloo où dominant actuellement les échanges marchands monétarisés. Le « marché » comme système et l'« économie » comme sphère séparée, apparaissent seulement avec le type 3. Lorsque la terre et le travail deviennent des marchandises, la monnaie y est un équivalent universel. Dans ce type de société, les partenaires de l'échange se retrouvent pleinement propriétaires, sur le marché, de ce qu'ils ont acheté et donc indépendants à l'issue de la transaction. Alors que dans la sphère des échanges régis par la réciprocité (don et contre-don), celui qui a reçu se retrouve pleinement dépendant de celui qui a donné, et cette relation se poursuivra sur la longue durée, même une fois le contre-don effectué, et cela parce que les biens circulant dans l'échange-don sont foncièrement inaliénables<sup>15</sup>.

Autrement dit, dans les sociétés à économie de marché, qui sont aussi des sociétés où la division du travail est poussée très avant, si les partenaires se retrouvent indépendants une fois la transaction marchandise contre monnaie effectuée, ils sont par contre étroitement interdépendants dans le registre de la production. Alors que dans les sociétés du don, en règle générale moins différenciées, les partenaires sont relativement indépendants dans le registre de la production mais se retrouvent étroitement liés par le mouvement des choses données et contre-données<sup>16</sup>. Cette analyse de Francis Dupuy met en lumière l'opposition entre les sociétés du don et celles à économie de marché ; laquelle opposition nous permet de comprendre que le rapport social produit par l'acte d'échanger dans l'une ou l'autre est caractérisé, soit par l'indépendance (marché et monnaie), soit par la dépendance entre les protagonistes (don et contre-don).

A partir du XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>17</sup>, un processus de transformation des réalités politiques, économiques, sociales et culturelles s'amorce au Fuuta-Jaloo à la suite de l'implantation des puissances impérialistes européennes : anglaise et française surtout<sup>18</sup>. Ainsi le Fuuta-Jaloo, comme bien d'autres états ou empires précoloniaux, est entré dans l'ère de la modernité à la

---

<sup>15</sup>GREGORY, C., *Gifts and Commodities*, Londres & New York, Academic Press, 1982, pp. 100-101.

<sup>16</sup>DUPUY, F., *Anthropologie économique*, 2<sup>ème</sup> Edition, Paris, Armand Colin, 2001, pp. 144-146.

<sup>17</sup>RIVIERE, C., *Les Mutations sociales en Guinée*, Paris, Editions MR et Cie, 1971.

<sup>18</sup>A signaler que les *Almamis* du Fuuta ont respectivement signé une série de traités avec les Anglais le 30 mars 1881 et avec les Français le 5 juillet de la même année ; Cf. Arcin, 1911, pp. 361-395.

suite du choc colonial<sup>19</sup>. De nature conservatrice, la société du Fuuta-Jaloo est une communauté d'architecture ancienne très endogène et attachée à la tradition. C'est dire qu'avec le choc colonial et l'irruption de l'économie monétaire dans ses activités ou pratiques socio-économiques, le monde traditionnel peul s'est trouvé profondément bouleversé.

A l'intérieur de l'Etat théocratique du Fuuta-Jaloo, la traite interne, ou plutôt l'esclavage domestique, constituait le fondement même de la société. Les échanges y étaient pratiqués sur la base du troc (échange de marchandise contre marchandise). Dans ce système de troc, l'esclave ou le captif constituait, aux côtés du bœuf et du caoutchouc, un capital important sinon l'étalon de valeur primordial ; et le rapport maître – esclave était incontestablement la forme dominante des rapports sociaux. Ainsi, la disparition progressive de la traite négrière atlantique aboutit-elle, au Fuuta-Jaloo, au renforcement du commerce de la marchandise humaine qui est presque devenu le cadre économique unique de la traite interne dans la région.

Au Fuuta-Jaloo, le troc sur la base « *bœuf contre captif* », était une opération extraordinairement rentable puisque son approvisionnement en esclaves était assuré grâce à son riche potentiel de bétail, opération qui n'était pas d'ailleurs la seule source d'acquisition de captifs. Le Fuuta-Jaloo se procurait aussi des captifs à travers le djihad, les razzias et la reproduction naturelle entre les captifs. Au Fuuta-Jaloo, comme partout ailleurs dans les autres régions esclavagistes, le prix de l'esclave (et par ricochet celui des autres produits) était fluctuant en fonction de la conjoncture, du lieu et de la période où se passaient les transactions.

Ainsi à l'intérieur du massif foutanien, au temps de la traite esclavagiste interne, entre le XVIII<sup>ème</sup> siècle et la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, 1 captif pouvait coûter 1 cheval ou s'échangeait contre 5 à 10 bœufs en fonction de son état physique ou de son sexe. Mais le même captif pouvait être échangé trois fois moins cher en Haute-Guinée où il était produit<sup>20</sup>, cela à cause des nombreuses razzias qui ont été dirigées par Samori contre les autres royaumes et empires visiblement faibles, et où les vaincus devenaient automatiquement des

---

<sup>19</sup>La présence française a été déjà signalée dans les Rivières du Sud en 1866 par Roger Botte ; Cf. Roger Botte, « L'esclave, l'almami et les impérialistes », in *Figures peules*, Roger Botte, Jean Boutrais & Jean Schmitz (Eds.), Paris, Karthala, 1999, p. 101.

<sup>20</sup>A préciser que cette opération de troc variait d'une époque à une autre, et d'un lieu à un autre. Autrement dit, un captif acheté hors des frontières du Fuuta par exemple coûtait moins cher que celui qui était acheté sur place.

captifs. Ce commerce permit au Fuuta-Jaloo de satisfaire ses besoins internes en captifs et même d'alimenter les marchés de la côte désormais coupés du marché négrier transatlantique.

Aux environs des années 1880, un commerce florissant ne cessa de progresser entre l'empire de Samori, l'Etat du Fuuta-Jaloo théocratique et la colonie britannique de Sierra Leone, et ce jusqu'au début de l'année 1893<sup>21</sup> date de l'application effective de la « *fire arms, ammunitions and gunpowder ordinance* » (loi prohibant la vente des armes à feu et à tir rapide). C'est dans ce contexte d'une économie d'échanges sophistiquée et en pleine expansion que les Français resserrèrent par le Sud-est, à Faranah et à Hérémakono, leur étreinte sur le Fuuta-Jaloo.

Au début de l'occupation française de l'empire samorien, de fin 1893 à fin 1894<sup>22</sup>, un déstockage massif jeta sur le marché des milliers de captifs à des prix particulièrement attractifs : cela permit au Fuuta-Jaloo de se procurer suffisamment de captifs à des prix extrêmement bas. Les progrès foudroyants de l'offensive française fermèrent brutalement les frontières du Fuuta-Jaloo avec l'empire samorien, et provoquèrent l'arrêt des opérations commerciales triangulaires dont nous avons fait cas dans les précédentes lignes. A partir de 1894, les Français ne se confinent plus aux marchés côtiers, comme lors de la traite négrière transatlantique, mais ils essaient de s'assurer le contrôle des routes commerciales intérieures dans le massif foutanien.

C'est pourquoi la compétition pour se rendre maître des marchés, l'affrontement entre l'impérialisme français et les *almamis* du Fuuta-Jaloo se jouaient autour de deux systèmes d'échange (le numéraire et l'esclave). Ainsi, la guerre économique faisait rage et elle donna la juste mesure des considérations humanitaires dans la conception impérialiste de la France. Les Français voulaient désormais imposer leur propre système monétaire pour acquérir les bœufs (afin de nourrir leurs troupes) et le caoutchouc (pour faire fonctionner leurs industries naissantes) dont ils avaient si grand besoin : le numéraire devrait donc remplacer l'esclave dans les transactions commerciales.

---

<sup>21</sup>BOTTE, R., « L'esclave, l'almami et les impérialistes », in *Figures peules*, Roger Botte, Jean Boutrais & Jean Schmitz (éds.), Paris, Karthala, 1999, pp. 105-120.

<sup>22</sup>PERSON, Y., *Samori : une révolution dyula*, IFAN-Dakar, Tome 1 (1968), Tome 2 (1970), Tome 3 (1975), 2377 p.

Par conséquent, l'interdiction du commerce de l'esclave (étalon universel) par l'administration coloniale française<sup>23</sup> allait donc remettre en cause l'ensemble du système d'équivalences qui prévalait dans les échanges traditionnels au Fuuta-Jaloo. S'il existait, à cette époque, bien d'autres référents monétaires (les barres de fer ou *guinzé* dans la zone forestière<sup>24</sup>, le riz sur la côte<sup>25</sup>, les cauris au Soudan<sup>26</sup>, etc.) dans certaines régions limitrophes du Fuuta, c'étaient des « monnaies » qui n'avaient pas cours partout et d'ailleurs le Fuuta-Jaloo n'en usait pas, sauf lorsqu'il troquait du riz contre du sel. Ainsi, le Fuuta-Jaloo qui était un partenaire actif de la traite négrière transatlantique au XIX<sup>ème</sup> siècle, se retrouva confronté sur le marché international à un système où les transactions s'effectuaient en barres entre Européens et sociétés africaines courtières.

Or la politique d'échange suivie par les *almamis* du Fuuta-Jaloo à l'époque, avait toujours ignoré le système monétarisé, lui préférant un troc produit contre produit (par exemple, captifs ou riz contre sel), plusieurs d'entre eux pouvant intervenir comme monnaie courante. Au demeurant, la politique d'occupation du Fuuta-Jaloo par la France, ainsi que l'interdiction simultanée du commerce des captifs au Soudan et à l'intérieur même du Fuuta<sup>27</sup> allaient provoquer, bien avant l'annexion du pays le 20 novembre 1896<sup>28</sup>, l'asphyxie d'un système économique fondé sur l'exploitation de producteurs asservis, entraînant du coup une profonde crise politique, économique et socio-culturelle.

---

<sup>23</sup>La décision du 13 juillet 1897 complétée par l'Arrêté du 11 juin 1905 (qui rapporte celui du 28 octobre 1902) et validée par la 'Loi Houphouët-Boigny' qui fut votée par l'Assemblée Nationale française en 1946.

<sup>24</sup>BEAVOGUI, F., « Contribution à l'histoire des Loma de la Guinée forestière, de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle à 1945 », Thèse de doctorat, Connaissance des Tiers-Mondes, Université Paris VII, France, 1991.

<sup>25</sup>BINET, J., « Marchés en pays Soussou » In *Cahiers d'études africaines*, Vol. 3, N° 9, pp. 104-114.

<sup>26</sup>IROKO, F., « Les cauris en Afrique Occidentale des X<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles », Doctorat d'Etat en Histoire, Université Paris 1, France, 1988 ; DIALLO, B.-S., « Des cauris au franc CFA », In *Mali-France : Regards sur une histoire partagée*, GEMDEV/Université du Mali, Paris, Editions Donniya & Karthala, 2005, pp. 407-422.

<sup>27</sup>Pour ce qui est du cas du Fuuta-Jaloo, l'esclavage de case a survécu jusqu'à la veille de l'indépendance de la Guinée (entre 1946 et 1958).

<sup>28</sup>A la suite de la grande bataille de Poorédaka (13 Novembre 1896) au cours de laquelle l'Almami Bokar Biro Barry fut vaincu par l'armée coloniale (en complicité avec les troupes d'Alpha Ibrahima Fugumba et d'Alpha Yaya Diallo), puis décapité par Sory Elili. Cette bataille pour l'établissement d'un poste (administratif et militaire) à Timbo fut dirigée par M. De BEECKMANN contre l'hostilité croissante de l'Almami Bokar Biro, qui s'opposa pendant plusieurs années (1891-1896) à toute forme d'occupation du Fuuta-Jaloo par la France.

## **2. Les Résultats attendus :**

Ancrées dans une démarche interdisciplinaire, les retombées scientifiques de nos travaux de thèse seront importantes pour chacune des disciplines impliquées tant sur les méthodes que sur les questions relatives au Changement social. Les résultats issus de notre thèse seront soumis et discutés à l'échelle locale, nationale, sous-régionale et internationale aussi bien en milieu universitaire que professionnel. De même, cette thèse contribuerait à la promotion de l'Histoire en tant que discipline scientifique en perte de vitesse dans un paysage scientifique guinéen dominé par les sciences économiques, juridiques et politiques.

Nos travaux de recherche conduiront, au-delà de la soutenance d'une thèse en « Histoire, Sociétés et Civilisations », à la production d'articles scientifiques et à des communications dans des revues, et lors de colloques et congrès internationaux ouverts à la pluridisciplinarité. Ils permettront de même la collaboration entre les équipes de recherche des laboratoires et universités partenaires dans notre projet de cotutelle : USPC, UMR 245 CESSMA-IRD-INALCO-Paris Université, l'Ecole Doctorale 265 de l'INALCO, l'Ecole Doctorale en Sciences Humaines et Sociales de l'Université-Sonfonia et le LASAG (Laboratoire d'Analyse Socio-Anthropologique de Guinée), à travers des projets de production scientifique conjoints dans différents domaines. Cette thèse devra déboucher, à l'issue de notre soutenance, à l'organisation d'un séminaire à dimension nationale et internationale sur le Changement social et la dynamique des métiers en Guinée et en Afrique de l'Ouest.

Notre thèse de doctorat favorisera la constitution d'un fonds documentaire accessible (en imprimé et en ligne) sur les réalités socio-économiques de la zone étudiée en fournissant, au gouvernement, aux ONG et aux bailleurs de fonds, des outils leur permettant de concevoir des projets de développement adaptés aux réalités du Fuuta-Jaloo en faveur de l'agriculture, de l'élevage et de la diversification du commerce. Elle facilitera de même l'instauration d'un dialogue systématique et raisonné entre les acteurs économiques concernés, dans une perspective de taire les conflits et de faire tomber les clichés sociaux qui font que telle ou telle communauté de la Guinée devrait s'identifier à travers la pratique d'une activité économique exclusive.



### **3. Présentation d'ensemble de la thèse :**

Dans le souci de mieux adapter le champ théorique de notre thématique de recherche aux réalités du terrain, nous avons adopté un plan qui semble répondre à nos objectifs de recherche. Ainsi, cette thèse s'articule sur trois parties dont l'ossature comporte six chapitres que nous présentons dans les lignes qui suivent.

La première partie de notre thèse s'intitule « Démarche méthodologique et Présentation générale du Fuuta-Jaloo », et comprend deux chapitres. Dans le chapitre I, nous abordons tous les aspects relatifs à notre méthodologie de recherche ainsi que les grands axes conceptuels qui constituent le support documentaire de nos travaux sur le Fuuta-Jaloo. Dans le chapitre II, nous présentons le Fuuta-Jaloo dans sa structure globale (histoire, peuplement, géographie) en donnant des indications, à titre sommaire<sup>29</sup>, sur son organisation socio-politique et sur son organisation économique et culturelle. Nous avons consacré le deuxième aspect de ce chapitre à la nature des échanges qui avaient lieu au Fuuta-Jaloo avant la mainmise coloniale française tout en précisant la nature des produits et marchandises destinés à l'importation et à l'exportation, les agents impliqués dans les échanges et les pistes rurales servant à l'acheminement des produits et marchandises locaux et étrangers.

La deuxième partie que nous intitulons « Le Fuuta-Jaloo entre pressions administratives et fiscales coloniales et le Changement social, à partir de 1896 », comporte deux chapitres. Dans le chapitre III, intitulé « Mise en place de l'administration et de la politique fiscale coloniale au Fuuta-Jaloo (1896-1958) », nous faisons état des stratagèmes politiques, économiques et fiscaux mis en branle par l'impérialisme français pour combattre et anéantir l'aristocratie musulmane, d'une part, puis pour refonder et moderniser le système économique et fiscal du pays, d'autre part.

Dans le chapitre IV, intitulé « Quelques aspects pertinents du Changement social au Fuuta-Jaloo », nous présentons les facettes principales du Changement social intervenu dans l'organisation socio-culturelle locale des Peuls. Il faut souligner à ce niveau que le Changement social opéré au Fuuta-Jaloo fut tout d'abord global avant d'être catégoriel, touchant de façon singulière les structures locales (le social, l'économie, la politique et la culture) de cet ancien Etat théocratique. Ainsi, à la suite des bouleversements opérés sous la

---

<sup>29</sup>Puisqu'il existe une littérature riche et abondante sur le Fuuta-Jaloo ayant déjà traité avec plus de détails les différents points que nous abordons dans les présents chapitres.

colonisation, et bien au-delà, la société peule fut désormais confrontée à maintes contradictions internes entre les différentes catégories sociales (aristocrates, nobles ou anciens maîtres, anciens captifs, femmes et jeunes). Ce fut une autre révolution au Fuuta-Jaloo, à l'instar de celle qui eut lieu à l'époque de la fondation de l'Etat théocratique (en 1727).

La troisième partie, intitulée « Développement du Commerce en Guinée ou comment les Peuls du Fuuta-Jaloo sont-ils devenus commerçants ? », est composée de deux chapitres. Dans le chapitre V titré « Le Commerce peul entre pression politique fiscale et opportunités économiques des régimes issus de l'indépendance guinéenne (1958-2008) », nous développons deux points importants qui traitent respectivement de la « Politique socio-économique générale, mesures commerciales et Dynamique migratoire sous la Première République (1958-1984) » et de la « Politique socio-économique générale et libéralisme économique « sauvage » sous la Deuxième République (1984-2008) ».

Ainsi, au point n°24 nous faisons état de la politique économique de la Guinée (1958-1984) placée sous le signe de la révolution. Sous ce régime, l'on assista très vite à un divorce total avec l'économie coloniale, et à la mise en place de restrictions économiques (notamment avec la Loi-cadre de 1964) rapidement devenues des exactions politiques qui donnèrent naissance à une crise sociale sans précédent, obligeant des milliers de Guinéens (Peuls surtout) à pratiquer une migration économique (le navétanat) ou à prendre le chemin de l'exil, dans la plupart des cas pour des raisons politiques.

Au point n°27, le libéralisme économique apporté par le changement de régime en 1984 sous le régime de Lansana Conté, devient très vite un libéralisme économique anarchique. Malgré l'intervention des instances financières internationales pour « juguler le marasme économique » hérité de l'ancien régime, les économiquement forts règnent en « maîtres » dans le paysage économique du pays, à la faveur du désengagement de l'Etat dans les affaires commerciales, livrant ainsi les économiquement faibles (notamment les paysans, les femmes et les jeunes) à trouver leur « salut » dans des activités illicites et dans l'immigration clandestine au péril de leur vie.

Dans le chapitre VI, intitulé « Du Pastoralisme au Commerce : itinéraire historico-économique des Peuls pasteurs devenus commerçants », nous nous interrogeons sur les causes lointaines ou récentes qui ont contribué à l'affaiblissement du pastoralisme (activité traditionnelle millénaire) au Fuuta-Jaloo. Nous cherchons également à comprendre celles qui

ont favorisé le goût de la pratique commerciale chez les Peuls. Désormais devenus des acteurs incontournables du commerce en Guinée, et forts de leur itinérance séculaire, les Peuls y ont « colonisé » la pratique commerciale, maîtrisant tout le circuit commercial en amont et en aval, grâce à des stratégies individuelles et communautaires dont eux seuls ont le secret. Cette dernière partie aborde le passage progressif du pastoralisme au commerce chez les Peuls du Fuuta-Jaloo et nous plonge dans une séquence d'interrogations en confrontant « pastoralisme » et « commerce » dans un dualisme socio-économique innovant.

Chemin faisant, nous espérons pouvoir aborder les nombreuses interrogations soulevées et présentées par nos travaux, au départ de cette recherche et à travers notre problématique. Malgré tout, si cette démarche scientifique nous a permis de comprendre et d'expliquer le processus de Changement social opéré au Fuuta-Jaloo, par le truchement du passage progressif du pastoralisme au commerce, nos objectifs de recherche seront atteints.



**PREMIERE PARTIE :**

**DEMARCHE METHODOLOGIQUE ET**

**PRESENTATION GENERALE DU**

**FUUTA-JALOO**

## CHAPITRE I :

### METHODOLOGIE ET SUPPORT DOCUMENTAIRE DE LA RECHERCHE :

Dans ce chapitre, nous présentons, dans un premier temps, le support documentaire qui a servi de base à l'argumentation de notre démarche scientifique afin de nous permettre de cerner les tenants et les aboutissants de notre sujet de recherche, sous-tendu par notre problématique de recherche. En prenant appui sur les travaux de nos prédécesseurs, nous avons pu dresser un bilan historiographique sur le changement social survenu dans les sociétés locales africaines de manière générale, puis nous avons exploré l'historiographie des échanges commerciaux au Fuuta-Jaloo qui du reste est un vaste chantier d'histoire économique. Dans cette démarche, il était aussi important de développer le cadre conceptuel avec pour objectif fondamental de clarifier les concepts-clés qui constituent la trame de fond de notre analyse théorique.

Le dernier aspect de ce chapitre est consacré à la présentation des outils méthodologiques et/ou des techniques de collecte d'informations qui nous permis d'explorer en profondeur l'épicentre de notre sujet de recherche à travers une investigation dans les bibliothèques et centres documentaires, aux archives (Archives nationales de Guinée, Archives nationales du Sénégal et IFAN, Archives nationales d'outre-mer d'Aix-en-Provence), et des enquêtes de terrain dans l'espace géographique abritant notre population cible.

#### **4. Bilan historiographique sur le Changement social dans les sociétés pré-coloniales d'Afrique Subsaharienne :**

Toute nouvelle recherche prend obligatoirement appui sur des études déjà effectuées par d'autres chercheurs. En nous inscrivant dans cette logique de recherche, nous avons été édifiés par les travaux d'anthropologues, d'ethnologues, d'historiens, de sociologues, d'économistes, etc. De manière générale, ces auteurs ont tenté d'aborder la problématique du changement social liée à la monétarisation des échanges, sous-tendue par le développement d'activités économiques génératrices de profits pécuniaires au sein des sociétés pré-coloniales, notamment en Afrique subsaharienne.

Dans son ouvrage intitulé *La Grande Transformation*, l'économiste et sociologue hongrois Karl POLANYI<sup>30</sup> décrit la singularité de la société de marché qui apparaît au XIX<sup>ème</sup> siècle.

---

<sup>30</sup>POLANYI, K., *La Grande Transformation*, Paris, Gallimard, 1991, pp. 15-35.

La relation entre l'échange marchand (entendu comme forme d'intégration de l'économie) et les institutions le supportant impose donc de liquider les règles sociales et les institutions qui contraignent la définition de tout produit comme marchandise. De même, cette relation requiert le remplacement de la structure familiale (comme support des normes de réciprocité) et des formes étatiques (comme support d'obligations) par les marchés autorégulés.

Le travail, la terre et la monnaie, bien que n'étant pas produits pour la vente, deviennent alors des marchandises mises en «équivalence» et vendues de manière totalement indépendante des relations personnelles de leurs producteurs. L'apparition de la rémunération sous forme de salaires, rentes et intérêts tendent à montrer que les relations sociales, économiques et politiques, attachées respectivement à l'individu, à la terre ou à la monnaie deviennent englobées en tant que marchandises fictives.

D'après Karl Polanyi, l'économie de marché ne s'est vraiment développée que lorsque le travail, la terre et la monnaie sont devenus des marchandises au XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>31</sup>. Autrement dit, depuis l'avènement de la révolution industrielle avec tous les changements que cela a pu entraîner dans nos sociétés traditionnelles, notamment le passage du travail manuel à celui mécanisé, l'exploitation de la terre nécessite aujourd'hui de gros moyens matériels et financiers. De nos jours, l'obtention d'une parcelle de terrain équivaut à un achat. Alors que la méthode traditionnelle de concession d'un terrain, notamment dans les sociétés d'Afrique subsaharienne, consistait à offrir quelques noix de colas au propriétaire terrien. Ceci pour dire que la terre constitue pour les africains une propriété collective.

Le travail aussi est devenu, de nos jours, une marchandise puisque pour avoir les services de quelqu'un il faut payer de l'argent en retour (salaire, prime, pécule, cachet, etc.). Cependant le système traditionnel de «*Kilé*» (prestation mutuelle de services) qui prévalait dans les rapports économiques des sociétés africaines pré-coloniales, consistait à une rotation périodique des services à rendre à chaque membre de la communauté. Quant à la monnaie que nos communautés africaines traditionnelles ont découverte très récemment, notamment dans la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, elle est d'autant plus devenue une marchandise qu'un étalon de valeur.

---

<sup>31</sup>POLANYI, K., *Op.Cit.*, pp. 15-35.

Dans son article intitulé « Sociologie de l'argent », Georg SIMMEL<sup>32</sup> souligne que « *l'argent (ou la monnaie) contribue à dissoudre les relations traditionnelles et conduit à forger une société d'individus atomisés n'ayant entre eux que des relations impersonnelles* ». Ainsi au XX<sup>ème</sup> siècle, le scénario de dissolution des liens traditionnels semble s'appliquer encore plus rapidement et brutalement dans les pays du Tiers-monde en général et de l'Afrique subsaharienne en particulier. C'est dire que la transformation des communautés traditionnelles par l'économie monétaire ou de marché prend donc une triple forme :

- économique, par la ruine des formes anciennes de production ;
- sociale, par la décomposition des sociabilités communautaires ;
- et culturelle, par l'envahissement des modèles culturels issus du monde marchand.

A vrai dire, poursuit Georg Simmel, toute société d'architecture ancienne qui ouvre ses portes à l'économie monétaire perd un jour ou l'autre ses équilibres sociaux, économiques et culturels acquis. Ainsi, Georg Simmel rejoint Karl Polanyi en soulignant que pour prendre place au sein d'une société d'architecture ancienne, l'économie monétaire procède à la transformation de son organisation socio-économique et culturelle.

Le Socio-anthropologue Alfred SCHWARTZ<sup>33</sup> montre que l'organisation de la société traditionnelle se caractérisait par l'existence de paliers d'orientation précis, et par des niveaux d'activités différenciés, c'est-à-dire une organisation hautement rationnelle de la production. Son ouvrage parle également de l'organisation sociale de ladite société et les changements qui y sont intervenus. La finalité économique de cette société était orientée, par le truchement de l'échange, vers l'acquisition de biens rares et complémentaires. Cette activité d'échanges reposait essentiellement sur le troc. Aussi, l'auteur avait pour objectif de saisir l'impact de l'introduction de la culture commerciale sur l'agriculture de subsistance et cerner les problèmes qui en ont découlés. Selon lui, le comportement de l'agent économique était motivé par la nécessité de satisfaire trois types de besoins à savoir : domestiques, sociaux, économiques.

L'organisation traditionnelle de la production se caractérisait par trois principes : la spécialisation clanique, la division sociale du travail et l'existence d'un système de contrôle. Cette économie était produite par des groupes domestiques (famille conjugale mono ou

---

<sup>32</sup>SIMMEL, G., « Sociologie de l'argent », in A. Weinberg (dir.), *Le marché régulateur ou destructeur du lien social ?*, Sciences Humaines Hors-série N° 3, Paris, Bordas, novembre 1993, pp. 10-13.

<sup>33</sup>SCHWARTZ, A., *Tradition et changements dans la société Guéré*, Paris, ORSTOM, 1971, pp. 45-75.



polygynique) qui représentaient l'élément de travail permanent de l'unité de production, par des sociétés d'entraide. Cependant selon toujours l'auteur, l'introduction de l'agriculture commerciale viendra perturber les fondements de cet univers économique traditionnel. Car le passage de l'économie de besoin à une économie de profit a fait de la monnaie un instrument d'échange et de réserve par excellence.

Ainsi, à l'instar de George Simmel et de Karl Polanyi, Alfred Schwartz souligne que la diffusion de l'économie monétaire a en fait rompu un certain nombre d'équilibres au sein des sociétés : éclatement des cadres sociaux traditionnels, dispersion géographique de la production, dégradation du schéma d'autorité. En bref, la substitution de la monnaie aux biens rares anciens a opéré un véritable renversement dans la hiérarchie traditionnelle des rapports de production, et l'individualisation des cellules de production.

Parlant de la forte influence de l'économie monétaire, Bernard PERRET<sup>34</sup> dessine les contours de la nouvelle civilisation de l'argent. Il constate que celui-ci ne cesse de conquérir de nouveaux territoires et devient la mesure de tout échange et de toute valeur. Il révèle que la monétarisation plus ou moins imposée de l'existence quotidienne a pour conséquence d'accroître la marginalisation et la dépendance économique des couches les plus défavorisées de la société. L'auteur montre qu'actuellement tout se monnaie de plus en plus rapidement et cyniquement<sup>35</sup>, car la culture marchande gagne du terrain. De même, il fait une analyse de l'enchâssement (irruption) de l'économique dans le social et s'inquiète de la disjonction entre l'économique et le social.

Pour Bernard PERRET, l'accession aux biens rares passe pour l'individu avant toute implication dans la vie de la cité qui devient par certains aspects abstraits. Il met en évidence le glissement de l'économie de marché vers la société de marché, puisqu'aujourd'hui tout s'inscrit dans un rapport marchand et commercial. A la différence de ses prédécesseurs, Bernard Perret identifie-t-il cinq enjeux majeurs à savoir : le couplage entre la régulation sociale du monde du travail et la distribution, le développement d'inégalités non monétaires, le découplage entre la notion d'assurance et celle de solidarité, la dévalorisation des médiations sociales, le recours à une stratégie fondée sur le seul travail. Malgré tout, il rejoint la logique d'analyse de ses prédécesseurs démontrant que la dénaturalisation de l'argent a

---

<sup>34</sup>PERRET, B., *Les nouvelles frontières de l'argent*, Paris, Le Seuil, 1999, pp. 12-32.

<sup>35</sup>S'opposant aux conventions sociales et aux principes moraux.

modifié les conduites sociales. Autrement dit, la monétarisation phagocyte le social, le politique, le culturel, et fait progressivement de chacun de nous un vulgaire centre de profits.

Dans son étude, Yao-Gnabeli ROCH<sup>36</sup>, explique que l'apparition de la monnaie dans le vécu de nos populations a introduit de nouvelles techniques de production et de maintien des valeurs sociales et culturelles. Il montre que la monnaie a instauré une marginalisation progressive de l'individu par rapport aux membres du groupe. Les modes de relations sociales, l'organisation de la parenté, le mode des rapports sociaux entre l'homme et la femme sont affectés. L'organisation sociale, culturelle et économique repose désormais sur la valeur «argent».

Son étude révèle que l'opinion publique considère l'argent comme un facteur de déstabilisation socio-économique et culturelle. Les valeurs sociales telles que la solidarité, sont absorbées par les intérêts mercantiles. Sur ce, l'auteur affirme que l'introduction de l'économie de marché aurait provoqué des changements dans le comportement économique des africains en maints endroits (comme ce fut le cas au Fuuta-Jaloo). De part ce fait, la commercialisation des produits de la terre ou du cheptel constitue un facteur important d'acquisition de la monnaie/argent.

Aussi, les formes traditionnelles d'organisation et de sociabilité ne peuvent-elles maintenir leurs structures sous la poussée de l'usage actuel de la monnaie comme finalité. Le pouvoir de l'argent donne à son possesseur un statut social dominant. Les pratiques actuelles développées lors des cérémonies (baptêmes, mariages, funérailles) attestent les discriminations sociales, les hiérarchies des pouvoirs et celles des fortunes.

A la différence de ses prédécesseurs, Yao-Gnabeli souligne que l'usage de la monnaie par nos sociétés ne doit pas être exclusivement appréhendé en termes de déstructuration des valeurs sociales. Mais cet usage doit s'inscrire également dans la redynamisation économique, sociale et culturelle amorcée par le processus de monétarisation. Ainsi, au-delà du pouvoir destructeur de la monnaie, son adoption permet à ses nouveaux usagers de s'offrir certains privilèges et de consolider des allégeances sociales.

---

<sup>36</sup>ROCH, Y.G., « Logique culturelle et logique économique. Etude de cas : L'impact de la solidarité et des funérailles sur l'entreprise moderne en Côte d'Ivoire, Mémoire de DEA, Abidjan, IES, 1992, pp. 5-32.

Dans *L'Afrique Noire de 1800 à nos jours*, Catherine Coquery-Vidrovitch et Henry Moniot<sup>37</sup> affirment que le boom commercial général en Afrique, lié aux nouveaux marchés ouverts par la conquête coloniale et par la construction des voies ferrées, est allé de pair avec l'expansion de l'économie monétaire. Ils convergent avec Karl Polanyi et Georg Simmel sur le fait que le développement de l'économie monétaire ou de marché n'a été rendu possible qu'à la suite de la destruction ou de la transformation du système traditionnel d'échanges et d'une bonne partie des liens sociaux communautaires. C'est dire que la rapide expansion du volume monétaire mis en circulation en Afrique de l'Ouest contribua à résoudre les problèmes posés par la confrontation entre le système métropolitain et une économie traditionnelle désormais inadaptée.

Certes, l'économie de traite au XIX<sup>ème</sup> siècle avait déjà dépassé le stade du simple troc. Les Européens pratiquaient avec les traitants le système des avances en nature, et diverses monnaies de compte étaient en usage comme la « barre » de fer, « l'once de traite », le « paquet » ou l'assortiment de marchandises. Dès 1880<sup>38</sup>, le recours à un nouveau moyen d'échange était devenu indispensable. Ce fut en AOF, la pièce de 5 Francs puis les billets émis par la BAO, et en zone britannique le sterling d'argent. Ainsi, les Africains durent-ils entrer malgré eux dans le système monétaire mondial.

Dans *L'Afrique au 20<sup>ème</sup> siècle*, Hélène d'ALMEIDA-TOPOR<sup>39</sup> souligne qu'au moment du partage de l'Afrique, l'économie de nombreuses communautés était depuis longtemps en relation avec le commerce mondial à cause de la traite esclavagiste. Cette dernière se prolongea plus ou moins clandestinement jusque dans les années 1860 alors même que l'échange de produits s'était développé dans les premières décennies du XIX<sup>ème</sup> siècle. Le mode d'organisation économique de ces communautés africaines a été modifié tant à cause du prélèvement d'une partie de la main-d'œuvre masculine, pour répondre aux exigences des travaux forcés, que du développement des produits d'exportation (caoutchouc, coton, café, cacao) répondant à la demande des pays industrialisés.

---

<sup>37</sup>COQUERY-VIDROVITCH, C. ; MONIOT, H., *L'Afrique noire de 1800 à nos jours*, Paris, PUF (Nouvelle Clio), Avril 2005, pp. 98-99.

<sup>38</sup>*Op.Cit*, pp. 98-99.

<sup>39</sup>ALMEIDA-TOPOR (D'), H., *L'Afrique au 20<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Armand Colin (Collection U), janvier 2003, pp. 62-64.

Ainsi, Hélène d'Almeida-Topor s'inscrit dans la logique de raisonnement de Catherine Coquery-Vidrovitch et de Henry Moniot. Elle rejoint ces derniers lorsqu'ils mettent en relief le processus de monétarisation de l'économie en Afrique subsaharienne avec l'ouverture des marchés coloniaux et la construction des voies ferrées. Mais d'Almeida-Topor va plus loin en associant à ce processus l'abolition de la traite esclavagiste et le développement des cultures de rente ou des produits d'exportation. La colonisation, en soumettant sous une même autorité tous les groupes sociaux des communautés africaines traditionnelles, a opéré une redistribution des forces économiques. Elle poursuit son argumentaire en affirmant que la colonisation a généralisé l'accession de l'Afrique aux marchés mondiaux en y faisant participer, progressivement et à des degrés divers, tous les habitants du continent, désormais contraints de se procurer du numéraire pour satisfaire les exigences du paiement de l'impôt personnel.

Quant à Elikia M'BOKOLO<sup>40</sup>, il soutient dans son ouvrage, *Afrique Noire : Histoire et civilisations*, que l'un des principaux bouleversements de l'âge colonial concerne la catégorie la plus basse sur l'échelle sociale qu'est celle des esclaves. Au nom des principes humanitaires et civilisateurs dont elles se prétendaient porteuses, les puissances coloniales se montraient absolument opposées à l'esclavage qui subsistait encore dans de nombreuses sociétés africaines. A l'orée de la première Guerre mondiale, le phénomène n'était presque plus reconnu en Afrique, même si, par endroits, comme au Fuuta-Jaloo, son abolition fut plus tardive.

Dans plusieurs cas, l'installation ou le maintien de la présence européenne s'était accompagnée de la libération d'esclaves, soit que la mesure ait été prise par l'administration coloniale, soit que les esclaves, profitant de la bienveillance européenne ou de la faiblesse de leurs maîtres, se soient eux-mêmes libérés. C'est dire que les transformations que la colonisation apporta, notamment dans le domaine économique, offrirent bientôt de nouvelles ouvertures pour les esclaves désirant s'affranchir : la traditionnelle possibilité d'un « rachat de soi » trouva à s'étendre avec la monétarisation de l'économie.

A l'instar de ses prédécesseurs, Elikia M'Bokolo a tenté d'établir un rapport entre les efforts de l'administration coloniale à faire adhérer les populations africaines à son ambitieux projet de monétarisation de l'économie et le combat qu'elle mena pour interdire les pratiques

---

<sup>40</sup>M'BOKOLO, E., *Afrique Noire : Histoire et civilisations du XIX<sup>ème</sup> siècle à nos jours*, Paris, Hatier (AUF), octobre 2004, pp. 388-389.

esclavagistes avec l'instauration obligatoire de l'impôt de capitation : les esclaves avaient donc la possibilité de s'affranchir de leur condition servile par le paiement de l'impôt, soit en nature ou en espèce<sup>41</sup>.

## 5. Techniques de recherche et de collecte d'informations :

Les techniques sont des outils de la recherche impliquant des procédés de collecte de données adaptés à la fois à l'objet d'investigation, à la méthode d'analyse et surtout, au point de vue qui guide la recherche. Il n'y a pas, en sciences humaines et sociales, de consensus sur la définition des termes *méthode* et *technique* de recherche<sup>42</sup>. Les spécialistes semblent du moins s'entendre pour donner un sens plus général et plus abstrait au terme *méthode* et un sens plus spécifique et plus concret au terme *technique*. Quoiqu'il en soit, ils sont utilisés ici en tenant compte simplement des usages les plus courants. Ainsi, la méthode expérimentale est utilisée dans les recherches de ce type. La méthode historique est, quant à elle, associée ici à l'analyse de contenu. S'agissant de la méthode d'enquête, elle peut être associée à différentes techniques de collecte de données : la technique du questionnaire ou du sondage, l'analyse de statistiques ou même l'observation.

Répondre aux différentes questions qui animent le débat au cœur de nos travaux de recherche sous-tend une démarche méthodologique et nécessite la mobilisation de plusieurs sources dont entre autres : les documents (ouvrages généraux, spécialisés et de méthode), les archives coloniales et postcoloniales, les sources orales, etc. Nous inscrivant dans une logique de recherche explicative à travers cette thèse, nous mettons à profit les données tangibles issues des différentes sources consultées afin de rendre compte des relations possibles entre le phénomène du Changement social et d'autres, c'est-à-dire trouver la cause ou les facteurs ayant contribué à son apparition et à son développement au Fuuta-Jaloo.

Traiter du changement social au Fuuta-Jaloo sur une période assez longue, plus d'un siècle, est un véritable défi. Cette période recoupe pratiquement toute la période coloniale, depuis les accords de traités de protectorat passés entre les puissances coloniales occidentales et les

---

<sup>41</sup>Cette possibilité d'affranchissement du statut d'esclave, par le truchement de l'impôt de capitation, fut très profitable aux captifs dans certaines régions d'Afrique (comme le souligne M'Bokolo) ; mais pas forcément aux *maccube* (appellation donnée aux esclaves domestiques par les Peuls) du Fuuta-Jaloo.

<sup>42</sup>QUIVY, R. et Van CAMPENHOUDT, L., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1995.

*Almamis* du Fuuta-Jaloo (1880-1881) jusqu'à l'annexion du pays en 1896<sup>43</sup>, en passant par le paiement obligatoire de l'impôt de capitation, la monétarisation de l'économie et des échanges (1905-1919), la création des marchés au cœur du Fuuta, et l'implication directe des Peuls dans le commerce en tant qu'acteurs (1920-1958). Cette période se poursuit avec le vent de l'indépendance, notamment sous le régime révolutionnaire de Sékou Touré (1958-1984) et le régime de libéralisme économique de Lansana Conté (1984-2008). Faire une telle étude nous met donc face à une diversité de sources dont le choix et l'analyse restent très complexes et difficiles.

L'approche méthodologique décrit le chemin suivi pour donner une réponse satisfaisante à la question de recherche. La méthode est une démarche de l'esprit. Autrement dit, c'est l'ensemble des opérations intellectuelles par lesquelles une discipline scientifique cherche à atteindre les vérités qu'elle poursuit, et les démontre ; car ces vérités servent à organiser des données de base qui sont propres à l'explication scientifique d'un phénomène. Dans cette logique, M. GRAWITZ<sup>44</sup> affirme que : *« Toute recherche ou application de caractère scientifique en sciences sociales en général, doit comporter l'utilisation de procédés opératoires (...) adaptés à tout genre de problème et de phénomène en cause »*. De manière plus opérationnelle, une méthode est *« un ensemble concentré d'opérations mises en œuvre pour atteindre un ou plusieurs objectifs, un corps de principes présidant à toute recherche organisée et un ensemble de normes permettant de sélectionner et coordonner les techniques »*.

Pour parvenir à la réalisation de nos objectifs, apporter des réponses fiables aux principales questions que nous nous posons et vérifier nos hypothèses, nous avons opté pour une méthodologie de types qualitatif et quantitatif. La méthode qualitative est une approche de recherche qui fonde ses principes de travail sur des reconstitutions effectuées à partir des connaissances et des descriptions fournies par les populations sur lesquelles s'applique la recherche. La recherche qualitative comporte donc l'avantage de produire des informations très approfondies, riches, variées et nuancées. Cependant, la recherche qualitative peut aussi comporter des risques de subjectivité des enquêtés. Aspirant donc à une vérité historique objective, nous comptons contrer ces risques par les mesures suivantes :

---

<sup>43</sup>Nous avons largement détaillé ce passage dans nos travaux de Master 2.

<sup>44</sup>GRAWITZ, M., *Méthode des Sciences Sociales*, Paris, Dalloz, 1992.

- l'esprit critique qui caractérisera notre posture de chercheur constitue la principale arme permettant de mener la recherche avec plus d'objectivité ;
- la diversification des sources d'information en vue du recoupement des données en est la seconde mesure. C'est ce qui justifiera la diversification des sources documentaires d'une part, et des catégories sociales à enquêter d'autre part.

Quant à la méthode quantitative, elle constitue une méthode de recherche se fondant sur une épistémologie positiviste ou post-positiviste, utilisant des outils d'analyse mathématiques et statistiques, en vue de décrire, d'expliquer et prédire des phénomènes par le biais de concepts opérationnalisés sous forme de variables mesurables. Elle se distingue ainsi de la méthode dite qualitative. Les résultats d'une recherche quantitative constituent des nombres ou un ensemble de nombres ; on les représente souvent sous forme de tableaux, de graphiques, etc.

Partant du fait que notre sujet de recherche soit à cheval entre plusieurs domaines scientifiques (l'interdisciplinarité oblige), en l'occurrence entre l'Histoire, l'Anthropologie, la Sociologie et l'Economie sociale, nous ne serons pas cantonnés dans une approche fermée. Au contraire, nous ferons constamment recours aussi bien aux méthodes et techniques de recherche et de reconstitution historiques (investigation d'archives) qu'à celles socio-anthropologiques (cadre conceptuel, enquêtes de terrain, etc.) et d'économie sociale (cadre conceptuel, statistiques, etc.). Ainsi, nos travaux seront conjointement guidés par les méthodes qualitative et quantitative afin de faciliter l'opérationnalisation de notre problème de recherche.

Nous ferons usage de l'investigation d'archives, de la recherche documentaire et des entretiens sous-tendus par des enquêtes de terrain. Notre recherche documentaire portera sur un éventail très varié de documents écrits (livres, articles en version papiers et électroniques, journaux, thèses de doctorat, mémoires de Master, archives, etc.). Quant à nos entretiens, ils seront de type semi-directif, et seront orientés aussi bien sur les individus que sur le groupe (focus-group). Dans la mesure du possible, nous avons effectué des récits de vie de certains acteurs économiques (commerçants ou opérateurs économiques) à cause de leurs expériences dans la pratique commerciale. De manière générale, leurs récits de vie nous ont permis de comprendre l'itinéraire suivi par tous les adoptants du métier de commerçant au Fuuta-Jaloo.

Ainsi, pour arriver aux objectifs que nous nous sommes fixés, confirmer ou infirmer nos hypothèses, nous avons fait recours à plusieurs techniques de recherche et de collecte d'informations que nous présentons ci-dessous :

### **8-1. Présentation et analyse critique des sources :**

Toute recherche scientifique en Histoire (travaux de Master, de Doctorat, de post-doctorat ou de rédaction d'articles scientifiques) nécessite un travail fouillé et sérieux sur les sources archivistiques afin de donner un caractère original à l'étude entreprise. En effet, faire l'histoire économique du Fuuta-Jaloo avec une mention sur le changement social (entre le XX<sup>ème</sup> et le XXI<sup>ème</sup> siècle), ne peut être envisagé sans sources d'archives qui constituent, à priori, un matériau précieux et fondamental pour l'historien.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons mis à contribution plusieurs centres d'archives qui nous ont permis d'accéder aux informations sur les traités de protectorat, le paiement obligatoire de l'impôt de capitation, la monétarisation de l'économie et des échanges, et le commerce au Fuuta-Jaloo (réseaux, acteurs et produits, la création des marchés et l'implication des Peuls dans la pratique commerciale). Il s'agit : des Archives Nationales d'Outre-Mer d'Aix-en-Provence (ANOM), des Archives Nationales de France à Pierrefitte-sur-Seine, du Centre des Archives Diplomatiques de La Courneuve (France), des Archives Nationales de Guinée (ANG), des Archives Nationales du Sénégal<sup>45</sup> (ANS) et de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN).

Les fonds documentaires des Archives Nationales d'Outre-Mer d'Aix-en-Provence (ANOM) proposent, de par leur volume et leur richesse, des données essentielles sur l'histoire de l'administration coloniale française et de ses anciennes colonies africaines notamment. C'est dans cette perspective que nous y avons effectué une mission de recherche de 25 jours, du 16 juillet au 09 août 2014. Ce séjour de recherche intervenait surtout en fonction du stade d'évolution de nos travaux de recherche et de la nature des données à collecter qui sont nécessaires à la rédaction de notre thèse.

---

<sup>45</sup>Nous n'avons malheureusement pas pu consulter les fonds de documents aux Archives Nationales du Sénégal (ANS) à cause des grands travaux de rénovation concernant l'institution. Mieux, aucun service minimum de consultation d'archives n'était disponible durant la période de notre séjour. Néanmoins, nous avons eu accès à certains documents importants issus du fonds Gilbert Vieillard à l'IFAN (Institut Fondamental d'Afrique Noire) et grâce à une base d'archives électroniques disponible sur <http://www.senarchives.org.sn/fonds/1#90>



Pendant ce séjour de recherche, nous avons réussi à exploiter un volume important de documents se rapportant à la série géographique de la Guinée française<sup>46</sup> (1846-1913) et du deuxième empire colonial (1815-1962). Les fonds d'archives que nous avons dépouillés traitent des affaires politico-administratives de l'Afrique Occidentale française (AOF), des rapports économiques et commerciaux des Rivières du Sud et du Fuuta-Jaloo en particulier. Le commerce et les mesures destinées à le favoriser sont également bien documentés, avec de nombreux petits dossiers nominatifs concernant les sociétés et les particuliers installés ou désireux de s'implanter dans la colonie.

Sur les 26 cartons que compte ce fonds, nous avons dépouillé 16 cartons des sous-séries 2G, 7G et 1Q qui traitent en général de sujets divers allant de l'expansion territoriale à la politique indigène de la France impérialiste, en passant par des rapports sur les affaires économiques (paiement d'impôt, informations sur le commerce, l'élevage et l'agriculture, des statistiques économiques, etc.) des Rivières du Sud et du Fuuta-Jaloo. Cependant, les documents que nous avons consultés à partir de ces sous-séries n'excédaient pas la période de 1919-1920<sup>47</sup>. Les seuls documents qui excèdent cette période existent uniquement en version microfilmée<sup>48</sup> dont les originaux se trouvent aux Archives Nationales du Sénégal (ANS). Notre difficulté a été de n'avoir pas pu trouver sur place des documents traitant des affaires économiques et des rapports commerciaux des Rivières du Sud et du Fuuta-Jaloo sur la période considérée.

Quant au fonds du deuxième empire colonial<sup>49</sup> (1815-1962), l'essentiel des documents relève de la Direction des Affaires économiques et du Plan (1835/1964) et traite d'informations qui n'intéressent pas a priori nos travaux de recherche. Nous avons donc poursuivi notre séjour de recherche à travers la consultation du catalogue de la bibliothèque des ANOM. Trois répertoires bibliographiques<sup>50</sup> ont surtout attiré notre attention : répertoire de la bibliothèque du ministère des colonies, répertoire de la bibliothèque de l'Ecole coloniale, répertoire de la bibliothèque vivante.

---

<sup>46</sup>FR ANOM 1501 COL 1 et FR ANOM 1520 COL 1.

<sup>47</sup>Période se rapportant au jalon historique marquant la date de départ de nos travaux de thèse, mais aussi la période marquant l'implication de Peuls du Fuuta-Jaloo en qualité d'acteurs dans le commerce.

<sup>48</sup>Les 50 microfilms que nous avons consultés en dix jours, soit en moyenne 5 microfilms par jour, n'étaient pas tous lisibles à l'écran, et on ne pouvait sauvegarder les documents ni par la photographie ni par impression.

<sup>49</sup>FR ANOM 4101-4110 COL.

<sup>50</sup>Ces répertoires d'archives portent respectivement les côtes suivantes : SOM, ECOL, et AOM.

A travers ces répertoires bibliographiques, nous avons consulté plusieurs catégories d'ouvrages et différents types de publications se rapportant à la Guinée française et au Fuuta-Jaloo, notamment : des monographies et brochures (ouvrages à caractère historique, géographique, scientifique, etc.), des périodiques et journaux coloniaux, des publications officielles des colonies (journaux et bulletins officiels, comptes et budgets, etc.), et des thèses universitaires.

Après un séjour de recherche bien fourni aux ANOM, nous avons également effectué des investigations aux Archives Nationales de Guinée (ANG) pendant tout le mois d'août 2015. C'est le lieu de signaler que lors de nos travaux de Master 2, entre 2007 et 2009, ce centre d'archives fut le seul que nous avons pu visiter à l'époque ; cette visite nous a permis de collecter quelques sources liminaires sur nos travaux de recherche. Malgré qu'elles soient très mal classées et peu fournies, les Archives Nationales de Guinée nous ont tout de même été très utiles. Nos investigations aux Archives Nationales de Conakry nous ont amené à consulter exclusivement le fonds de la série D consacrée à l'Administration Générale, et renfermant les sous-séries 1D, 2D et 6D qui traitent en général des affaires administratives et de la situation des impôts et taxes en Guinée française, notamment dans les cercles relevant administrativement et géographiquement du Fuuta-Jaloo.

Cependant, il existe une incohérence entre le répertoire du catalogue et les fonds disponibles dans les cartons, ce qui est à mettre au compte d'un manque d'organisation dans le rangement et la conservation des archives<sup>51</sup>. Dans le catalogue de la bibliothèque des Archives Nationales de Guinée, nous avons également consulté des mémoires d'études supérieures traitant divers sujets qui se rapportent à la situation politique, économique, sociale et culturelle de la Guinée en général, et du Fuuta-Jaloo en particulier<sup>52</sup>.

Face à notre difficulté d'accéder aux sources archivistiques des Archives de Guinée (car moins fournies) et des Archives du Sénégal (pour raison de travaux), notre plan « B » fut de nous rabattre sur les archives numérisées et disponibles sur Internet. Nous avons notamment consulté les fonds d'archives numérisées de la BNF (Bibliothèque Nationale de France) à

---

<sup>51</sup>Par exemple, lorsque nous avons sollicité la sous-série 6D 40 sur les rôles primitifs et supplémentaires de l'impôt personnel et les taxes sur le bétail dans le cercle de Labé, on nous a envoyé un carton portant les mêmes références mais dont le contenu était complètement différent des informations figurant dans le répertoire du catalogue.

<sup>52</sup>Ces mémoires sont tous répertoriés dans notre bibliographie, à consulter sur les dernières pages de cette thèse.

travers Gallica, des ANOM (Archives Nationales d’Outre-Mer), de Pierrefitte-sur-Seine, grâce aux liens Internet disponibles<sup>53</sup>.

Malgré tout, ces investigations d’ouvrages bibliographiques et de documents d’archives nous ont permis d’identifier les facteurs et les acteurs du processus de monétarisation et de commercialisation, qui apportent le changement au Fuuta-Jaloo. De même, elles nous ont aidé à situer sur une carte les lieux d’émergence et les espaces de dispersion (diffusion spatiale) du changement social apporté par la colonisation. Egalement, nous avons pu avoir, à l’aide de ces investigations documentaires, quelques indices d’identification des formes de diffusion du changement social provoqué (par extension ou par migration), des adoptants potentiels au changement et des milieux de résistance à ce phénomène de dynamique sociale.

## **8-2. La recherche documentaire :**

La recherche documentaire est une technique de prospection ou d’exploration méthodique des travaux scientifiques relatifs à une question (ou à un sujet) de recherche auxquels se livrent les chercheurs en vue d’une diffusion scientifique<sup>54</sup>. Ainsi, la documentation constituera la première étape de notre recherche. Elle nous permettra non seulement d’améliorer notre savoir intellectuel, mais aussi d’apprécier l’état d’avancement de la science dans les domaines de l’histoire, de l’anthropologie, de la sociologie et de l’économie sociale ; puisque notre sujet de recherche est à cheval entre ces domaines scientifiques.

Quant au choix de la démarche à privilégier, il reste tributaire du sujet de recherche. Dans le cadre de nos travaux de recherche, nous avons privilégié la méthode qualitative qui reste soutenue par la méthode quantitative. D’après les chercheurs américains Robert BOGDAN et Steven J. TAYLOR<sup>55</sup>, « *l’analyse qualitative est la recherche qui produit l’analyse des*

---

<sup>53</sup><https://francearchives.fr/fr/facomponent/a48e24346dc1ef635a23dbcd7e6af1c8d9517763> ;

- [https://data.bnf.fr/fr/15289998/guinee\\_francaise\\_1891-1958/](https://data.bnf.fr/fr/15289998/guinee_francaise_1891-1958/) ;
- <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ark:/61561/qo207rlpj> ;
- <https://gallica.bnf.fr/accueil/fr/content/accueil-fr?mode=desktop> ;
- [https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/consultationIR.action?irId=FRAN\\_IR\\_053803](https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/consultationIR.action?irId=FRAN_IR_053803)

<sup>54</sup>Le Petit Larousse illustré, Dictionnaire de la langue française, Editions Larousse, 2012.

<sup>55</sup>BOGDAN, R. & TAYLOR, S.-J., *Introduction to Qualitative Research Methods: A Guidebook and Resource*, 3<sup>rd</sup> Ed., New York, Winley, 1998, 337 p.

*données descriptives, telles que les paroles écrites ou dites et le comportement observatoire des personnes* ». Elle renvoie à une méthode de recherche intéressée par le sens et l'observation d'un phénomène social d'où toute l'importance que revêt ici l'histoire sociale. Elle traite des données difficilement quantifiables. Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer ou croire, elle ne rejette pas les chiffres ni les statistiques, mais ne leur accorde tout simplement pas la première place.

Suivant l'intitulé de notre sujet de thèse, nous avons procédé à la construction de notre répertoire bibliographique, via Internet et dans les centres de documentation aussi bien en France, en Guinée qu'au Sénégal. Ainsi, en France, nous avons effectué nos lectures à : la BULAC (Bibliothèque Universitaire des Langues et Civilisations) de l'INALCO, la Bibliothèque Centrale de l'Université Paris 7 Diderot, la Bibliothèque Nationale François Mitterrand (ou Bibliothèque Nationale de France), la Bibliothèque des Grands Moulins, la Bibliothèque de Pierrefitte-sur-Seine. En Guinée, nous avons concentré nos recensions bibliographiques à la Bibliothèque universitaire de Sonfonia, à la Bibliothèque nationale de Guinée, et au CEDUST (Centre d'Etudes et de Documentation Universitaire pour la Science et la Technologie). Enfin, au Sénégal, l'IFAN (Institut Fondamental d'Afrique Noire) a largement contribué à bâtir ce répertoire bibliographique. De même, sur Internet le moteur de recherche Google nous a été d'une grande utilité.

Au terme de nos multiples lectures, nous avons répertorié des ouvrages plus ou moins relatifs à notre thématique de recherche, ce qui nous a permis de bâtir notre répertoire bibliographique tout en veillant à catégoriser les ouvrages consultés suivant la typologie ci-dessous :

- ***ouvrages généraux, ouvrages spécialisés et articles scientifiques (version papier ou version électronique)*** : pour collecter des informations aussi générales que spécifiques sur l'histoire générale de l'Afrique des périodes coloniale et post-coloniale. Notamment pour recenser des données relatives à l'histoire économique de l'Afrique de l'Ouest en général, de la Guinée et du Fuuta-Jaloo en particulier, afin de comprendre les réseaux d'échanges et d'identifier les acteurs et les produits impliqués. Mais également, pour recenser des données socio-anthropologiques relatives au processus de changements sociaux intervenus dans les sociétés africaines des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles ;

- **ouvrages de méthode** : pour nous permettre d'approfondir nos connaissances sur les paradigmes<sup>56</sup> afin de choisir les plus appropriées à l'élaboration de notre document scientifique, et d'acquérir des techniques d'analyse et de rédaction d'une thèse de doctorat en Histoire ;
- **thèses de doctorat et mémoires (Maîtrise et Master)** : en vue de nous inspirer de la méthodologie utilisée par nos prédécesseurs dans le traitement des questions plus ou moins relatives à notre sujet de recherche, dans le but de pouvoir effectuer un recoupement de nos informations collectées avec les leurs ;
- **sources imprimées d'archives** (journaux officiels de la Guinée française et de la Guinée indépendante, rapports commerciaux et registres de comptes de l'administration coloniale, notes personnelles d'anciens commis, monographies du Fuuta-Jaloo, etc.) : dans le souci de collecter des données tangibles et nécessaires à l'explication du processus de monétarisation de l'économie au Fuuta-Jaloo tout en mettant en exergue l'extraordinaire transition que des acteurs économiques peuls ont pu opérer du pastoralisme vers l'activité commerciale.

### **8-3. Entretien/Enquêtes orales de terrain :**

L'enquête est l'étude d'une question ou une interrogation particulière portée sur un phénomène, et réunissant des témoignages et des expériences d'individus dans un but de généralisation du phénomène<sup>57</sup>. Au sens scientifique, l'entretien ou l'enquête est une méthode de recherche et d'investigation. Par le biais de cette méthode, l'enquêteur cherche à obtenir des informations sur les attitudes, les comportements, les représentations d'un ou de plusieurs individus dans la société. A propos de cette méthode Quivy et L. Van Campenhoudt<sup>58</sup>, soulignent qu'elle permet « *l'analyse du sens que les acteurs donnent à leurs pratiques et aux événements auxquels ils sont confrontés : leurs systèmes de valeurs, leurs repères normatifs, leurs interprétations de situations conflictuelles ou non, leurs lectures de leurs propres expériences* ». Selon M. Grawitz<sup>59</sup>, « *Au point de vue technique, l'entretien est un procédé*

---

<sup>56</sup>Modèles théoriques de pensée qui orientent la recherche et la réflexion scientifiques.

<sup>57</sup>Le Petit Larousse illustré, Dictionnaire de la langue française, Editions Larousse, 2012.

<sup>58</sup>Van CAMPENHOUDT, L., & QUIVY, R., *Manuel de recherche en sciences sociales*, 4<sup>ème</sup> Edition, Paris, Dunod, 2011.

<sup>59</sup>GRAWITZ, M., *Méthode des Sciences Sociales*, Paris, Dalloz, 1992.

*d'investigation scientifique qui utilise un processus de communication verbale dans le but de collecter des informations en relation avec les objectifs qu'on s'est fixés ».*

Il arrive que les historiens accordent la priorité aux sources écrites dans une démarche incarnant une évolution ou tendant à situer les faits dans leur contexte exact<sup>60</sup>. Sans être « positiviste », nous pouvons dire, grâce aux documents scientifiques et à notre observation, que les sources écrites offrent plus de possibilités d'accès à des données officielles, mais aussi à des dates fiables (plus ou moins concordantes parfois) pour la « contextualisation » des faits. Néanmoins, sans les sources orales, certaines questions relatives à nos travaux manqueraient sûrement de réponses, notamment sur certains aspects sociaux (reconfiguration des rapports sociaux) et économiques (stratégies commerciales, décadence de l'élevage, etc.), à propos desquelles les sources écrites n'offrent pas souvent assez d'informations.

Notre méthode de choix des personnes participant (échantillon) aux entretiens s'est fondée sur un échantillonnage à choix multiples, comprenant quatre niveaux :

- Au 1<sup>er</sup> niveau : nous avons procédé au choix raisonné des localités d'application de nos enquêtes : certaines localités du Fuuta-Jaloo et de la Haute-Guinée, Kindia, Conakry, et Dakar ont été privilégiées pour cet exercice.
- Au 2<sup>ème</sup> niveau : il a été question d'identifier les localités en vue d'une collecte rationnelle des données en tenant compte de certains facteurs naturels ou humains. A ce niveau, nous avons procédé à un choix raisonné des sites de recherche. Deux principales raisons expliquent ce choix : la première raison vient de notre volonté de ne choisir que des lieux accessibles en toutes saisons ; la seconde repose sur le fait que ces sites soient censés abriter des individus pouvant apporter des réponses fiables à nos questions de recherche.

Ainsi sur le terrain, nous avons ciblé les localités selon leur importance économique dans la pratique commerciale et de l'élevage ou pour des raisons migratoires, en vue de la réalisation de nos enquêtes. Au Fuuta-Jaloo, ce sont les préfectures de Mamou, Labé, Pita, Dalaba et Mali qui ont été choisies. En Haute-Guinée, à cause des rapports historiques commerciaux que le Fuuta-Jaloo a entretenus avec l'empire samorien, nous nous sommes focalisés sur les

---

<sup>60</sup>SALVAING, B., CHASTANET, M. & CHRETIEN, J.-P. (dirs.), *Entre la parole et l'écrit. Contribution à l'histoire de l'Afrique*, Paris, Karthala, 2008, pp. 7-15.

préfectures de Kankan et de Dabola ; à Kindia et à Conakry, à cause de la forte présence d'acteurs économiques peuls qui y pratiquent surtout le commerce. A Conakry, nous avons accentué nos enquêtes sur les communes de Kaloum, Matam, Matoto et Ratoma. A Dakar, à cause de la forte présence de Guinéens notamment des Peuls originaires du Fuuta-Jaloo qui y pratiquent surtout le commerce.

Le choix des centres urbains, s'explique par le fait que le plus grand flux commercial s'y trouve concentré. Mieux, ces centres urbains représentent des lieux privilégiés d'observation des échanges marchands et du changement social à travers l'émergence de nouveaux rapports sociaux et la pratique de nouvelles activités économiques. Par contre, le choix des localités rurales nous a servi de contrepoids en vue d'une comparaison au regard de la dynamique commerciale en milieu urbain et le degré de détérioration progressive du pastoralisme, au fur et à mesure que le commerce se développe dans des zones autrefois dédiées à l'élevage.

- au 3<sup>ème</sup> niveau : nous avons procédé à l'identification des individus relevant des différents groupes-cibles (notables<sup>61</sup>, éleveurs et commerçants<sup>62</sup>, femmes<sup>63</sup>). Parmi ces catégories de personnes ressources, nous avons effectué des enquêtes ciblées (notamment dans la catégorie des opérateurs économiques) dans le cadre des entretiens en rapport avec la pratique du commerce, et l'émigration. Avec les opérateurs économiques, par exemple, nous avons abordé les stratégies commerciales, leur itinéraire commercial, et les conditions liées à la pratique commerciale sous la Loi-cadre de 1964. Notre objectif était de recueillir leurs témoignages issus de leur expérience personnelle, et leur propre stratégie de la pratique commerciale jusqu'à leur ascension économique.

---

<sup>61</sup>En tant que détenteurs et vecteurs de la tradition orale, leurs témoignages nous ont permis de collecter des informations sur la monographie du Fuuta-Jaloo, mais aussi d'apporter des réponses aux changements sociaux observés dans leur communauté.

<sup>62</sup>En interrogeant ces acteurs économiques, nous voulions comprendre les mécanismes qui ont conduit à la restructuration des activités économiques et ayant abouti à une nouvelle conception du travail chez les Peuls du Fuuta-Jaloo. Leurs témoignages nous ont également permis de comprendre le processus de passage du pastoralisme au commerce.

<sup>63</sup>Traditionnellement marginalisées dans la sphère sociale, économique, politique voire culturelle, elles occupent une place importante dans la structure sociale actuelle du Fuuta-Jaloo. Avec la recomposition sociale, sous-tendue par l'économie monétaire, les femmes peules ont atteint un palier important de leur ascension socio-économique devenant ainsi de véritables « actrices du développement » économique, social, politique et culturel de leur communauté.

- au 4<sup>ème</sup> niveau : nous avons choisi « au hasard », néanmoins avec des choix raisonnés, les membres de ces groupes-cibles susceptibles d'être interviewés. Ce dernier degré est dit aléatoire (ou représentatif) par le fait qu'il implique la possibilité de tirer au hasard un enquêté ; ce qui donne à chaque membre de la population une chance égale de faire partie de l'échantillon et d'être interrogé.

Au regard des groupes sociaux à enquêter, nous avons également effectué un échantillon aléatoire stratifié. Ici, la population est initialement subdivisée en sous-groupes homogènes (strates) définis selon un ou plusieurs critères (appelés variables d'intérêt). Dans chaque strate, on prélève aléatoirement des individus pour obtenir des sous-échantillons aléatoires simples. Cette méthode permet d'obtenir un échantillon représentatif car tous les individus d'un groupe ont la même probabilité de faire partie du sous-échantillon, et l'échantillon obtenu est représentatif de la population en ce qui concerne la variable d'intérêt (le changement social).

Dans cette catégorie, des personnes n'ayant aucune expérience des questions abordées ont également des faits à raconter. Leurs témoignages ont ainsi permis d'accéder à des anecdotes dont l'apport a été parfois décisif pour ce travail. Le postulat de départ est que toute personne ayant vécu l'époque qui nous concerne est un potentiel connaisseur de cette époque, donc représente une source capable d'apporter une contribution spécifique à la connaissance de l'histoire de cette région, ne serait-ce qu'en faisant la narration de son parcours personnel (récit de vie). Dans le meilleur des cas, elle fournit des informations sur des événements dont elle a entendus parler mais sans pour autant être témoin oculaire.

Au terme de nos travaux de Master2 (de 2007 à 2009), nous avons déjà identifié quelques personnes ressources susceptibles de répondre à nos questions de recherche. Cette liste a été améliorée et élargie pendant les trois premières années de notre thèse (entre 2014 et 2017) au cours desquelles nous avons pu recueillir une quantité importante d'informations et de témoignages auprès des personnes ressources interrogées. Dans notre souci ardent de trouver les réponses aux questions fondamentales de nos travaux de recherche en thèse, nous avons identifié 57 personnes<sup>64</sup> ressources (conformément aux catégories socio-professionnelles identifiées) au terme d'une liste initiale de 100 personnes<sup>65</sup> à interviewer. Ces personnes à

---

<sup>64</sup>Certaines personnes interviewées ont souhaité garder l'anonymat ; par principe donc, leurs noms ne figurent pas sur la liste des personnes enquêtées dans notre bibliographie.

<sup>65</sup>Plusieurs personnes initialement identifiées ont exercé leurs droits de ne pas répondre à nos questions à cause de leurs calendriers très chargés et pour d'autres raisons personnelles.



enquêter ont été identifiées en fonction de leurs connaissances sur l'histoire socio-économique et politique du Fuuta-Jaloo, mais aussi à cause de leur position sociale et économique au sein de la communauté.

Mises à part les méthodes classiques de collecte de l'information, ce travail est beaucoup redevable aux procédés informels de recension des données : observation et discussions (provoquées ou orientées). L'observation étant un outil essentiel de la connaissance ; avoir un contact plus ou moins long avec la zone d'étude confère donc au chercheur un savoir important sur les composantes sociales de la population-cible (attitudes, comportements, pratiques, etc.). En effet, rares sont les chercheurs qui procèdent à une collecte de témoignages sans observer, en amont, la société sur laquelle ils travaillent.

Enfin, la provocation des discussions ou l'élargissement de celles-ci à d'autres questions liées à nos travaux, a également été utile lors de nos enquêtes de terrain. Nous avons utilisé cette technique lors des entretiens concernant le phénomène migratoire (les causes, les motivations, l'organisation, le parcours migratoire, etc.), la problématique de l'esclavage, et l'émancipation du statut social de la femme. Lorsqu'il arrivait que certains enquêtés refusent que leurs témoignages soient enregistrés (dictaphone) ni notés<sup>66</sup> (bloc-notes), nous avons utilisé la technique de mémorisation, mais malheureusement nous n'avons pas pu mémoriser assez d'informations.

Nous avons personnellement rencontré des informateurs à la mémoire vive, datant aisément chacun des faits relatés ; nous les considérons d'ailleurs comme une catégorie particulièrement intéressante d'informateurs. Nous avons donc pu puiser d'importantes informations théoriques à partir de ces sources orales. Elles sont intéressantes et parfois complètes sur les questions sociales (esclavage notamment), sur l'émigration, sur les rapports divers avec l'administration coloniale (commandement, fiscalité, travail forcé, etc.), et sur l'essor du commerce dans l'ancien royaume des Almami. Bref, les sources orales n'ont pas fonction de servir de sources complémentaires, dans le cadre de ce travail, malgré les failles

---

<sup>66</sup>Comme ce fut le cas avec un commerçant de Mamou, pourtant très connu et très influent dans le milieu des commerçants peuls de cette localité. Ses témoignages étaient très intéressants, car c'est un témoin oculaire dont l'expérience commerciale a traversé la période coloniale (déjà commerçant au *loumo* de Bouliwel en 1940) et post-coloniale sous les régimes de Sékou Touré et de Lansana Conté.

qu'on leur connaît ; mais plutôt comme « des sources historiques à part entière<sup>67</sup> », même si la force de ce travail repose sur les sources écrites.

Egalement, certaines périodes sont plus facilement accessibles que d'autres par les sources orales. Pour les périodes récentes ou relativement récentes, la masse d'informations disponibles auprès des informateurs est plus importante que celle de la période pré-coloniale. Pour cette dernière, les sources orales sont de moins en moins disponibles du fait de la désaffection, de plus en plus prononcée, des traditions orales. Mais, en marge des problèmes de transmission, les sources orales de la période pré-coloniale perdent aussi en authenticité, en rapport avec les « pertes de mémoire et les additions explicatives<sup>68</sup> » de certains informateurs. En d'autres termes, les témoignages sur le passé s'altèrent à la fois sous le poids de la transmission et probablement, avec le vécu personnel des différents maillons de la chaîne de transmission. Sur le terrain, le chercheur va interviewer uniquement les personnes qui ont probablement des informations sur son objet de recherche. A ce propos, Angers<sup>69</sup> indique que « *le chercheur interroge telle personne parce que cette personne possède telle caractéristique, parce qu'elle appartient à telle couche sociale, parce qu'elle a connue tel type d'expérience* ».

Dans le cadre de nos travaux, nous avons opté à la fois pour l'entretien semi-directif (notamment) et l'entretien directif à cause des avantages qu'ils présentent pour une opérationnalisation de nos recherches. Ces types d'entretien constituent un outil de précaution qui nous a permis d'appréhender, après une longue série d'entretien avec les enquêtés, les témoignages convergents ou divergents de notre population-cible. Au regard de notre méthodologie de recherche, les informations issues de nos entretiens de terrain laissent entrevoir des données de types qualitatif et quantitatif, ce qui implique le fait que nous avons fait appel aux données statistiques pour consolider nos argumentations et analyses dans certains chapitres et sous-chapitres de notre thèse.

Pour la collecte de toutes les données (informations et témoignages) issues de nos enquêtes de terrain, nous avons utilisé le matériel standard à savoir : un dictaphone, un bloc-notes, un crayon à papier, un stylo à billes, un appareil photographique, et bien entendu un guide

---

<sup>67</sup>SALVAING, B., CHASTANET, M. & CHRETIEN, J.-P. (dirs.), *Op.Cit*, p. 10.

<sup>68</sup>VANSINA, J., « De la tradition orale. Essai de méthode historique », In *Annales des Sciences humaines*, n°36, vol. 8°, Tervuren, Belgique, 1961, p. 39.

<sup>69</sup>ANGERS, M., *Initiation pratique à la méthodologie des recherches*, Casbah université, 1997.

d'entretien (voir annexes). Notre guide d'entretien a été élaboré suivant la logique d'un procédé méthodologique qui nous a permis de recueillir des informations concernant la représentation socio-anthropologique et économique du changement social opéré chez les Peuls du Fuuta-Jaloo. Nous l'avons donc construit sur la base des questions semi-ouvertes qui s'articulent autour de six rubriques principales. Les enquêtes orales ont été réalisées à la fois en Pular, en Maninka, en Soussou<sup>70</sup> et en Français.

Egalement, notre guide d'entretien nous a permis, par le truchement des entretiens semi-directifs et directifs, de rentrer en contact avec des acteurs de l'élevage et du commerce, des observateurs de l'histoire du Fuuta-Jaloo, des administrateurs de marchés et des services publics déconcentrés (malheureusement nous n'avons pas pu rencontrer les agents des structures judiciaires et pénitentiaires, pour les questions liées au vol de bétail et aux procès y afférents). Parmi les catégories de personnes ressources que nous avons ciblées afin de réaliser nos enquêtes de terrain, nous nous sommes proposés d'interviewer des personnes disposant d'informations relatives à notre objet d'étude et des personnes ayant plus ou moins directement ou indirectement été des témoins de la tradition orale du Fuuta-Jaloo.

Que les informateurs aient été rencontrés en zones rurales et urbaines, à Conakry ou à Dakar, ils ont tous en commun d'appartenir à la région étudiée. Ces enquêtes ont été réalisées entre 2015 et 2017, à la fois dans le cadre de cette thèse et de nos travaux de Master2 (entre 2007 et 2008). Les informations que nous avons collectées ont nécessité trois séjours de terrain, et plusieurs entretiens réalisés conjointement en Guinée et à Dakar (Sénégal). Ainsi, entre le 17 Janvier 2016 et le 25 Novembre 2017, nous avons entrepris une série d'enquêtes orales auprès de 55 acteurs économiques (dont 40 commerçants et 15 éleveurs) et de 2 notables.

A Conakry, ces enquêtes ont été réalisées dans certains marchés importants de la capitale : le Marché M'Balia et le Marché du Changement (ex-Avaria) tous deux situés dans le grand centre de négoce de Madina, le Marché du Niger à Kaloum, le Marché de Taouyah, le Marché de Matoto, et le Marché d'Enco5. Aussi, nous avons multiplié les rendez-vous pour rencontrer une brochette d'opérateurs économiques (grands commerçants devenus hommes d'affaires) réunis au sein du GOHA (Groupe Organisé des Hommes d'Affaires) et de la Chambre de Commerce, d'industrie et d'artisanat, mais sans trop de réussite. Au Fuuta-Jaloo et en Haute-Guinée, nous sommes partis à la rencontre d'hommes et de Femmes pratiquant aussi bien le

---

<sup>70</sup>Concernant les langues locales (Pular, Maninka et Soussou), nous avons utilisé les services des traducteurs.

commerce que l'élevage. De Mamou à Dabola, en parcourant les localités de Tolo, Dounet, Sifaama et Katiya, nous avons pu toucher du doigt les réalités quotidiennes des hommes et des femmes qui nous ont livré les raisons personnelles ou contraignantes de leur choix pour la pratique du commerce ou de l'élevage. A Dakar, nous avons rencontré des commerçants peuls originaires du Fuuta-Jaloo dans les marchés de NGuelaw, Tylène-Sandiniéri, Sandaga, etc.

Par souci de ne pas réduire notre étude à une simple approximation<sup>71</sup>, nous avons également réalisé des récits de vie, afin de recueillir des informations issues d'observations de personnes bien imprégnées des transformations sociales (changement social) opérées au Fuuta-Jaloo, avec comme substrat leurs expériences personnelles. Autrement dit, il était surtout question de voir comment les trajectoires individuels des membres de la communauté épousent les changements sociaux déjà opérés ou en cours. C'est dire que les histoires de vie ont largement complété, sous cet angle, nos recherches de manière dynamique.

L'exercice des enquêtes orales bien qu'étant une tâche parfois passionnante, comporte bien souvent des difficultés qui se situent à deux niveaux. La première difficulté vient du manque de disponibilité des personnes à enquêter ; celles qui étaient disponibles ont parfois refusé d'aborder certains sujets ou de répondre aux questions sensibles touchant notamment la politique ou le social. La seconde difficulté fut celle des risques de déperdition des informations collectées à cause des prises de position partisans de certains interviewés.

De même, il y a le manque de recul dans l'analyse des faits historiques ; c'est à ce niveau que se situe surtout la difficulté pour l'historien qui travaille sur une période contemporaine. Face aux nombreux risques d'être « pris en otage » par les discours et les témoignages susceptibles d'influencer son travail, l'Epistémologie de l'Histoire recommande aux chercheurs, de manière générale, de prendre du recul par rapport aux faits, tout en donnant plus de poids à l'objectivité dans l'analyse et à la vérité dans la restitution. François BEDARIDA<sup>72</sup> pense à ce propos que si « *l'on veut fonder solidement et rationnellement la responsabilité scientifique, sociale et morale de l'historien, sans retomber dans une approche moralisante ni verser dans une neutralité abstraite et sans vie, il convient, d'abord, de rappeler en permanence que la première mission de l'historien est une mission de vérité ; en second lieu, de marquer avec force qu'il existe un lien congénital entre histoire et valeurs* ».

---

<sup>71</sup>Une étude qui fait une approche imprécise de la réalité ou qui n'approche que de loin la réalité.

<sup>72</sup>BÉDARIDA, F., « L'historien régisseur du temps ? Savoir et responsabilité », in *Revue historique*, Tome 1, n°122, 1998, pp. 3-24.

Mais comment l'historien peut-il travailler sur des faits qu'il a lui-même vécus ? Ne doit-il s'intéresser qu'aux événements qui sont « très loin » derrière lui ? Ces questions qui ont été soulevées depuis la création de l'École des Annales au XX<sup>ème</sup> siècle, par Lucien Febvre et Marc BLOCH, semblent en même temps apporter une réponse, en interpellant l'historien à se « plonger dans son présent afin d'écrire une histoire vivante, qui palpète avec son époque et qui est engagée dans ses enjeux<sup>73</sup> ». Cette affirmation nous a été d'une grande importance dans notre démarche scientifique et a conforté nos travaux de recherche sur la thématique traitant du changement social incluant des faits socio-historiques et économiques qui s'inscrivent dans la contemporanéité.

Malgré tous les aléas liés aux enquêtes de terrain, nous avons réussi à obtenir l'essentiel des informations dont nous avons besoin. Ce qui peut paraître aussi préoccupant pour l'historien-chercheur que nous sommes, est le risque de manipulation ou de falsification de l'histoire par les témoignages de certains interviewés en fonction de leurs convictions. Dans bien des cas, leurs témoignages peuvent ne pas correspondre à la vérité historique. C'est justement à ce niveau qu'intervient le sens de discernement du chercheur et la nécessité de confronter les sources, afin d'avoir une vision plus large. C'est cette motivation qui nous a conduits à diversifier nos sources et à élargir nos enquêtes de terrain sur plusieurs zones de prédilection et d'épicentre de la pratique de l'élevage et du commerce, en vue d'une meilleure analyse des faits socio-historiques.

Sur le terrain, l'historien d'aujourd'hui, que nous sommes, peut être confronté à des difficultés de la part de ses informateurs potentiels, surtout pour un chercheur appartenant à une autre communauté (comme c'est notre cas) qui étudie une société aussi conservatrice et endogène que les Peuls. On a souvent deux idées de lui (surtout lors de nos contacts avec les commerçants) : soit qu'il est un représentant des pouvoirs publics, notamment des fiscaux, à la recherche d'informations ; soit qu'il est une « taupe » à la charge du pouvoir en place venu espionner les commerçants peuls<sup>74</sup>. Il convient aussi de souligner que les populations exprimaient parfois leur crainte à être interrogées, pensant que nous recherchions les récits de grands événements de l'histoire du Fuuta-Jaloo qu'elles ne maîtrisent pas assez. Face à ces

---

<sup>73</sup>BRUGUIÈRE, A., *L'École des Annales. Une histoire intellectuelle*, Paris, Ed. Odile Jacob, 2006, 366 p.

<sup>74</sup>Depuis les élections présidentielles de 2010, les relations entre les commerçants peuls et le Président Alpha Condé restent toujours tendues à cause du « manque de soutien » dont ce dernier se plaint de n'avoir pas obtenu de la part des opérateurs économiques peuls qui se sont plutôt ralliés à son adversaire politique et leader de l'UFDG (Union des Forces Démocratiques de Guinée).

difficultés, nous avons utilisé la stratégie de la mise en confiance des informateurs « en nous fondant dans la masse », par de petites anecdotes sur notre origine et sur nos relations avec des ressortissants du Fuuta-Jaloo, afin de les « libérer » d'éventuelles angoisses et de dénouer leurs témoignages.

#### **8-4. Dépouillement et Analyse – Interprétation des données :**

Le dépouillement est un prétraitement des informations collectées lors d'une enquête ou d'un vote. Autrement dit, dépouiller c'est séparer, ordonner et classer les données de l'enquête. Le dépouillement est l'étape de la recherche au cours de laquelle l'on fait l'inventaire des résultats de l'enquête afin de répertorier les différentes informations. L'opération a pour but d'identifier, de vérifier, de trier et de classer ces données, afin de pouvoir effectuer des traitements statistiques dans les meilleures conditions de fiabilité et de validité possibles<sup>75</sup>. Ainsi, en raison de la nature des réponses et des informations qui ont été données par les enquêtés, nous avons procédé au dépouillement des données à travers un codage des informations collectées afin de pouvoir les analyser.

Quant à l'analyse de contenu, c'est l'une des méthodologies qualitatives utilisées dans les sciences sociales et humaines. Elle a pour objectif de recueillir et traiter des données mentionnées dans un texte pour le caractériser ou caractériser son auteur (personne, groupe ou organisation). Une analyse de contenu consiste en un examen systématique et méthodique de documents textuels ou visuels. Dans une analyse de contenu le chercheur tente de minimiser les éventuels biais cognitifs et culturels en s'assurant de l'objectivité de sa recherche<sup>76</sup>.

D'après Quivy et Copenhoudt<sup>77</sup>, « *la place de l'analyse de contenu est de plus en plus grande dans la recherche sociale, notamment parce qu'elle offre la possibilité de traiter de manière méthodique des informations et des témoignages qui présentent un certain degré de profondeur et de complexité* ». Mieux que toute autre méthode de travail, l'analyse de contenu permet de satisfaire harmonieusement aux exigences de la rigueur méthodologique et de la profondeur inventive, deux choses qui ne sont pas facilement conciliables.

---

<sup>75</sup>GHIGLIONE, R. & MATALON, B., *Les Enquêtes Sociologiques : Théories et Pratique*, Paris, Armand Colin, 1978, p. 167.

<sup>76</sup>ROBERT, A.D., & BOUILLAGUET, A., *L'analyse de contenu*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1997, 127 p.

<sup>77</sup>QUIVY, R., & COPENHOUDT, L.V., *Manuel de recherche en Sciences Sociales*, Paris, Dunod, 1995, 289 p.

Pour limiter la tendance à la subjectivité du chercheur face à un corpus de données textuelles l'analyse de contenu se doit d'être réalisée à partir de techniques précises (organisation du corpus, codage, découpage, interprétation) qui permettent d'améliorer l'objectivité la systématisation et la généralisation des résultats<sup>78</sup>. Aussi les discours recueillis suite aux entretiens sont intégralement retranscrits puis traités par analyse de contenu thématique pour mettre en évidence l'ensemble des caractéristiques communes du discours des sujets interrogés. Par conséquent, on s'interrogera de la même manière sur :

- la fiabilité des informations et de leurs sources ;
- l'adéquation entre la démarche et les outils mis en œuvre pour recueillir ces informations et votre propre étude.

Plus concrètement, l'analyse de contenu dont nous avons fait usage obéit aux étapes suivantes :

- la codification des données, qui a consisté au sur-lignage des idées-clés ;
- le regroupement des idées-clés par entretien ;
- le regroupement des idées-clés par catégorie thématique pour tous les entretiens ;
- le regroupement des informations par points de convergence et de divergence ;
- la rédaction descriptive des résultats.

En définitive, les entretiens retranscrits ainsi que les réponses aux questions ouvertes du questionnaire contiennent des informations qu'il faut repérer, classer, analyser et interpréter pour en extraire la ou les significations. Autrement dit, le discours des personnes interviewées ainsi que les réponses aux questions ouvertes contiennent des informations, des données brutes dont il faut découvrir le sens, en un mot qu'il faut « décortiquer ».

---

<sup>78</sup>HENRY, P. & MOSCOVICI, S., « Problèmes de l'analyse de contenu », In SUMPFF, J. (dir.), *Langages*, 3<sup>ème</sup> année, n°11, Paris, 1968, pp. 36-60.





## CHAPITRE II :

### LE FUUTA-JALOO A L'ERE DE LA THEOCRATIE MUSULMANE, 1727-1896 :

Nos travaux requièrent, au préalable, une connaissance du cadre d'étude pour une meilleure compréhension du phénomène à étudier. Comment pourrions-nous expliquer le changement social intervenu au Fuuta-Jaloo, dès les premières décennies du 20<sup>ème</sup> siècle, sans chercher à comprendre ce que fut l'Etat théocratique du massif foutanien ? Pour cela, nous ferons une présentation sommaire<sup>79</sup> de l'historiographie de cet ancien Etat musulman et de son organisation sur les plans : social, politique, économique et culturel, d'une part. D'autre part, ce chapitre sera donc l'occasion de dresser un bilan historiographique récent sur l'histoire du Fuuta-Jaloo afin de mieux situer nos travaux dans les chantiers de recherche actuelle.

Notre ambition n'est pas de réécrire l'histoire du Fuuta-Jaloo, mais plutôt de chercher à comprendre et à expliquer les différents facteurs qui y ont contribué à la naissance de conditions favorables au changement social ayant bouleversé tous les paliers de la société peule. Ainsi, les points inscrits dans ce chapitre nous permettront de posséder des éléments susceptibles d'expliquer le changement social opéré au Fuuta-Jaloo ; puisqu'on ne peut apprécier et mesurer le changement social au sein d'une société que par rapport à un point de référence dans le passé. C'est à partir de ce point de référence qu'on peut dire qu'il y a eu changement : ce qui a changé et dans quelle mesure il y a eu changement. C'est donc le lieu de rappeler qu'il convient de s'appuyer sur les nombreux travaux d'historiens, d'anthropologues, d'ethnologues et d'administrateurs coloniaux.

Dans ce cadre, nous prenons appui sur les travaux de plusieurs auteurs, notamment les ouvrages de : Ismaël Barry<sup>80</sup>, Odile Goerg<sup>81</sup>, Thierno Mamadou BAH<sup>82</sup>, Thierno Diallo<sup>83</sup>,

---

<sup>79</sup>Puisque d'autres travaux portant sur le Fuuta-Jaloo ont fourni des informations assez détaillées sur les points que nous envisageons aborder dans les différentes sections de ce Chapitre. Cf. à ce propos notre bibliographie en fin de document.

<sup>80</sup>BARRY, Ismaël, *Le Fuuta Jaloo face à la colonisation. Conquête et mise en place de l'administration en Guinée (1880-1920)*, 2 vol., Paris, L'Harmattan, 1997, 965 p.

<sup>81</sup>GOERG, O., *Commerce et colonisation en Guinée (1850-1913)*, Paris, L'Harmattan, 1986, 431 p.

<sup>82</sup>BAH, Th. M., *Histoire du Fouta-Djallon. Des origines à la pénétration coloniale*, Paris, L'Harmattan, 2008, 182 p.

<sup>83</sup>DIALLO, Th., *Les institutions politiques du Foutah Djallon au XIX<sup>ème</sup> siècle (Fii laamu alsilaamaaku Fuuta Jaloo)*, Dakar, IFAN, 1972, 276 p.

etc.; les monographies d'administrateurs coloniaux dont : Gilbert Vieillard<sup>84</sup>, Jacques Richard-Molard<sup>85</sup>, Paul Guébard<sup>86</sup>, Henri Lhote<sup>87</sup>, Ernest Noiro<sup>88</sup>, etc. ; les articles d'auteurs influents comme : Claude Rivière<sup>89</sup>, Ousmane Poréko Diallo<sup>90</sup>, Thierno Diallo<sup>91</sup>, etc. D'autres sources imprimées et publications compléteront notre répertoire bibliographique de référence.

## 6. Présentation du Cadre d'étude :

Avant le XI<sup>ème</sup> siècle, on ne connaît pas encore de populations qui aient habité la région du Fuuta-Jaloo. Mais les sources orales sont unanimes à signaler la présence des Baga, Landuma, Nalu, Temné et Jallonké dans le massif foutanien à une époque qui remonte à la fin du XI<sup>ème</sup> siècle et au début du XII<sup>ème</sup> siècle<sup>92</sup>. Entre la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle et le début du XV<sup>ème</sup> siècle, commença l'infiltration d'un nouveau type d'immigrants par petits groupes : les Fulbé (ou plutôt Puliis), pasteurs nomades en provenance de l'Est, derrière leurs troupeaux de bovidés en quête de pâturages<sup>93</sup>. Les plateaux du Fuuta-Jaloo avec leurs immenses Bowé, renommés pour la fertilité d'un sol présumé contenir de fabuleuses richesses agricoles et pastorales, avaient naturellement de quoi attirer ces pasteurs. Au cours de leur recherche constante de

---

<sup>84</sup>VIEILLARD, G., *Notes sur les Peuls du Fouta-Djallon (Guinée française)*, Dakar, IFAN, 1940, 132 p.

<sup>85</sup>RICHARD-MOLLARD, J., « Essai sur la vie paysanne au Fouta-Djalou : le cadre physique, l'économie rurale, l'habitat », In *Géographie Alpine*, Grenoble, Vol. 33, 1944, pp. 135-239.

<sup>86</sup>GUEBHARD, P., *Au Fouta-Djallon : Elevage, Agriculture, Commerce, Régime foncier, Religion*, A. Challamel, Paris, 1910, 123 p.

<sup>87</sup>LHOTE, H., « Les Peuls », In *Encyclopédie coloniale et maritime mensuelle*, volume 1, Fascicule n°7, 1951, pp. 66-69.

<sup>88</sup>NOIROT, E., *A travers le Fouta-Djallon et le Bambouc (Soudan occidental) : souvenirs de voyage*, Paris, Librairie Marpon et Flammarion, 1882, 248 p.

<sup>89</sup>RIVIERE, C., « Dynamique de la stratification sociale chez les Peuls de Guinée », In *Anthropos. Revue Internationale d'Ethnologie et de Linguistique*, Tome 69, 1974, pp. 361-400.

<sup>90</sup>DIALLO, O.P., « Evolution sociale chez les Peuls du Fouta Djallon », in *Recherches Africaines*, n°4, Octobre-Décembre 1961, pp. 73-90.

<sup>91</sup>DIALLO, Th., « Les Stratifications des structures politico-sociales de la société traditionnelle au Fuuta-Jaloo : Evolution et Transformation », In Victor Azarya, Anneke Breedveld, Mirjam De Bruijn & Han Van Dijk (éds.), *Pastoralists under pressure ? Fulbe societies confronting change in West Africa*, Boston, Brill, 1999, pp. 113-135.

<sup>92</sup>LHOTE, H., *Idem*, 1951, pp. 66-69.

<sup>93</sup>DIALLO, Th., « Origine et migration des Peuls avant le XIX<sup>ème</sup> siècle », In *Annales de la Faculté des lettres et sciences humaines*, n°2, Dakar, 1972, pp. 121-193.

nouveaux pâturages, ils ont opéré un lent processus de migration qui s'est étalé sur plusieurs siècles.

Le groupe le plus important de cette vague d'immigrants peuls arriva au cours du troisième quart du XV<sup>ème</sup> siècle sous la conduite de Koli Tenella. Cette vague d'immigrants (les Bassaris, Coniaguis et les Maninka autochtones) à dominance peule, plus connue sous l'appellation de Puliis était animiste. C'est au cours du XVII<sup>ème</sup> siècle qu'arrivèrent tant du Macina, mais surtout du Fuuta-Toro et du Bundu, les Fulbé musulmans<sup>94</sup>. En même temps qu'eux arrivèrent, à partir d'autres régions du bassin nigérien, les Maninka islamisés. Plus tard, ceux-ci s'organisèrent, avec les Peuls musulmans, et déclenchèrent le *Djihad* ou la « guerre sainte » contre le groupe autochtone animiste qui se solda par la victoire des musulmans dès le début du XVIII<sup>ème</sup> siècle<sup>95</sup>.

L'Etat théocratique du Fuuta-Jaloo fut fondé au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle, précisément entre 1727 et 1728, par de pieux musulmans<sup>96</sup>. D'après les témoignages de ceux qui visitèrent le Fuuta-Jaloo avant la pénétration coloniale, sa population était de l'ordre de 600 à 700 000 habitants<sup>97</sup>. Les Peuls musulmans à vocation agro-pastorale, dont certains possédaient un nombre considérable de têtes de bétail, l'emportèrent finalement sur les populations autochtones « impies » de langue mandingue qui refusèrent d'embrasser l'islam. Ils combattirent et soumièrent les non-croyants au nom de la loi islamique, puis annexèrent leurs terres et les firent esclaves. Désormais devenus les maîtres du pays, les Peuls musulmans fondèrent un Etat centralisé avec une organisation et des hiérarchies sans précédent dans l'histoire de la région. Dans cette nouvelle société, le clivage fondamental fut celui qui distinguait les musulmans des non musulmans, les premiers jouissant de tous les droits d'un homme libre et les autres se contentant d'un statut servile<sup>98</sup>.

---

<sup>94</sup>BAH, Th. M., *Op.Cit*, 2008, 182 p.

<sup>95</sup>BARRY, I., *Op.Cit*, 1997, pp. 60-65.

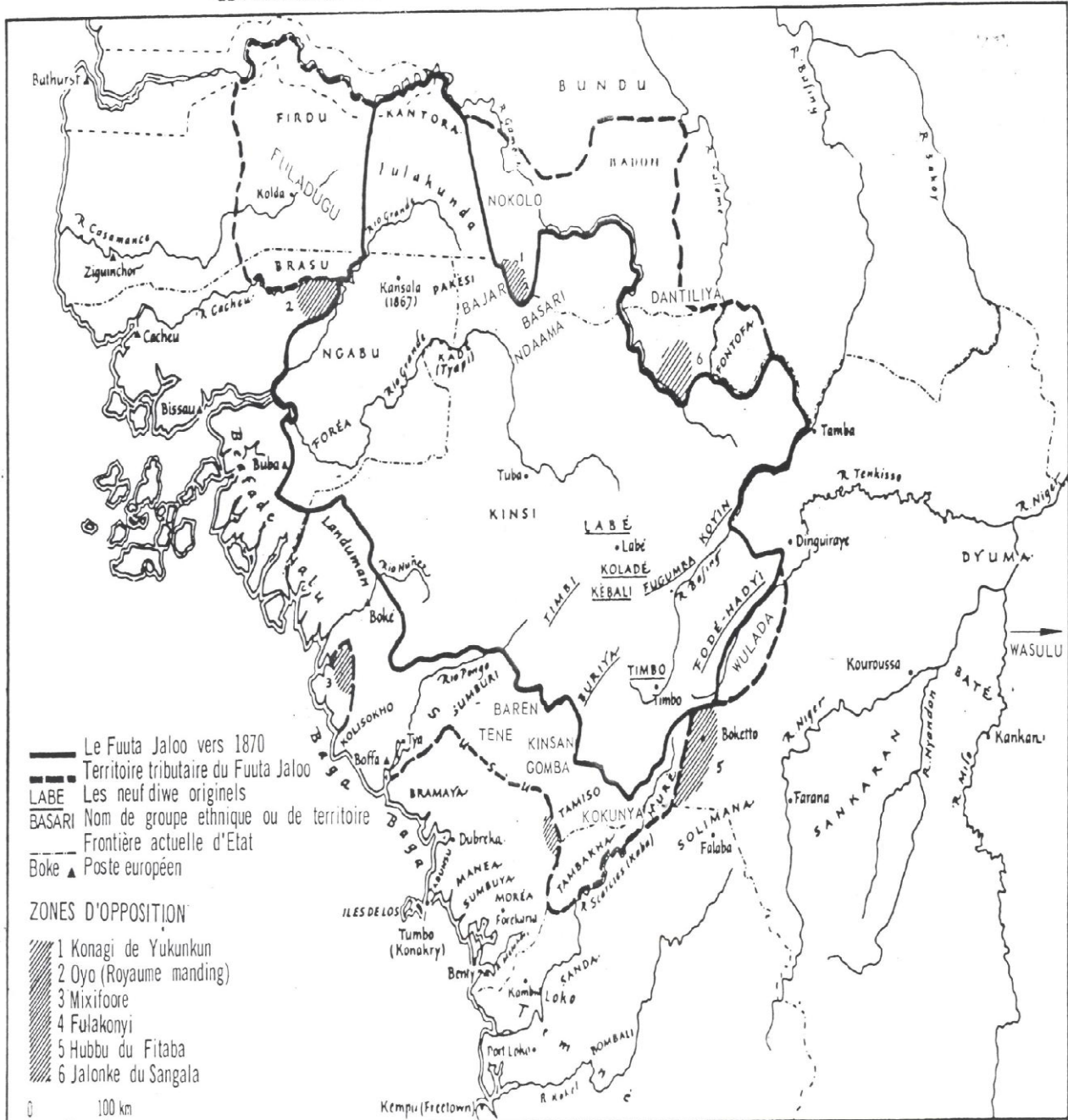
<sup>96</sup>DIALLO, TH., *Op.Cit*, 1972, 276 p.

<sup>97</sup>LHOTE, H., *Op.Cit*, 1951, pp. 66-69.

<sup>98</sup>BOTTE, R., « Stigmates sociaux et discriminations religieuses : l'ancienne classe servile au Fuuta-Jaloo », In *Cahiers d'études africaines*, Vol. 34, n°133-135, 1994, L'archipel peul, pp. 109-136.

**Carte n°1 : Le Fuuta-Jaloo : Organisation territoriale de l'Etat à son apogée (2<sup>ème</sup> moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>99</sup>) :**

LE FUUTA JALOO. ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ETAT A SON APOGÉE (2<sup>e</sup> moitié du XIX<sup>e</sup> s.)



Source : Yves Person, "The Atlantic Coast and the southern savannahs 1800-1880" in *The History of West Africa*, London Longman Ltd. 1974, p. 264

<sup>99</sup>PERSON, Y., "The Atlantic Coast and the southern savannahs: 1800-1880", In *The History of West Africa*, London, Longman Ltd, 1974, p. 264.

Les Peuls viennent probablement de la boucle du Niger, de la vallée du Nil, du fleuve Sénégal ou du Sud mauritanien, bien que leur origine précise reste encore méconnue. Ils constituent, de nos jours, un peuple d'Afrique de l'Ouest vivant en zone de savane à environ 30 millions d'individus<sup>100</sup>. Les Peuls sont présents aujourd'hui dans tous les pays d'Afrique de l'Ouest, du Sénégal à la République Centrafricaine (et même jusqu'au Soudan<sup>101</sup>). En Guinée, selon les chiffres du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1996, la population globale du Fuuta-Jaloo était de 1 639 617 habitants (dont 887 376 femmes) ; les populations des principales capitales régionales du Fuuta-Jaloo étaient respectivement de : 251 702 habitants pour Labé et 236 326 habitants pour Mamou<sup>102</sup>.

**Tableau n°1 : Population et ménages de la Moyenne-Guinée en 1996<sup>103</sup> :**

Préfectures	Nombre de ménages	Population totale	Dont hommes	Femmes	% Femmes
Dalaba	26 143	136 656	62 320	74 336	54,4
Gaoual	20 654	137 624	66 315	71 309	51,8
Koubia	14 974	91 882	41 966	49 916	54,3
Koundara	14 312	90 230	43 750	46 480	51,5
Labé	42 159	251 702	114 328	137 374	54,6
Lélouma	23 906	137 273	58 486	78 787	57,4
Mali	32 042	204 041	91 713	112 328	55,1
Mamou	41 900	236 326	114 964	121 362	51,4
Pita	43 501	239 236	105 834	133 402	55,8
Tougué	16 573	114 647	52 565	62 082	54,2
<b>Total</b>	<b>276 164</b>	<b>1 639 617</b>	<b>752 241</b>	<b>887 376</b>	<b>54,1</b>

Le Fuuta-Jaloo (Moyenne-Guinée) est actuellement<sup>104</sup> une des quatre régions naturelles qui constituent la République de Guinée, en Afrique de l'Ouest. Il s'étend approximativement sur une superficie de 80 000 km<sup>2</sup> environ. Du point de vue géographie, le Fuuta-Jaloo se présente comme un ensemble de massifs et de plateaux découpés par des dépressions brutales et profondes. Le massif montagneux du Fuuta qui s'étend sur environ un millier de kilomètres, de la Guinée-Bissau au Nord-ouest à la Côte d'Ivoire au Sud-est, est très propice à l'élevage

<sup>100</sup>CARAYOL, Rémi, « Les Peuls. Rencontre avec un peuple sans frontières », In *Jeune Afrique*, 18 mars 2013 ; TAMISIER, J-C., *Op.Cit.*, 1998, p. 99.

<sup>101</sup>TAMISIER J-C., *Dictionnaire des peuples : Sociétés d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Océanie*, Paris, Larousse, septembre 1998, pp. 99-100.

<sup>102</sup>Cf. <https://www.populationdata.net/pays/guinee/aires-urbaines>

<sup>103</sup>Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), République de Guinée, 1996.

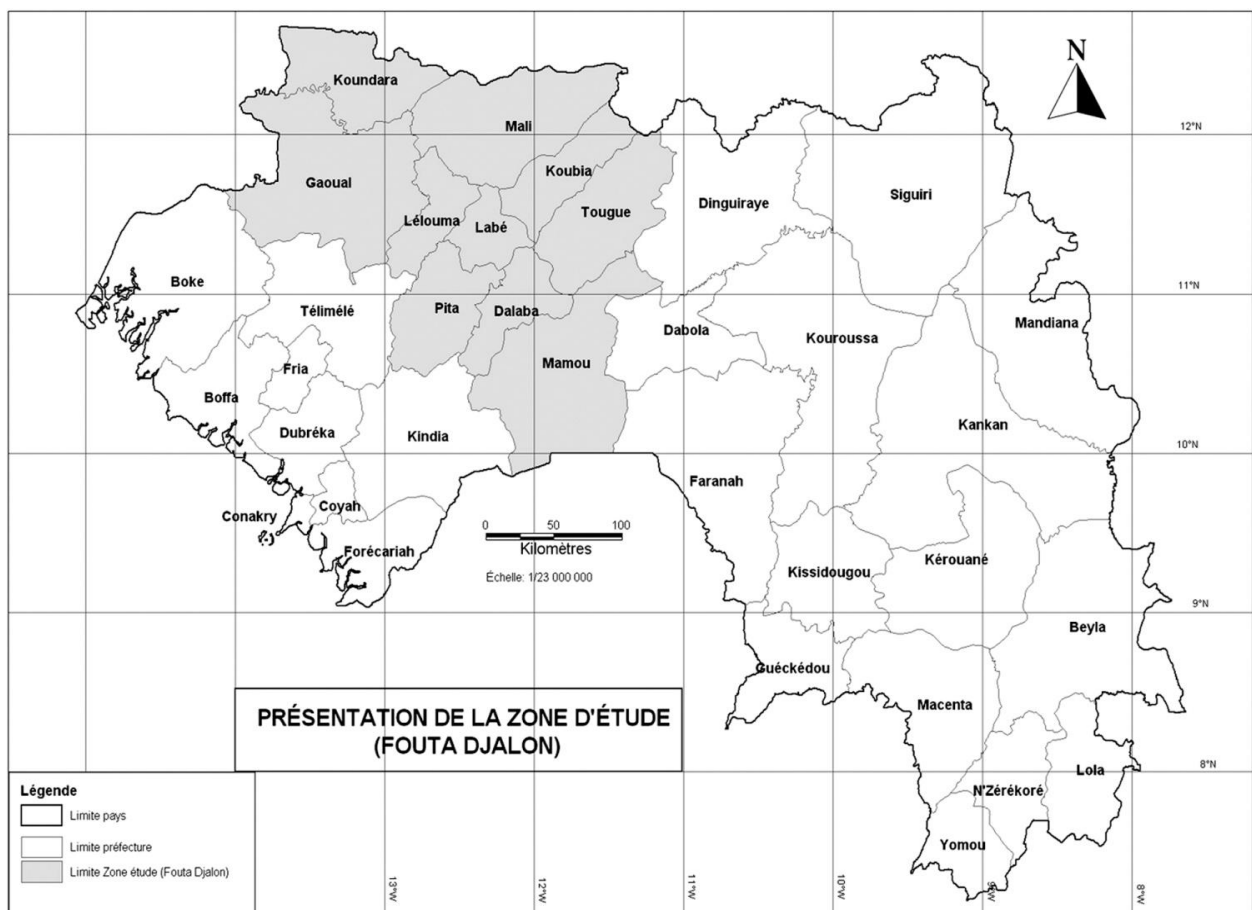
<sup>104</sup>Seulement après la réorganisation territoriale intervenue à l'issue de l'indépendance de la République de Guinée, le 02 Octobre 1958.

des bovins puisque très bien arrosé. C'est dans ce massif que les fleuves Niger, Sénégal et Gambie prennent leur source<sup>105</sup>. Compris dans sa grande majorité sur le territoire guinéen, le Fouta-Jaloo ou la Moyenne-Guinée est limité par :

- la Haute Guinée à l'Est ;
- la Basse Guinée et la Guinée-Bissau à l'Ouest ;
- la Sierra Léone au Sud ;
- le Sénégal et le Mali au Nord<sup>106</sup>.

C'est dans ce vaste ensemble géographique que vivent aujourd'hui les Peuls en nombre dominant, parmi de nombreux groupements ethniques.

**Carte n°2 : Le Fouta-Jaloo en Guinée : Présentation de la zone d'étude<sup>107</sup> :**



<sup>105</sup>COQUERY-VIDROVITCH, C., *L'Afrique et les Africains au XXème siècle : Mutations, révolutions, crises*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 63.

<sup>106</sup>RICHARD-MOLARD, J., *Géographie de la Guinée et de l'Afrique*, Hatier-Guinée, 1987.

<sup>107</sup>BONNASSIEUX, A. & DIALLO, K. L., « L'expansion récente du maraîchage de rente au Fouta-Djalon : dynamiques spatiales et organisationnelles et recompositions sociales », In *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°247, 2009, p. 346.

## 7. Organisation socio-politique du Fuuta-Jaloo:

La société mise en place au Fuuta-Jaloo après la fondation de l'Etat théocratique au XVIII<sup>ème</sup> siècle, se présente comme très hiérarchisée. Cette hiérarchie, impliquant une division sociale du travail, se traduit dans l'exercice du pouvoir politique et dans la structure de l'habitat<sup>108</sup>. Au plan politique, l'aristocratie musulmane détenait les pouvoirs politiques, religieux et militaires ; elle se distinguait du reste de la masse musulmane libre par son érudition en matière religieuse, enseignement valorisé dans cet Etat théocratique. Sa participation au pouvoir et notamment aux expéditions militaires lui assurait un pouvoir économique évident découlant en particulier du nombre d'esclaves qu'elle pouvait acquérir lors des différentes razzias ou des *djihads*.

La séparation des différents lieux d'habitat découle surtout des activités économiques différenciées exploitant chacune les possibilités du terroir. Ainsi, les éleveurs trouvaient leur domaine de prédilection dans les Bowé et s'établissaient par conséquent de préférence sur les plateaux alors que les agriculteurs s'installaient auprès des lieux de culture, sur les fonds de vallées et les pentes.

### 10-1. Organisation sociale et mode de vie :

S'il est vrai qu'à l'origine l'Islam est la raison d'être de l'Etat du Fuuta-Jaloo, la présence massive des esclaves dans le pays a dû être pour quelque chose dans le choix de la religion comme critère fondamental de différenciation sociale. La communauté peule est fortement stratifiée ; si en apparence les rapports entre les différents groupes semblent plutôt simples, la réalité est toute autre car l'individu dans le Fuuta théocratique avait sa place qui était déterminée bien avant sa naissance. C'est cette place, autrement dit le statut social de l'individu qui détermine dans une large mesure le rôle qu'il devait accomplir au sein de la société.

A en croire Mariama Diallo, cette réalité est d'ailleurs clairement exprimée par le célèbre proverbe peul qui dit : « *Allah tagutun o fonna* », c'est-à-dire « *Dieu n'a fait que créer tous les hommes sans les mettre au même pied d'égalité*<sup>109</sup> ». Au Fuuta-Jaloo, la stratification sociale est davantage très prononcée puisque ancrée dans les esprits, les habitudes et les

---

<sup>108</sup>GOERG, O., *Op.Cit*, 1986, p. 169.

<sup>109</sup>DIALLO, M., « Statut et rôle de la femme dans la société peuhle du Fouta-Djallon », Mémoire de Maîtrise, Université Gamal Abdel Nasser, Conakry, 1990, p. 19.

attitudes des Fulbé à cause du caractère rigide de la structure sociale. Cette structure sociale était fondée sur plusieurs clivages qui déterminaient une nette différence entre les musulmans et les non-musulmans (les animistes) : les premiers ayant tous les droits d'un homme libre, contrairement aux seconds qui gardaient le statut servile. Cette distinction conduit à la stratification de la société en deux catégories fondamentales que sont les *rimbé* désignant la société des hommes libres, et les *jiyâbhe* désignant les esclaves ou captifs. Chacune de ces catégories sociales avait sa propre hiérarchie interne, reflétant des rapports d'inégalité, de domination et d'exploitation<sup>110</sup>.

Claude Rivière, examinant la « dynamique de la stratification sociale chez les Peuls de Guinée », a montré que la société du Fuuta-Jaloo précolonial, bien que comportant des nobles, vassaux et tributaires, n'est pas une féodalité de type européen (même si des rapports de domination et d'exploitation existent entre maître et esclave), et ne relève pas du mode de production esclavagiste comme le conçoivent les marxistes<sup>111</sup>. Hiérarchiquement, l'organisation sociale du Fuuta-Jaloo théocratique comportait les catégories sociales suivantes :

- ***l'aristocratie musulmane***, formée par les descendants des conquérants musulmans peuls et mandé (Maninka, Soninké et Jakanké), et détentrice des pouvoirs politiques, religieux et militaires ;
- ***la masse musulmane libre***, composée d'autochtones convertis (Jallonké et Peuls païens ou Puli) et autres musulmans allogènes, appartenaient au groupe d'hommes libres et à la communauté religieuse ;
- ***les gens de caste ou de métiers***, constitués par les forgerons, cordonniers, griots, tisserands, bijoutiers, potiers, etc., étaient à la fois objet de crainte et de mépris, qu'ils fussent d'origine libre ou servile à cause de leurs métiers ;
- ***la classe servile***, composée par les esclaves domestiques et les esclaves de « champs ». Les premiers descendaient généralement des anciens habitants du pays et bénéficiaient d'une situation plus enviable car ils ne pouvaient être ni vendus ni échangés. Ils s'occupaient des travaux domestiques et habitaient par conséquent à proximité de leurs

---

<sup>110</sup>BARRY, I., *Op.Cit*, 1997, p. 90.

<sup>111</sup>RIVIERE, C., *Op.Cit*, 1974, pp. 361-400.



maîtres dans un *Foulasso* ou dans un *Marga*. Quant aux seconds, ils étaient concentrés dans des villages de culture séparés, appelés *roundé*, où ils s'occupaient du travail agricole, du bétail (notamment les bovins), et réalisaient l'essentiel des tâches de production. Ils fournissaient, outre leur propre nourriture et celle de leurs maîtres, la totalité des biens destinés à l'exportation : bétail, cuirs secs, riz, caoutchouc, cire, sésame<sup>112</sup>, etc.

Ainsi, la nature de la stratification sociale procédait des catégories sociales où se composaient entre les individus les rapports esclavagistes, féodaux, lignagers, de caste et d'ordre d'un type particulier, conférant du coup à la société du Fuuta son cachet original. La production sociale était le fait des groupes dominés, mais le contrôle de cette production par les groupes dominants s'effectuait non par l'appropriation des moyens de production essentiels, mais par l'intermédiaire des liens politiques et socio-juridiques : esclave ou artisan de caste au service du suzerain. Au niveau inférieur de la société peuhle prédominait une forme de rapports esclavagistes ; au niveau supérieur, les rapports esclavagistes cédaient le pas aux rapports féodaux d'un type particulier sans cependant que les uns et les autres puissent seuls définir l'infrastructure sociale<sup>113</sup>.

Socialement, les Fulbé se divisent en quatre clans généalogiques que sont : Bah, Barry, Diallo et Sow. Ils sont également repartis en plusieurs sous-groupes, qui se sont constitués au cours du temps et qui sont composés d'individus venant de différents clans : *Wolarbhe*, *Ferobhe*, *Torobhe*, *Djelgobhe*, *Yirdabhe*. A un niveau inférieur, les Fulbé se divisent en divers lignages patrilinéaires et en groupes territoriaux ; on distingue également les Fulbé « citadins », qui sont sédentaires, et des Fulbé de « brousse », qui sont nomades ou semi-nomades et qui sont parfois appelés Bororo ou MBororo<sup>114</sup>. Les Fulbé possèdent un système de valeurs ou un code moral, appelé *Puulaku*, qui joue un rôle très important dans la définition de leur identité ; ce code valorise le comportement réservé, le contrôle des émotions, le courage, l'intelligence, la liberté de mouvement, l'élevage et l'Islam<sup>115</sup>.

En définitive, la société du Fuuta-Jaloo au XIX<sup>ème</sup> siècle, était donc une société très structurée, inégalitaire et ségrégative. Le statut social de l'individu était largement dépendant de sa

---

<sup>112</sup>GOERG, O., *Op.Cit*, 1986, pp. 169-172.

<sup>113</sup>BARRY, I., *Op.Cit*, 1997, pp. 90-94.

<sup>114</sup>TAMISIER, J-C., *Op.Cit*, 1998, p.100.

<sup>115</sup>TAMISIER, J-C., *Idem*, 1998, p. 101.

naissance par filiation agnatique. Ses possibilités d'évolution d'une condition sociale à une autre existaient mais demeuraient très limitées. Ainsi, au sein des hommes libres, la mobilité sociale ne s'obtenait que par la guerre et l'instruction en sciences coraniques ; à ce niveau, l'exemple de Cerno Alimou dit le Waliou de Gomba<sup>116</sup> est très illustratif. Les serviteurs ou captifs ne s'affranchissaient qu'exceptionnellement, tandis que les artisans étaient pour la plupart prisonniers de leurs castes fermées. Cette stratification sociale est renforcée par le dicton peul « *Aduna ko finaatawaa* », c'est-à-dire « *On naît dans un monde tout fait* » ; ce qui traduit le mieux la réalité sociale qui y prédominait<sup>117</sup>. D'ailleurs, ce dicton était relatif à l'idéologie prônée par la classe des nobles qui se donnait pour tâche de perpétuer la place de chaque groupe dans le processus de production et le statut qui s'attache à cette place. Cette réalité de l'organisation sociale du Fuuta-Jaloo, fut commentée par Claude Rivière à travers la remarque suivante : « *Au sein de la communauté peule, les critères politique et idéologique avaient une importance capitale dans la stratification sociale*<sup>118</sup> ».

## **10-2. Organisation politique et administrative :**

Après leur victoire sur les animistes, à la suite du *djihad*, les Peuls vont fonder un Etat fédéral centralisé et hiérarchisé qui, vers 1880 était devenu « *une véritable puissance régionale dont l'influence s'exerçait, semble-t-il, sur au moins une vingtaine de petites chefferies qui l'entouraient et lui payaient le tribut*<sup>119</sup> ». L'Etat théocratique du Fuuta-Jaloo a été fondé au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle, précisément entre 1727 et 1728, par de pieux musulmans. Vers 1770, les Peuls musulmans avaient instauré une confédération de neuf provinces ou *diwé* contrôlant les routes Nord-sud et Est-ouest sur une longueur d'environ 300 km<sup>120</sup>. Les neuf *diwé* que compte l'Etat théocratique du Fuuta-Jaloo sont respectivement : Timbo (la capitale), Labé, Timbi, Koïn, Koladé, Kèbali, Fugumba, Buriyaa et Fodé-Hadji.

Cette nouvelle société se fonde sur l'intégration de la civilisation pastorale peule et des valeurs culturelles des populations animistes autochtones régies du reste par l'Islam. L'organisation politico-administrative du Fuuta-Jaloo est très hiérarchisée. L'unité de base est

---

<sup>116</sup>BARRY, I., *Op.Cit*, 1997, p. 99.

<sup>117</sup>BARRY, I., *Idem*, 1997, p. 100.

<sup>118</sup>RIVIERE, C., *Les Mutations sociales en Guinée*, Paris, Ed. MR et Cie, 1971, pp. 362-369.

<sup>119</sup>BARRY, I., *Op.Cit*, 1997, p. 101.

<sup>120</sup>COQUERY-VIDROVITCH, C., *Op.Cit*, 2005, p. 63.

la *misiidé* : gros village centré sur la mosquée et autour duquel se structure la vie politique et religieuse de plusieurs hameaux d'hommes libres (*marga*) et d'esclaves (*rundé*).

L'Etat théocratique du Fuuta-Jaloo est dirigé par un Almami élu au sein d'une famille régnante de Timbo (*Alfaya* ou *Sorya*) qui exerce héréditairement et de manière alternée cette fonction. L'Almami est assisté d'un conseil des anciens qui le guide et qui participe à la prise des décisions concernant le pays. C'est dire que l'aristocratie politique et religieuse du Fuuta-Jaloo était très compartimentée et marquée par des distinctions hiérarchiques. Ainsi, au sommet de la hiérarchie se trouvaient, par ordre de préséance : l'Almami et sa famille, les chefs de provinces ou *diwé* et leurs familles, les membres des différents conseils à Timbo et dans les provinces, les ministres et conseillers, les notables et fonctionnaires de la Cour, les représentants de l'almami dans les provinces, etc. A ceux-ci s'ajoutaient les membres éminents de la classe des lettrés jouant les rôles d'imams dans les grandes mosquées, de juges, de secrétaires, d'animateurs de cercles religieux ou de maîtres de grandes écoles coraniques<sup>121</sup>.

Puis venaient ceux qui constituaient ce qu'on pouvait appeler l'aristocratie moyenne, les *lasliibhe*, compagnons des membres de l'aristocratie musulmane. Ils ne jouaient pas un rôle politique de premier plan certes, mais ils se remarquaient par leur richesse en esclaves et en bétail, ce qui leur permettait de mener une vie paisible et aisée, sans travail manuel. Par ailleurs, ils jouaient un rôle politique actif au niveau du *misiidé*, l'unité politique et administrative de base de la théocratie, où ils participaient à la désignation des chefs et pouvaient devenir conseillers. A en croire Gilbert Vieillard, l'aristocratie politique et religieuse aussi appelée aristocratie de la lance et du livre «*passait son temps à s'occuper de commandement et de religion (vie de cour, djihad, activités intellectuelles et spirituelles) à l'abri de tout travail manuel laissé aux basses couches de la société comprenant notamment les captifs*<sup>122</sup> ».

L'étage inférieur des hommes libres était occupé par les *laamaabhe* ou simples hommes libres. Ils étaient pour la plupart paysans, pasteurs, commerçants et marabouts (la plupart des grands marabouts célèbres sont issus de leurs rangs). Travaillant pour eux-mêmes, ils avaient aussi le droit d'avoir des esclaves, et c'est dans leurs rangs que se recrutaient les soldats de l'armée nationale. Le système fédéral de l'Etat théocratique du Fuuta-Jaloo était équilibré, alliant l'autonomie des provinces à la reconnaissance du pouvoir central de l'Almami à

---

<sup>121</sup>BARRY, I., *Op.Cit.*, 1997, pp. 92-95.

<sup>122</sup>VIEILLARD, G., *Notes sur les Coutumes des Peuls de la Région de Timbo*, Cahier n°93,1937, pp.71-72.

Timbo, détenu alternativement par un représentant des deux lignages royaux concurrents : les *Alfaya*, héritiers de l'aïeul fondateur et érudit : Karamoko Alfa, et les *Sorya* à la tradition militaire et guerrière héritée de l'ancêtre : Almami Sory Mawdho qui avait, au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle, restauré le pouvoir.

L'histoire de cette fonction alternée du turban islamique d'« Almami » est celle de la lutte implacable que se livrèrent dès lors les deux grandes familles pour occuper le trône ; car chacun d'entre les deux almami, à son avènement, donnait lieu à une véritable compétition politique et militaire et, s'entourait dans chaque province d'un solide clan de parents et d'alliés. Ainsi, la lutte pour le titre d'almami prit, dans la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, un caractère violent. Les guerres civiles, souvent âpres, provoquèrent des rixes et des morts dans la capitale, le massacre ou l'exil d'une partie de la famille royale rejetée qui tramait à son tour des complots pour récupérer le pouvoir<sup>123</sup>.

Ce n'est que lors du passage d'El-Hadj Oumar Tall à Timbo, en 1841, que les deux familles rivales admettront une alternance plus régulière pour le titre d'almami<sup>124</sup>. Si dans l'ensemble les almamis du Fuuta-Jaloo opposaient un front commun afin de résister à d'autres royaumes expansionnistes, leur entente masquait de réelles divergences. Les relations entre les deux lignages régnants, bonnes lors de l'alternance entre Ibrahima et Amadu, se dégradèrent sous l'alternance entre Amadu et Bokar Biro, de 1891 à 1896<sup>125</sup>. D'ailleurs, ces relations entre les familles *Sorya* et *Alfaya* s'aggravèrent dangereusement, puisque Amadu et Bokar Biro ne s'entendaient à peu près sur rien.

L'Almami *Alfaya*, Amadu, âgé et très malade à cette époque, se refusait à un affrontement direct avec les Français, ce qui lui valut d'être considéré comme un homme faible et débonnaire et plutôt favorable aux intérêts de ces derniers. Par contre, le parti *Sorya*, celui de Bokar Biro qui, depuis longtemps, était déjà militairement plus puissant, plus riche en terres et en esclaves, bénéficiait de la suprématie, car soutenu par la plupart des esclaves, des Mandingues et des jeunes gens issus de familles exclues des charges politiques.

---

<sup>123</sup>BAH, Th. M., *Op.Cit*, 2008.

<sup>124</sup>SY, M. L., « Contenu et problèmes de l'éducation traditionnelle des jeunes au Foutah », Mémoire de DES, Institut Polytechnique Julius Nyéreré, Kankan, 1975, p. 15.

<sup>125</sup>BOTTE, R., « L'Esclave, l'Almami et les Impérialistes », In Roger Botte (dir.), Jean Boutrais, Jean Schmitz, *Figures peules*, Paris, Karthala, 1999, p. 112.

A la mort de l'Almami *Sorya*, Ibrahima, en juillet 1890, deux de ses neveux, Alfa Mamadu Pathé et Bokar Biro, briguent la succession au sein de la famille *Sorya*. Après plusieurs contestations, leurs candidatures sont constitutionnellement déposées devant le grand Conseil religieux. En vertu du principe de primogéniture, Alfa Mamadu Pathé (l'aîné) devait être élu mais Bokar Biro, grâce à des complicités au sein du Conseil, obtint le turban. Une querelle s'ensuivit et s'envenima à vive allure. Bokar Biro bénéficiait du soutien du chef de Fugumba, gardien suprême de la loi islamique, il enturbannait les almami. Alfa Mamadu Pathé, quant à lui, bénéficiait de l'appui du chef de la puissante province de Labé, Alfa Yaya, dont il avait épousé la sœur. Cette guerre fratricide et la victoire de Bokar Biro brisèrent l'unité politique du clan *Sorya*. Finalement, Bokar Biro défit son compétiteur puis l'assassina. C'est dans ce contexte d'un coup de force que Bokar Biro fut porté à la législature à un moment décisif de la crise du pouvoir central au Fuuta-Jaloo<sup>126</sup>.

## **8. Organisation économique et culturelle :**

La différenciation en castes professionnelles est l'un des éléments essentiels de la sociologie du Fuuta-Jaloo avant la pénétration coloniale. Presque partout en Afrique soudanaise ou sahélienne, l'exercice de certains métiers était réservé à des familles spécialisées. Parmi les Peuls de race pure, aucun n'appartient à une caste professionnelle ; tous sont cultivateurs ou éleveurs<sup>127</sup>. Les membres des différents métiers ou groupes castés appartiennent respectivement au groupe ancien des Jallonké (au détriment desquels les conquérants peuls ont conquis les hauts-plateaux) et au groupe Manding qui peuple les régions voisines.

Ce système de différenciation sociale engendrait une spécialisation économique bien marquée ; forgerons, artisans du bois, poètes, musiciens et cordonniers avaient une sorte de monopole sur leur profession, mais étaient de condition inférieure. Outre leur spécialisation technique, ils pouvaient également cultiver la terre. Ils étaient méprisables aux yeux de la masse qui les affublait d'ailleurs du qualificatif de *Nyama Kala* (expression d'origine maninka qui signifie « brin de fumier ») ; qualificatif qui désignait tous les gens de caste.

---

<sup>126</sup>DIALLO, Th., *Op.Cit*, 1972, 276 p.

<sup>127</sup>BINET, J., « Groupes socio-professionnels en Guinée », In *Le Monde non-chrétien*, n°74, Paris, 1965, pp. 67-83.

## **11-1. Organisation économique et mode de production :**

L'économie du Fuuta-Jaloo au XIX<sup>ème</sup> siècle reposait principalement sur l'agriculture et l'élevage ; puis venaient l'artisanat et le commerce. Bien que d'autres activités économiques secondaires (pêche, cueillette, chasse, etc.) y étaient pratiquées, l'essor économique du Fuuta-Jaloo s'est essentiellement construit sur la grande productivité des quatre principales activités que sont : l'élevage, l'agriculture, l'artisanat et le commerce. Ces activités ont permis au Fuuta-Jaloo d'être parmi les régions ou royaumes les plus riches de l'époque.

### **11-1-a. L'agriculture :**

L'observation des traits physiques du Fuuta-Jaloo a permis de mettre en évidence les types de sol disponibles avec leurs aptitudes à l'agriculture. Il en ressort que dans l'ensemble ils sont pauvres au point de vue agricole. De ce fait, les trois quarts, au moins sont constitués de Bowé (cuirasses latéritiques durcies et stériles) ; néanmoins, la faible partie de terres arables demeure mal exploitée à cause des techniques agricoles et des instruments de travail rudimentaires. Deux formes d'agriculture étaient pratiquées, à savoir : l'agriculture extensive et l'agriculture intensive<sup>128</sup>.

L'agriculture extensive a pour spécialité les céréales de grande consommation. Les cultures pratiquées dans cette forme d'agriculture sont avant tout le fonio et le riz. Le fonio, céréale peu exigeante, est la culture la plus répandue en raison de la prépondérance des sols pauvres ; cette céréale constitue la base de l'alimentation de la population depuis que celle-ci a élu domicile au Fuuta-Jaloo. Le riz était cultivé en riziculture sèche et était souvent associé au mil. Les cultures secondaires pratiquées dans cette forme d'agriculture sont essentiellement les tubercules (patate douce, taro, manioc, etc.) et l'arachide. Ces tubercules constituent des denrées nécessaires pour la « survie » des populations pendant les périodes de disette ou en temps de famine, lorsque les récoltes de céréales ont été mauvaises.

La deuxième forme d'agriculture pratiquée, l'agriculture intensive, se fait dans les villages autour des cases. Elle est la spécialité des femmes, contrairement au *ngessa* (champ des Fulbé) inhérent à l'agriculture extensive qui fait davantage appel aux hommes, particulièrement les esclaves, comme main-d'œuvre<sup>129</sup>. Dans le massif du Fuuta-Jaloo,

---

<sup>128</sup>BARRY, I., *Op.Cit*, 1997, pp. 70-71.

<sup>129</sup>BOTTE, R., *Op.Cit*, 1994, pp. 109-136.

l'essentiel de la main-d'œuvre agricole était assurée par les hommes de condition servile. Néanmoins, il y avait des Fulbé qui n'avaient pas les moyens de s'acheter des esclaves pour faire face aux travaux agricoles pénibles : ceux-là travaillaient dans leurs champs suivant un collectivisme agricole traditionnel appelé *kilé*. En dépit de la diversité des cultures et de leurs étendues, l'agriculture du Fuuta-Jaloo n'avait pas dépassé encore le stade d'une agriculture de subsistance. Non seulement le caractère rudimentaire de ses moyens limitait ses résultats, mais elle était fortement dépendante des aléas naturels.

### **11-1-b. L'élevage :**

Tout comme l'agriculture, l'élevage constituait l'une des principales activités sur laquelle reposait la vie économique du Fuuta-Jaloo. Dès le XV<sup>ème</sup> siècle, avec la vague migratoire conduite par le chef Pulii, Koli Tenella, les troupeaux de bœufs furent introduits dans la région. Au moment du triomphe du *djihad*, ils étaient en pleine expansion, constituant la source principale du commerce d'exportation du Fuuta-Jaloo vers la côte atlantique. Ce commerce qui contribuait à exporter une grande partie des bœufs vers les régions limitrophes du Fuuta et au-delà, amena les autorités du pays à exercer une politique consistant à s'opposer à toute sortie massive de bœufs hors du massif. Cette politique, loin de satisfaire les grands éleveurs traditionnels habitués au nomadisme, occasionna des perturbations dans l'élevage<sup>130</sup>.

L'élevage des bovidés au Fuuta-Jaloo concerne essentiellement les bœufs de la race N'Dama appréciés à cause de leur originalité (de petite taille mais forte capacité à résister aux maladies et aux intempéries). Ces bœufs étaient nourris à partir des pâturages naturels qui se rencontraient dans les zones de prairies (*Bowal, hollandè, dunkiirè*) et les parties herbeuses de la brousse ; mais aussi à partir des pâturages artificiels résultant de la récolte des différentes cultures de riz, maïs, mil, fonio et les jachères.

La distribution du sel s'effectuait à tous les moments de l'année, chaque fois que cela était possible ; mais la grande distribution avait lieu seulement une fois l'an, au cours d'une cérémonie appelée *tuppal* qui mobilisait toute la communauté villageoise<sup>131</sup>. Ces animaux jouaient un rôle capital dans la vie et la survie des populations du Fuuta-Jaloo. Le lait et le beurre de vache étaient utilisés dans l'alimentation quotidienne, le fumier dans l'agriculture.

---

<sup>130</sup>BARRY, I., *Op.Cit*, 1997, pp. 74-75.

<sup>131</sup>BAH, I., « L'élevage bovin à travers la civilisation de la société peule sédentarisée au Fouta-Djalon », Thèse de Doctorat vétérinaire, Faculté de Médecine de Paris, 1966.

Le bœuf à l'état vif et les peaux constituaient les principaux produits d'exportation du pays. Par ailleurs, le gros et le petit bétail (notamment la volaille et les caprins) étaient utilisés dans les échanges matrimoniaux, les cérémonies religieuses et funéraires. Dans les transactions commerciales, comme l'achat d'esclaves, d'armes, de grains, le bœuf servait de monnaie d'échange<sup>132</sup>.

### **11-1-c. L'artisanat :**

Aux côtés de l'agriculture et de l'élevage était directement lié un autre secteur actif de l'économie qu'est celui de l'artisanat. Ce secteur d'activité était dans la plupart des cas réservé à des castes spéciales, très fermées, appartenant à une catégorie sociale bien définie. Cet artisanat de caste concernait surtout les métiers de la forge, de la bijouterie de la cordonnerie, de la poterie, de la boissellerie et du métier à tisser. Ces métiers utilisaient des artisans qui étaient généralement d'origine servile, mais qui prirent progressivement une place importante dans la société et y firent figure d'hommes libres à cause des services qu'ils rendaient. La plupart d'entre eux vivaient auprès des chefs ou étaient attachés à des familles nobles qu'ils servaient et qui les traitaient en retour, moins en serviteurs qu'en collaborateurs utiles.

Le travail de fer, y compris son extraction à partir de hauts-fourneaux traditionnels, suivant une technique locale bien maîtrisée, était exclusivement réservé à la caste des forgerons ou *bayillo* (singulier) et *waylube* (pluriel) en langue pular. Ils fabriquaient les armes, les serrures, les coffres, les portes, les lits, des sièges, etc. ils étaient méprisés mais redoutés à cause du pouvoir magique qui leur était attribué. Les bijoutiers étaient des forgerons spécialisés dans le travail de l'or blanc du Bambuk (dans le Satadugu) ou celui du Bure. Avec une dextérité extraordinaire, ils travaillaient l'argent et les autres métaux utilisés en bijouterie. Ils confectionnaient les chaînes d'argent qui enserraient les chevilles de femmes, les légers anneaux d'or qui ornaient les oreilles des riches épouses des aristocrates, les bandeaux d'argent articulés qui paraient le front des femmes aisées ou les bijoux en filigranes<sup>133</sup>.

Dans « l'industrie de l'étoffe » du Fuuta-Jaloo précolonial, les tisserands occupaient une position intermédiaire importante, entre les fileuses qui leur fournissaient la matière première et les tailleurs qui, avec les bandes de coton tissées, confectionnaient les pagnes et les

---

<sup>132</sup>BOTTE, R., *Op.Cit.*, Paris, Karthala, 1999, pp. 112-115.

<sup>133</sup>BARRY, I., *Op.Cit.*, 1997, pp. 79-80.



boubous. Pour produire les bandes de coton, les tisserands faisaient usage d'un métier à tisser de conception locale relativement compliquée. Ils travaillaient sur commande ou bien pour leur compte. Le monopole du travail du cuir était détenu au Fuuta-Jaloo par les cordonniers, caste connue sous le nom de *garanke*. Avec des instruments de travail rudimentaires, ils confectionnaient avec une habileté exceptionnelle, des bottes, des sandales, des selles, des sacs, des porte-monnaie, des fourreaux de sabre et de poignard, des ceinturons, des étuis de coran, etc.

Le métier de potier était surtout exercé par les femmes, très souvent celles des forgerons. Néanmoins, on pouvait trouver parmi elles des potiers (hommes) très habiles qui formaient avec les femmes potières la caste très fermée des *daaloyaabè*. Ils fabriquaient avec de l'argile, des vases de formes et de dimensions variées, utilisées comme des ustensiles de ménage. Enfin, les boisseliers étaient les spécialistes du travail du bois. Ils vivaient en nomades, transportant de village en village leurs outils simples et peu encombrants. Ils fabriquaient avec du bois approprié, des mortiers à piler, des pilons, des sièges, des récipients de diverses dimensions, des cuillères, des lits, des pirogues, etc.

Méprisés et redoutés, les gens de caste ont une situation économique qui n'est pas défavorable, puisqu'ils peuvent adjoindre le métier de cultivateur à l'exercice de leur profession. Beaucoup d'entre eux d'ailleurs ne pratiquent pas la profession qui leur a valu leur nom, en particulier un grand nombre de griots ou de *Laobé* (sculpteurs sur bois) sont devenus commerçants. Tout cela reste encore bien marqué aujourd'hui, aussi bien en Guinée qu'au Sénégal ou au Mali<sup>134</sup>. A côté de ces métiers de castes, existaient d'autres activités artisanales comme la teinture, la broderie, la savonnerie, la vannerie, la sparterie et la corderie, pratiquées par des éléments appartenant aux hommes libres. La plupart de ces activités étaient exercées exclusivement par les femmes, suivant des procédés très élaborés<sup>135</sup>.

#### **11-1-d. Le commerce :**

Comme on peut le constater, la diversité des branches économiques entraîne forcément l'existence de courants d'échanges entre les producteurs et entre producteurs et consommateurs. A l'intérieur du Fuuta-Jaloo, ces courants d'échanges existaient certes, mais dans la majorité des cas ils ne s'effectuaient pas dans le cadre de rapports marchands, mais

---

<sup>134</sup>BINET, J., *Op.Cit*, 1965, pp. 67-83.

<sup>135</sup>BARRY, I., *Op.Cit*, 1997, p. 81.

plutôt dans le cadre des rapports de prestation de services<sup>136</sup>. Néanmoins, de façon marginale et dans des circonstances rares, des échanges directs de produits contre produits pouvaient avoir lieu entre producteurs dans un type d'échange appelé troc. Par exemple, en période de disette ou de famine, un éleveur pouvait abattre un bœuf de son troupeau pour en échanger la viande contre du grain (riz, fonio, mil, etc.) sur la base d'un système d'équivalence entre produits conventionnellement admis. Ou encore, à l'approche de la saison agricole, un paysan se trouvait dans l'obligation d'échanger une ou plusieurs de ses bêtes domestiques (volaille ou petit ruminant) contre des instruments agricoles fabriqués par les forgerons, selon le même système d'équivalences. C'est dire que l'essentiel de la production artisanale et agro-pastorale échappait aux rapports marchands<sup>137</sup>.

L'essentiel du commerce au Fuuta-Jaloo était assuré par les Sarakollé ou Soninké, les Jakanké et les Maninka, tous connus dans la région sous le nom générique de *Dyula*. Avec la présence de ces marchands spécialisés, l'Etat du Fuuta-Jaloo parvenait à échanger ses produits locaux contre ceux provenant des régions limitrophes et d'autres régions<sup>138</sup>. Ainsi, les produits les plus importants exportés vers la côte par les caravanes de commerçants en provenance du Fuuta-Jaloo étaient : le bétail, les peaux d'animaux, l'or, l'ivoire, la cire, le miel, l'indigo, le caoutchouc, les esclaves, etc. En échange de ces produits, les caravaniers rapportaient : du sel, des fusils, de la poudre à canon (les munitions), des tissus, du papier blanc, des perles, de la verroterie, etc. des produits qui étaient échangés sur les principaux marchés de négoce aux frontières occidentales du massif foutanien<sup>139</sup>.

En définitive, l'économie du Fuuta-Jaloo à la veille de la conquête coloniale était une économie à caractère agro-pastoral dépendant très faiblement de l'étranger, produisant l'essentiel des biens de consommation dont les populations avaient besoin. Son commerce extérieur était cependant très actif. Il était surtout assuré par des agents de métier installés dans le pays mais d'origine étrangère. Ce commerce était principalement au service des autorités politiques et strictement contrôlé par elles. Il y existait un système fiscal bien

---

<sup>136</sup>GOERG, O., *Op.Cit*, 1986, p. 177.

<sup>137</sup>GUEBHARD, P., *Au Fouta-Djallon : Elevage, Agriculture, Commerce, Régime foncier, Religion*, Augustin Challamel (Editeur), Paris, 1910, 123 p.

<sup>138</sup>Nous apporterons beaucoup plus de détails sur ce secteur au point n°12 concernant les échanges dans le Fuuta-Jaloo précolonial avant son apogée.

<sup>139</sup>BARRY, I., *Op.Cit*, 1997, pp. 83-86.

structuré mais dont l'application abusive au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle commençait à provoquer des révoltes au sein des masses populaires trop lassées par les conditions de recouvrement<sup>140</sup>.

## 11-2. Organisation culturelle et religieuse :

L'Etat théocratique du Fuuta-Jaloo étant un royaume féodal fondé sur les principes de l'Islam, il s'en suivit que la culture de cette communauté soit essentiellement une culture arabo-musulmane. Si par définition la Culture est « *l'ensemble des valeurs spirituelles, des productions de l'esprit qui constituent le patrimoine intellectuel d'une communauté donnée*<sup>141</sup> », au Fuuta-Jaloo, la Culture est synonyme d'érudition, d'instruction, de formation, de savoir, bref de civilisation<sup>142</sup>. Au début de la théocratie du Fuuta-Jaloo, le politique ne se distinguait pratiquement pas du religieux. L'Almami de Timbo incarnait à la fois l'autorité politique et religieuse avec une prééminence accordée à cette dernière fonction. Plus tard, l'autorité religieuse passa aux mains des lettrés qui se chargèrent de l'enseignement de la doctrine et des pratiques de l'Islam, puis ils devinrent par ce biais les véritables guides spirituels des croyants<sup>143</sup>.

Tous les auteurs et chercheurs historiens, anthropologues, ethnologues, politologues ou sociologues qui ont effectué des études sur le Fuuta-Jaloo du XIX<sup>ème</sup> siècle, convergent tous sur le fait que dans cette région, longtemps avant la colonisation, c'est-à-dire au début de la théocratie, il existait déjà une élite qui savait lire et écrire en Arabe, commenter et interpréter le coran en langue pular. L'Etat théocratique du Fuuta-Jaloo était donc parmi les pays les plus prestigieux de la sous-région à l'époque, en témoigne la remarque de l'éminent marabout El-Hadj Oumar Tall, de passage dans le massif foutanien en 1845 : « *J'ai rencontré 313 marabouts dont trois-cents me sont inférieurs, dix sont mes égaux et trois me sont supérieurs*<sup>144</sup> ».

Ainsi, l'élite musulmane du Fuuta-Jaloo était composée d'hommes s'étant livrés à d'intenses travaux d'ordre littéraire, théologique et poétique. Parmi eux, il y avait des *Karamoko* (enseignants ou professeurs), des *Thierno* (maîtrisards du coran), des *Alpha* qui, en dépit des commentaires du coran, savaient faire des écrits d'ordre littéraires (en arabe et en *fulfulde*),

---

<sup>140</sup>Nous ne nous attarderons pas sur cet aspect, mais pour plus de détails sur le système de fiscalité au Fuuta-Jaloo avant le choc colonial, se référer aux travaux d'Odile Goerg. Cf. GOERG, O., *Op.Cit*, 1986, pp. 185-187.

<sup>141</sup>Le Petit Larousse illustré, Dictionnaire de la langue française, Editions Larousse, 2012.

<sup>142</sup>GUEBHARD, P., *Op.Cit*, 1910, 123 p.

<sup>143</sup>BARRY, I., *Op.Cit*, 1997, p. 101.

<sup>144</sup>BAH, El Hadj M., *Histoire du Fouta-Djallon, des origines au XXème siècle*, Paris, Ed. SAEC, 1998, p. 65.

généralement de la poésie<sup>145</sup>. A ceux-ci s'ajoutaient les *Waliou* (érudits) qui étaient à même d'élaborer des mémoires secrètes. Dans les grandes familles où l'enseignement de la grammaire, de la poésie, du droit musulman, de la théologie et de l'exégèse avait été fait, il existe encore des restes des écrits de ces grands maîtres<sup>146</sup>. Dans le souci d'être plus proches de la communauté cible qui avait des difficultés à comprendre l'Arabe, les écrivains furent obligés de faire la promotion de la langue *fulfulde*<sup>147</sup>.

L'utilisation de la langue pular, ou tout au moins du *fulfulde*, comme langue d'enseignement et de vulgarisation écrite des règles et de la doctrine islamiques, favorisa largement l'islamisation de masse tant souhaitée par les lettrés. Ainsi, le XIX<sup>ème</sup> siècle est considéré comme l'âge d'or de l'Islam au Fuuta-Jaloo : c'est le siècle des grands lettrés et de l'expansion de la culture islamique. Toutes les sciences coraniques y étaient connues et enseignées : le *Tafsir* (traduction et commentaire) du coran, les hadiths, le droit, l'apologétique, les sciences auxiliaires comme la grammaire, la rhétorique, la littérature, l'astronomie, la mystique, les œuvres locales en langue arabe et pular<sup>148</sup>. L'intense vie intellectuelle et religieuse faisait du Fuuta-Jaloo l'une des principales métropoles religieuses de l'ouest africain de l'époque. Tout comme le pays attirait des disciples étrangers, ses propres lettrés se rendaient auprès des cheikhs maures ou des maîtres de grande renommée du Fuuta Tooro et du Bundu pour y compléter leur formation.

En définitive, cette noble culture islamique du Fuuta-Jaloo devrait malheureusement entrer en contact, au début du XX<sup>ème</sup> siècle, avec une culture occidentale éprise de domination et d'assimilation. La rude concurrence des écoles coraniques pendant la colonisation au détriment de l'école des Blancs explique une hostilité profonde de l'agression culturelle occidentale et un enracinement aux valeurs authentiques de la région. A cette époque, disait-on au Fuuta-Jaloo : « *L'école des Blancs entraîne la perte des valeurs et la chute de notre humanité*<sup>149</sup> ». Certes, des écrivains, comme El-Hadj Aliou Bhubhadhian, ne manifestaient pas

---

<sup>145</sup>VIEILLARD, G., *Notes sur les Peuls du Fouta-Djallon (Guinée française)*, Dakar, IFAN, 1940, 132 p.

<sup>146</sup>DANSOKO, B.D., « Développement et Tradition : cas du Fouta-Djallon », Mémoire de Maîtrise, Université Gamal Abdel Nasser, Conakry, 1985, p. 30.

<sup>147</sup>C'est la langue qu'ont en commun tous les Peuls du Fuuta-Jaloo, du Fuuta Tooro, du Macina, du Sokoto ou du Bundu : elle fait partie des langues atlantiques appartenant au groupe Niger-Congo. Il existerait même une littérature écrite en *fulfulde* avec l'alphabet arabe. Cf. TAMISIER, J.-C., *Op.Cit.*, 1998, pp.101-105.

<sup>148</sup>BARRY, I., *Op.Cit.*, 1997, p. 103.

<sup>149</sup>DANSOKO, B.D., *Op.Cit.*, 1985, p. 31.

ouvertement une hostilité à la civilisation occidentale, mais les travaux qu'ils réalisèrent continuent aujourd'hui de participer à la pérennisation des valeurs authentiques du Fuuta-Jaloo<sup>150</sup>. Avant donc la Culture occidentale, il y avait dans la personnalité du Peul du massif foutanien une culture arabo-musulmane et une culture authentique tirant ses origines dans la vie des Peuls eux-mêmes, suivant les principes du *Puulaku*<sup>151</sup>. C'est pour cette raison qu'il est impossible de dire qu'avant la pénétration coloniale, les Peuls du Fuuta-Jaloo n'étaient pas cultivés.

---

<sup>150</sup>MARTY, P., *L'Islam en Guinée (Fouta-Djallon)*, Paris, P. Leroux, 1921.

<sup>151</sup>C'est un système de valeurs ou un code moral qui joue un rôle très important dans la définition de l'identité des Peuls partout où ils se trouvent.



**DEUXIEME PARTIE :**

**LE FUUTA-JALOO ENTRE PRESSIONS**

**ADMINISTRATIVES ET FISCALES**

**COLONIALES ET LE CHANGEMENT**

**SOCIAL, A PARTIR DE 1896**

*« Mo kala hokkitaama gebal mun »*

*« Huwoobe e rimbe yo danbido fow / nde'e tanpere maunde e dandinagol<sup>152</sup> »*

---

<sup>152</sup>« A chacun sa part » ; « Serviteurs et hommes libres, qu'ils échappent ensemble à cette grande souffrance qu'ils ont partagée ». Cf. Fonds Gilbert Vieillard, « *Ittamen Porto e Fuuta Dyaloo*/Seigneur, chasse-nous les Français », In *Cahiers* n° 58, poème n° 4.

### CHAPITRE III :

#### MISE EN PLACE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA POLITIQUE FISCALE COLONIALE AU FUUTA-JALOO (1896-1958) :

Dans ce troisième chapitre, nous tentons d'expliquer les transformations politiques (ou administratives) et économiques (ou fiscales) qui restent très visibles au Fuuta-Jaloo depuis le choc colonial. Ce chapitre sera également l'occasion de dresser un bilan historiographique plus ou moins récent sur les facteurs politico-économiques à l'origine du Changement social au Fuuta-Jaloo, afin de mieux situer nos travaux dans les chantiers de la recherche contemporaine. Il faut alors s'interroger sur la perception qu'avaient les Occidentaux des institutions politiques et économiques des sociétés locales africaines en général et du Fuuta-Jaloo en particulier, en décidant d'aller à leur contact.

La conquête coloniale fut fatale à la plupart des royaumes ou empires africains<sup>153</sup>. Elle eut lieu durant les dernières décennies du XIX<sup>ème</sup> siècle, pour une bonne partie de l'Afrique noire. Elle fut violente dans certaines régions et pacifique dans d'autres. Au Fuuta-Jaloo, elle commença pacifiquement par voie diplomatique, à travers la signature d'un ensemble de traités entre les Almami et les mandataires de la France impérialiste, entre 1881 et 1895<sup>154</sup>. Une année après, la France employa la voie de la violence à travers sa force militaire, lors de la bataille de Poorédaka en Novembre 1896, afin de réduire l'autorité des Almami et de mettre fin à l'autonomie du Royaume théocratique du Fuuta-Jaloo. Le vrai démantèlement se produisit un peu plus tard entre 1897 et 1930 environ<sup>155</sup>. Ce démantèlement de l'aristocratie musulmane peule atteindra définitivement son apogée sous l'effet des stratégies politiciennes du PDG (Parti Démocratique de Guinée) d'Ahmed Sékou Touré, de 1945 à 1958 et bien au-delà. C'est ce que nous allons tenter d'expliquer dans les lignes qui suivent.

En poursuivant le démantèlement de la politique et de l'aristocratie musulmane peule, l'administration coloniale entreprit une série de réformes économiques et fiscales afin

---

<sup>153</sup>Lire à ce propos les ouvrages sur l'histoire et les processus de démantèlement des différents empires et royaumes de l'Afrique noire : KAKE, I.-B., *La Dislocation des grands empires : l'Afrique occidentale du XVI<sup>ème</sup> au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Paris, A.B.C. (Afrique Biblio Club), 1977, 112 p. ; KI-ZERBO, J. & NIANE D.-T. (dirs.), *Histoire générale de l'Afrique (Volume IV) : l'Afrique du XII<sup>ème</sup> au XVI<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Présence Africaine/EDICEF/UNESCO, 1991, 416 p.

<sup>154</sup>BARRY, I., *Op.Cit.*, 1997, pp. 489-502.

<sup>155</sup>DIALLO, Th., *Op.Cit.*, 1999, pp. 128-129.



d'asseoir son emprise économique au Fuuta-Jaloo à travers l'instauration obligatoire de l'impôt de capitation, la monétarisation de l'économie et des échanges, le développement du commerce et des échanges, la construction des voies de transport (routes, chemin de fer), la création et le développement des marchés à l'intérieur du Fuuta-Jaloo, etc.

Pour développer ce chapitre, plusieurs ouvrages d'auteurs connus, de monographies ou de comptes-rendus économiques d'administrateurs coloniaux ont guidé notre argumentation dans l'objectif de rendre compte, de manière heuristique, des facteurs politiques et économiques nouveaux qui bouleversèrent l'ordre politico-économique établi au Fuuta-Jaloo. Au nombre de ces auteurs, nous avons entre autres : Jean Suret-Canale<sup>156</sup>, Ismaël Barry<sup>157</sup>, Michel Crespin<sup>158</sup>, Thierno Mamoudou Bah<sup>159</sup>, John Frederick Straussberger<sup>160</sup>, etc. Egalement, les sources d'archives à travers les séries politiques et économiques 1D, 2D, 6D, 1E, 1G, 2G, 7G, 17G, K8 et K20, 1Q, etc. viendront compléter notre analyse.

## **9. Réorganisation politique et administrative du Fuuta-Jaloo :**

Le royaume théocratique du Fuuta-Jaloo a été fortement ébranlé depuis le choc colonial au lendemain de la victoire militaire française de Poorèdaka ; il fut secoué du coup par de profonds changements qui sont progressivement intervenus dans son système politique et administratif. Le traité de protectorat, établi le 6 février 1897 avec les Almami du Fuuta-Jaloo (Oumarou Bademba et Sori Elili), déclare dans son article 2 :

*« La France s'engage à respecter la constitution actuelle du Fouta-Djallon. Cette constitution fonctionnera sous l'autorité du gouverneur de la Guinée, et sous le contrôle direct d'un fonctionnaire français qui prendra le titre de résident du Fouta-Djallon<sup>161</sup> ».*

---

<sup>156</sup>SURET-CANALE, J., « La fin de la chefferie en Guinée », In *Journal of African History*, Vol. VII, Novembre 1966, pp. 459-493.

<sup>157</sup>BARRY, I., *Le Fuuta Jaloo face à la colonisation. Conquête et mise en place de l'administration en Guinée (1880-1920)*, 2 vol., Paris, L'Harmattan, 1997, 955 p.

<sup>158</sup>CRESPIN, M., « Alfa Yaya et M. Frézouls », In *Revue indigène* n°2, 1906, pp. 45-46.

<sup>159</sup>BAH, Th. M., *Histoire du Fouta-Djallon. Des origines à la pénétration coloniale*, Paris, L'Harmattan, 2008, 182 p.

<sup>160</sup>STRAUSSBERGER, J. F., "The "Particular Situation" in the Futa Jallon: Ethnicity, Region, and Nation in Twentieth-Century Guinea", Doctor of Philosophy in the Graduate School of Arts and Sciences, Columbia University, 2015, 394 p.

<sup>161</sup>SURET-CANALE, J., *Op.Cit*, 1966, pp. 459-493.

Après le détachement des *diwe* entre 1897 et 1898, la ville de Timbo jadis capitale du Fuuta-Jaloo théocratique ne garda plus qu'un simple statut de chef-lieu d'un cercle comme les autres cercles en 1906<sup>162</sup>. L'émergence de Mamou en tant que nouveau chef-lieu du Fuuta-Jaloo, en 1908, contribua ainsi au déclin de la vieille capitale Timbo<sup>163</sup>. Un certain nombre de mesures administratives accompagnèrent la déchéance de Timbo en faveur de Mamou, avec le transfert de plusieurs services publics dans le nouveau chef-lieu suivant les arrêtés locaux de 1908 et 1909<sup>164</sup> : agence spéciale du Trésor, Tribunal de la province de Daara-Buriyaa, Service de transit du personnel et du matériel de la gare de Souguéta, etc.

Au Fuuta-Jaloo, si l'organisation politique était forcément bouleversée et démantelée sous l'effet de l'administration coloniale, l'architecture sociale est néanmoins restée stable pendant un certain temps dans la mentalité des Peuls. En effet, dans l'esprit conservateur des Peuls, les anciennes valeurs liées à la stratification sociale (aristocratie musulmane, masse musulmane libre, gens de castes, captifs, etc.) subsistèrent malgré les mutations sociales provoquées. Au fur et à mesure du démantèlement des anciennes structures trouvées en place, l'administration coloniale édifia de nouvelles dans l'objectif de remplacer progressivement les anciennes. Du coup, l'édification de nouvelles instances ne provoqua pas automatiquement la disparition des anciennes, mais les deux formes d'administration coexistèrent avec la stratégie que l'une (coloniale) intégrant l'autre (théocratique) finirait par l'assimiler et la faire disparaître. Cette stratégie coloniale était savamment préparée pendant la période dite de protectorat (1896-1904).

Vers la fin de l'année 1904, le Fuuta-Jaloo, du point de vue de l'administration coloniale française, était structuré en trois régions<sup>165</sup> comprenant neuf cercles<sup>166</sup> avec, à leur tête, trois souverains qui ne détenaient qu'un pâle reflet du pouvoir. Les autorités françaises maintinrent fictivement un semblant d'Etat, en désignant temporairement les deux prétendants<sup>167</sup> qui les

---

<sup>162</sup>BARRY, I., *Op.Cit*, 1997, p. 490.

<sup>163</sup>D'après Ismaël Barry, ce déclin de Timbo fit même l'objet d'un article de presse, intitulé « Timbo la morte », paru en Octobre 1912 ; Cf. BARRY, I., *Op.Cit*, 1997, p. 490.

<sup>164</sup>HUMBLOT, P., « Une ville-champignon au Fuuta-Jaloo : Mamou », in B.C.A.F., supplément d'août 1912, cité par BARRY, I., *Idem*, 1997, p. 493.

<sup>165</sup>Celle de Labé au Nord, celle de Mamou au Sud, et celle de Dabola à l'Est.

<sup>166</sup>Ce sont : Mamou, Timbo, Ditinn, Tougué, Pita, Téliélé, Labé, Mali et Kaadee.

<sup>167</sup>Il s'agit d'Alpha Ibrahima Fugumba et d'Alpha Yaya Diallo.

avaient aidés à éliminer Bokar Biro. Ces derniers commandaient de vastes territoires<sup>168</sup>, ce qui alimenta le désir de pénétration de l'administration coloniale à l'intérieur de ces territoires dans le but de les découper en des circonscriptions plus modernes et confiées à des fonctionnaires français<sup>169</sup>. Le vrai démantèlement se produisit un peu plus tard aux environs de 1912<sup>170</sup>. Durant cette période, les trois souverains furent déposés et déportés ; d'ailleurs l'exil d'Alpha Yaya et la dislocation de son *diwal* de Labé, sonnèrent le déclin des grands commandements traditionnels. Les anciennes provinces furent à leur tour supprimées, ce qui assura définitivement la primauté des nouvelles structures inspirées des institutions de la France impérialiste.

Ce changement stratégique de politique marqua la préférence de la Haute direction de la colonie pour l'administration directe, et accentua la tendance d'évincement des chefs traditionnels. Dès lors, l'administration s'attela à consolider les nouvelles institutions par un procédé qui ne relevait plus du tâtonnement mais s'inspirait plutôt de règles fixes et bien établies. La réforme la plus importante réalisée peu après la dislocation du *diwal* de Labé, fut la suppression en janvier 1906 des régions et le rattachement direct de chacun des cercles qui les composaient au chef-lieu de la colonie<sup>171</sup>. Après plusieurs tentatives de réforme administrative, entre 1905 et 1911, le Fuuta-Jaloo fut réorganisé en quatre cercles alors qu'il en comptait neuf au départ. Les cercles supprimés furent transformés en postes secondaires, sans agence spéciale ni magasin. Ainsi, les quatre grands cercles qui furent formés sont respectivement :

- ***Koumbia*** : correspondant au territoire de l'ancien cercle de Kaadee et comprenant deux postes administratifs dont l'un à Kaadee et l'autre à Yukunkun ;
- ***Pita*** : constitué de la réunion des territoires des anciens cercles de Pita et de Téléimélé, et ayant sous sa dépendance le poste administratif de Téléimélé et le poste de surveillance de Demoukoulima ;
- ***Labé*** : formé de la réunion des territoires des anciens cercles de Labé, Mali et Tougué, et comprenant les deux postes administratifs de Sigon et de Tougué ;
- ***Timbo*** : résultant de la réunion des territoires des anciens cercles de Timbo (moins

---

<sup>168</sup>Alpha Yaya Diallo et Alpha Ibrahima Fugumba régnèrent respectivement à Labé et à Mamou, pendant cette période de tutorat des chefs traditionnels sous l'administration coloniale.

<sup>169</sup>BARRY, I., *Op.Cit*, 1997, pp. 540-547.

<sup>170</sup>DIALLO, Th., *Op.Cit*, 1999, p. 129.

<sup>171</sup>ANG/ID 49 : Monographie du cercle de Timbo, novembre 1908.

Dabola et Bissikrima), Mamou et Ditinn d'une part, et de ceux des provinces de Fitaba et du Wuré détachées du cercle de Faranah de l'autre<sup>172</sup>.

En août 1917, le cercle de Timbo fut réorganisé de façon à intégrer Mamou et à tenir compte définitivement du rôle économique de premier plan que cette ville ne cessait de jouer, depuis près d'une décennie, pour toute la région sud du Fuuta-Jaloo. Alors que le déclin de Timbo s'aggravait constamment, il est aussitôt supprimé. Du coup, le poste de Mamou fut érigé en cercle du même nom, tandis que Timbo et Ditinn furent rattachés au nouveau cercle comme subdivisions. Après réorganisation, les quatre nouveaux cercles du Fuuta-Jaloo sont désormais : Mamou, Labé, Pita et Koumbia, les quels furent subdivisés en postes administratifs que la terminologie officielle désignait de plus en plus sous le nom de « subdivisions administratives<sup>173</sup> ».

#### **10. Démantèlement de la chefferie traditionnelle et stratégie de propagation politique du PDG au Fuuta-Jaloo :**

Sur les traces de l'administration coloniale, entre 1945 et 1961, le PDG (Parti Démocratique de Guinée) prendra le relais du démantèlement de la chefferie traditionnelle et de la réforme administrative au Fuuta-Jaloo en menant une lutte politique implacable contre les leaders politiques peuls et les élites de l'aristocratie musulmane peule. Les partis politiques de l'époque, à leur tête le PDG, ont engagé avec les Peuls un débat sur l'héritage des hiérarchies sociales au Fuuta-Jaloo, sur l'autorité de la chefferie « traditionnelle » et sur la position de la société du Fuuta-Jaloo au sein d'une Guinée « moderne ». Cette lutte symbolique était complétée par les différentes stratégies de construction de solidarités politiques du PDG, animées par des aspirations territoriales et par une conception uniforme de l'espace politique, et par le BAG (Bloc Africain de Guinée), le DSG (Démocratie Socialiste de Guinée) et l'AGV (Amicale Gilbert Vieillard) qui étaient quant à eux enracinés dans une dynamique coloniale différente<sup>174</sup>.

---

<sup>172</sup>BARRY, I., *Op.Cit*, 1997, pp. 553-554.

<sup>173</sup>BARRY, I., *Idem*, 1997, p. 555.

<sup>174</sup>STRAUSSBERGER, J.-F., *Op.Cit*, 2015, p. 181; BURBANK, Jane & COOPER, Frederick, *Empires in World History: power and the politics of difference*, Princeton, Princeton University Press, 2010; CHATTERJEE, P., *The Nation and its Fragments: colonial and postcolonial histories*, Princeton, Princeton University Press, 1995, p. 20; DIRKS, N., *Castes of Mind: Colonialism and the Making of Modern India*, Princeton, Princeton University Press, 2001, pp. 9-10.

L'analyse de l'histoire des mouvements politiques alternatifs revêt une importance accrue lorsqu'on reconnaît que la décolonisation en Guinée et ailleurs en Afrique ne consistait pas uniquement à renverser l'État colonial. Cette période a été particulièrement marquée par une concurrence parfois violente entre des partis politiques rivaux centrés notamment sur la région du Fuuta-Jaloo. De plus, les luttes autour des idées sur la « société foula » ont sensiblement changé, ne se concentrant principalement que sur l'institution de la chefferie coloniale. Malgré tout, le débat sur la « situation particulière » du Fuuta-Jaloo et la lutte pour l'héritage du contrôle de la région continueront cependant de dominer la politique guinéenne jusqu'à la fin des années 1960 et 1970<sup>175</sup>.

### **15-1. Lutte politique et débat sur la chefferie traditionnelle :**

La période de 1945 à 1954 a été marquée par une politique menée par les leaders politiques et le rôle central joué par les chefs traditionnels dans la sélection et le soutien des candidats. Au cours de cette première période de la vie politique guinéenne, près de 75% des délégués à l'Assemblée territoriale guinéenne étaient issus principalement de familles d'aristocrates, un nombre qui, avec le Niger, dépassait de loin les représentations du chef traditionnel dans tous les autres territoires de l'AOF<sup>176</sup>. Cependant, la domination politique de la chefferie traditionnelle a en partie jeté les bases de sa propre destruction. Tant de fils et de frères des chefs traditionnels, membres de l'Assemblée territoriale, ont poussé au premier plan de la scène politique nationale l'institution coloniale pourtant décriée par les partis politiques ; une visibilité qui deviendra plus tard un handicap pour leur représentativité politique.

Avec l'instauration de la Quatrième République française, de nouvelles élections eurent lieu pour les deux représentants de la Guinée auprès de l'Assemblée nationale française. En tant que député, Yacine Diallo<sup>177</sup> a soutenu une série de lois visant à renforcer le soutien de l'élite du Fuuta-Jaloo. En 1946, il a parrainé un projet de loi qui étendait les droits de vote à une population plus large, notamment aux personnes alphabétisées en arabe, compte tenu de la

---

<sup>175</sup>STRAUSSBERGER, J.-F., *Op.Cit*, 2015, p. 183.

<sup>176</sup>MORGENTHAU, R.S., *Political Parties in French-Speaking West Africa*, Oxford, Oxford University Press, 1964, pp. 402-411.

<sup>177</sup>La liste conduite par l'USPG (Union Socialiste et Progressiste de Guinée) de Yacine Diallo a recueilli le plus grand nombre de voix ; Cf. KEÏTA Sidiki Kobélé, *Les élections en Guinée Française*, Conakry, Anibwe, 2011, pp. 76-78.

généralisation de l'éducation islamique parmi les élites du Fuuta-Jaloo<sup>178</sup>. En 1947, Yacine Diallo présenta également un projet de loi<sup>179</sup> visant à « clarifier » le rôle des chefs traditionnels d'un « point de vue matériel, moral et réglementaire ». La proposition prévoyait notamment un ensemble de sanctions claires pouvant être utilisées pour lutter contre les excès des aristocrates musulmans.

La résurgence rapide du PDG, à la suite des élections de 1954<sup>180</sup>, a pris par surprise de nombreuses forces conservatrices de Guinée, dont Barry Diawadou et les chefs traditionnels du Fuuta-Jaloo. Conscient qu'une grande partie de la force de son parti rival provenait de sa capacité à organiser une campagne de masse à la base sur tout le territoire, Diawadou et ses partisans ainsi que des alliés au sein de l'administration coloniale ont créé un nouveau parti politique appelé Bloc Africain de Guinée (BAG), dont l'objectif était de servir de « *doppelgänger*<sup>181</sup> » conservateur face au PDG. Au cours de cette période, le PDG se propage rapidement de l'intérieur de ses bases urbaines à l'intérieur du pays en raison de son opposition à la chefferie traditionnelle.

En dehors de quelques poches de soutien du BAG et du DSG à Conakry et dans ses banlieues, le PDG est rapidement devenu l'organisation politique dominante de la Basse-Côte. En dépit de la résistance de l'Union Mandé, Sékou Touré et le PDG ont réalisé des progrès considérables en Haute-Guinée. En 1956, ce n'est que dans les régions du Fuuta-Jaloo et de la Guinée forestière que le PDG n'est pas complètement installé. Afin de prendre possession de ce que les journaux de propagande du PDG ont appelé le « dernier bastion du féodalisme » en Guinée, la direction du parti a organisé une attaque sur deux fronts au Fuuta-Jaloo<sup>182</sup>.

D'abord, le parti s'est engagé dans un débat sur les hiérarchies sociales et la chefferie traditionnel afin d'attirer des groupes auparavant sous-représentés en politique, notamment les femmes et les communautés d'ancien statut d'esclave. Eligibles pour les partis politiques, ces

---

<sup>178</sup>ANS 17G 421 : « Rapport hebdomadaire d'information », n° 983, du 30 Juin 1947.

<sup>179</sup>Loi n° 47-1606, JO-RF du 28 Août 1947.

<sup>180</sup>Barry Diawadou a remporté l'élection avec 145 497 voix (59,2%), suivi de Sékou Touré avec 85 808 (34,9%), et d'un groupe de candidats non alignés et du parti socialiste qui n'ont pas obtenu 20 000 voix. Cf. Télégramme, Aff./Cour. Dakar au M.F.O.M, n°2/99I, 30 juin 1954 ; CAOM1/Aff.-Pol./2143, Parisot (Lieutenant-gouverneur Guinée) à Cornut-Gentille (Gouverneur Général AOF), n° 265/cabine, 21 juin 1954, CAOM1/Aff.-Pol./2143.

<sup>181</sup>C'est un mot provenant de l'allemand et qui signifie sosie ou double d'une personne vivante. Il est présent dans la fiction cinématographique ou encore en politique, etc.

<sup>182</sup>« La chefferie dite traditionnelle et l'évolution Guinéenne », In *La Liberté* n°98, 10 Juillet 1956.

groupes étaient particulièrement précieux, car la loi française élargissait progressivement le droit de vote d'un petit groupe de la plupart des élites, à la fin des années 1940, à l'ensemble des citoyens de l'Union française en 1956<sup>183</sup>. Ensuite, pour mieux organiser de nouveaux groupes d'électeurs et de militants, le parti a déployé des ressources importantes pour étendre la portée du parti et organiser des sous-sections dans autant de villages que possible. On peut retenir que les deux approches sont complémentaires, dans la mesure où elles permettent de centrer les divisions au sein des hiérarchies sociales du Fuuta-Jaloo tout en canalisant l'électorat plus large en une force politique efficace.

Les dirigeants du PDG ont rapidement compris que critiquer la chefferie traditionnelle était une stratégie efficace pour transformer les communautés rurales en de véritables bastions opposés aux élites locales qui sont hostiles au parti. Les chefs traditionnels du Fuuta-Jaloo, supposés être les élites « traditionnelles » les plus enracinées et les plus puissantes, sont devenus les cibles principales de la nouvelle politique du PDG. Si « *le parti était en mesure de les saper* », expliquaient les dirigeants du PDG, l'aristocratie musulmane en tant qu'institution traditionnelle aurait peu de chance de survivre. Le PDG a dû faire face à plusieurs obstacles avant de gagner le cœur et la confiance des populations du Fuuta-Jaloo<sup>184</sup>.

Les premières attaques contre le parti visaient principalement ses dirigeants à être fidèles au communisme et à adopter des attitudes anti-religieuses. Reprenant les propos de l'aristocratie peule de l'époque, un journal conservateur écrivait dans ses colonnes : « *Si le PDG triomphait, nos mosquées seraient transformées en casernes, la lecture du Coran serait considérée comme une paresse et nos prières comme des occupations inutiles*<sup>185</sup> ». En réponse, les responsables du PDG se sont concentrés sur les manifestations extérieures de religiosité lors de la campagne au Fuuta-Jaloo. Lors d'un de ses passages à Labé, Sékou Touré a assisté à la prière du vendredi à la mosquée centrale et y a organisé un rassemblement au cours duquel il fait référence à Samori Touré comme signe de la foi islamique, en affirmant

---

<sup>183</sup>MORGENTHAU, R.S., *Op.Cit*, 1964, pp. 55-56; COOPER, Frederick, *Decolonization and African Society: The labor question in French and British Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, 526 p.; CHAFER, T., *The End of Empire in French West Africa: France's Successful Decolonization?*, New York, Berg, 2002, pp. 147-152.

<sup>184</sup>STRAUSSBERGER, J.-F., *Op.Cit*, 2015, pp. 180-203.

<sup>185</sup>« À Madeira Keita et Compagnie », In *La Voix de la Guinée* n° 24, Juillet 1950, pp. 6-13.

que les fidèles musulmans « *n'ont pas besoin de croire au gouverneur, car il ne les a pas créés*<sup>186</sup> ».

Sékou Touré et d'autres cadres du PDG ont également rencontré une résistance significative de la part des élites religieuses du Fuuta-Jaloo. Reflétant l'association pré-coloniale de l'autorité spirituelle et temporelle, de nombreux imams des mosquées les plus importantes et les plus influentes du Fuuta étaient les frères ou les cousins des chefs de cantons<sup>187</sup>. La stratégie du PDG fut de placer certains membres des familles aristocrates dans différentes structures de l'administration centrale, ce qui a permis au parti de donner une base de légitimité plus large aux familles de l'élite musulmane peule. Une attaque sur une aile était donc une attaque contre la famille dans son ensemble.

### **11. La Politique fiscale coloniale et ses corollaires économiques au Fuuta-Jaloo :**

A l'issue du projet colonial qui consista à l'intégration du Fuuta-Jaloo dans l'empire français, les administrateurs coloniaux installés sur le plateau foutanien et à Conakry cherchèrent constamment à intégrer la région dans une économie spécifiquement coloniale. L'établissement des marchés, la construction et l'ouverture des réseaux routiers et des voies ferrées, et notamment la mise en place d'un mode d'échange monétarisé, jusque là inconnu au Fuuta-Jaloo, devint le moyen primordial par lequel l'administration coloniale chercha à monopoliser et à orienter l'essentiel des échanges commerciaux vers sa capitale côtière, Conakry. Ainsi, la période de 1905 à 1920 fut celle de la prise en main effective du Fuuta-Jaloo par l'administration française<sup>188</sup>. Prise en main qui se concrétisa par la démolition des

---

<sup>186</sup>ANS 17G 277 : « Renseignements, Sékou Touré et les Foulahs de Labé », n° 2531/913, 25 Août 1954. Dans d'autres régions de la Guinée, notamment en Haute-Guinée et dans la région forestière, Sékou Touré a invoqué l'affirmation litigieuse selon laquelle il était le petit-fils de Samori Touré pour prouver la profondeur de sa foi. La relation compliquée et souvent controversée de Samori avec l'aristocratie du Fuuta-Jaloo à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle a toutefois rendu cet appel si attrayant sur le haut plateau, obligeant le dirigeant du PDG à déployer des signes plus fondamentaux de religiosité. Cf. Mike McGovern, *Unmasking the State: Making Guinea Modern*, Chicago, University of Chicago Press, 2013, pp. 135-137.

<sup>187</sup>Après la même réunion à Labé, le chef du tribunal coutumier local et un partisan du PDG ont demandé à l'imam de la mosquée centrale de Labé, frère d'un activiste notable de l'AGV et issu d'une lignée de l'élite musulmane, de proposer une prière pour Sékou Touré. L'imam refusa en disant : « *Des prières sont dites pour tous les musulmans, pas pour une seule personne.* » Cf. ANS 17G 277 : « Renseignements, Sékou Touré et les Foulahs de Labé », n° 2531/913, 25 août 1954.

<sup>188</sup>BARRY, I, *Op.Cit.*, p. 635.



anciens cadres politiques et administratifs, l'élimination des grands chefs traditionnels ou leur subordination intégrale aux représentants du nouveau pouvoir et la mise en place de nouvelles structures entièrement contrôlées par ces derniers.

Sur le plan économique, les nouveaux chefs n'étaient plus que des agents du fisc chargés de collecter l'impôt ; lequel impôt devrait être désormais acquitté en numéraire et non plus en nature comme à l'époque de la théocratie musulmane. Cette situation nouvelle et inattendue, obligea les Peuls à vendre leur bétail, et les plongea dans l'impérieuse nécessité de s'adonner aux cultures de rente dont les colons avaient tant besoin. Cela fut considéré comme le comble de l'humiliation et de la frustration pour des Peuls désormais contraints de se séparer de leurs vaches pour payer l'impôt colonial en numéraire et de se rabaisser à cultiver la terre pour autrui (le colon), du lever au coucher du soleil.

Ces nouvelles initiatives ouvrirent la voie aux Peuls de condition servile, leur permettant parfois de tirer profit d'un secteur économique que l'aristocratie musulmane et les Peuls de statut « libre » ont évité et considéré comme une humiliation. Hormis le Fuuta-Jaloo, plusieurs régions de la Guinée disposaient déjà de leurs marchés bien avant l'imposition formelle du pouvoir colonial, la structure des marchés étant une série d'entrepôts situés le long de la côte et à Kankan au Nord-est de la savane guinéenne<sup>189</sup>. Il faut souligner que le Fuuta-Jaloo n'avait pas une histoire liée aux marchés et aux transactions commerciales pratiquées par les Peuls à l'intérieur même de la région, bien que ses hauts-plateaux étaient pourtant impliqués dans des réseaux d'échanges commerciaux et d'apprentissage islamique. Le pays n'était donc pas isolé ; cependant, l'activité économique liée aux échanges était toutefois circonscrite à des secteurs spécifiques de la société peule, et interdite aux Peuls qu'ils soient de condition libre ou de statut d'esclaves.

### **16-1. L'instauration obligatoire de l'impôt de capitation :**

L'impôt personnel fut officiellement institué au Fuuta-Jaloo par l'arrêté du Lieutenant-gouverneur<sup>190</sup> de la Guinée française en date du 28 septembre 1897, dans les conditions prévues par le sommet de Timbo qui s'est tenu le 13 juillet de la même année<sup>191</sup>. Jusqu'alors, seul le cercle de Faranah, rattaché à la Guinée française par le décret du 15 juin 1896, était

---

<sup>189</sup>STRAUSSBERGER, J. F., *Op.Cit*, 2015, p. 146.

<sup>190</sup>BALLAY Noël-Eugène, gouverneur de la Guinée de 1890 à 1900.

<sup>191</sup>BARRY, I., *Op.Cit*, p. 227.

soumis à ce régime. C'est seulement l'arrêté du 28 décembre 1897 qui généralisa la mesure à l'ensemble de la colonie en raison de 2 francs par tête, sans discrimination d'âge ou de sexe.

A défaut d'une occupation plus complète du pays qui eut permis le recensement exact des habitants, la perception de cet impôt fut confiée aux représentants des pouvoirs traditionnels (chefs de villages et de provinces) sous le contrôle des administrateurs. En principe, l'acquittement de ce tribut devait se faire en argent ; cependant, en cas d'impossibilité, le contribuable était autorisé à le verser en nature avec des produits du pays déterminés par l'administration. A propos du paiement de l'impôt personnel en nature, un notable du Fuuta-Jaloo nous livre son témoignage : « Avec l'institution obligatoire du paiement de l'impôt personnel, il est arrivé, avant l'utilisation de la monnaie métropolitaine, que l'administration coloniale procéda au recouvrement de l'impôt à travers la fourniture de certains produits d'exportation comme le caoutchouc, les cuirs et la cire<sup>192</sup> ».

Plus tard, des arrêtés du Lieutenant-gouverneur fixèrent le taux des remises accordées dans les différents cercles aux chefs chargés de la perception. Ce fut par exemple, le cas des cercles de Labé, Mamou et Pita dont les remises furent fixées entre 18 et 19 francs en 1933 par le Lieutenant-gouverneur VADIER<sup>193</sup>. Comme justification apportée à cette institution, l'autorité coloniale avança la nécessité de remplacer l'ancien système fiscal (impôt en nature) jugé « lourd et arbitraire », du moins pour le Fuuta-Jaloo, et en même temps l'obligation de faire participer la population aux dépenses d'administration et d'intérêt général. Il fut estimé, par ailleurs que l'impôt comportait le triple avantage de stimuler la production du pays, d'affirmer la souveraineté française et de favoriser le développement du commerce face à la concurrence des colonies voisines<sup>194</sup>.

La perception de l'impôt au Fuuta-Jaloo commença symboliquement vers la fin de l'année 1897. Mais le véritable démarrage de cette innovation se produisit en 1898 : les derniers mois de 1897 ayant été surtout consacrés au recensement des cases<sup>195</sup>. Les chefs de villages ou de *misiidé* commençaient par dénombrer les cases de leur ressort puis percevaient l'impôt correspondant qui était ensuite centralisé au niveau des chefs de provinces avant d'être versé au représentant de l'administration coloniale. La perception se fit au cours des premières

---

<sup>192</sup>Interview avec El-Hadj Amadou Diallo à Sonfonia, le 13 Janvier 2009, Conakry.

<sup>193</sup>ANG/J.O 1933 : « Arrêté du Lieutenant-gouverneur, fixant en Guinée française le taux de l'impôt personnel indigène dû par la population flottante pour l'année 1933 », p. 8.

<sup>194</sup>BARRY, I., *Idem*, 1997, p. 228.

<sup>195</sup>BARRY, I., *Ibidem*, 1997, pp. 635-756.

années, tant en argent qu'en nature. Les versements en nature (caoutchouc et bétail surtout) affluèrent jusqu'au moment où l'administration coloniale et les chefs traditionnels constatant l'encombrement et le problème de transport que cela entraînait, exercèrent des pressions sur la population afin qu'elle fasse les acquittements en argent<sup>196</sup>.

Aux environs de 1904, une appréciation optimiste des capacités de paiement de la population poussa l'administration à élever le taux de l'impôt à 10 F/case, augmentant du coup la charge fiscale déjà considérée comme écrasante par le contribuable. Le prétexte évoqué pour justifier la mesure fut le désir d'assurer aux chefs des ressources suffisantes afin de les empêcher de recourir au pillage pour couvrir leurs besoins. En réalité, il s'agissait simplement d'accroître les revenus de la colonie. Cette attitude fut confortée par les résultats du recensement nominatif de 1904 qui montrèrent que les ressources en bétail du Fuuta (1 bœuf pour 2 habitants à peu près) pouvaient à elles seules financer l'impôt sans mettre en danger l'existence du troupeau.

Pour les 3 cercles de la région de Timbo, rien que l'accroissement annuel du bétail, estimé à 20 000 têtes/an sur un troupeau d'environ 170 000, pouvait couvrir les frais annuels d'impôt, sans compter les autres ressources comme le caoutchouc<sup>197</sup>. En 1905, la charge en matière d'impôt personnel, qui pesa sur les populations du Fuuta-Jaloo, évolua conformément au tableau ci-dessous :

A partir de 1906, l'administration coloniale changea de méthode d'imposition en passant de l'impôt de case à celui de capitation. On avait constaté, en effet, que l'ancienne méthode comportait beaucoup d'inconvénients ; non seulement la nécessité de réduire la charge poussait la population à détruire nombre de ses cases pour ne garder que le strict minimum. Mais l'administration, en combattant ces formes de résistance, commettait des abus qui incitèrent les contribuables à l'exode. A Timbo et dans le reste du Fuuta, les autorités n'hésitèrent pas à refuser les versements autres qu'en espèces<sup>198</sup>. Dès lors, les contribuables furent contraints d'effectuer de longs déplacements vers les marchés de la côte ou vers les

---

<sup>196</sup>Il arriva, selon Ismaël Barry, au poste de Timbo d'enregistrer, au titre de l'impôt, la rentrée de 600 bœufs à la fois. Le parc existant s'avéra insuffisant et il n'y avait pas de clients pour acheter ces bœufs difficiles à garder. On comprend dès lors pourquoi l'acquittement en espèces fut désormais exigé. Cf. BARRY, I., *Op.Cit.*, p. 239.

<sup>197</sup>BARRY, I., *Idem*, 1997, pp. 239-240.

<sup>198</sup>STRAUSSBERGER, J. F., *Op.Cit.*, 2015, p. 147.

marchés intermédiaires pour négocier leurs produits contre de l'argent ; sinon ils n'eurent d'autres possibilités que de les brader sur place au profit des *Dyula*.

Jusqu'en 1911, la population fut frappée de la taxe de case et de capitation sans discrimination d'âge : l'enfant qui venait de naître et le vieillard qui n'avait plus de force pour travailler, étaient des contribuables au même titre que les adultes en activité ; seuls les indigents vivant notoirement de la charité publique étaient exemptés. Face à cette situation et à cette date seulement, la mesure d'exemption fut élargie aux :

- militaires de toutes armes et de tous grades : agents de la force publique avec leurs femmes et enfants ;
- enfants « non susceptibles de fournir un travail utile à la communauté » ;
- « vieillards inaptes à tous travaux » ;
- « enfants mineurs appartenant à des familles nécessiteuses<sup>199</sup> ».

En 1912, l'imposition quasi générale continua d'être appliquée dans les faits ; les mesures d'exemption ne connurent un début réel d'application qu'entre 1913-1914<sup>200</sup>. En outre, les dites mesures ne devaient s'appliquer qu'aux familles pauvres et dans les régions où cela ne risquait pas de compromettre les prévisions budgétaires.

Dans l'entre deux guerres, notamment de 1933-1934, la situation de l'impôt colonial se présentait de la manière suivante dans la subdivision de Labé selon un rapport de M. Louis AUJAS, administrateur en Chef des colonies et Inspecteur des affaires administratives de la Guinée française :

*« L'impôt de capitation est acquitté par 91 771 contribuables qui paient dans l'ensemble 1 376 565 francs d'impôt. La situation financière est excellente. Sur un total d'émission de rôles pour l'impôt de capitation de 1 376 565 francs, il a été recouvré 1 372 555 francs laissant seulement 4 010 francs comme reste à recouvrer. Il n'est dû que 8 521 francs de taxe de bétail, sur un rôle de 73 053, 90 francs au 30 Septembre<sup>201</sup> ».*

Le détail sur l'impôt et les taxes de la subdivision de Labé se trouve dans le tableau ci-dessous.

---

<sup>199</sup> Annuaire du gouvernement général de l'AOF, 1911, « Arrêté du Gouverneur général en date du 30 septembre 1911 » ; Cf. BARRY, I., *Op.Cit*, p. 649.

<sup>200</sup> GOERG, O., *Op.Cit*, 1981, pp. 285-287.

<sup>201</sup> ANG 6D 40 : Cercle de Labé (1934-1935) : Rôles primitifs et supplémentaires : impôt personnel, taxes sur le bétail.

Pour la même période, la situation de l'impôt pour les contribuables du Cercle de Labé se présentait de la manière suivante dans le tableau ci-dessous :

**Tableau n°4 : Situation de l'impôt de capitation (en francs constants) pour les contribuables du Cercle de Labé en 1934<sup>202</sup> :**

<b>Subdivisions</b>	<b>Habitants</b>	<b>Contribuables</b>	<b>Impôt de capitation</b>
LABE	231 693	180 662	3 251 916
TOUGUE	55 962	43 834	789 012
MALI	112 409	91 771	1 376 565
<b>TOTAL</b>	<b>400 000</b>	<b>316 267</b>	<b>5 417 493</b>

Par conséquent, la perception de l'impôt au Fuuta-Jaloo par l'administration coloniale française rencontra une résistance tant de la part des chefs traditionnels que des contribuables. Ainsi, la forme la plus fréquente de résistance à l'impôt utilisée par les chefs traditionnels, fut la dissimulation de cases au moment du recensement. Profitant de l'insuffisance numérique du personnel colonial et de sa méconnaissance de la géopolitique du pays, les chefs de province réussirent pendant des années à dissimuler des villages entiers et à les exploiter fiscalement à leur profit.

L'autre forme de résistance à l'impôt fut la migration des contribuables. Cette forme toucha toutes les régions du Fuuta-Jaloo et plus particulièrement les zones périphériques, celles au contact des colonies voisines ou des autres régions de la Guinée française. En un mot, la pression fiscale fut telle qu'elle provoqua partout des déplacements de populations. Dans les cercles périphériques, ces déplacements s'effectuèrent très souvent suivant un mouvement pendulaire, les contribuables oscillant entre leur région d'origine et des zones d'accueil et inversement, avec la volonté d'échapper à l'impôt<sup>203</sup>.

Le paiement de l'impôt et l'expansion des cultures de rente furent des facteurs très déterminants dans la monétarisation de l'économie au Fuuta-Jaloo. Avec l'institution officielle de l'impôt de capitation, nous avons constaté que les nouvelles dispositions prises par l'administration coloniale pour son paiement en espèces et non plus en nature, obligea les populations du Fuuta-Jaloo à intégrer l'économie de marché. Il faut souligner d'ailleurs que le paiement de l'impôt s'est beaucoup développé avec l'expansion des cultures de rente. Introduites de manière forcée dans la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle par la colonisation au

<sup>202</sup>ANG 6D 40 : Cercle de Labé (1934-1935), *Idem*

<sup>203</sup>BARRY, I., *Op.Cit.*, 1997, pp. 241-245.

sein des paysanneries, les cultures de rente ont été très souvent associées au paiement de l'impôt de capitation (impôt par tête). Leur diffusion devait servir à rentabiliser les colonies en approvisionnant les métropoles en produits tropicaux.

En consacrant très tôt l'intégration des paysanneries agricoles dans l'économie, le marché et la monétarisation des échanges, elles ont créé au sein des ménages une dépendance et des revenus insuffisants pour satisfaire leurs besoins de base (alimentation, soins, etc.). Ainsi, les systèmes de production paysans furent considérablement transformés au niveau du foncier, de l'utilisation des terres et de la commercialisation. A noter que ces transformations se sont aussi observées au sein des structures sociales et politiques traditionnelles de façon globale, d'où l'intérêt de traiter dans la section suivante des aspects pertinents de la dynamique sociale au Fuuta-Jaloo.

On pourrait donc retenir que l'un des résultats les plus tangibles de l'instauration de l'impôt personnel à partir de la fin de l'année 1897, fut l'alourdissement du fardeau fiscal que le pouvoir protecteur prétendait alléger. Au lieu de supprimer toutes formes de redevances anciennes, comme cela était prévu, cet impôt nouveau s'additionna à elles en les aggravant considérablement et en perturbant dangereusement les conditions d'existence des contribuables. Cela se traduisit, entre autres, par d'importants mouvements migratoires avec le but manifeste d'échapper à ces conditions insupportables.

Ce fut là le début d'un phénomène de dépeuplement dont le Fuuta-Jaloo fut victime avec la colonisation et qui s'intensifia par la suite au profit des colonies voisines. Un autre impact de ces premières années d'impôt fut l'amorce de la monétarisation de l'économie. Jusqu'alors, la quasi-totalité des échanges s'effectuait par le biais du troc. Avec l'obligation de payer l'impôt en argent, la nécessité de vendre les produits contre des espèces monétaires s'imposa de plus en plus. Le goût d'acquérir les espèces se développa au fur et à mesure que les nouveaux besoins se diversifièrent, et que les possibilités d'échange augmentèrent avec l'institution des marchés<sup>204</sup>.

### **16-3. Les facteurs de développement du commerce et des échanges :**

Au moment de l'occupation coloniale, le Fuuta-Jaloo était l'une des régions de la Guinée française la moins ouverte à l'activité commerciale. La raison est que la politique des

---

<sup>204</sup>BARRY, I., *Idem*, 1997, p. 248.

pouvoirs traditionnels en matière de commerce reléguait les lieux d'échange aux périphéries de l'Etat théocratique, et subordonnait la circulation des caravanes participant à la traite atlantique à un contrôle extrêmement sévère<sup>205</sup>. La rareté des centres d'échanges à l'intérieur du Fuuta-Jaloo pré-colonial ainsi que l'absence des voies de communication terrestre, constituaient ensemble un réel handicap au développement du commerce et des échanges.

Le contrôle effectif de l'administration coloniale sur le Fuuta-Jaloo entraîna du coup des changements importants favorables à l'essor de l'économie de la région. L'une des principales justifications de la colonisation étant l'ouverture de la région aux intérêts commerciaux français, l'administration coloniale de Conakry chercha immédiatement à contourner le système des marchés intermédiaires et des négociants *Dyula* qui ravitaillaient le Fuuta-Jaloo en marchandises à partir de la côte<sup>206</sup>. Cette stratégie coloniale consistant à canaliser les échanges commerciaux du Fuuta-Jaloo vers Conakry, et sans intermédiaires, visait deux objectifs fondamentaux : la construction des voies de transport et la création des marchés.

Ces projets novateurs de l'administration coloniale s'accompagnèrent de certaines mesures politiques qui favorisèrent la pénétration commerciale du Fuuta-Jaloo. Vers la fin de l'année 1904, un acte officiel du gouverneur FREZOULS abrogea des mesures cantonnant l'activité des commerçants à la côte et pénalisant ceux d'entre eux qui désiraient porter leurs affaires vers l'intérieur du pays<sup>207</sup>. A travers cette mesure, il espérait que la présence des maisons de négoce au cœur du Fuuta-Jaloo, en contact direct avec les producteurs, éliminerait les *Dyula* et les obligerait à reprendre des travaux productifs et bénéfiques au commerce. Il y eut également l'ouverture de l'Hinterland<sup>208</sup> aux commerçants, ce qui favorisa en direction du Fuuta-Jaloo, une ruée continue et grandissante des échanges.

L'affaiblissement des pouvoirs traditionnels de la région contribua, d'autre part, à faciliter ce mouvement de pénétration. Les chefs charismatiques de premier plan qui, par conservatisme, pouvaient s'opposer à un tel envahissement disparurent ou furent réduits à l'impuissance aux environs de 1905 : exil d'Alfa Yaya Diallo au Dahomey en 1905, décès de l'Almami Baba

---

<sup>205</sup>ANS/2G4/1 : « Guinée française, Rapport d'ensemble », 4<sup>ème</sup> trimestre, 1904.

<sup>206</sup>STRAUSSBERGER, J. F., *Op.Cit*, 2015, pp. 146-147.

<sup>207</sup>ANG : « Arrêté local du 12 décembre 1904 portant abrogation de l'arrêté de 1897 interdisant la création de nouveaux établissements commerciaux », In J.O. de la Guinée française, 1904, p. 461.

<sup>208</sup>C'est un mot allemand qui signifie une région desservie par un port ou par une voie navigable (cours d'eau) à l'arrière-pays.

Alimu de Timbo en 1906, et suppression des grands commandements indigènes<sup>209</sup>. De même, la politique de terreur exercée contre les lettrés, idéologiquement opposés à la prolifération des marchés, acheva de créer les conditions favorables à la pénétration commerciale.

A ces facteurs politiques se conjuguèrent des paramètres économiques qui jouèrent dans le même sens. Parmi ces paramètres économiques, il y a d'abord le fait que pour atteindre l'objectif de la monétarisation de l'économie, l'administration coloniale avait institué l'impôt et d'autres taxes qui devaient être versés en espèces. Ensuite, la propension à vendre naquit chez les populations qui, pour trouver l'argent nécessaire au paiement de l'impôt et d'autres taxes, étaient contraintes de vendre au marché une partie de leurs récoltes, du bétail ainsi que des articles issus de l'artisanat local. Il y eut également l'envie d'acheter créée par l'émergence de nouveaux besoins chez les indigènes de se procurer certains articles importés d'Europe. Enfin, la tendance de certaines catégories de personnes (étrangers, tirailleurs libérés, marginaux, anciens captifs, etc.) à se faire embaucher comme salariés de l'administration ou des services privés (commerce, plantations, etc.) dans les villes naissantes<sup>210</sup>, en est un autre. Dans les lignes qui suivent, nous essaierons développer toutes les mesures qui propulsèrent la pratique commerciale et le développement des marchés au Fouta-Jaloo.

### **16-3-1. Construction des voies de transport (routes, chemin de fer) et essor du commerce :**

Devant l'irréfutable nécessité de constater que l'essor du commerce et des échanges passe obligatoirement par les réseaux de transport, l'administration coloniale entreprit la réalisation de l'un des plus ambitieux projets de sa gouvernance à travers la construction du chemin de fer Conakry–Niger, qui se prolongea vers l'intérieur du Fouta-Jaloo<sup>211</sup>. Conçu pour contourner les centres urbains où étaient établis les *Dyula* et pour éviter toutes négociations avec les autorités locales, le chemin de fer, associé à un réseau routier en expansion, servit à canaliser les exportations, principalement le caoutchouc récolté sur le plateau foutanien, vers le port en expansion de Conakry<sup>212</sup>.

---

<sup>209</sup>BARRY, I., *Op.Cit*, p. 737.

<sup>210</sup>BARRY, I., *Idem*, p. 765.

<sup>211</sup>STRAUSSBERGER, J. F., *Op.Cit*, 2015, p. 147.

<sup>212</sup>GOERG, O., *Op.Cit*, 1981, p. 288.



Le rail rapprocha de plus en plus le Fuuta-Jaloo de la côte, principale porte de pénétration du commerce. La voie ferrée atteint Kindia en 1904 puis dessert Mamou en 1908, où les Français établirent la nouvelle ville planifiée et moderne le long de la ligne, servant de centre de commerce et d'administration<sup>213</sup>. À seulement 50 km de Timbo, ancienne capitale du Fuuta-Jaloo théocratique et ancien siège de l'aristocratie musulmane, Mamou était censée être un pôle de pouvoir alternatif pour le nouvel État colonial. Peu de temps après sa création, la capitale administrative du cercle fut transférée de Timbo à la nouvelle ville coloniale. Au fur et à mesure que les marchandises s'écoulaient grâce au chemin de fer vers le nouveau centre de négoce, la population de Mamou passa de 1500 habitants en 1909 à 2000 habitants en 1912<sup>214</sup>.

Situé au carrefour des voies de communication et des structures administratives, Mamou représente pour les administrateurs français le potentiel de transformation du Fuuta-Jaloo ; c'est une ville moderne ayant une « mission civilisatrice ». En 1910, l'arrivée du rail à Kouroussa permit d'intensifier les échanges entre les marchés de la Haute-Guinée, déjà ouverts au commerce européen, et ceux du Fuuta-Jaloo par la gare ferroviaire de Mamou<sup>215</sup>. Bien que salué comme le moyen par lequel la « liberté économique » serait introduite à l'intérieur du pays, les nouvelles voies de transport perpétuaient en réalité bon nombre des pratiques d'exploitation que les administrateurs les plus idéalistes prétendaient éliminer.

La construction du chemin de fer et des routes a nécessité de la main-d'œuvre. Écrivant au Gouverneur général de l'AOF à Dakar en 1904, le gouverneur de la Guinée française (il s'agit bien de COUSTURIER) souligne que « *ce nouveau type de travail salarié destiné à la construction d'infrastructures pourrait être un outil d'émancipation, donnant une occupation aux esclaves libérés et rompant les liens avec leurs anciens maîtres*<sup>216</sup> ». En réalité, les salaires proposés pour les travaux dans les différents chantiers étaient trop bas pour attirer suffisamment d'hommes en âge de travailler. Face à cette situation, les administrateurs français s'adressèrent avec insistance aux chefs

---

<sup>213</sup>STRAUSSBERGER, J. F., *Op.Cit*, 2015, p. 147.

<sup>214</sup>GOERG, O., *Op.Cit*, 1981, pp. 282-283.

<sup>215</sup>BARRY, I., *Op.Cit*, p. 738.

<sup>216</sup>ANS K20 : « COUSTURIER, Lieutenant-gouverneur de la Guinée. Rapport sur la suppression de l'état de captivité dans la Guinée Française », 11 Août, 1904.

indigènes le long des grands axes de transport afin de fournir de la main-d'œuvre, de gré ou de force, depuis leurs villages<sup>217</sup>.

Ainsi, l'administration coloniale proposa un programme visant à augmenter la main-d'œuvre disponible, notamment en remplaçant la taxe annuelle de travail par une taxe sur la main-d'œuvre ou en offrant aux chefs indigènes 10 francs pour chaque personne « recrutée » pour travailler le long de la voie ferrée. Les progrès de la construction du chemin de fer dépendaient encore largement de la coopération et de la contrainte des chefs indigènes, y compris des promesses des chefs de Labé et de Timbo pour fournir 3000 ouvriers au total<sup>218</sup>. Comme prévu, les demandes visaient principalement les personnes de statut d'esclave, qui avaient déjà réagi à des réquisitions analogues de la part de l'administration coloniale, beaucoup d'anciens esclaves soumis à la corvée prirent la fuite. En 1909, les administrateurs du cercle nouvellement créé de Mamou signalèrent que la zone autour du chemin de fer était presque déserte<sup>219</sup>.

En outre, loin de remplacer ce dernier « vestige de la servitude » constitué par le réseau de porteurs qui transportaient auparavant des marchandises d'exportation comme le caoutchouc sur la côte, les retards de construction dus à la pénurie de main-d'œuvre n'ont pas permis de mettre fin à la pratique abusive du portage et des travaux forcés<sup>220</sup>. Les administrateurs coloniaux continuèrent de promettre, jusque dans les années 1930, que de nouvelles réformes ou la construction davantage de routes élimineraient, une fois pour toute, les demandes de portage et le travail forcé. Leurs promesses incessantes aux indigènes reflétaient la même réalité qui avait donné lieu à de multiples « éradications » de l'esclavage dans certaines colonies de l'AOF jusqu'à l'indépendance<sup>221</sup>. Après tout, des prévisions répétées de l'évolution

---

<sup>217</sup>Lieutenant-gouverneur de la Guinée au Gouverneur Général de l'AOF. Rapport Politique, 3<sup>ème</sup> Trimestre 1907, no. 878, 25 septembre 1907. ANS 2G7/12 : Gouverneur Général de l'AOF au Ministre (Paris), «Situation politique et administrative de la Guinée », 1<sup>er</sup> trimestre 1906, n°1170, 21 Juin 1906, ANS 2G6/9; FALL, *Le Travail Forcé*, pp. 115-124.

<sup>218</sup>STRAUSSBERGER, J. F., *Op.Cit*, 2015, p. 148.

<sup>219</sup>ANS 2G 9/13 : « Lieutenant-gouverneur de la Guinée au Gouverneur Général de l'AOF. Guinée/Rapport politique », 4<sup>ème</sup> Trimestre 1909, n°100, 28 Janvier, 1910.

<sup>220</sup>FALL, B., *Le Travail Forcé en Afrique Occidentale Française : 1900-1946*, Paris, Karthala, 1993, pp. 77-81.

<sup>221</sup>ANS 2G 31/13 : « Colonie de la Guinée Française. Rapport Politique/Commandement Indigène », n°564A, Année 1931, du 1<sup>er</sup> Avril 1932 ; ANS 2G 38/27 : « Colonie de la Guinée Française. Rapport Politique, Année 1938 ».

future des colonies ont souvent démontré que peu de choses avaient changé jusqu'à présent, du moins pour la période dite de « protectorat : 1896-1904 ».

Il n'y a aucun doute de dire qu'avec l'impôt, la propension à échanger les produits contre de l'argent deviendrait nettement plus élevée que par le passé. L'impôt de capitation aidant, on assista, de la part des Peuls, à une certaine découverte de la monnaie moderne comme valeur d'équivalence et principal moyen d'échange. Par contre, il serait trop tôt d'affirmer, pendant la période 1896-1904, que l'avènement de l'économie monétaire donna naissance à des rapports marchands. De même, il n'était pas encore évident au Fuuta-Jaloo que l'intensification des activités de commerce ait entraîné une nette modification des moyens d'échange. Il semble que le troc resta prédominant, surtout en ce qui concerne les produits vivriers et ceux à usage courant. D'ailleurs pour la plupart des Peuls, la monnaie était beaucoup plus perçue comme un moyen pour payer l'impôt que comme un moyen de paiement généralisé. D'où la tendance à la thésaurisation du surplus après acquittement de l'impôt et à son utilisation à des fins non transactionnelles comme la fabrication des bijoux<sup>222</sup>.

Signalons par endroit que l'intensification des activités commerciales au Fuuta-Jaloo aurait été favorisée par la réalisation du réseau de communication terrestre et ferroviaire, lequel répondit aux mêmes objectifs de développement des échanges et du commerce que l'impôt de capitation. Au lendemain du protectorat effectif, toute une série de mesures ayant pour but, direct ou indirect, de dynamiser les activités commerciales furent prises. En particulier, toute perturbation politique et militaire susceptible d'entraver le commerce, fut suspendue par l'administration coloniale qui adopta d'ailleurs une politique fiscale qui reposait essentiellement sur l'impôt personnel. A en croire Odile Goerg, l'administration s'en servit, au-delà des objectifs financiers, pour développer les rapports marchands et accélérer la monétarisation de l'économie<sup>223</sup>. C'est dire que les contribuables furent très tôt, dès 1904, mis dans l'obligation de s'acquitter du paiement de l'impôt en argent.

Ces derniers n'eurent de possibilité que de vendre au marché une partie de leurs produits, à savoir : le bétail, les céréales, le caoutchouc, etc. Ainsi, la demande d'espèces s'accrut avec l'augmentation de la charge fiscale ; le caoutchouc, le bétail et les peaux brutes constituèrent les principales marchandises négociées contre de l'argent. Les détenteurs de ces produits préférèrent se rendre, en général, eux-mêmes sur la côte ou dans les marchés de contact, à la

---

<sup>222</sup>BARRY, I., *Op.Cit*, 1997, p. 291.

<sup>223</sup>GOERG, O., *Op.Cit*, 1986, pp. 407-422.

périphérie du Fuuta, pour s'assurer de les vendre à un prix satisfaisant. Dans ces marchés, ils pouvaient vendre leurs produits 2 à 3 fois plus chers que sur place, avec la possibilité de se procurer des articles européens d'importation à 50 % moins chers qu'à l'intérieur du Fuuta-Jaloo<sup>224</sup>.

La logique de pénétration du commerce à l'intérieur du Fuuta-Jaloo favorisa sans nul doute la monétarisation des échanges. Ainsi, les échanges sur la base de la monnaie affectèrent, avant tout, les produits dits de valeur : le gros bétail, le caoutchouc, et les peaux. Dès 1912, dans les rares centres urbains, la monétarisation des échanges toucha la sphère des biens vivriers, y compris jusqu'au niveau du petit commerce de détail, comme ce fut le cas au marché de Mamou où la pièce de 10 centimes était très répandue au niveau des petits détaillants. Vers 1920, la monétarisation des échanges ne concernait encore que les grands centres comme Labé, Mamou, Pita, Koumbia, et touchait certaines catégories de marchandises<sup>225</sup>.

La pénétration commerciale se traduisit également par un net accroissement du volume des échanges, si l'on s'en tient à certains produits caractéristiques du Fuuta-Jaloo comme le bétail et les peaux. Sur ce, l'accroissement quasi régulier des quantités de peaux exportées à partir de 1905 constitue d'ailleurs l'indice d'une consommation locale grandissante, nettement en rupture avec le passé<sup>226</sup>. Cependant, la structure des échanges resta à peu près la même comme auparavant : produits locaux (bétail, peaux, caoutchouc, cire, etc.) contre des marchandises d'importation (tissus, poudre, fusils, sel, pétrole, savon, bougie, bimbeloterie, quincaillerie, etc.) ou des produits entrant dans le cadre du commerce inter-régional traditionnel (chevaux, sel, cola, calebasse, etc.).

Pour traduire l'intensification des activités commerciales, l'indice le plus significatif concerne la croissance régulière des recettes tirées de la taxation des commerçants (patentes et droits de circulation ou de colportage). Celles-ci passèrent de moins de 1 200 Francs en 1904 à près de 160 000 Francs en 1920, atteignant leur maximum en 1910 à 164 615,5 Francs, deux ans après le passage du rail à Mamou<sup>227</sup>. Ce qui montre le rôle joué par le rail dans la pénétration commerciale au Fuuta-Jaloo grâce à l'ouverture de la gare ferroviaire de Mamou qui en fut la

---

<sup>224</sup>BARRY, I., *Op.Cit*, 1997, p. 290.

<sup>225</sup>BARRY, I., *Idem*, 1997, p. 758.

<sup>226</sup>A propos de l'exportation des peaux au Fuuta-Jaloo, Ismaël Barry a fourni des données statistiques très illustratives ; Cf. BARRY, I., *Ibidem*, 1997, pp. 745-747.

<sup>227</sup>GOERG, O., *Op.Cit*, 1986, pp. 437-439.

tête de pont. Ainsi de 1904 à 1920, l'importance des activités commerciales au Fuuta augmenta au moins de 136 fois<sup>228</sup>.

En définitive, la pénétration commerciale, consécutive au passage du rail dans la partie sud du Fuuta-Jaloo, eut pour corollaire d'une part, la réorientation du réseau des échanges désormais dirigé vers le Sud, à cause du chemin de fer, que vers la côte. Cela entraîna progressivement le déclin des marchés de contact à l'image du marché de Demoukoulima, un vieux centre de négoce très fréquenté par le passé mais dont la déchéance fut effective dès 1913<sup>229</sup>. D'autre part, cette pénétration commerciale occasionna l'abandon provisoire de la production artisanale locale au profit des articles manufacturés qui envahirent le pays. Ces articles furent préférés par la majorité de la population à cause de leurs prix, de leur beauté et de leur brillance au détriment des produits locaux, lesquels frôlèrent d'ailleurs le seuil d'une éventuelle disparition vers 1914.

Avec l'éclatement de la Première Guerre mondiale (1914-1918), les stocks des produits manufacturés connurent pour un départ une pénurie à la suite de laquelle les prix des articles européens augmentèrent de façon exponentielle. Les articles d'importation devinrent alors si chers qu'il s'avéra impossible aux habitants du pays de se les acheter. Entre autres, la pièce de cretonne qui se vendait à 9 francs en 1914 s'acheta à 65 francs après 1918 ; le coupe-coupe passa de 0,30 franc à 5 francs l'unité, soit sept fois plus chère<sup>230</sup>. De même la percale et le Bazin se vendirent 5 à 9 fois plus chères alors que les prix des produits locaux comme le riz ou le bétail augmentèrent difficilement plus de 3 fois. A cause du coût élevé des articles manufacturés importés, l'aristocratie peuhle et une bonne partie de la population se sont rabattus sur les artisans locaux pour s'habiller ; ce qui poussa progressivement les commerçants à délaisser la pacotille dont ils inondaient le pays au profit des tissus locaux appréciés pour leur qualité (plus chauds et plus résistants). Ainsi, la production artisanale un moment en péril, reprit de l'activité de façon croissante à partir de 1920 jusqu'à la veille de la Deuxième Guerre mondiale.

Malgré les immenses efforts de l'administration coloniale pour développer le commerce au Fuuta-Jaloo, il faut souligner que les Peuls lui ont opposé une résistance locale. Compte tenu de l'attitude traditionnelle des Fulbé, leur indifférence ou leur hostilité vis-à-vis du commerce

---

<sup>228</sup>BARRY, I., *Op.Cit*, 1997, pp. 748-749.

<sup>229</sup>BARRY, I., *Idem*, 1997, pp. 739-741

<sup>230</sup>BARRY, I., *Ibidem*, 1997, pp. 755-756.

et de la prolifération des marchés à l'intérieur du pays<sup>231</sup>, le métier de *Dyula* (qui signifie colporteur ou commerçant) ne les intéressa que tardivement à cause de leur sens élevé du conservatisme et de leur attachement à la foi islamique. Jusqu'aux environs de 1920 ils ne participèrent à l'intensification des échanges que surtout au titre de producteurs-vendeurs, agissant dans la plupart des cas sous la pression des impôts.

On remarqua aussi une autre forme de résistance de la population, qui ne favorisa pas le commerce de certaines grandes maisons. En effet, il arriva très souvent que des succursales tenues par les Européens soient obligées de fermer à force de subir un véritable boycott des Africains. Ceux-ci préféraient généralement vendre leurs produits aux traitants africains, aux *Dyula* ou à défaut aux Libano-syriens. On a vu, par exemple, la maison Devès et Chauvet fermer sa succursale qu'elle venait d'ouvrir à Timbo en 1905 faute d'affaires suffisantes ; malgré la supériorité de prix qu'elle offrait, 8 F le kg contre 6 chez les *Dyula*, tout le caoutchouc qui arrivait au marché était dirigé, semble-t-il, vers ces derniers. La même chose serait arrivée à des Européens venus s'installer à Demoukoulima en 1906<sup>232</sup>.

Il semble que l'attitude négative des Peuls s'expliquait, d'une part par leur méfiance vis-à-vis des Européens qui les méprisaient, et d'autre part, par la meilleure compréhension qu'ils rencontraient chez les commerçants africains et Libano-syriens. Ceux-ci (surtout les *Dyula*) ne ménageaient pas leur temps à les écouter, entretenaient souvent avec eux des relations personnelles, voire amicales, et acceptaient des méthodes commerciales adaptées à leurs besoins. Ce fut d'ailleurs une des raisons qui expliquent la survie des *Dyula* après l'arrivée massive des commerçants étrangers. Ceux-ci ne purent les priver entièrement du rôle d'intermédiaires entre les producteurs et les grandes maisons de commerce. En plus, faute d'intérêt pour le commerce européen, le monopole des échanges de certains produits locaux comme la cola et le bétail leur fut laissé<sup>233</sup>.

---

<sup>231</sup>Les lettrés du Fuuta-Jaloo qualifiaient les marchés de lieux maudits qui favorisaient le relâchement des mœurs et l'affaiblissement de la foi.

<sup>232</sup>AP Mamou/Guinée française, Cercle de Timbo : Rapport politique du mois de décembre 1905 ; ANG/2D 214 : Guinée française, Cercle de Timbi, Le Commandant de cercle à M. le Lieutenant-gouverneur de la Guinée française, Pita le 31 octobre 1906 a/s de Demoukoulima.

<sup>233</sup> BARRY, I., *Op. Cit.*, 1997, p. 754.



## CHAPITRE IV :

### QUELQUES ASPECTS PERTINENTS DU CHANGEMENT SOCIAL AU FUUTA-JALOO, DEPUIS 1896 :

Traiter du Changement social au Fuuta-Jaloo amène à comprendre les facteurs ayant contribué au processus de bouleversement de l'architecture politique, économique et socio-culturelle de cet ancien Etat théocratique désormais intégré dans le vaste ensemble de la République de Guinée<sup>234</sup>. Réfléchir sur une question aussi transversale que celle du Changement social exige de se situer à la croisée des chemins des différentes disciplines des sciences humaines et sociales. La complexité d'une telle problématique tient aussi du fait qu'il est difficile de circonscrire dans le temps l'ensemble des bouleversements opérés chez les Peuls du Fuuta-Jaloo.

Considérant les indices référentiels du Changement social qui exigent qu'une transformation sociale doit « être repérable dans le temps ; concerner l'ensemble du système social ; avoir des conséquences durables », il est possible d'affirmer que le Changement social est bien un changement de société, plus qu'un changement dans la société. Autrement dit, le Changement social touche les pratiques et les mentalités de façon durable et générale. Pour reprendre Lynn WHITE<sup>235</sup>, on peut affirmer qu'une innovation (ou un changement) n'a de chance d'être acceptée au sein d'une communauté que si elle y rencontre des conditions favorables à son intégration. Sur ce, le Changement social au Fuuta-Jaloo n'a été rendu possible que grâce à l'existence de certains facteurs à la fois exogènes et endogènes qui ont favorisé son intégration et son développement dans les structures politiques, économiques et sociales.

Au-delà des transformations intervenues dans les structures politique, économique et sociale, c'est la société peule tout entière qui se recompose. Dans la littérature sociologique, la notion de stratification sociale recouvre, selon Serge BOSCH<sup>236</sup>, au moins deux acceptions :

- Dans un sens large, elle désigne l'ensemble des systèmes de différenciation sociale

---

<sup>234</sup>Pour rappel, le Fuuta-Jaloo fut annexé par la France impérialiste lors de la bataille de Poorèdaka, le 13 Novembre 1896, qui opposa les troupes françaises à celles de l'Almami Bokar Biro. Le Fuuta-Jaloo fut ensuite intégré dans le vaste ensemble de la Guinée française qui deviendra, quelques années plus tard, la République de Guinée suite à la proclamation de l'indépendance, le 02 Octobre 1958.

<sup>235</sup>WHITE, L., *Technologie médiévale et transformations sociales*, Paris, Mouton, 1969.

<sup>236</sup>BOSCH, S., *Stratification et classes sociales*, Paris, Armand Colin (6<sup>ème</sup> édition), 2008.



basés sur la distribution inégale des ressources et des positions dans une société. Réalité à la fois individuelle et collective, ces inégalités engendrent la formation des groupes de droit ou de fait, plus ou moins structurés entretenant entre eux des relations de subordination, d'exclusion, et d'exploitation.

- Dans un sens plus étroit, la notion est réservée aux analyses qui interprètent le corps social comme un ensemble de strates hiérarchisées en fonction de critères multiples comme le revenu, le statut professionnel, le rapport au pouvoir et le prestige.

A l'instar de tous les argumentaires évoqués par nos prédécesseurs, comment penser alors la notion de Changement social au Fuuta-Jaloo ? Comme conséquences immédiates, nous assistons à de profonds bouleversements dans l'architecture sociale et culturelle du Fuuta-Jaloo, avec des ramifications dans le régime foncier et le travail salarié, entre autres. Comment la notion de Changement social a-t-elle évolué au cours des siècles ? Cette vision du Changement social, à l'occidental, était-elle compatible avec celle des Africains ?

Nous allons donc tenter de répondre à ces interrogations en nous appuyant sur les travaux de plusieurs auteurs, notamment : Ismaël Barry<sup>237</sup>, Odile Goerg<sup>238</sup>, Thierno Bah<sup>239</sup>, Ousmane Poréko Diallo<sup>240</sup>, Claude Rivière<sup>241</sup>, Thierno Diallo<sup>242</sup>, John-Frederick Straussberger<sup>243</sup>, etc. et

---

<sup>237</sup>BARRY, I., *Le Fuuta-Jaloo face à la colonisation. Conquête et Mise en place de l'administration en Guinée (1880-1920)*, Paris, L'Harmattan, 1997.

<sup>238</sup>GOERG, O., « Echanges, Réseaux, Marchés : l'impact colonial en Guinée (1850-1913) », Thèse de Doctorat d'Etat, Université Paris VII, 1981 ; *Commerce et colonisation en Guinée : 1850-1913*, Paris, L'Harmattan, 1986, 431 p.

<sup>239</sup>BAH, T., « Mutations et Crise d'identité au Fuuta-Jaloo : La fin du Pastoralisme ? », In Victor Azarya, Anneke Breedveld, Mirjam De Bruijn et al., *Pastoralists Under Pressure ? Fulbe Societies Confronting Change in West Africa*, Volume 65, Leiden-Boston-Köln, Editions BRILL, 1999, pp. 313-327.

<sup>240</sup>DIALLO, O.-P., « Evolution sociale chez les Peuls du Fouta-Djalon », in *Recherches Africaines*, n°4, Octobre-Décembre 1961, pp. 73-91.

<sup>241</sup>RIVIERE, C., *Les Mutations sociales en Guinée*, Paris, Editions MR et Cie, 1971.

<sup>242</sup>DIALLO, T., « Les stratifications des structures politico-sociales de la Société traditionnelle au Fuuta-Jaloo : évolution et transformation », in Victor Azarya, Anneke Breedveld, Mirjam De Bruijn & Han Van Dijk (éds.), *Pastoralists under pressure ? Fulbe societies confronting change in West Africa*, Leiden-Boston-Köln, Brill, 1999, pp. 113-135.

<sup>243</sup>STRAUSSBERGER, J.-F., "The "Particular Situation" in the Futa Jallon: Ethnicity, Region, and Nation in Twentieth-Century Guinea", Doctor of Philosophy in the Graduate School of Arts and Sciences, Columbia University, 2015, 394 p.

des spécialistes du Changement social<sup>244</sup>. Les sources d'archives, notamment les séries politiques et économiques (1D, 2D, 6D, 7D, 7G, 1Q, etc.), les sources imprimées, les sources orales et plusieurs autres travaux universitaires et de journaux viendront en appui à cette analyse.

## **12. Stratégie politique du combat contre l'institution esclavagiste au Fuuta-Jaloo :**

Le développement de l'économie de marché contribua de façon déterminante à la lente décomposition de l'organisation sociale ancienne et des habitudes sociales au Fuuta-Jaloo, malgré que les hiérarchies sociales pèsent encore bien après la Deuxième Guerre mondiale. Alors qu'une génération de politiciens peuls émergeait, qu'ils soient fils de chefs ou de familles nobles, il était difficile pour les anciens esclaves et les non-élites d'ignorer que, même dans la nouvelle période de la politique coloniale, le statut social déterminait toujours ceux qui revendiquaient le pouvoir ou le leadership au Fuuta-Jaloo. La politique hostile à l'esclavage ne fut certes pas appliquée de façon systématique. On a vu qu'elle se limita à des libérations sélectives, généralement des libérations-sanctions. Ainsi, de nombreux esclaves profitèrent du contexte favorable pour se libérer eux-mêmes, soit par la fuite ou avec la complicité de l'administration, comme ce fut le cas du cercle de Koumbia<sup>245</sup>.

Si l'aristocratie peule a déploré ce qu'elle percevait comme une emprise de plus en plus affaiblie sur des groupes tenus auparavant sous sa domination, il était néanmoins clair que les Peuls de statut libre jouissaient plus ou moins des avantages de la structure politique, économique et sociale mise en place au Fuuta-Jaloo ; même après que les Français aient perturbé ce qui était à leurs yeux un système pré-colonial « idéal ». Il est toutefois important de noter que peu d'anciens esclaves se sont enrichis sous le régime colonial et encore moins ont décidé de transférer leur capital nouvellement acquis à leurs anciens maîtres en achetant leur liberté<sup>246</sup>. Les opportunités offertes par la domination coloniale, notamment aux anciens

---

<sup>244</sup>ROCHER, G., *Introduction à la Sociologie générale: le changement social*, Tome 3, Paris, Le Seuil, 1996 ; BALANDIER, G., *Sociologie actuelle de l'Afrique noire : dynamique des changements sociaux en Afrique centrale*, Paris, Presses Universitaires de France, 1955 ; POLANYI, K., *La Grande Transformation*, Paris, Gallimard, 1991; SIMMEL, G., « Sociologie de l'argent », in A. Weinberg (dir.), *Le marché régulateur ou destructeur du lien social ?*, Sciences Humaines Hors-série N° 3, Paris, Bordas, novembre 1993, pp. 10-13 ; SCHWARTZ, A., *Economie villageoise Guéré d'hier à aujourd'hui*, Volume III, Petit Bassam (Côte d'Ivoire), Office de la Recherche d'Outre-Mer, 1970.

<sup>245</sup>BARRY, I., *Op.Cit.*, 1997, pp. 805-807.

<sup>246</sup>STRAUSSBERGER, J. F., *Op.Cit.*, 2015, p. 170.

esclaves et aux femmes qui les utilisaient afin de reconfigurer les hiérarchies sociales, eurent des effets importants. Comme le *maccube* était une monnaie accumulée<sup>247</sup> mais qu'il était presque toujours incapable de la convertir en capital social, les fissures entre anciens esclaves et leurs anciens maîtres se faisaient de plus en plus sentir.

En outre, au fur et à mesure que les femmes, notamment les femmes d'ancien statut d'esclave ou émancipées, reconfiguraient les relations asymétriques entre les sexes et bénéficiaient d'un nouveau pouvoir économique au sein des familles, les discours politiques des Peuls libres et des élites, fondés sur des idées de retour ou de préservation de la « tradition », devinrent de moins en moins attrayants. La hiérarchie traditionnelle fut profondément bouleversée à tel point que le captif affranchi et relativement enrichi par le commerce ou l'agriculture, ou devenu fonctionnaire, devenait un « notable » auprès duquel le noble déchu faisait figure de citoyen égal en droits et en devoirs<sup>248</sup>. Au cours de la période d'avant et d'après indépendance, le PDG de Sékou Touré, exploitera ces lacunes grandissantes afin de casser « définitivement » l'emprise de l'aristocratie musulmane peule sur le Fuuta-Jaloo.

Dans cette partie, nous allons expliquer les luttes menées respectivement par l'administration coloniale et le PDG contre l'institution esclavagiste du Fuuta-Jaloo en vue d'une restructuration moderne de la société peule. Ainsi, nous examinons les fractures sociales causées par la réorganisation de la hiérarchie sociale à travers la décomposition des structures sociales traditionnelles, le problème de la dot et du mariage, l'émancipation de la femme fulbé dans la reconfiguration des relations de genre, la nouvelle conception du régime foncier, ou l'émergence du travail salarié, etc. Dans la nouvelle société du Fuuta-Jaloo, l'ancienne structure fut brisée et une nouvelle a instaurée, du coup de nouvelles catégories sociales voient le jour et s'appellent désormais :

- les travailleurs déracinés et détribalisés, pour servir de manœuvres dans les plantations et les mines des colons ;
- les nouveaux alphabétisés dans la langue du colonisateur appelés « les évolués »,

---

<sup>247</sup>Au Fuuta-Jaloo, l'esclave relevait de la catégorie des biens-meubles ou « *jawdi dariidi* » (au même titre que le bétail) qui n'avait pas de patrimoine propre, car à sa mort, son maître héritait de tous ses biens. Cf. BOTTE, R., « Stigmates sociaux et discriminations religieuses : l'ancienne classe servile au Fuuta-Jaloo », In *Cahiers d'études africaines*, Vol. 34, n°133-135, 1994, L'archipel peul, p. 126.

<sup>248</sup>Suite à l'abolition du travail forcé (11 Avril 1946), à la loi dite « Loi Lamine Guèye » proclamant citoyens les ressortissants de la France d'outre-mer (7 Mai 1946), et à la loi (art. 80, 81, 82) ratifiant le principe d'égalité. Cf. J.O. de la Guinée française, du 8 Mai 1946 ; BOTTE, R., *Op.Cit*, 1994, p. 112.

destinés à servir d'auxiliaires subalternes de l'administration coloniale ;

- les anciens combattants plus connus sous le nom générique de « tirailleurs sénégalais », deviennent des employés (gardes de cercle, agents de sécurité, etc.) ou forment l'embryon de l'armée coloniale.

### **17-1. Processus d'abolition de l'esclavage domestique au Fuuta-Jaloo :**

A l'instar de la plupart des sociétés « esclavagistes » de l'AOF, l'esclavage au Fuuta-Jaloo n'était pas un cas isolé ; il y était un « fait primordial » et tout aussi incontesté, car les violences, les injustices et les manifestations tyranniques des maîtres étaient semblables qu'ailleurs<sup>249</sup>. L'esclavage patriarcal (esclavage domestique) tel qu'il était pratiqué dans la plupart des sociétés esclavagistes d'Afrique, constituait un obstacle sérieux pour l'exploitation coloniale. Toutefois, deux traits distinguent l'esclavage au Fuuta-Jaloo : le poids démographique des esclaves par rapport aux hommes libres, et leur rôle dans le système de production font bien de cet ancien Etat théocratique une société esclavagiste<sup>250</sup>. La concentration de ces esclaves dans des villages à part, appelés « *runnde* », traduit sur le mode de la ségrégation spatiale une puissante volonté d'exclusion sociale.

L'antiesclavagisme des colonisateurs n'était pas de simple façade. La mutation s'amorce dès le début du XX<sup>ème</sup> siècle, en 1902, lorsque le colonisateur français interdit la traite<sup>251</sup>, c'est-à-dire l'achat ou la vente de marchandises humaines vivantes : l'esclave n'étant plus un bien aliénable, seule sa reproduction biologique assurera désormais l'approvisionnement du système esclavagiste. Dans ce système d'esclavage, le maître ne travaillait pas ou travaillait peu, le surtravail de l'esclave lui assurant moins un luxe supplémentaire que la faculté de ne pas travailler. Mais si l'esclave doit à son maître une partie de son travail (dans des proportions fixées par la coutume), le maître est tenu à son tour d'assurer la subsistance de l'esclave, de le nourrir sur les réserves constituées à son bénéfice et dont il a moins la

---

<sup>249</sup>Il en était de même en Grèce antique, au Soudan (actuel Mali), au Niger, en Mauritanie, au Sénégal, etc. Cf. FINLEY, M.I., *Esclavage antique et idéologie moderne*, Paris, Editions de Minuit, 1981 ; DERMAN, W., *Serfs, Peasants, and Socialists: A Formers Serf Village in the Republic of Guinea*, Berkely, University of California Press, 1973.

<sup>250</sup>BOTTE, R., *Op.Cit.*, 1994, p. 110.

<sup>251</sup>J.O. de la Guinée française : « Arrêté du 28 Octobre 1902 considérant de répréhensibles les actes consistant à vendre, d'acheter et de colporter des captifs ».

disposition que la gestion<sup>252</sup>. Ce système en circuit fermé assure aux maîtres une vie d'oisiveté, aux esclaves une vie parfois misérable mais sans pour autant les exposer à l'isolement et au dénuement. Il exclut le drainage vers l'extérieur des produits du surtravail de l'esclave, consommés improductivement par le maître qui lui ne fournit aucun surtravail, mais est simplement l'usufruitier.

Vers 1905, l'abolition officielle de l'esclavage<sup>253</sup> était d'autant plus théorique puisque par souci d'un calcul économique et par crainte d'un chaos social, l'administration coloniale utilisa un discours impartial pour préserver « la domination » des maîtres : « l'esclave devient un serviteur » mais l'esclavage, comme état social, demeure administrativement et juridiquement ignoré<sup>254</sup>. Aux yeux du colonisateur, il existe dans ces communautés esclavagistes un système « barbare » parce que faisant obstacle au progrès de leurs entreprises, au développement de leurs profits. Ainsi, tel qu'il est pratiqué dans l'Afrique occidentale en général, et au Fuuta-Jaloo en particulier, l'esclavage de case livre à une vie facile et paresseuse des hommes (maîtres d'esclaves) qui, s'ils étaient adroitement stimulés par l'aiguillon de l'intérêt, auraient pu devenir d'actifs travailleurs, désireux de s'enrichir par leur labeur<sup>255</sup>.

Pour les antiesclavagistes du grand capital, il ne s'agit pas de supprimer l'esclavage pour adoucir le sort des captifs, bien au contraire, il s'agit de les faire travailler plus encore, « sous l'aiguillon de l'intérêt », qui se confondra en fait avec la nécessité, mais désormais au bénéfice même des colonisateurs. Quant aux anciens maîtres, ils seront soustraits à une « vie paresseuse et facile », c'est-à-dire mis au travail au même titre que leurs anciens captifs, et au bénéfice des mêmes colonisateurs. Accessoirement, la suppression de l'esclavage pourra affaiblir certains peuples ou certaines aristocraties insuffisamment dociles. Mais dans ce même esprit politique, l'administration coloniale ne pouvait généraliser la suppression de l'esclavage sans graves inconvénients.

---

<sup>252</sup>BOTTE, R., « L'Esclave, l'Almami et les Impérialistes », In Botte Roger (dir.) ; Boutrais Jean ; Schmitz J., *Figures peules*, Paris, Karthala, 1999, pp.101-139.

<sup>253</sup>J.O. de l'AOF : « Décret du 12 Décembre 1905 sur la répression de la traite ».

<sup>254</sup>Selon les notes de Roger Botte, ce décret précise que « L'état de captivité ayant cessé d'être reconnu par l'octroi de patentes de liberté ou de certificats d'identité, il a été admis, par une fiction juridique, que tous les indigènes étaient libres » ; Cf. BOTTE, R., *Idem*, 1994, p. 111.

<sup>255</sup>SURET-CANALE, J., *Afrique Noire : de la colonisation aux indépendances (1945-1960)*, Paris, Editions Sociales, 1977, p. 82.

Sous l'effet du service militaire, du commerce, de la prolétarisation et de l'exode des populations vers les centres urbains nouvellement créés, la colonisation a induit de manière délibérée le processus d'émancipation d'anciens esclaves ; malgré tout, le système esclavagiste sera progressivement supprimé. Il faudra attendre le lendemain de la Deuxième Guerre mondiale et la fin de la crise politique des années 1950, pour voir les mesures importantes concernant la suppression de la chefferie de canton et l'effondrement de l'esclavage. Ces réformes se poursuivront plus radicalement avec Sékou Touré qui décréta, au lendemain du « NON<sup>256</sup> » de la Guinée, la « suppression définitive de l'esclavage » ; et défendait les droits des Peuls des *roundé*, devenus désormais « Peuls du 28 Septembre » après l'indépendance, face à l'exploitation de leurs anciens maîtres.

### **17-1-1. Les mesures abolitionnistes de l'administration coloniale contre l'esclavage domestique :**

Malgré les proclamations officielles, l'esclavage « domestique » a survécu pendant plusieurs décennies<sup>257</sup>, et n'a été supprimé dans les régions économiquement sous-évoluées (notamment au Fuuta-Jaloo) que par le progrès des relations marchandes et capitalistes qui l'ont supplanté. Le décret du 27 avril 1848<sup>258</sup> sous la Deuxième République abolissant l'esclavage dans les colonies françaises n'avait jamais été réellement appliqué aussi bien au Sénégal que dans les autres colonies de l'Afrique occidentale française. D'ailleurs le Gouverneur général de l'AOF, FAIDHERBE<sup>259</sup> à l'époque, fit expressément préciser par conseil d'administration de la colonie en 1885 que ce décret ne serait pas appliqué, pour cause, dit-il, que « *le décret de 1848 gêne la politique de conquête coloniale en contrecarrant les projets d'annexion par la France des sociétés et des États indépendants (et esclavagistes) d'Afrique de l'Ouest* ».

Les quelques tentatives faites pour appliquer à la lettre les dispositions de 1881<sup>260</sup> qui stipulaient que : « *Tout captif se réfugiant dans un poste français serait considéré comme libre* » (le fameux principe du droit de sol) selon la volonté de l'administration française,

---

<sup>256</sup>Le référendum du 28 Septembre 1958 qui conditionnera l'indépendance de la Guinée, le 02 Octobre 1958.

<sup>257</sup>Pour ce qui est du cas du Fuuta-Jaloo, l'esclavage de case a survécu jusqu'à la veille de l'indépendance de la Guinée (entre 1946 et 1958).

<sup>258</sup>ANOM : BB-30-1125-A-296, Louis BLANC : « De l'abolition de l'esclavage aux colonies, In *Revue du progrès politique, social et littéraire*, tome 1<sup>er</sup>, Paris, 1840, pp. 3-17.

<sup>259</sup>SAINT-MARTIN, Y.-J., *Le Sénégal sous le Second Empire. Naissance d'un empire colonial (1850-1871)*, Paris, Karthala, 1989, pp. 235-236.

<sup>260</sup>SURET-CANALE, J., *Idem*, 1977, p. 88.

furent combinées au système soudanais des villages de liberté, et conduiront à des résultats lamentables. Ainsi, à Bakel (au Sénégal), par exemple, où le « village de liberté » s'étant gonflé à l'excès en 1896<sup>261</sup>, de graves troubles y furent enregistrés, et l'administration coloniale prit la décision de renvoyer purement et simplement les captifs à leurs anciens maîtres. DEHERME remarque que « jusqu'en 1895, de Bakel au Kaarta, ce n'était qu'un vaste marché d'esclaves ».

En 1904<sup>262</sup>, dans la vallée du fleuve Sénégal, au Fuuta-Toro (cercle de Podor, Matam et Kaédi), les esclaves, au nombre de 75 500, représentaient 35% de l'ensemble de la population ; ils atteignaient 50% dans le cercle de Dagana et les deux tiers dans celui de Bakel (35 000), etc. Par contre, la Guinée française (sauf la partie soudanaise qui lui fut rattachée en 1899) resta la terre de l'esclavage classique qui fut néanmoins dénoncée par la presse occidentale. Au mois d'août 1888<sup>263</sup>, l'administrateur GUILHON déclarait dans un rapport avoir la certitude que « ... *tous les commerçants* (il s'agit bien entendu des commerçants européens) *de Nuñez, à deux exceptions près, font le trafic des esclaves* ». C'est ce qui ressort des rapports de plusieurs administrateurs coloniaux, indiquant que la situation n'a pas changé.

Vers 1900, en Afrique occidentale française<sup>264</sup>, on estime à environ deux millions le nombre des esclaves sur près de huit millions d'habitants, soit le quart de la population. Ils sont 400 000 en Guinée sur un million d'habitants (c'est la proportion la plus forte à cause de l'esclavage au Fuuta-Jaloo<sup>265</sup>), 500 000 en Côte d'Ivoire, 200 000 au Sénégal, etc. Toujours dans le Nuñez, l'administration se glorifia d'une tentative pour supprimer le commerce des esclaves, par un accord que dix-sept chefs ont contresigné, mais elle met en garde contre des mesures « trop précipitées ». Dans la pratique, non seulement l'esclavage est toléré, mais il est

---

<sup>261</sup>BOTTE, R., « L'esclavage africain après l'abolition de 1848. Servitude et droit du sol », In *Annales Histoire, Sciences Sociales*, 55<sup>e</sup> année, n°5, 2000, p. 1014.

<sup>262</sup>ANS, série K 18 : rapports des commandants de cercles de Podor, Dagana et Bakel, 1<sup>er</sup> et 22 février 1904.

<sup>263</sup>DEMOUGEOT, A., « Histoire du Nuñez » In *Bulletin du Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'A.O.F.*, Volume 21, n°2 (Avril-Juin), 1938, pp. 177-289.

<sup>264</sup>BOTTE, R., *Op.Cit.*, 2000, p. 1014.

<sup>265</sup>Au Fuuta Jaloo, l'échange direct avec Samori de bœufs contre des captifs, sur la base d'un contre un, entraîne une large diffusion des esclaves dans le corps social à partir de 1883, atteignant même, pour la première fois sans doute, les couches les moins fortunées des Peuls libres.

garanti par l'exercice du droit de suite. Tout captif fugitif est remis par l'administration à son maître, même s'il invoque de mauvais traitements, sauf rachat au prix de 150 francs<sup>266</sup>.

Même après « la circulaire PONTY » de 1901<sup>267</sup> interdisant le droit de suite, on continua à le pratiquer pour des raisons politiques. Le phénomène est encore attesté officiellement en 1906 selon que la politique de fait, adoptée par l'administration coloniale, consistait à respecter, en règle générale, les droits acquis par les maîtres et profiter des circonstances favorables pour libérer les esclaves. Le respect de ce droit acquis est allé jusqu'à accorder aux maîtres d'esclaves le droit de suite à l'encontre de leurs captifs évadés<sup>268</sup>. Toutefois, les protestations continues de la presse française obligèrent les autorités coloniales à prendre quelques mesures allant dans le sens de la lutte contre le principe de l'esclavage ; au nombre de ces actes officiels, nous avons :

- *la décision du 13 juillet 1897 : le Résident français profite de la première réunion de chefs pour interdire le commerce interne de captifs et réglementer les rapports entre captifs et maîtres de façon à rendre plus stable la famille du captif et de reconnaître à ce dernier le droit au rachat fixé à 150 francs ; tout contrevenant à ces mesures s'expose à des sanctions sévères prévoyant une amende et des travaux forcés<sup>269</sup> ;*
- *la circulaire Ponty du 1<sup>er</sup> février 1901 supprimant le droit de suite ;*
- *l'Arrêté du 28 octobre 1902 interdisant et réprimant tout commerce d'esclaves à l'intérieur de la Guinée française ;*
- *l'Arrêté du 9 décembre 1903, confirmant et complétant celui du 28 octobre 1902 ;*
- *l'Arrêté du 11 juin 1905 : rapporte celui du 28 octobre 1902, reconnaît à tous le statut d'hommes libres (donc ignore l'état de captivité) et institue le certificat d'identité en lieu et place de la patente de liberté<sup>270</sup>. Cette politique initiée par le radical Frézouls ira jusqu'à bannir le terme « captif » du vocabulaire administratif et assimiler les*

---

<sup>266</sup>SURET-CANALE, J., *Op.Cit*, 1977, p. 83.

<sup>267</sup>ANG : A-52/Circulaire de William Ponty, du 1<sup>er</sup> Février 1901, invitant tous les commandants de cercle à renvoyer de leur bureau toute personne venant réclamer un captif.

<sup>268</sup>SURET-CANALE, J., *Op.Cit*, 1977, p. 86.

<sup>269</sup>BARRY, I., « L'Esclavage et ses héritages au Fouta Djallon », Cours-conférence, Master2 Espace-Temps-Société, UGLC/Sonfonia-Conakry, 2008, p. 20.

<sup>270</sup>BARRY, I., *Op.Cit*, 2008, p. 20



rapports entre maîtres et esclaves à ceux entre patrons et ouvriers. Les captifs qui sont découverts et signalés, sont en principe systématiquement libérés.

- *le décret du 12 décembre 1905 du Gouverneur Général de l'AOF, interdit et réprime, une fois de plus, le commerce des hommes. Toute personne convaincue d'avoir conclu « une convention ayant pour but d'aliéner la liberté d'une tierce personne » était frappée d'une lourde amende et d'une peine de 2 à 5 ans de prison<sup>271</sup>. C'était le premier acte officiel et généralisé à toute l'Afrique occidentale, qui interdit la traite. Ce décret est l'aboutissement de la vaste enquête sur la captivité entreprise en 1904 à la demande du Gouverneur général de l'AOF, notamment au Fuuta-Jaloo et au Congo français. Il sera complété par l'Arrêté du Gouverneur général du 4 janvier 1906, promulguant dans les Colonies et Territoires du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française et au Congo français, la répression de la traite<sup>272</sup>.*
- *A partir de 1911, on assiste à une molle politique de suppression de la captivité « qui condamne la captivité, institue et recommande les contrats de métayage entre anciens captifs et maîtres<sup>273</sup> ».*
- *En 1946, abolition du travail forcé dans les colonies par une loi de l'Assemblée Nationale française (Loi Houphouët-Boigny) qui condamne par la même occasion l'esclavage traditionnel : le foula-wali (les corvées au profit des maîtres) est indexé, stigmatisé et culpabilisé<sup>274</sup>.*

Cependant, il faut souligner que toutes ces mesures ne supprimaient pas pour autant l'esclavage, comme l'illustre cette note d'un administrateur colonial : « *Le décret ne supprime pas les droits acquis : les indigènes possédant des captifs de case n'y sont pas soumis<sup>275</sup>* ». Un autre auteur observe dans la même logique : « (...) *les quatre catégories sociales d'esclaves : libres, affranchis, captifs de case et esclaves, subsistent<sup>276</sup>* ». A vrai dire,

---

<sup>271</sup>SURET-CANALE, J., *Op.Cit*, 1977, p. 87.

<sup>272</sup>ANG : J.O de la Guinée française de 1906, p. 53

<sup>273</sup>ANG : J.O de la Guinée française de 1911 : Circulaire du Lt. Gouverneur à MM. Les Administrateurs de cercles au sujet de la suppression de la captivité, p. 50.

<sup>274</sup>BARRY, I., *Op.Cit*, 2008, p. 20

<sup>275</sup>SURET-CANALE, J., *Op.Cit*, 1977, p. 89.

<sup>276</sup>KERSAINT-GILLY, F. (De), « Essai sur l'évolution de l'esclavage en AOF », In *Bulletin du Comité d'Études historiques et scientifiques de l'AOF*, 1924, pp. 469-478.

l'esclavage ne disparut pas, et même le trafic d'esclaves se poursuivit très discrètement pendant plusieurs décennies encore, surtout dans les régions reculées ou à fortes traditions esclavagistes, notamment au Fuuta-Jaloo, au Tchad, au Niger et en Mauritanie. Néanmoins il déperit progressivement, et les villages de liberté disparurent ou furent réduits au droit commun.

Là où l'on appliqua les dispositions de répression de la traite, et là où l'on pratiqua des libérations massives, ce fut, sans nul doute, dans des intentions politiques. Ainsi, en 1909, l'inspecteur des affaires administratives, BOBICHON, faisait arrêter et condamner à trois ans de prison le chef de province de Labé (Alfa Yaya Diallo) pour « faits de traite ». Il s'agissait en réalité d'un prétexte pour mettre en application la politique de suppression des grands chefs en faveur d'une administration directe souhaitée par la France. En 1911, on imputa de même un crime à Alfa Yaya, lors de son séjour à Conakry, d'avoir cherché à récupérer ses captifs, alors que l'administration coloniale n'hésitait pas, bien qu'illégalement, à exercer le droit de suite au bénéfice de ses « amis ». Au cours de la même période, à la suite de la prétendue révolte des Peuls du Gomba et de la répression qui s'en suivit, 1 500 captifs furent libérés dans le but de ruiner la puissance politique des Peuls dans cette région<sup>277</sup>.

Décrivant la situation dans les « villages de liberté », certains auteurs faisaient écho de quelques rapports administratifs sur le sort des captifs en AOF et au Fuuta-Jaloo :

*« On aboutit dans le Fouta Djallon à un résultat paradoxal de transformer les captifs de case des Foulas en libres métayers payant des redevances quatre à cinq fois plus fortes qu'auparavant, à la grande joie des maîtres dépossédés<sup>278</sup> ».*

*« Quand le temps de la prison est fini, on relâche le prisonnier. Nous ne connaissons pas chez nous de captifs, que l'on commanderait de la sorte, qui ne travailleraient qu'au profit de leur maître (...) Le blanc a dit alors que ce qu'il veut, c'est qu'on lui amène l'arbre qui produit des captifs et qu'on le lui montre, ou bien qu'on lui sème la graine pour voir si cinq ou six ans plus tard elle donnera des captifs comme fruits<sup>279</sup> ».*

Ainsi au Fuuta-Jaloo, la servitude fut convertie en « métayage », et le « *diangal* » que payaient les captifs à leurs maîtres fut baptisé « droit de location ». Sur ce, la portée de la politique anti-esclavagiste coloniale pourrait se matérialiser suivant les condamnations

---

<sup>277</sup>SURET-CANALE, J., *Op.Cit*, 1977, p. 88.

<sup>278</sup>BOUCHE, D., « Les villages de liberté », In *Bulletin de l'IFAN*, Vol. XI, 1949, pp. 4-12.

<sup>279</sup>BOUTILLIER, J.-L., « Les captifs en AOF (1903-1905) », In *Bulletin de l'IFAN*, Vol. XXX, 1968, p. 2.

officielles qui furent proclamées, le tarissement de la source principale de l'esclavage (le djihad et les razzias), l'hémorragie de la population servile à divers titres s'ajoutant au processus d'émancipation non intentionnelle amorcé avec la Première Guerre mondiale, quelques actes significatifs qui vont déclencher un mouvement de dépérissement lent, long mais inexorable de l'esclavage au Fuuta-Jaloo.

En revanche, les tentatives faites par l'administration pour transformer l'esclavage-servage en grande propriété foncière avec « métayage » traditionnel, au Fuuta-Jaloo et dans d'autres territoires de l'AOF, ne semblent avoir connu aucun succès, si ce n'est d'avoir substitué à une terminologie jugée « gênante » une autre terminologie, acceptable pour l'optique bourgeoise. Pour la chefferie traditionnelle, leurs « droits » ont toujours continué à porter sur les hommes (anciens esclaves) et sur le produit de leur travail, plus que sur une abstraite « propriété foncière » dont la notion même était le plus souvent étrangère aux réalités locales.

Bref, quelles aient été les survivances de l'esclavage, jusqu'à nos jours, surtout dans certaines régions comme le Fuuta-Jaloo, l'institution était donc en plein dépérissement dès les années 1908-1909. D'une part, le rouleau compresseur de la colonisation, uniformisant pour tous les charges et liquidant les grands chefs traditionnels, amenuisait les distinctions sociales traditionnelles sans les effacer entièrement. D'autre part, s'appuyant sur une chefferie locale, traditionnelle ou imposée, davantage intéressée au maintien de la servitude, l'administration coloniale était hostile à toute mesure radicale dans ce domaine.

### **17-1-2. La politique d'émancipation du PDG en faveur des anciens captifs :**

D'après les estimations d'une étude démographique réalisée au Fuuta-Jaloo, entre 1954 et 1955, 202 000 personnes, sur une population d'environ 852 000 habitants, se définissaient comme esclaves<sup>280</sup> ; d'où l'impérieuse nécessité de lutter contre ce système esclavagiste de masse. La citoyenneté acquise en 1946 (abolition du travail forcé ou *foula-wali* et proclamation de la citoyenneté) et les mesures politiques édictées plus tard par Sékou Touré, transformèrent radicalement la condition juridique des « anciens locataires » des *runnde*, rendant à chacun « sa tête et sa liberté<sup>281</sup> » par opposition au traditionnel *rindingol* « s'affranchir ou devenir pullo ». Des libérations collectives eurent lieu, et manifestaient publiquement les avancées de la loi ou dépendaient simultanément d'affranchissement

---

<sup>280</sup>BOTTE, R., *Op.Cit.*, 1994, p. 112.

<sup>281</sup>BOTTE, R., *Idem*, 1994, p. 121.

religieux<sup>282</sup>. Du coup, l'émancipation ou l'affranchissement devint désormais une simple entente, essentiellement mercantile, entre l'ancien maître et son ancien esclave, d'où l'équation : « *Si quelqu'un veut s'affranchir, il paye.* »

Poursuivant la volonté politique de leur leader charismatique, certains cadres du PDG se montreront intransigeants vis-à-vis de l'esclavage domestique pratiqué au Fuuta-Jaloo. Ainsi, le 31 Décembre 1958, paraissait au Journal Officiel de la Guinée, un arrêté signé de Fodéba Keïta (alors Ministre de l'Intérieur du gouvernement de la « Loi-cadre Defferre »), portant suppression sur le territoire de la Guinée de la « chefferie dite coutumière » dont le contenu stipulait : « *Nul ne conteste que, sans la suppression de la chefferie, le succès du « Non » en Guinée, lors du référendum constitutionnel du 28 septembre 1958 n'eût pas été assuré*<sup>283</sup> ».

Peu de temps avant le référendum de la Guinée, Jacques RABEMANANJARA (ancien Ministre du gouvernement de Madagascar), préfaçant le volume qui publiait le compte rendu de la « Conférence des Commandants de cercle<sup>284</sup> », tenue à Conakry les 25 et 26 Juillet 1957, écrivait : « *L'un des bastions du régime [colonial], son artillerie lourde, celle qu'il n'engage que dans les circonstances graves, s'appelle la féodalité africaine* ». Il était donc clair pour Sékou Touré et pour les cadres du PDG que la lutte contre la chefferie traditionnelle constituerait un signal fort pour la suppression de l'esclavage domestique et un gage pour la liberté des anciens esclaves.

Ainsi, la volonté politique du PDG au lendemain de l'indépendance de la Guinée, fut celle d'entreprendre une lutte implacable contre toute forme de sujétion des personnes, à quelque niveau que ce soit, dans la nouvelle République. Fidèle à ses idéaux de liberté et d'indépendance, le PDG s'engagea à défendre les droits de tout citoyen guinéen à jouir pleinement de sa liberté acquise au prix de nombreux sacrifices face à l'impérialisme colonial français, et de surcroît au détriment de l'institution esclavagiste. Le PDG entendait aussi, par cette action, mener un combat radical contre tous les acteurs de l'institution esclavagiste, puis procéda à travers une action décisive à libérer de façon autoritaire tous les esclaves existant sur le territoire guinéen.

---

<sup>282</sup>L'affranchissement contractuel que le Coran recommande, consistait pour le maître à octroyer à l'esclave sa liberté moyennant le versement de biens convenus entre eux. Cf. BOTTE, R., *Ibidem*, 1994, p. 121.

<sup>283</sup>« Guinée : prélude à l'Indépendance », Vol. 1, in *Présence Africaine*, n°8, Paris, 1958, 176 p.

<sup>284</sup>Conférence qui fit entériner par l'administration coloniale de Guinée la décision de supprimer la chefferie traditionnelle.

Il faut souligner que l'originalité du PDG, eu égard à la question de l'esclavage, se manifestait à trois niveaux de combat idéologique et de lutte politique, à savoir :

- l'électorat du PDG était principalement constitué des catégories « déshéritées » de la société coloniale : les salariés des villes, les paysans exploités des campagnes et surtout, parmi ces derniers, les femmes et les captifs ;
- ses ennemis jurés étaient : les agents conservateurs de l'administration coloniale et leurs alliés locaux, en particulier les agents de la chefferie administrative, notamment les chefs de canton et de village, qui étaient d'ailleurs considérés au Fuuta-Jaloo comme les alliés de l'administration coloniale ;
- parmi les promesses électorales qui ont mobilisé les esclaves et les hommes libres de modeste condition exploités par la chefferie de canton, il y avait la suppression de la chefferie traditionnelle et l'abolition de la captivité ou de l'esclavage<sup>285</sup>.

Les conséquences ne se firent pas attendre, puisque le PDG, comme pour joindre la théorie à la pratique, prit des mesures politiques visant directement ou indirectement l'abolition effective de l'esclavage en territoire de la Guinée indépendante<sup>286</sup>. Parmi ces mesures, nous avons entre autres :

- *La suppression de la chefferie administrative en juillet 1957, sanctionnant la faillite de l'aristocratie traditionnelle : comme conséquence, les esclaves, qui constituent l'électorat et les protégés du PDG, purent jouir de fait des terres qu'ils cultivaient sans être inquiétés par les anciens maîtres ;*
- *Dès le début de l'indépendance, l'esclavage est proclamé aboli et tous les habitants du nouvel Etat sont déclarés citoyens libres et égaux en droits et en devoirs. Il est absolument interdit de traiter son concitoyen d'esclave, sous peine de sanctions lourdes ;*
- *Le décret du 20 octobre 1959, déclare l'ensemble du sol guinéen « propriété de l'Etat », et reconnaît officiellement des droits fonciers aux esclaves, dans la mesure où*

---

<sup>285</sup>BARRY, I., *Op.Cit*, 2008, p. 23.

<sup>286</sup>Loi n°28 AN 1964 : Le programme politique du PDG pour la conquête de l'indépendance ne faisait volontairement « aucune référence à l'ethnie, à la race, à la religion et aux origines sociales de l'homme » ; Cf. BOTTE, R., *Op.Cit*, 1994, p. 117.

*ce décret reconnaît comme seul critère de base fondant la propriété d'une terre est « sa mise en valeur » ;*

- *La loi du 20 février 1961 sur le domaine national rend caduques les prétentions des propriétaires coutumiers sur les lots qu'ils n'occupent pas effectivement. Par cette loi, les anciens esclaves qu'on désigne désormais, par dérision, sous l'appellation « Peuls du 28 septembre », deviennent légalement les propriétaires des terres qu'ils occupent ;*
- *En politique, les esclaves sont traités sans discrimination : ils participent et s'expriment librement dans les réunions du PDG, sont électeurs et éligibles à tous les postes de responsabilité sans aucune restriction ;*
- *Longtemps confinés dans l'analphabétisme et l'ignorance, en matière de savoir coranique, nombre d'anciens esclaves vont prendre l'initiative d'envoyer leurs enfants dans les écoles coraniques et même dans les nouvelles medersas dont la pédagogie et les contenus de l'enseignement sont inspirés de celles du Moyen-Orient<sup>287</sup>.*

Avec ces mesures du PDG, on aboutit pour la première fois à la mise sur pied de conditions d'une émancipation effective au plan économique, politique et culturel en faveur des anciens esclaves. Ceux-ci, dans leur majorité écrasante, ne vont pas hésiter à en profiter pleinement à tel point que certains observateurs parlent aujourd'hui « d'abolition effective » de l'esclavage au Fuuta-Jaloo. Devenus propriétaires de terres et jouissant intégralement des produits issus de ces terres (usufruitiers) ; les *runnde* deviendront, quelques années plus tard, plus prospères que les *marga* voisins<sup>288</sup>. Parmi eux se trouvent actuellement des fonctionnaires et des employés aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. Ils fréquentent l'école française avec bonheur ; ils ont accès à toutes les catégories professionnelles sans autre référence que leur compétence : en réalité, leur libération est quasi complète et définitive.

De nos jours, rares sont les anciens captifs, malgré quelques survivances notoires de l'esclavage, qui acceptent d'aider leur ancien maître pour ses travaux champêtres, ou pour la confection d'une toiture, car il leur est désormais loisible d'offrir ou de refuser leurs services.

---

<sup>287</sup>BARRY, I., *Op.Cit*, 2008, p.24.

<sup>288</sup>Au lendemain de la Première Guerre mondiale, les anciens combattants qui sont pour la plupart des anciens captifs, ont eu la possibilité d'acheter des terres, notamment dans le Timbi et y ont construit des maisons en dur. Cf. BARRY, I., *Op.Cit*, 2008, p. 24 ; DIOP, M., *Réformes foncières et gestion des ressources naturelles en Guinée : Enjeux de patrimonialité et de propriété dans le Timbi au Fouta Djallon*, Paris, Karthala, 2007.

La monétarisation aidant, certains anciens captifs ont souvent exigé de leurs anciens maîtres d'être rémunérés avant d'entreprendre un quelconque travail, et ce sont eux qui fixent le montant du prix de leur effort. Et à force de peiner tout en se privant, certains captifs ont pu s'acheter des camions de transport, des terres loties avec un titre foncier en règle et se constituer des fonds de commerce rentables ; ce qui les soustrait normalement à la sujétion économique où les maintenait l'autorité religieuse du maître.

Le nouveau contexte politique, économique et social, poussa ainsi à la réhabilitation du travail. Ce qui, au plan idéologique n'était pas difficile dans la mesure où, dans le Coran, l'activité agricole est considérée comme l'une des plus nobles que puisse exercer le croyant<sup>289</sup>. Malgré tout, n'est-il pas utopique de penser que toute trace d'esclavage a complètement disparu au Fuuta-Jaloo ? Cette question reste encore très vivace dans les mentalités de certains Peuls, comme on peut le remarquer à travers le témoignage d'un observateur<sup>290</sup> de la société du Fuuta-Jaloo :

*« Actuellement au Fuuta-Jaloo, cette réalité liée à l'esclavage a beaucoup changé car les anciens captifs ont vu leur statut s'améliorer positivement grâce à la colonisation et à Sékou Touré. D'ailleurs la captivité est loin derrière nous, puisqu'il n'existe plus de captifs dans les faits et de maîtres d'esclaves. Néanmoins, cela perdure encore dans certaines mentalités. Il y a quelques années, j'ai connu un ancien captif qui est devenu président de la CRD (Commune rurale de développement) de Popodaara. Plusieurs membres de la communauté peule n'étaient pas favorables à l'ascension politique de cet ancien captif ; d'autres par contre, ne trouvaient aucun inconvénient à cela pourvu qu'il soit au service de sa communauté. Malgré tout, d'autres résurgences de la captivité se manifestent encore dans certaines pratiques sociales. Par exemples, un ancien captif quelque soit sa connaissance coranique ne peut pas devenir imam ou notable de village devant un Pullo ; ou encore, quelque soit son avoir économique il ne peut jamais épouser la fille d'un Pullo, d'ailleurs c'est une alliance irréalisable ».*

### **13. Décomposition des structures sociales traditionnelles : désintégration de la vie communautaire et familiale :**

L'économie de marché introduit une nouvelle valeur dans la société, dont le rôle est déterminant dans le changement très profond des mentalités et des contradictions internes qu'elle engendre au sein des structures sociales. Elle a profondément bouleversé les bases de la société traditionnelle. Celle-ci est désormais influencée par le levain de l'argent et des idées

---

<sup>289</sup>BARRY, I., *Op.Cit*, 1997, p. 787.

<sup>290</sup>Entretien réalisé avec El-Hadj Mamadou Alpha DIALLO (Commerçant au Marché de NGuelaw et notable de la communauté peule du Fuuta-Jaloo), le 08 Janvier 2016 à Dakar.

nouvelles qui émergent partout. Le développement de la production marchande eut donc pour effet d'accélérer la dissolution de la communauté traditionnelle : la collectivité tendant à s'effacer au bénéfice de l'individu isolé, acheteur ou vendeur de marchandises. Sans doute, c'est le constat auquel est parvenu Georg SIMMEL<sup>291</sup> lorsqu'il affirme que « *L'argent (l'économie monétaire) contribue à dissoudre les relations traditionnelles et conduit à forger une société d'individus atomisés n'ayant entre eux que des relations impersonnelles* ». C'est dire que l'économie de marché n'a pu se développer qu'en détruisant les liens sociaux communautaires, en ce sens que la société de marché ne ressemble à aucune autre : les phénomènes économiques sont désormais séparés et constituent à eux seuls un système auquel l'ordre social est subordonné.

La société traditionnelle peule du Fuuta-Jaloo se caractérisait par une « *économie de groupe* » dont les manifestations se faisaient sentir dans les opérations de production, d'accumulation et de consommation ; son unité était fondée sur la solidarité communautaire<sup>292</sup>. Cependant, le développement de l'économie marchande y contribua, d'une manière décisive, à la lente décomposition de l'ordre social ancien. Il substitue l'individu aux cadres sociaux traditionnels, aux hiérarchies anciennes. La collectivité tend à s'effriter au profit de l'individu isolé, comme l'exprimait Robert Delavignette (administrateur colonial d'une région de la Haute-Volta) dans son roman dédié au travail des paysans indigènes<sup>293</sup> : « *Avec l'économie commerciale que nous avons apportée, nous avons fait pénétrer jusqu'au village un ferment individualiste qui ronge l'antique communauté* ». Cet individualisme, associé à la réussite dans le monde occidental, entraîne le fractionnement de la famille large au profit du ménage restreint. Les formes de sociabilité s'imbriquent, s'interpénètrent et s'influencent. Leur enchevêtrement, leur connexion, et leur imbrication donnent l'impression que les Peuls sont désormais engagés à entretenir de nouveaux modèles sociaux au Fuuta-Jaloo.

Dans la mesure où la collectivité sociale subsistait au sein des structures sociales traditionnelles, les contradictions internes y devenaient plus aiguës. Les patriarches et les chefs ayant tendance à disposer à leur profit personnel un patrimoine dont ils n'avaient en principe que la gestion, en négligeant leurs devoirs vis-à-vis des membres de la communauté.

---

<sup>291</sup>SIMMEL, G., « Sociologie de l'argent », In A. Weinberg (dir.), *Le marché régulateur ou destructeur du lien social ?*, Sciences Humaines, Hors série n°3, Paris, Bordas, 1993, p. 11.

<sup>292</sup>GASTELLU, J.-M., « Individualisme, ethnocentrisme. Réflexion sur l'économie rurale de l'Afrique de l'Ouest » In *Travaux et documents*, n°19, Université de Bordeaux, Centre d'Etude d'Afrique Noire, 1988, p. 1.

<sup>293</sup>DELAVINETTE, R., *Les Paysans noirs*, Paris, Stock (2<sup>ème</sup> édition), 1947, 262 p.



Au Fuuta-Jaloo, les liens collectifs traditionnels ne disparurent pas automatiquement en zone rurale, mais dans les villes, ils furent lentement désagrégés à cause des transformations survenues, et les contradictions internes (entre chefs et population, vieillards et jeunes, ou entre hommes et femmes émancipées), furent très avivées. Ainsi, s'accrut l'évolution sociale qui avait déjà caractérisé le Fuuta-Jaloo depuis le début de la période coloniale, et qui s'est traduite, d'une part, par une lente décomposition des cadres sociaux traditionnels et un aiguïsement des contradictions internes entre les différentes couches sociales, d'autre part. Toutes ces transformations sont fondées non sur la base d'un progrès dans les conditions de la production mais d'un exode continu des richesses produites et aboutissant à une pauvreté de plus en plus profonde et généralisée au sein de la société<sup>294</sup>.

Tout comme l'institution servile, la communauté patriarcale a subi les atteintes de l'évolution sociale au Fuuta-Jaloo. Au demeurant, l'institution servile s'est profondément altérée au Fuuta-Jaloo, car maints captifs établis dans les villes se sont relativement enrichis dans le commerce ou l'artisanat ; et leurs anciens maîtres n'ont plus guère de moyens d'action sur eux. Longtemps, les nobles ou maîtres peu soucieux de donner leurs fils en « otages au Français », ont envoyé à leur place, à l'école française, les enfants de leurs captifs. Ces derniers devenus interprètes, commis ou instituteurs, ont désormais les moyens d'échapper à leur ancienne condition, et même de prendre le dessus sur les anciens maîtres, sans que pour autant les préjugés traditionnels s'effacent à leur égard.

Au Fuuta-Jaloo, la communauté patriarcale subsiste à peu près partout, mais est plus ou moins minée par le développement de l'économie monétaire, par l'opposition d'intérêts croissants entre les séniors, tendant à détourner à leur profit personnel les biens et les revenus familiaux, et les jeunes, désireux de s'émanciper et d'avoir la disposition personnelle et exclusive des revenus de leur travail. Dans les localités qui ne sont touchées sérieusement (les campagnes) ni par l'économie de traite, ni par l'émigration temporaire, l'évolution sociale est insignifiante<sup>295</sup>. Dans les localités peu touchées par l'économie de traite (les villes à forte tradition religieuse et conservatrice), mais où l'émigration est importante, l'ordre social traditionnel n'est pas modifié, mais les tensions internes s'accroissent. Enfin, dans les localités les plus touchées (les villes à vocation occidentaliste) par l'économie de traite, la communauté

---

<sup>294</sup>DIALLO, O. Poréko, « Evolution sociale chez les Peuls du Fouta-Djalon », In *Recherches Africaines*, n°4, 1961, p. 74.

<sup>295</sup>SURET-CANALE, J., *Afrique Noire, l'ère coloniale (1900-1945)*, Paris, Editions Sociales, mai 1982, p. 521.

patriarcale traditionnelle s'effrite, mais sans que généralement la coutume ou le droit admettent encore la propriété privée de la terre dans son acception bourgeoise ; on voit apparaître néanmoins des pratiques qui y conduisent<sup>296</sup>.

Jadis, l'armature des institutions traditionnelles conférait au patriarche, la prérogative de gestion de toutes les ressources de sa collectivité. Il réussissait ainsi à contrôler tous les actes des membres de sa communauté. Il payait l'impôt de tous ses subordonnés qui travaillaient pour lui. Au Fuuta-Jaloo, il semble que la propriété familiale patriarcale commune sur les terres a disparu dès le XIX<sup>ème</sup> siècle au bénéfice de la propriété familiale du chef de foyer<sup>297</sup>. Il est probable que l'influence précoce du commerce de traite dans cette région y joua un rôle prépondérant : elle fut en tout cas consolidée et consacrée par la référence aux normes du droit musulman, sous le régime théocratique des Almamis.

La transmission de l'héritage aux fils, avec partage égal entre les héritiers mâles, a consacré, en même temps que la liquidation de la tenure collective des biens, l'émiettement de la propriété commune. De même, la coercition née du système fiscal altéra radicalement cette réalité. En effet, l'argent attira beaucoup de jeunes villageois vers les centres urbains, les plantations de la zone côtière, et les villages de culture de l'arachide (au Sine-Saloum) à travers le navétanat. Milieux dans lesquels ces jeunes ruraux apprennent, très vite, à se passer de l'autorité parentale. Ils y gagnent et gèrent eux-mêmes leur propre argent, sans avoir à rendre compte à personne.

Aussi, l'assouplissement commercial, consécutif au détournement des courants d'échanges vers les voies ferrées, a contribué à freiner la production et à enraciner la misère génératrice de l'émigration. Ce phénomène de l'émigration sera d'ailleurs beaucoup plus pointu encore au niveau des jeunes lorsqu'il sera question du problème du mariage et de la dot face auquel les jeunes vont être obligés, par manque de moyens, de quitter le cadre villageois pour entreprendre des activités rémunératrices en ville, afin d'accumuler l'argent nécessaire pour leur mariage. Ainsi, on aboutit aux contradictions internes entre parents et enfants au sein de la structure familiale.

---

<sup>296</sup> A ce propos, la section sur la nouvelle conception du régime foncier au Fuuta-Jaloo nous en donne plus de détails.

<sup>297</sup> SURET-CANALE, J., *Op.Cit*, 1982, p. 524.

Dans le creuset urbain, lieu de négation des valeurs traditionnelles du monde rural, ils échappent en même temps au contrôle et à l'autoritarisme des chefs traditionnels. Eloignés de leur milieu coutumier, ces jeunes s'affranchissent très vite des contraintes morales traditionnelles. Ils apprécient progressivement le goût de la liberté et de cette vie où ils ne sont soumis à aucune des règles strictes qui régissent leur communauté d'origine. Les centres urbains et industriels où se heurtent tant de communautés différentes, où la vie familiale ne s'organise que péniblement, sont autant de creuset où se dissolvent les valeurs morales des indigènes. Cette grande mobilité de la jeunesse fit perdre aux familles leur cohésion d'antan. Au fur et à mesure que le séjour du migrant se prolonge, hors du carcan familial, la cohésion sociale s'effrite. Dans leur quête du numéraire, ces jeunes gens côtoient d'autres personnes issues de cultures différentes. Ils reviennent au village avec une synthèse de nouvelles certitudes, le plus souvent, non conforme aux valeurs traditionnelles du terroir : ce qui est source de conflits et de tensions sociales. L'indépendance économique entraîne donc une prise de conscience individualiste et une remise en cause de l'ordre social existant.

La désagrégation de la vie de famille est un phénomène qui résulte essentiellement des tendances évolutives manifestées dans le corps social. Il apparaît sensiblement que la mentalité et la conduite des enfants vis-à-vis de leurs parents tendent à s'individualiser et à se libérer de la tutelle familiale. Les enfants ne se plient pas toujours à l'autorité paternelle ; dans certains cas, l'agnation n'est plus soumise tout à fait aux injonctions et aux exigences du « *Pater familias*<sup>298</sup> ». Chaque membre de la famille est plutôt porté à agir à sa guise et ne consent à se conformer aux recommandations des aînés que dans la mesure où celles-ci n'entravent en aucune façon sa liberté d'action dans tous les domaines de la « sociabilité ». Cette cohésion de l'existence collective a perdu de son sens et épouse désormais des degrés de relâchement très variés.

Les formes d'autorité s'altèrent et les formes de groupement s'étiolent. Les groupes d'âge ne manifestent plus cette cohésion des années passées. La politesse, la déférence, la respectabilité perdent progressivement toute emprise sur la conscience des jeunes gens. Le respect des aînés s'est presque vidé de son contenu vivifiant, car les jeunes ignorent ce que c'est que de réserver des égards à autrui ; si le droit d'aînesse n'est pas complètement bafoué, il est de plus

---

<sup>298</sup>AFIGBO, A.E., « Les répercussions sociales de la domination coloniale : les nouvelles structures sociales », In *Histoire générale de l'Afrique. L'Afrique sous domination coloniale (1880-1935)*, Paris, Présence Africaine, 1989, pp. 527-547.

en plus contesté. Le père ne s'impose presque plus puisque l'enfant entend conserver désormais sa pleine autonomie ou sa liberté. Dans certaines communautés, les parents n'osent plus marier leurs enfants, car les futurs conjoints se choisissent librement et avisent ensuite les proches parents et les amis. Au Fuuta-Jaloo cependant, cette pratique n'est toujours pas admise, car la coutume voudrait que les futurs mariés n'entretiennent pas de relations intimes avant le mariage.

Dans certaines familles, ce sont actuellement les enfants qui subviennent eux-mêmes à tous leurs besoins de subsistance ; ce sont eux qui assurent la survie de la famille. Ils assument une part de responsabilités quotidiennes en ce qui concerne le vivre et le vêtement. Ils se chargent même de payer les frais de la dépense journalière, de santé ou de pèlerinage de leurs parents. Cette altération des structures sociales se situe, à bien des égards, dans les rapports familiaux. Les liens entre les membres d'un groupe agnatique se sont sensiblement dégradés ; la famille se résumant davantage en une famille nucléaire et foncièrement morcelée (père, mère et enfants). Aujourd'hui on ne s'accommode à autrui que par les liens du business, du profit : *« qu'est-ce que je peux gagner en m'associant à telle ou telle personne ? »* entend-t-on souvent dire.

L'argent est devenu une valeur sûre vers laquelle convergent toutes les énergies. Ces signes monétaires étant à la portée de tout le monde, finissent par provoquer de nombreuses fissures qui ont lézardé le cadre social. Economiquement indépendants, les nouveaux parvenus cherchent une indépendance sociale, en tentant de mener leur existence à leur convenance, ne tenant plus compte de la hiérarchie existante ; ce qui s'accommodait mal avec un système social basé sur la règle de primogéniture. Ainsi, d'anciens captifs devenus relativement riches contestent l'autorité de leurs anciens maîtres, car ceux-ci ne contrôlent plus la circulation des richesses.

Face à toutes ces transformations qui altèrent dangereusement la structure communautaire et la vie de famille dans bien des sociétés de la Guinée, peut-on dire aujourd'hui que leur manifestation est aussi prégnante au Fuuta-Jaloo, qui du reste, est très attaché au conservatisme des valeurs sociales traditionnelles ? Mieux, peut-on dire que l'influence de la culture occidentale a supplanté l'éducation traditionnelle des jeunes qui s'amenuise à cause d'un manque de rigueur des parents ou des aînés ?

#### 14. Le problème de la dot et du mariage au Fuuta-Jaloo :

Le mariage et la dot constituent des rites de passage qui demeurent au centre des us et coutumes des sociétés africaines traditionnelles depuis des siècles. Le mariage est une cérémonie (civile ou religieuse), un acte symbolique et une institution sociale ; il représente également la légalisation de l'union entre deux personnes de sexe opposé (cette définition ne prend pas en compte le mariage homosexuel) soumises à des obligations réciproques et la reconnaissance de droits spécifiques<sup>299</sup>. Le mariage renvoyant simultanément à des conceptions d'ordres juridique, religieux et culturel, l'étude de la nuptialité s'avère éminemment délicate, mais aussi remarquablement révélatrice des mutations que connaissent les sociétés. En Afrique comme ailleurs, différentes formes d'union sont reconnues, de l'union dite libre, c'est-à-dire sans cérémonie, à des formes de mariage largement codifiées, que ce soit les mariages dits coutumiers, religieux ou civils<sup>300</sup>.

Le mariage est scellé par un certain nombre de cérémonies, dont la plus importante est la dot. En Afrique subsaharienne, la dot accompagne le mariage dans de nombreuses cultures<sup>301</sup> ; elle désigne, dans le langage courant, une forme de compensation offerte par le futur époux à la famille de son épouse<sup>302</sup>. Autrement dit, c'est un acte symbolisant les fiançailles et officialisant le fait que les fiancés sont « pris ». En Guinée, par exemple, le rituel de la dot a un sens symbolique très fort suivant les communautés, notamment chez les Peuls du Fuuta-Jaloo.

Au Fuuta-Jaloo, célébrer un mariage signifie ne pas négliger un seul détail sur le plan de l'organisation. Pour la communauté peule qui est très « orthodoxe » et traditionaliste, le premier acte de mariage est considéré comme un sacerdoce entre les familles des mariés à partir de l'union des deux conjoints. Endogames par nature, les Peuls se marient généralement entre eux. La jeune fille se mariait jadis à l'âge de 12 à 13 ans, et elle ne choisit pas son mari ; elle épouse le premier prétendant choisi par le père sans concertation avec elle ni avec la

---

<sup>299</sup>FERREOL, Gilles, (dir.), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Armand Colin, 2009, p. 102.

<sup>300</sup>MARCOUX, R. & ANTOINE, Ph., (dirs.), *Le Mariage en Afrique. Pluralités des formes et des modèles matrimoniaux*, Presses de l'Université du Québec, 2014, 301 p.

<sup>301</sup>Alors qu'elle est tout simplement interdite au Burkina Faso (art. 244 du code des personnes et de la famille) et en Côte d'Ivoire (art. 20 de la loi d'octobre 1964).

<sup>302</sup>TESTART, A., GOVOROFF, N. & LECRIVAIN, V., « Les prestations matrimoniales », in *L'Homme*, tome 161, 2002, p. 170.

mère. La célébration du mariage se fait dans le cercle familial et bénéficie de tous les avantages qu'offrent les deux familles.

Dans la société précoloniale peule, l'union entre deux jeunes gens étaient généralement fondée sur l'alliance des parents, car c'est la mère qui choisissait une épouse pour son fils (ou le père qui choisit un époux pour sa fille), et le plus souvent la fille à une de ses amies. Partant, l'éducation du couple et sa réussite étaient de l'apport des parents des deux familles. La jeune fille venait de temps en temps dans la famille du fiancé, tandis que la plus grande contribution du jeune fiancé, c'est-à-dire tout ce qu'on exigeait de lui comme paiement de la dot, était de rendre de petits services aux beaux-parents.

A de rares exceptions près, le mariage comportait le versement, par le prétendant, aux parents de l'épouse de ce qu'on appelle « dot », et qui comporte des dons en nature, en argent, des prestations de travail, le tout fourni généralement à échéances successives, avant ou après le mariage. Il s'y ajoute des cadeaux aux intermédiaires et membres proches de la famille de l'épousée, les frais des fêtes de la noce<sup>303</sup>, etc. A ce propos, la remarque de Monseigneur Le Roy (supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit) est très édifiante : « *Avant l'occupation européenne, les coutumes indigènes constituaient une armature, rudimentaire sans doute, mais suffisante... Les parents se préoccupaient de marier les jeunes gens, qui pouvaient ainsi constituer de nouveaux foyers. La « dot » à fournir par le mari à la famille de la femme était modérée. L'adultère était sévèrement puni. L'union conjugale avait une certaine stabilité et les enfants naissaient nombreux*<sup>304</sup> ».

Sous le régime colonial, le mariage a cessé d'être une alliance fondée sur le consentement des deux conjoints et de leurs parents. Si la jeune fille n'était pas enlevée par un agent de l'administration, elle devait être définitivement envoyée chez son mari dès l'âge de 15 ans. C'était une véritable réprimande pour cette jeune fille, étouffant en elle sa vie de puberté et de jeunesse en pleine effervescence. La dot n'était plus l'équivalent de simples services rendus par le prétendant aux parents de sa fiancée. D'ailleurs, chaque fois que celui-ci rendait visite à ses beaux-parents, il devait leur offrir certains présents et y ajouter une certaine somme d'argent :

*« Traditionnellement pour la dot au Fuuta-Jaloo, on offrait une génisse pour épouser une jeune-fille (surtout vierge) ; et lorsqu'il était question d'épouser une femme divorcée ou une veuve, on offrait un mouton pour sa*

---

<sup>303</sup>SURET-CANALE, J., *Op.cit*, p. 525.

<sup>304</sup>DELAFOSSÉ, M. & POUTRIN, *Enquête coloniale* (1930), Paris, SEGMC, 1930, Préface de Mgr Le Roy, Archevêque de Carie, pp. 5-6.

*dot. Actuellement, l'argent domine beaucoup dans la dot d'une femme ; car malgré les présents traditionnels que je viens de citer il faut ajouter de l'argent (entre 50 000 Gnf et 150 000 Gnf, voir plus) en fonction des possibilités financières de l'époux. Ce n'est plus la même chose qu'avant. Lorsque je prends mon exemple, j'ai épousé ma première femme en offrant une vache à ma belle-famille ; et ma deuxième femme j'ai payé sa dot avec 50 000 francs CFA ici au Sénégal. De nos jours, je peux dire que l'argent prédomine beaucoup dans la dot et le mariage au sein de la communauté peule du Fuuta-Jaloo<sup>305</sup> et ailleurs<sup>306</sup> ».*

Autrefois, la dot était le symbole de l'alliance entre deux familles, entre deux groupes. Elle était une sorte d'échange de biens et de prestations scellant cette alliance. Elle participait à l'affermissement des liens matrimoniaux et conférait au mariage toute sa sacralité. La dot, jadis « compensation » matrimoniale, signe de l'alliance entre les deux familles, devint de plus en plus une forme d'achat de la femme. Progressivement, on lui a attribué une valeur marchande ; elle devient de plus en plus une forme d'« achat » de la femme<sup>307</sup>. Si bien que les jeunes en âge de se marier, et ne disposant pas suffisamment d'argent pour payer la dot, demandaient à ce qu'on leur « prête » une femme en attendant qu'ils trouvent la somme de la dot. On assiste ainsi à une altération du sens profond du mariage qui devient une forme de transaction financière. La société traditionnelle peule distinguait la femme mariée et dotée de l'esclave concubine. Mais en même temps que l'esclavage disparu, la situation de la femme mariée se rapprocha de plus en plus de celle de l'esclave concubine du Fuuta-Jaloo théocratique<sup>308</sup>.

Pendant la période coloniale, la dot n'était plus fondée sur les liens traditionnels de voisinage ou d'amitié des parents, où les deux familles avaient la charge de l'éducation du couple avant le mariage, ni selon le vrai amour ou le libre consentement de la jeune fille. Il s'agissait plutôt d'un enlèvement, d'une contrainte des parents ou d'une corruption matérielle des beaux-parents. A cette époque, le mariage donnait droit à une indemnité pour charge familiale qui était variable selon le statut, entre 300 et 600 Francs et 600 ou 1 200 Francs par enfant âgé de

---

<sup>305</sup>Entretien réalisé avec El-Hadj Mamadou Alpha DIALLO (Commerçant au marché de NGuelaw et notable de la communauté peule du Sénégal), à Dakar le 08 Janvier 2016.

<sup>306</sup>Comme le « *kumbu mamoiyo* » ou le « bouchon de la gourde de vin ; ou encore le prix du vin de palme » en pays kissi, qui pouvait varier de 500 à 1000 francs, et que décrit MILLIMOUNO, F.H., dans « Comment le passage de l'économie traditionnelle à une économie de type moderne et planifié influe-t-il sur les mœurs et coutumes en pays kissi », 2 Tomes, Mémoire de DES, IPGAN-Conakry, 1973, p. 215.

<sup>307</sup>MARCOUX, R. & ANTOINE, Ph., (dirs.), *Le Mariage en Afrique. Pluralités des formes et des modèles matrimoniaux*, Presses de l'Université du Québec, 2014, 301 p.

<sup>308</sup>SURET-CANALE, J., *Op.cit*, p. 90

18 ans révolus<sup>309</sup>. Par quel mécanisme, les pressions économiques de l'administration coloniale ont-elles eu pour effet d'élever le montant général de la dot en Afrique en général, et au Fuuta-Jaloo en particulier ?

A cette question, Monseigneur Le Roy n'hésite pas à apporter une réponse affirmative : « *L'invasion européenne a tout changé. D'une part, dit Mgr Tardy, la cupidité des parents, du fait du commerce européen, s'est considérablement accrue. La femme, la jeune fille, la toute petite enfant, ont pris une valeur de plus en plus grande. D'autre part, la richesse dans la société indigène étant la propriété des seuls anciens, c'est à quelques vieillards que revient en fait la totalité des femmes*<sup>310</sup> ... ».

Il en résulte le célibat forcé pour de nombreux jeunes gens et adultes, avec les désordres qu'on peut en attendre, cependant que de jeunes enfants sont livrées à des vieillards et vouées de fait à la stérilité. Ainsi la tension s'accroît entre jeunes gens réduits au célibat et vieillards polygames. La plupart des conflits internes de la société africaine traditionnelle reflètent cette tension et ses conséquences dont entre autres : situation inférieure de la femme et absence de liberté dans le choix de l'époux pour cette dernière.

De nos jours, le mariage et la dot revêtent une conception à la fois traditionnelle et moderne. Ainsi donc, comme pour toutes les coutumes traditionnelles, ils sont exposés aux abus du monde moderne<sup>311</sup>. Le procédé de la dot et du mariage est souvent trop compliqué et confus pour les couples modernes ; car il comporte certains protocoles auxquels les familles des candidats au mariage sont contraintes<sup>312</sup>. La dot n'a pas toujours bonne presse à cause de son coût parfois si élevé que ses détracteurs l'assimilent à une forme de marchandisation de la femme<sup>313</sup>. Ce qui paraît certain, c'est que les difficultés éprouvées par les jeunes à réunir le montant de la dot et à se marier se sont accrues, en même temps que la misère générale.

---

<sup>309</sup>Circulaire n°58 F, In *Recueil des circulaires du Lieutenant-gouverneur : supplément 1922*, Gouvernement Général de l'AOF, Guinée Française, Conakry, Imp. du Gouvernement, 1923 (Archives privées).

<sup>310</sup>DELAFOSSÉ, M. & POUTRIN, *Enquête coloniale* (1930), *Ibidem*, p. 526

<sup>311</sup>ADUBANG'O UCOUN, D., *Le sacrement de mariage face aux mutations socio-culturelles*, Col. Théologie africaine, Vol. 3, Academic Press Fribourg, 2017, 396 p.

<sup>312</sup>Dans certaines tribus du Soudan du Sud, son montant atteint parfois 20 000 euros (en augmentation de 40 % depuis 2005, selon l'Institut des États-Unis pour la paix), auxquels on peut ajouter jusqu'à vingt vaches. Cf. JUOMPAN-YAKAM, Clarisse & NIAKATE, Haby. « Dot en Afrique : mariés à tout prix ! », In *Jeune Afrique* n° 258739 du 25 août 2015.

<sup>313</sup>Binta, femme peule guinéenne de 30 ans (responsable culturelle d'une association) vivant en France, affirmait à *Jeune Afrique* (n°258739 du 25 août 2015) avoir reçu la somme de 762 € (7 845 475 GNF) pour sa dot.



A l'inverse, il est certain que l'enrichissement rapide de certains individus, surtout dans les périodes favorables à la spéculation (années 1945-1947) a pu, dans les villes, conduire à une surenchère des dots. Une enquête effectuée en 1910<sup>314</sup> en Guinée française nous donne des taux de l'ordre de 180 francs (ou son équivalent en or) pour la Haute-Guinée et la région forestière, ces taux pouvant occasionnellement s'élever à 2000 francs. A Faranah, le prix de 180 francs est donné comme l'équivalent de deux captifs. Il est clair que la majorité des paysans de cette région ne pouvaient pas tous disposer d'une telle somme pour prendre femme.

Dans les années 1940, et précisément après 1945, la femme était devenue une véritable « marchandise », surtout avec le retour du militaire<sup>315</sup>. Le militaire en effet n'était plus à cette époque le simple tirailleur sénégalais qui, à la fin de la guerre 1914-1918, revenait avec une simple chéchia<sup>316</sup> sur la tête. Celui-ci était désormais devenu un vrai fonctionnaire au service de l'administration coloniale qui retournait au pays avec beaucoup plus de biens matériels. Il possédait assez d'argent et savait un peu lire et écrire : le militaire forme ainsi une nouvelle classe sociale qui avait beaucoup d'emprises sur la femme par le biais de nouveaux articles de luxe (habits, bijoux, chaussures, tissus en soie, etc.).

Les jeunes gens de condition moyenne se trouvent alors dans l'obligation d'accumuler suffisamment de biens et d'argent pour se marier et fonder un foyer stable. Malgré la réforme du mariage de 1960 qui limita la dot à 5 000 Francs pour une jeune fille et 2 500 Francs pour une femme divorcée ou une veuve, cela n'a pas pour autant résolu le problème du mariage. Les longues démarches ponctuées de dépenses continuent d'avoir cours ; les cadeaux aux parents de la fiancée, à ses oncles et tantes, à ses frères et sœurs, les énormes dépenses effectuées sur tous les paliers de la cérémonie de mariage persistent toujours.

Face à cette difficulté, un jeune peul migrant guinéen vivant au Sénégal, s'exprimait alors à propos du mariage<sup>317</sup> : « Pour se marier actuellement en Guinée, il faut dépenser entre 50 000 et 100 000

---

<sup>314</sup>DELAFOSSÉ & POUTRIN, *Enquête coloniale* (1930), rapporté par Suret-Canale, p. 526

<sup>315</sup>MILLIMOUNO, F.H., *Op.Cit*, p. 215

<sup>316</sup>La chéchia était un long bonnet souple que portaient certaines troupes coloniales françaises, notamment les zouaves (des unités françaises d'infanterie légère appartenant à l'Armée d'Afrique, et connues pour leur uniforme singulier ; elles ont existé de 1830 à 1962), les tirailleurs sénégalais et les spahis d'origine européenne.

<sup>317</sup>Nous reprenons ici un exemple typique donné par Mamadou Saliou BALDÉ, extrait de son article ; Cf. BALDÉ, M. S., *Op.Cit*, 1976, p. 90.

*Francs. En plus, il faut doter sa femme, l'habiller, l'installer sous le toit d'une case, lui acheter les ustensiles de cuisine, des lits en fer, des bijoux (...) Les femmes sont devenues plus difficiles et plus exigeantes».*

Aux temps anciens, le règlement de la dot incombait au chef de la famille patriarcale : les réserves accumulées au niveau de la famille étendue, avaient, entre autres objets, celui d'y pourvoir. Les parents ne peuvent plus désormais subvenir à tous ces frais, surtout lorsque les enfants sont nombreux. La disparition des réserves familiales, l'affaiblissement de la solidarité collective, ont laissé le jeune homme livré à ses propres moyens ; la participation du jeune homme est désormais requise. Il se trouve alors contraint à l'émigration vers les villes, les terres à arachides ou à plantations, voire les territoires étrangers voisins, pour tenter d'accumuler la somme nécessaire à la dot et au mariage.

### **15. L'éducation traditionnelle face à l'école coloniale au Fuuta-Jaloo :**

Il semble que le système éducationnel d'inspiration islamique a été instauré dans le massif du Fuuta-Jaloo, avant même la conquête du pouvoir par les immigrés peuls de la troisième vague<sup>318</sup>. Dès après leur victoire sur les impies au lendemain de la bataille de Talansan (1<sup>ère</sup> moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle), les Peuls musulmans et leurs alliés ouvrirent des écoles coraniques dans toutes les régions du Jalonkadugu<sup>319</sup>. Elles accueillèrent des enfants issus de toutes les couches de la population, sans aucune distinction d'appartenance ethnique. Des adultes n'hésitaient pas à suivre les cours dispensés dans ces écoles afin d'apprendre à lire et à écrire les versets du Coran, nécessaires à l'accomplissement des prières quotidiennes. Au début, ils le faisaient discrètement et même en cachette pour ne pas éveiller les soupçons ou la méfiance des autorités Jallonké ou Pulii, peu familières à ce type d'enseignement.

Mais après la prise du pouvoir par les Fulbé musulmans, cet enseignement fut officialisé et généralisé partout à travers le pays. Désormais, chaque chef de famille a le droit et le devoir d'ouvrir une école. Et effectivement, dans la deuxième moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle, l'enseignement coranique se généralisa dans toutes les familles, dans tous les hameaux, dans tous les villages et dans toutes les provinces<sup>320</sup>. Les trois niveaux d'enseignement, le primaire, le secondaire et le supérieur, existaient dans toutes les grandes régions avec les différents termes employés pour désigner les élèves qui les suivent. Entre autres, on pouvait noter les

---

<sup>318</sup>DIALLO, Th., *Op.Cit*, 1999, p. 125.

<sup>319</sup>Ancienne appellation du Fuuta-Jaloo avant le *djihad* des Peuls musulmans et la fondation du royaume théocratique.

<sup>320</sup>DIALLO, Th., *Op.Cit*, 1999, p. 126.

*Karandembe* (ou élèves du primaire), les *Almudoobe* (ou élèves du secondaire), et les *Taalibaabe* (ou étudiants du supérieur).

A tous ces niveaux, les élèves recevaient un enseignement adapté à leur âge et suivant les compétences des maîtres et des éducateurs. Cet enseignement avait un caractère religieux, ce qui est tout à fait normal dans un Etat où la distinction entre le temporel et le spirituel n'existait pas. Mais, toutes les connaissances et toutes les matières (langue arabe, la grammaire, la littérature, l'histoire, la géographie, la philosophie, la théologie, le calcul, l'astronomie et l'astrologie) étaient dispensées sans aucune restriction<sup>321</sup>. On pouvait néanmoins regretter la faiblesse ou l'insuffisance des matières scientifiques et techniques. Même dans ces cas, des améliorations pouvaient être envisagées, si le processus n'avait pas été interrompu par le bouleversement de toute la société dans son ensemble.

Malgré tout, cet enseignement permettait à tout un chacun et à l'ensemble de la population de sortir du cycle infernal de l'ignorance. Il permettait d'accéder à un certain niveau de connaissance et de culture, même si le contenu des programmes laissait parfois à désirer, et encore faudrait-il, ne pas les minimiser pour cette période-là. Bref, l'un des objectifs n'était-il pas de former des hommes capables de comprendre leur religion, pour mieux la pratiquer ? On sait en effet qu'une tradition (*hadith*) du Prophète Mahomet dit ceci : « *Nul ne peut adorer Dieu s'il ne le connaît pas* ». Voilà pourquoi les Fulbé au Fuuta-Jaloo, comme partout ailleurs où ils ont créé des royaumes (Maacina, Fuuta-Tooro, Adamaoua, NGabu, etc.), ont fait de l'éducation et de l'enseignement islamiques, une priorité centrale de l'architecture socio-politique du royaume théocratique.

C'est ainsi que dans l'Etat théocratique du Fuuta-Jaloo, comme dans les autres Etats du même type, aucun homme ne pouvait détenir une parcelle de pouvoir s'il n'était pas instruit, c'est-à-dire porteur d'une culture islamique. Grâce à cette rigueur sociale, les Peuls ont pratiqué un véritable culte de la culture, une sorte de « mandarinat » au service de la religion au sein de leur royaume. Rien d'étonnant alors de trouver cinq à dix écoles dans n'importe quel village du Fuuta-Jaloo et de compter en 1890 jusqu'à « *trente écoles pour les garçons et pour les filles dans la ville de Fugumba*<sup>322</sup> ». Cependant, un siècle plus tard, toute cette architecture

---

<sup>321</sup>DIALLO, Th., *Idem*, 1999, p. 127.

<sup>322</sup>Capitale religieuse du Fuuta-Jaloo peuplée à cette époque de 10 000 habitants environ. Cf. DIALLO, Th. *Ibidem*, 1999, p. 128.

solidement construite sur la culture islamique sera profondément électrocutée par la culture occidentale de la France impérialiste.

Contrairement aux autres aspects (administration, monétarisation, commerce/échanges, travail salarié, etc.) du changement social induit par la colonisation, l'éducation occidentale ne se rependit malheureusement pas en Afrique grâce aux institutions européennes, mais bien plus grâce aux instituteurs africains qui portèrent aux quatre coins de l'AOF l'enseignement de la France impérialiste. Ce sont donc eux en grande majorité (entre 60 % et 75 % des effectifs), appuyés en cela par les missions chrétiennes et les gouvernements coloniaux, qui propulsèrent la révolution éducative en Afrique<sup>323</sup>. Pour les missions chrétiennes, l'école était une institution clé puisque c'était la méthode la plus efficace du prosélytisme, ainsi que de création de congrégations capables de se renouveler dans le dessein d'assurer la survie du Christianisme après le départ des missionnaires blancs. L'instruction et l'évangélisation étaient liées à tel point que, dans l'esprit des Africains de plusieurs régions d'Afrique, l'ouverture d'une école précédait celle de l'Eglise<sup>324</sup>.

De leur côté, les administrateurs coloniaux espéraient que l'école formerait le petit personnel dont ils avaient besoin pour occuper les échelons inférieurs de la bureaucratie coloniale afin de créer les conditions politiques, économiques, sociales et morales qui permettraient aux Européens d'exploiter aussi complètement que possible les ressources encore trop peu utilisées du continent. Pour ce faire, ils ne se contentaient pas de construire et de gérer des écoles essentiellement laïques ; ils soutenaient également l'effort éducatif des missions par voie de subventions. De plus, les structures politiques qu'ils mettaient en place permettaient aux missions de pénétrer au cœur du continent sans craindre pour la sécurité de leurs agents. Les écoles officielles laïques étaient particulièrement nécessaires à l'extension de l'éducation occidentale à de nombreuses régions islamisées de l'Afrique (notamment au Fuuta-Jaloo), où l'on craignait de violentes réactions musulmanes si l'on se refusait à limiter l'activité missionnaire<sup>325</sup>. Dans certaines régions, notamment au Fuuta-Jaloo, l'islam est tellement ancré

---

<sup>323</sup> AFIGBO, A.E., « Les répercussions sociales de la domination coloniale : les nouvelles structures sociales », In *Histoire générale de l'Afrique. L'Afrique sous domination coloniale (1880-1935)*, Paris, Présence Africaine, 1989, p. 530.

<sup>324</sup> AFIGBO, A.E., *Op.Cit.*, 1989, p. 530.

<sup>325</sup> AFIGBO, A.E., *Idem*, 1989, pp. 530-532.

dans les mœurs qu'une personne qui veut se convertir au christianisme se heurterait à de fortes pressions sociales et peut courir le risque de se faire rejeter par sa communauté<sup>326</sup>.

En Guinée, l'Église catholique a joué un rôle immense dans l'alphabétisation et la scolarisation des populations aussi bien rurales qu'urbaines<sup>327</sup>. Le programme de construction de ces écoles sera aidé par les subventions du FIDES<sup>328</sup> (Fonds d'investissement pour le développement économique et social). Au cours de cette période, la scolarisation avait commencé à atteindre le milieu féminin. En 1908<sup>329</sup> déjà, existait le couvent des sœurs de Saint-Joseph de Cluny à Conakry, où étaient recueillies les orphelines métisses. En 1920, une école pour les jeunes Africaines de nationalité française est ouverte près du château d'eau (actuel quartier Almamy dans Kaloum). Vers 1930, l'administration coloniale s'appuie sur les personnalités influentes pour recruter des filles qui formeront l'embryon des écoles mixtes de Boké, Kindia, Mamou, Labé, Kankan, et Kissidougou. La première promotion féminine pour l'école primaire supérieure date de 1941 : 10 Guinéennes y sont reçues<sup>330</sup>.

Après la seconde Guerre mondiale, et sous l'impulsion de l'Église catholique, naissent des mouvements de jeunes (scoutes, guides, majorettes, CVAV, etc.) auxquels participent plusieurs jeunes des zones rurales. Quelques années après, l'Église catholique connaît son épreuve la plus sévère depuis le début de l'évangélisation en 1875. Progressivement, les mouvements d'Action catholique, les écoles, les émissions catholiques sont supprimés. Fin 1967, Sékou Touré expulse tous les missionnaires étrangers (13 prêtres et 13 religieuses), puis arrête et emprisonne l'archevêque de Conakry, Mgr Raymond-Marie TCHIDIMBO<sup>331</sup>.

---

<sup>326</sup>*International Religious Freedom Report*, Sect. I, Département d'État des États-Unis. Washington/DC, 15 Septembre 2004.

<sup>327</sup>La population guinéenne est, en grande majorité, musulmane. On estime à 10% la proportion de Guinéens qui appartiennent aux différentes confessions chrétiennes. Cf. VIEIRA, G., *Sous le signe du laïc. L'Église catholique en Guinée. Le temps des prémices (1925-1958)*, Tome II, Dakar, Imprimerie Saint-Paul, 1998, 642 p.

<sup>328</sup>VIEIRA, G., *L'Église catholique en Guinée à l'épreuve de Sékou Touré (1958-1984)*, Paris, Karthala, Collection « Mémoires d'Église », 2005, 501 p.

<sup>329</sup>RIVIERE, C., *Les Mutations sociales en Guinée*, Paris, Ed. M.R. et Cie, 1971, p. 104.

<sup>330</sup>RIVIERE, C., *Op.Cit.*, 1971, p. 104.

<sup>331</sup>A sa sortie de prison, ce dernier sera remplacé par Mgr Robert Sarah (un fils du terroir devenu, depuis 2001, Cardinal en service auprès du Vatican) en 1979. Cf. VIEIRA, G., *Op.Cit.*, 2005, p. 115.

À partir des années 1930, la création de l'école rurale populaire marque un tournant important<sup>332</sup>. Il s'agit de diffuser des connaissances sommaires en français au plus grand nombre pour faire connaître aux paysans les « intentions » du colonisateur<sup>333</sup>. Pendant la grande crise économique, les autorités en Afrique occidentale française ont lancé un vaste programme de réforme éducative centré sur les « écoles rurales ». Ces nouvelles écoles faisaient partie d'un effort plus général pour repenser les sociétés africaines et leur développement au sein de l'ordre colonial. Jusqu'en 1945<sup>334</sup>, en effet, l'adaptation de l'enseignement n'était pas simplement une africanisation des programmes mais aussi des diplômes, empêchant de fait la poursuite d'études pour les instituteurs dont les diplômes n'étaient pas reconnus en dehors de l'AOF et cantonnant les diplômés africains dans des statuts subalternes.

Pour nourrir l'enseignement du milieu local à l'école, l'inspecteur de l'enseignement en AOF, Georges Hardy, avait créé en 1913<sup>335</sup> la revue « *Bulletin de l'enseignement en AOF* », devenue « *l'Education africaine en 1934* », où étaient publiées des fiches pédagogiques, des leçons types ou encore des études ethnographiques, historiques et géographiques réalisées par les instituteurs eux-mêmes. Dans les années 1930, ces travaux d'instituteurs constituent les écrits de jeunesse du panthéon des futures figures intellectuelles et politiques ouest-africaines des années 1950 et 1960<sup>336</sup>, dont entre autres : Alioune Diop (fondateur de *Présence Africaine*), les universitaires et hommes politiques sénégalais (Mamadou Dia et Assane Seck), les écrivains sénégalais et ivoirien (Abdoulaye Sadjí et Bernard Dadié), retraçant leurs parcours scolaires et produisant des textes originaux sur les traditions orales, l'histoire, les langues et le théâtre.

Ces penseurs ont également influencé les futurs dirigeants du Mali Modibo Keita et Jean-Marie Koné, écrivant respectivement sur l'enfance en milieu soninké et les sociétés de culture

---

<sup>332</sup>AFIGBO, A.E., *Op.Cit*, 1989, p. 532.

<sup>333</sup>GAMBLE, H., « Peasants of the Empire. Rural Schools and the Colonial Imaginary in 1930s French West Africa », In *Cahiers d'Etudes Africaines*, n°195, 2009, pp. 775-804.

<sup>334</sup>JEZEQUEL, J.-H., « Grammaire de la distinction coloniale. L'organisation des cadres de l'enseignement en Afrique occidentale française (1903-fin des années 1930) », In *Genèses*, vol. 69, n°4, 2007, pp. 4-25.

<sup>335</sup>Cf. <https://theconversation.com/fr/search?utf8=> ; SMITH, E., & LABRUNE-BADIANE, C., « Les instituteurs de l'Afrique de l'Ouest, défricheurs de savoirs », In *Réseau français des instituts d'études avancées (RFIEA)*, 2018 ; GAMBLE, H., *Op.Cit*, 2009, pp. 777-789.

<sup>336</sup>GAMBLE, H., *Idem*, 2009, pp. 777-789.

au Soudan français, les futurs députés Mamadou Konaté, Ouezzin Coulibaly ou Yacine Diallo proposant des pistes de réforme sur le mariage et la condition féminine. Au-delà de ces futures personnalités, de nombreux autres instituteurs peu connus mais non moins actifs ont arpenté les terroirs de l'AOF et menés de véritables recherches de terrain<sup>337</sup>.

Au lendemain du divorce de l'Etat guinéen avec l'Eglise catholique, et au cours de l'année scolaire 1962-1963, quelques 70 000 nouveaux enfants de sept ans ont été scolarisés, chiffre supérieur aux 45 000 élèves qui constituaient la totalité de l'effectif scolaire en 1957-1958<sup>338</sup>. Avec un optimisme légèrement excessif, le plan prévoit qu'à partir de l'année scolaire 1966-1967<sup>339</sup>, tout enfant ayant l'âge d'être scolarisé (sept ans), y sera accueilli. La République de Guinée aura donc théoriquement réalisé la scolarisation complète. Le caractère démocratique du nouvel enseignement guinéen n'est pas seulement inscrit dans l'accroissement révolutionnaire de l'effectif scolaire, mais encore dans le contenu de cet enseignement : ce qui est enseigné doit viser à améliorer les conditions économiques et sociales du peuple guinéen. Par cette démonstration, les promoteurs projettent de mieux se débarrasser d'un système d'enseignement colonial réservant à une minime fraction du peuple (5 à 10%) le bienfait de l'enseignement et cherchant à former plutôt que des techniciens, des auxiliaires africains commis et agents chargés de collecter l'impôt colonial.

**Tableau n°5 : Etat des statistiques sur l'Ecole guinéenne (scolarisation), de 1952 à 1963<sup>340</sup> :**

<b>Année Scolaire</b>	<b>Ecoles</b>	<b>Classes</b>	<b>Enfants scolarisés</b>
<b>1952-1953</b>	150	419	17 390
<b>1958-1959</b>	347	797	46 616
<b>1962-1963</b>	1 459	3 495	159 494

Vers 1963, les taux de scolarisation passaient de 9,5% à 29%<sup>341</sup>. Plus de 300 nouvelles écoles sont construites chaque année, et l'on note un progrès important dans la scolarisation féminine, corroborant une action généralisée de promotion de la femme guinéenne ; puisque la proportion de filles scolarisées en élémentaire passe d'une fille sur quatre garçons en 1959,

<sup>337</sup>SMITH, E., & LABRUNE-BADIANE, C., *Op.Cit*, 2018

<sup>338</sup>VIEIRA, G., *Op.Cit*, 2005, p. 205.

<sup>339</sup>VIEIRA, G., *Idem*, 2005, p. 207.

<sup>340</sup>RIVIERE, C., « Les investissements éducatifs en République de Guinée » In *Cahiers d'études africaines*, vol. 5, n°20, 1965, p. 626.

<sup>341</sup>RIVIERE, C., *Op.Cit*, 1965, pp. 626-627.

à une fille sur deux garçons en 1964. Un important effort a été fourni dès 1959 : 335 classes nouvelles classes furent construites, 741 en 1960, 572 en 1961<sup>342</sup>. Dans l'enseignement secondaire et technique, on comptait de 1958-1959, 20 écoles avec un effectif total de 557 élèves, et en 1963-1964, 41 écoles et 12 398 élèves<sup>343</sup>. Cet effort visait à pourvoir la Guinée de cadres moyens. Enfin, en 1958, il n'y avait pas d'enseignement supérieur et l'immense majorité de la population était analphabète. Mais en 1962, l'Institut Polytechnique de Donka (à Conakry) fut créé, et une campagne d'alphabétisation s'est élargie à tout le pays<sup>344</sup>.

Pour un pays comprenant, en 1963, approximativement 118 500 enfants âgés de 7 ans, 520 000 de 7 à 13 ans et 375 000 de 14 à 20 ans, le budget de l'éducation nationale cette année-là s'élevait à 1 milliard 516 millions de francs guinéens au chapitre personnel, et 868 millions au chapitre matériel<sup>345</sup>. Au total, le quart du budget national y était consacré. Pour les six dernières années, le tableau suivant présente la répartition et le total du budget de l'éducation nationale par rapport au montant du budget général de la nation.

**Tableau n°6 : Budget de l'Education Nationale. Exercice 1960 à 1965<sup>346</sup> (en milliers de francs guinéens) :**

Année	Personnel	Matériel	Bourses (à l'extérieur)	Transport (à l'extérieur)	Total	Montant du Budget GI
1960	942 565	493 702	82 000	4 000	1 522 268	8 225 760
1961	1 150 000	680 000	149 000	40 000	2 019 000	8 745 200
1962	1 132 595	673 800	150 000	50 000	2 006 395	9 737 550
1963	1 516 318	868 210	150 000	30 000	2 564 528	10 348 000
1964	2 073 286	499 675	150 000	30 000	2 652 961	11 712 000
1965	2 441 249	638 616	200 000	100 000	3 079 865	13 352 000

Le processus de libération de l'ignorance va en s'accéléralant dans une Guinée fière de ses investissements éducatifs réalisés dans une optique de retour aux valeurs culturelles du terroir. C'est ce qu'évoquait M. Mamba SANO dans une interview accordée aux rédacteurs de la

<sup>342</sup>VIEIRA, G., *Op.Cit*, 2005, p. 205.

<sup>343</sup>RIVIERE, C., *Op.Cit*, 1965, p. 627.

<sup>344</sup>VIEIRA, G., *Op.Cit*, 2005, p. 217.

<sup>345</sup>RIVIERE, C., *Op.Cit*, 1965, p. 627.

<sup>346</sup>RIVIERE, C., *Idem*, 1965, pp. 627-628.



*Revue de l'Education nationale* en octobre 1963<sup>347</sup> : « L'élément catalyseur de notre système scolaire, disait-il, celui qui en est désormais le moteur et l'épine dorsale, c'est certainement la mystique de réhabilitation de l'Afrique pour la régénération et l'épanouissement de toutes nos valeurs enfin retrouvées, décapées et rendues à leurs sources d'inspiration et de jaillissement natives ».

Malgré les inévitables insuffisances de son infrastructure scolaire, la Guinée a conscience que sa planification aboutira sous peu à une meilleure insertion sociale de la jeunesse au système éducatif ainsi qu'à des résultats probants dans la lutte contre l'analphabétisme. Depuis l'avènement de la Deuxième République jusqu'à maintenant, les systèmes d'enseignement pré-universitaire et universitaire font montre d'une bonne performance en termes d'amélioration du niveau et de la qualité de la scolarisation et des formations qualifiantes. Cependant, d'importants efforts sont encore nécessaires pour atteindre les objectifs de scolarisation et d'achèvement universels auxquels la Guinée a souscrit.

De 1966 à 1976, plusieurs facultés ont vu le jour au sein de l'Institut Polytechnique de Conakry, notamment celles de chimie et d'électrotechnique en 1966, de médecine et de pharmacie, de mécanique, et une faculté de biologie<sup>348</sup>. En 1969, fut créé l'Institut Polytechnique Julius Nyerere de Kankan. A partir de 1980, l'on assiste à un accroissement significatif du nombre d'établissements d'enseignement supérieur avec plus spécifiquement des facultés agronomiques et zootechniques. Avec le changement de régime intervenu en 1984, ces facultés agronomiques ont été fermées et remplacées par l'Institut Supérieur Agronomique et Vétérinaire de Faranah. L'Institut Polytechnique de Conakry et l'Institut Polytechnique de Kankan sont, de leur côté, érigés en universités et prennent respectivement les dénominations d'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry et d'Université Julius Nyerere de Kankan en 1989. Ainsi, jusqu'au début des années 2000, la Guinée ne compte que cinq institutions d'enseignement supérieur<sup>349</sup>.

En fin de compte que reste-t-il de l'enseignement traditionnel au Fuuta-Jaloo ? Il faut noter que la structure éducationnelle du Fuuta-Jaloo est l'un des systèmes d'éducation traditionnelle qui s'est le mieux maintenu en Guinée, même après la destruction de l'Etat théocratique vers

---

<sup>347</sup>RIVIERE, C., *Ibidem*, 1965, p. 634.

<sup>348</sup>BARRY, A.A. Bano, « Parcours scolaire, conditions d'études, de vie et de travail des étudiants guinéens (étudiantes, étudiants de Guinée, qui êtes-vous ?) », Conakry, 2018, p. 7.

<sup>349</sup>Deux Universités (les Universités de Conakry et de Kankan) et trois Instituts (l'Institut Supérieur Agronomique et Vétérinaire de Faranah, l'Institut Supérieur des Mines et Géologie de Boké et l'Ecole Normale Supérieure de Manéah : devenue plus tard Institut Supérieur des Sciences de l'Education de Guinée).

la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. En revanche, les institutions politiques et les structures économiques et sociales ont subi un profond bouleversement suite à la domination coloniale. Et bien avant celle-là, elles avaient déjà connu des mutations et des transformations au cours du processus d'évolution de l'Etat théocratique lui-même. Mais elles n'allaient pas au-delà des reformes nécessaires et des adaptations indispensables, inhérentes à toute société humaine.

Malgré tout, la structure traditionnelle de l'éducation ne fut que partiellement détruite, dans la mesure où l'école coloniale ne pouvait accueillir qu'un nombre assez limité d'enfants en âge d'être scolarisés. Cette défaillance de l'école coloniale a favorisé le maintien des écoles coraniques traditionnelles, en dépit de la réduction de leur nombre due, en partie, à la persécution de nombreux lettrés musulmans tous anciens pédagogues réduits au silence entre 1900 et 1909<sup>350</sup>. C'est ainsi que la colonisation a mis fin à toutes les structures de l'ancienne architecture sociale locale. Mais quelque chose a survécu : la culture grâce à laquelle (le *Pulaaku*<sup>351</sup>), plus de 60% à 70% des Peuls originaires du Fuuta-Jaloo, savent encore lire et écrire en arabe et en *fulfulde*<sup>352</sup>, même après soixante années de domination coloniale, surtout quand on sait que cette colonisation n'a pu scolariser plus de 5 à 7% de la population entre 1898 et 1958<sup>353</sup>.

---

<sup>350</sup>SURET-CANALE, J., « La fin de la chefferie en Guinée », In *Journal of African History*, Vol. VII, Novembre 1966, pp. 459-493.

<sup>351</sup>Le *Pulaaku* est un ensemble de comportements auxquels tous les Peuls se reconnaissent. C'est un système de valeurs ou un code moral qui joue un rôle très important dans la définition de l'identité des Peuls C'est avant tout, une conception, une manière d'être ou de se comporter d'un Pullo. Dans une certaine mesure, c'est l'exaltation de la profession d'éleveur dans ce qu'elle a de plus noble. Cf. BREEDVELD, A. & DE BRUIJN, M., « L'Image des Fulbe : analyse critique de la construction du concept de '*Pulaaku*' », In *Cahiers d'Études Africaines*, Vol. 36, n°144, 1996, pp. 791-821.

<sup>352</sup>C'est la langue qu'ont en commun tous les Peuls (du Fuuta-Jaloo, du Fouta Toro, du Maacina, du Sokoto ou du Bundu), elle fait partie des langues atlantiques appartenant au groupe Niger-Congo. Il existerait même une littérature écrite en *fulfulde* avec l'alphabet arabe. Cf. TAMISIER, J-C., *Dictionnaire des peuples : Sociétés d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Océanie*, Paris, Larousse, 1998, p. 100.

<sup>353</sup>DIALLO, Th., *Op.Cit*, 1999, p. 131.



**TROISIEME PARTIE :**

**DEVELOPPEMENT DU COMMERCE EN**

**GUINEE OU COMMENT LES PEULS DU**

**FUUTA-JALOO SONT-ILS DEVENUS**

**COMMERÇANTS ?**

## CHAPITRE V :

### **LE COMMERCE PEUL ENTRE PRESSION POLITIQUE FISCALE ET OPPORTUNITES ECONOMIQUES DES REGIMES ISSUS DE L'INDEPENDANCE GUINEENNE (1958-2008) :**

De 1958 à 1984, la Guinée fut dirigée par un régime totalitaire personnalisé par Sékou Touré. L'étatisation de l'économie et les échecs de la collectivisation de l'agriculture ont engendré une chute drastique de la production agricole et des exportations. Le monopole de la commercialisation par l'État, le repli de la paysannerie sur la sécurité alimentaire et l'isolement du pays au sein de la région ouest-africaine ont sonné le glas des échanges commerciaux formels. Ils ont favorisé en revanche la constitution d'un vaste marché noir de produits alimentaires pour enrayer les pénuries récurrentes dans le pays, notamment dans les agglomérations urbaines.

En Novembre 1964, la Loi-cadre manifeste une volonté soutenue de rétablissement de la situation, freine l'embourgeoisement par des contrôles étroits, mais n'évite pas la perpétuation de l'inflation et de ses plaies (le trafic et le marché noir) parce qu'elle ne s'attaque pas aux causes profondes du mal. S'en suivirent alors de vastes campagnes d'assainissement et de restriction contre les commerçants privés, et de spoliation contre les paysans-producteurs à travers le prélèvement de fortes taxes sur les produits agricoles et sur le bétail. Des mesures qui ont fortement handicapé la pratique du commerce privé, la production agricole et l'élevage en Guinée. Comme conséquences directes, on assiste à des départs massifs de commerçants, de producteurs agricoles et d'éleveurs vers d'autres pays de la sous-région fuyant les répressions économiques et politico-sociales du régime de Sékou Touré. Malgré tout, le commerce privé aura bataillé « becs et ongles » pour s'émanciper des conditions complexes dans lesquelles l'avait enfermé le régime de Sékou Touré.

La Deuxième République (1984-2008), placée sous le signe d'une « dictature molle à peine déguisée en Etat de droit », a confié le pouvoir d'Etat aux militaires et l'orientation économique aux institutions de Breton Wood. Héritier des résultats économiques insatisfaisants sous Sékou Touré, le second régime s'oriente vers le libéralisme économique. Le libéralisme économique (capitalisme) considère que la recherche du profit et de l'intérêt personnel constitue le moteur du progrès. Il doit s'accompagner de libertés fondamentales : liberté de vendre et d'acheter des biens, liberté d'entreprendre et liberté de propriété ; dans ce

système, le marché constitue le lieu de la compétition économique. Au cours de la période transitoire (1984-1993), les nouvelles autorités ont opéré des réformes politiques, administratives, économiques et financières, pour traduire dans les faits, l'option libérale et asseoir les bases d'un état démocratique respectueux des droits de l'homme et des libertés individuelles.

Malheureusement, la prédation des uns combinée à l'idéologie anti-Etat des autres a mis en danger l'appareil d'Etat, sa substance, sa capacité future à mettre en œuvre des politiques économiques ambitieuses, tout cela pour un bilan aussi décevant que celui de la Première République. S'ensuit alors dans le pays une longue période d'instabilité politique donnant naissance à des inégalités sociales et économiques persistantes, malgré une grande diversité de ressources naturelles. C'est dans cet imbroglio politico-social et économique que s'affirme et s'impose le commerce privé dont les circuits et réseaux sont quasiment dominés par les Peuls commerçants.

Pour aborder ce chapitre, nous nous appuyerons sur certains travaux d'auteurs qui ont largement effectué le diagnostic de l'histoire politique, économique et sociale de la Guinée, en tirant une sonnette d'alarme sur plusieurs décennies de difficultés économiques. Dans un premier temps, il s'agira notamment de l'ouvrage de Muriel Devey<sup>354</sup> (géographe-historienne et journaliste-consultante internationale), dans lequel elle retrace le parcours politique et historico-économique de la Guinée depuis l'ère précoloniale jusqu'à la tentative de coup d'État militaire de 1996. De même, les travaux de Jean Suret-Canal<sup>355</sup>, d'André Lewin<sup>356</sup> et d'Alain Cournanel<sup>357</sup>, trois auteurs ayant vécu et servi en Guinée, s'inscrivent dans la même logique pour nous décrire le paysage politique et socio-économique de la Guinée à travers les régimes issus de l'indépendance guinéenne (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> notamment). Ces travaux, ainsi que les études de Paul Chambers<sup>358</sup>, d'Odile Goerg<sup>359</sup>, d'Abdoulaye Diallo<sup>360</sup> et d'Alpha Oumar Sy-

---

<sup>354</sup>DEVEY, M., *La Guinée*, Paris, Karthala, 1997, 303 p.

<sup>355</sup>SURET-CANALE, J., *La République de Guinée*, Paris, Éditions Sociales, 1970, 431 p.

<sup>356</sup>LEWIN, A., *La Guinée*, Éditions universitaires de France, Que sais-je ? 1984, 128 p.

<sup>357</sup>COURNANEL, A., *L'économie politique de la Guinée (1958-2010). Des dictatures contre le développement*, Paris, L'Harmattan, Collection Études Africaines, 2012, 291 p.

<sup>358</sup>CHAMBERS, P., « Guinée : le prix d'une stabilité à court terme », In *Politique africaine*, vol. 94, n°2, 2004, pp. 128-148.

<sup>359</sup>GOERG, O., « La destruction d'un réseau d'échange précolonial : l'exemple de la Guinée » in *Journal of African History*, 1980, n°21, pp. 467-484.

Savané<sup>361</sup>, nous serviront d'éléments de base dans la compréhension des rapports entre le politique et l'économie sous le régime de Sékou Touré.

Dans un second temps, sur la base du corpus documentaire et des diverses sources qui vont guider notre analyse, nous serons en mesure de comprendre la dimension et la structure des échanges dans un contexte politico-social très mouvementé et les multiples enjeux qui s'y rattachent. C'est un repère important dans cette partie de notre thèse et nous permettra, à coup sûr, de cerner l'ensemble des mécanismes mis en œuvre par le gouvernement de la Première République pour supprimer le commerce de traite (hérité du système colonial) et « barrer la route » au commerce privé, au début des années 1960, d'une part. Pour ce faire, une attention particulière sera portée sur les travaux de Claude Rivière<sup>362</sup> et d'Agnès Lambert<sup>363</sup> qui nous entraînent dans la compréhension d'un dualisme corsé entre un pouvoir révolutionnaire têtu et une bourgeoisie commerçante coriace. L'épilogue de ce bras de fer nous conduira tout droit à exploiter quelques travaux qui traitent de l'aspect migratoire, dont notamment les articles de : Philippe David<sup>364</sup>, Guillaume Lefebvre<sup>365</sup>, Mamadou Saliou Baldé<sup>366</sup>, Papa Ibrahima Diallo<sup>367</sup>, Thierno Diallo<sup>368</sup>, Papa Demba Fall<sup>369</sup>. Pour consolider cette réflexion, d'autres

---

<sup>360</sup>DIALLO, A., « Sékou Touré et l'indépendance Guinéenne : Déconstruction d'un mythe et retour sur l'histoire », In *Outre-Mer*, volume 96, n°358-359, 2008, pp. 267-288.

<sup>361</sup>SY-SAVANÉ, A.O., *Guinée 1958-2008. L'indépendance et ses conséquences*, Paris, L'Harmattan, 2008, 97 p.

<sup>362</sup>RIVIERE, C., « Les mécanismes de constitution d'une bourgeoisie commerçante en République de Guinée », In *Cahiers d'Etudes Africaines*, Vol. 11, n°43, 1971, pp. 378-399.

<sup>363</sup>LAMBERT, A., « Les hommes d'affaires guinéens », In *Cahiers d'Etudes Africaines*, Volume 31, n°124, Anthropologie de l'entreprise, 1991, pp. 487-508.

<sup>364</sup>DAVID, Ph., « Les Navétanes : Histoire des migrants saisonniers en Sénégal, des origines à nos jours », In *Revue française d'Histoire d'Outre-mer. Etat et société en Afrique Noire*, Tome 68, n°250-253, 1981, pp. 499-515.

<sup>365</sup>LEFEBVRE, G., « La communauté guinéenne de Dakar : une intégration réussie ? » in Catherine Coquery-Vidrovitch & Odile Goerg (Eds.), *Être étranger et migrant en Afrique au XX<sup>ème</sup> siècle : enjeux identitaires et modes d'insertion. Dynamiques migratoires, modalités d'insertion urbaine et jeux d'acteurs*, Volume II, Paris, L'Harmattan, 2003, pp. 133-150.

<sup>366</sup>BALDÉ, M.S., « Un cas typique de migration interafricaine : l'immigration des Guinéens au Sénégal », In AMSELLE Jean-Loup, (éd.), *Les Migrations africaines. Réseaux et Processus migratoires*, Paris, Maspero, 1976, pp. 63-98.

<sup>367</sup>DIALLO, P.I., *Les Guinéens de Dakar : migration et intégration en Afrique de l'Ouest*, Paris, L'Harmattan, 2009, 186 p.

<sup>368</sup>DIALLO, Th., « Origine et migration des Peuls avant le XIX<sup>ème</sup> siècle », In *Annales de la Faculté des lettres et sciences humaines*, n°2, Dakar, 1972, pp. 121-193.

ouvrages, publications, travaux universitaires, sources d'archives ainsi que des sources orales seront également mis à contribution.

D'autre part, les travaux des spécialistes sur les questions économiques liées au commerce en Afrique de l'Ouest et en Guinée sous le régime de Lansana Conté seront largement mis à contribution ; ce sont entre autres : les articles d'Agnès Lambert<sup>370</sup>, l'ouvrage collectif d'Emmanuel Grégoire et Pascal Labazée<sup>371</sup>, l'article de Sylvie Fanchette<sup>372</sup>, l'ouvrage collectif de Johny Egg<sup>373</sup>. D'autres ouvrages, travaux universitaires, documents et rapports techniques, seront également exploités pour aborder la problématique du commerce transfrontalier, la migration inter-régionale et l'immigration. Il s'agit notamment des travaux de : Agnès Lambert et Ablaye Diallo<sup>374</sup>, Audrey Laine<sup>375</sup>, Emmanuel Grégoire et Pascal Labazée<sup>376</sup>, Alain Bonnassieux et Olivier Pliez<sup>377</sup>, Richard Lalou<sup>378</sup>, Boubacar Diakité<sup>379</sup>, Véronique Petit et Alhassane Baldé<sup>380</sup>.

---

<sup>369</sup>FALL, P.D., « Dynamique migratoire et évolution des réseaux d'insertion des Sénégalais à Conakry (République de Guinée) » In Coquery-Vidrovitch, C., Goerg, O., Mandé, I. & Rajoanah, F. (éds.), *Être étranger et migrant en Afrique au XX<sup>ème</sup> siècle. Enjeux identitaires et modes d'insertion*, Paris, L'Harmattan, Vol. 2, 2003, pp. 63-75.

<sup>370</sup>LAMBERT, A., « Les hommes d'affaires guinéens », In *Cahiers d'Etudes Africaines*, Volume 31, n°124, Anthropologie de l'entreprise, 1991, pp. 487-508 ; LAMBERT, A., « Espaces d'échanges, territoires d'État en Afrique de l'Ouest », In *Echanges transfrontaliers et intégration régionale en Afrique subsaharienne*, Autrepart, n°6, Edition de l'Aube, 1998, pp. 27-38 ; LAMBERT, A., & EGG, J., « Commerce, réseaux et marchés : l'approvisionnement en riz dans les pays de l'espace sénégalais », In Aubertin Catherine, Cogneau Denis (dirs.), *Cahiers des Sciences Humaines. Marché et développement*, vol. 30, n°1-2, 1994, pp. 229-254.

<sup>371</sup>GREGOIRE, E. & LABAZEE, P. (dirs.), *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest. Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Karthala et ORSTOM, 1993, 266 p.

<sup>372</sup>FANCHETTE, S., « Désengagement de l'État et recomposition d'un espace d'échange transfrontalier : la Haute-Casamance et ses voisins », In *Autrepart*, n°19, 2001, pp. 91-113.

<sup>373</sup>EGG, J., IGUE, J.O. & COSTE, J., *Échanges régionaux, commerce frontalier et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest : méthodologie et premiers résultats*, Paris, INRA-IRAM-UNB, 1988, 69 p.

<sup>374</sup>LAMBERT, A. & DIALLO, A., *Les grands acteurs du commerce du riz face à la libéralisation en Guinée*, Conakry, OCDE-CILSS, 1991, 52 p.

<sup>375</sup>LAINE, A., « Réseaux de Communication et Réseaux marchands en Afrique de l'Ouest », DEA Etudes Africaines, Université de Bordeaux IV, 1999, 125 p.

<sup>376</sup>GREGOIRE, E. & LABAZEE, P., « Approche comparative des réseaux marchands contemporains », in *Grands Commerçants d'Afrique de l'Ouest*, Karthala-Orstom, 1993, pp. 9-36.

<sup>377</sup>BONNASSIEUX, Alain et PLIEZ, Olivier, « Migrations africaines : les raisons du départ ? », In *Cafés Géographiques de Toulouse*, novembre 2009, pp. 1-11.



## **16. Politique socio-économique générale, mesures commerciales et Dynamique migratoire sous la Première République (1958-1984) :**

Au lendemain de son accession à l'indépendance, le 02 Octobre 1958, la République de Guinée avait comme objectif principal, en matière de politique commerciale, la décolonisation intégrale du secteur commercial à travers d'importantes mesures de redressement dont la finalité fut l'étatisation du commerce intérieur et extérieur. Dans le domaine économique, la stratégie de développement adoptée par les autorités guinéennes d'alors peut se décomposer en trois phases<sup>381</sup> : la première, de 1958 à 1962, visait « l'indépendance économique » du pays et concernait la mise en œuvre des grandes réformes de structure ; la deuxième, de 1962 à 1978, a trait à la « voie de développement non capitaliste », d'abord, puis « socialiste » fondées sur l'édification d'une économie planifiée et une société collectiviste, par la transformation des structures économiques et sociales, des comportements ainsi que des mentalités. La troisième, de 1978 à 1984, se caractérisait par la libéralisation des activités économiques et une coopération avec les institutions financières internationales, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

La mise en œuvre de ces différentes stratégies amena la Guinée à quitter la zone Franc CFA et à créer sa propre monnaie, le 1<sup>er</sup> Mars 1960, le Franc guinéen (non convertible) qui deviendra le Syli, en 1972. D'autres mesures ont concouru à la suppression des comptoirs nationaux et des magasins d'État au profit des entreprises nationales d'importation sectorielle, à caractère industriel, agricole et commercial, et à accorder des facilités aux entreprises privées<sup>382</sup>. Paradoxalement, en 1975, l'État mit un coup d'arrêt aux mesures de libéralisation, rétablit son monopole en supprimant le commerce privé ainsi que les marchés hebdomadaires. Dans la foulée de ces réformes, la terre fut déclarée propriété de l'État. Ces mesures visaient, entre autres : la démocratisation des circuits commerciaux ; l'extension des services ; le contrôle

---

<sup>378</sup>LALOU, R., « Les migrations internationales en Afrique de l'Ouest face à la crise », In Jean Coussy et Jacques Vallin (éds.), *Crise et population en Afrique*, Paris, CEPED, 1996, pp. 345-373.

<sup>379</sup>DIAKITÉ, B., « Facteurs socioculturels et création d'entreprise en Guinée. Étude exploratoire des ethnies peule et soussou », Thèse de Doctorat, Université Laval – Québec, Février 2004, 387 p.

<sup>380</sup>PETIT, V. & BALDE, A., « Les migrations des Guinéens vers l'Union européenne : marginalité statistique vs Impact social », In *Outre-Terre*, n°53, 2017, pp. 96-113.

<sup>381</sup>DEVEY, M., *Op.Cit*, 1997, 303 p.

<sup>382</sup>COURNANEL, A., *L'économie politique de la Guinée (1958-2010). Des dictatures contre le développement*, Paris, L'Harmattan, Collection Études Africaines, 2012, p. 184.

effectif par l'Etat du commerce (qui reste un secteur important de l'économie nationale). Le gouvernement procéda ainsi à de profonds bouleversements socio-économiques visant à lutter contre le commerce de traite et le monopole des sociétés commerciales coloniales.

Pour atteindre les objectifs de développement, trois plans d'envergure économique furent lancés sous la Première République<sup>383</sup>, à savoir :

- le plan triennal, de 1960 à 1964, pour jeter les fondements du système économique par la réforme monétaire, le contrôle du commerce, et l'industrialisation légère ;
- le plan septennal, de 1964 à 1974, était axé sur la création des entreprises d'Etat ou mixtes et l'industrialisation avec extension au secteur minier ;
- le plan quinquennal, de 1973 à 1980, portait sur l'autosuffisance alimentaire ;
- le quatrième plan, démarré en 1981, ne fut pas réalisé puisque Sékou Touré décèdera trois ans plus tard et le changement de régime interviendra en Avril 1984.

La reconversion des structures commerciales coloniales représentait, dès le départ, un problème d'adaptation aux exigences de la politique commerciale nationale. La destruction des anciennes pratiques héritées du système colonial ne pouvait se faire de manière spontanée. Au fur et à mesure de la consolidation de l'indépendance politique par des mesures intérieures et des initiatives diplomatiques de l'époque, les différentes réformes intervenues dans le secteur commercial suivront la même logique d'évolution. L'une des premières reformes de cette politique commerciale fut la création, en Octobre 1958, de la SAE (Société Africaine d'Exportation), une société mixte chargée des échanges avec les nouveaux partenaires, et au sein de laquelle la Guinée disposait de 50% du capital. Mais le contrôle du commerce extérieur n'étant pas entièrement assuré par l'Etat, la SAE sera très vite absorbée et remplacée par le CGCE<sup>384</sup> (Comptoir Guinéen du Commerce Extérieur).

En Juin 1959, le Comptoir Guinéen du Commerce Extérieur se voit confier le monopole de l'importation des denrées de première nécessité (riz, sucre, farine, ciment, allumettes, etc.) et du contrôle de la plus grande partie de la production agricole nationale<sup>385</sup> (50% des bananes ; 75% des palmistes ; 30% du café ; 100% d'arachide). Dans son fonctionnement, le CGCE fut

---

<sup>383</sup> DIAKITÉ, B., « Facteurs socioculturels et création d'entreprise en Guinée. Étude exploratoire des ethnies peule et soussou », Thèse de Doctorat, Université Laval – Québec, Février 2004, pp. 20-21.

<sup>384</sup> Premier organisme d'Etat, le CGCE fut créé par le Décret n° 26/PRG du 24/01/1959. C'est un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

<sup>385</sup> AM 829 – KEITA, S., *Op.Cit*, 1975, p. 33.

confronté à de sérieuses difficultés par le fait que les sociétés privées tentaient d'étouffer l'économie nationale. C'est dans ces conditions que les monopoles de l'importation et de l'exportation lui furent attribués<sup>386</sup> afin d'élargir l'action de l'Etat. Le CGCE gagnait alors un champ d'action beaucoup plus vaste qu'il lui sera impossible d'évoluer seul avec des tâches à la fois d'importateur, d'exportateur, de grossiste, de demi-grossiste et de détaillant.

Le commerce d'Etat ayant perdu de son efficacité, on aboutit à la création du Comptoir Guinéen du Commerce Intérieur<sup>387</sup> (CGCI) auquel reviendra une partie des attributions du CGCE. Au niveau national, chaque région disposait son comptoir de commerce intérieur (CGCI) dont les activités étaient fonction des besoins exprimés par les populations locales. Cependant, comme le faisait remarquer Jean Suret-Canale<sup>388</sup> : « *Cette extension du commerce d'Etat n'avait pas atteint son but social. Trop souvent ces magasins étaient vides ou mal approvisionnés, avec des stocks invendus pendant que les marchandises les plus recherchées disparaissaient pour s'écouler au-delà des frontières guinéennes ou dans les boutiques des commerçants privés à des prix exorbitants* ».

Avec un déficit global de 6 milliards de francs guinéens, les importations des biens de consommation ayant dépassé de 40% le programme prévu, le CGCE et le CGCI furent liquidés en Mai 1961<sup>389</sup>. La conséquence immédiate fut la mainmise du secteur privé sur les transports, ce qui représentait un sérieux obstacle pour les deux comptoirs dans l'acheminement des produits et des marchandises. Cette situation provoqua des ruptures successives de stocks et des pertes considérables de marchandises et de produits, ce qui suscita un mécontentement général des populations. Devant cet échec, le gouvernement opta pour une plus grande libéralisation. Le CGCE et le CGCI furent remplacés par des sociétés nationales spécialisées dans l'importation des produits et la vente en gros, demi-gros et au détail (voir tableau n°7 à la page 279) ; mais également des sociétés destinées à assurer l'exportation des produits nationaux comme : GUINEXPORT (créée en 1961) chargée de l'exportation des produits agricoles) et PRODEX (créée en 1962) chargée de l'exportation des autres produits<sup>390</sup>.

---

<sup>386</sup>Décret n°20/PRG du 15/05/1960

<sup>387</sup>Le CGCI fut créé par le Décret n° 119/PRG du 11/05/1960.

<sup>388</sup>SURET-CANALE, J., *La République de Guinée*, Paris, Éditions Sociales, 1970, 431 p.

<sup>389</sup>LAMBERT, A., « Les hommes d'affaires guinéens » In *Cahiers d'Etudes Africaines*, Vol. 31, n° 124, 1991, p. 490.

<sup>390</sup>COURNANEL, A., *Op.Cit*, 2012, pp. 83-84.

Dans les régions, la décentralisation du commerce d'Etat profita aux administrateurs et aux commerçants locaux. En 1963, l'assouplissement de la réglementation permit à nouveau aux commerçants d'importer et aux opérateurs privés de monopoliser le secteur des transports. Les nombreuses réformes intervenues furent orientées aussi bien dans le secteur commercial qu'agricole. Dans le domaine de l'agriculture, les réformes visaient aussi la collectivisation et l'étatisation du secteur, dans le but d'un développement moderne. Plusieurs formes de coopératives voyaient le jour ; après l'échec des unes, ce sont d'autres qui faisaient leur apparition avec de nouvelles dénominations.

Les dernières coopératives créées en 1979, les fermes agricoles communales (FAC) et les fermes agro-pastorales d'arrondissement (FAPA) ne connurent pas non plus de succès. L'Etat opta donc pour la décentralisation intégrale du secteur commercial et agricole. Toutes les difficultés nées de la réorganisation du commerce, malgré les erreurs et les insuffisances, relevaient plus de l'organisation et du fonctionnement qu'à une mauvaise orientation économique. Priorité fut donc accordée à la modification de la structure des activités commerciales afin qu'elles répondent mieux aux intérêts des consommateurs et à ceux des producteurs. Des mesures exemplaires furent prises par le gouvernement à la suite des échecs subis par les comptoirs du commerce intérieur et extérieur.

Partant, un acte officiel<sup>391</sup> du Président de la République détermina les conditions d'accès au métier de commerçant et n'accorda l'exercice du commerce qu'aux seuls commerçants habilités. Les conditions de ce décret furent évidemment sévères dans la mesure où la lutte pour la réduction du trafic frauduleux et du nombre d'intermédiaires liés au commerce constituait une priorité pour le gouvernement. Visant une profonde réorganisation des structures du commerce d'Etat, la réforme économique de 1961 fut marquée par la création de quinze<sup>392</sup> autres entreprises nationales d'importation, comme répertoriées dans le tableau ci-dessous.

---

<sup>391</sup>Décret n° 168/PRG du 02/06/1961.

<sup>392</sup>Alain Cournanel évoque, quant à lui, 14 entreprises nationales ; Cf. Cournanel, A., *Op.Cit*, 2012, p. 84.

**Tableau n°7 : Les entreprises nationales du commerce en 1962<sup>393</sup> :**

N°	Entreprises	Secteurs d'activités
01	ALIMAG	Importation de produits d'alimentation générale
02	BATIPORT	Importation de matériels, articles et produits du bâtiment
03	SONATEX	Importation de tissus
04	CONFECTION	Importation d'articles d'habillement confectionnés
05	DROGUERIE	Importation de certaines matières premières, d'articles et de produits d'entretien
06	TRANSMAT	Importation de matériels de transports routier, ferroviaire, aérien et maritime
07	CYCLES DE GUINEE	Importation de cycles à 2 ou 3 roues
08	EMATEC	Importation de matériels techniques, d'articles électroménagers et d'appareils divers
09	ENIMOB	Importation d'articles d'ameublement
10	LIBRAPORT	Importation d'articles de librairie et de papeterie, et des kits de fournitures scolaires
11	ONAH	Importation des hydrocarbures
12	QUINCAILLERIE	Importation d'articles de ménage et de petit outillage
13	AGRIMA	Importation d'engins, d'articles et de produits destinés à l'agriculture
14	PHARMAGUINEE	Importation de produits pharmaceutiques, d'articles et d'appareils médico-chirurgicaux
15	DIVERMA	Importation de toutes autres marchandises n'entrant pas dans les attributions des autres entreprises

Le rôle joué par la création de ces entreprises nationales du commerce fut très positif au regard de l'amélioration sensible de la balance commerciale et de l'interprétation du volume des échanges à l'importation et à l'exportation de la Guinée entre 1958 et 1966, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

---

<sup>393</sup>AM 829 – KEITA, S., *Op.Cit*, 1975, p. 40. A noter que la comptabilité de toutes ces entreprises était coordonnée par le Plan comptable national institué par le Décret n° 477/PRG du 29/12/1961.

**Tableau n°8 : Balance commerciale à l'importation et à l'exportation de la Guinée<sup>394</sup> (en millions de Francs guinéens), de 1958 à 1966 :**

<b>Années</b>	<b>Importation</b>	<b>Exportation</b>	<b>Balance</b>
<b>1958</b>	12 999	4 875	<b>- 8 124</b>
<b>1959</b>	15 276	7 109	<b>- 8 170</b>
<b>1960</b>	12 328	12 745	<b>- 416</b>
<b>1961</b>	17 993	15 175	<b>- 2 818</b>
<b>1962</b>	16 195	11 086	<b>- 5 109</b>
<b>1963</b>	11 389	13 691	<b>- 2 302</b>
<b>1964</b>	12 085	10 611	<b>- 477</b>
<b>1965</b>	12 982	13 318	<b>- 336</b>
<b>1966</b>	13 001	14 377	<b>- 1 376</b>

L'accroissement du volume des exportations à partir de 1958 s'explique par l'apparition de nouveaux partenaires de l'échange dans le paysage commercial national. La baisse intervenue à partir de 1960 est due à la mauvaise commercialisation des produits par les comptoirs du commerce intérieur (CGCI) et extérieur (CGCE), mais aussi et surtout au sabotage du commerce d'Etat par les commerçants privés. Les commerçants privés jouissant de la confiance de l'Etat, se sont servis des fonds de commercialisation mis à leur disposition par GuinExport pour gonfler leurs chiffres d'affaires. Ils s'enrichissaient au détriment du commerce d'Etat et sur le dos de la population. A travers tout le pays, le constat fut amer ; le trafic frontalier prenait de l'envergure, de grandioses constructions immobilières voyaient jour, et l'achat de véhicules neufs meublait leur quotidien.

La conséquence d'une telle situation fut naturellement d'attirer un nombre appréciable de producteurs dans le secteur commercial. Pour contrer cette dérive commerciale nationale face aux commerçants privés, l'Etat guinéen s'emploiera à sauver les intérêts des producteurs et des consommateurs à travers des dispositions annihilant le processus de désagrégation de l'économie nationale, comme l'illustre le Rapport de la politique d'orientation économique du VI<sup>ème</sup> Congrès du PDG (Parti Démocratique de Guinée), en Décembre 1962<sup>395</sup> :

*« Face au commerce privé, il n'y a que l'impératif permanent de servir les intérêts du peuple : acheter les produits sans voler les producteurs, vendre les articles ou les marchandises sans prélever de super-bénéfices ».*

<sup>394</sup>Source : Bulletin spécial des statistiques de la DGSM (Direction Générale des Statistiques et Mesures), Conakry, 1968.

<sup>395</sup>COURNANEL, A., *Op.Cit*, 2012, p. 85.

Au premier trimestre 1963, on assista à la création de cinq autres offices de commercialisation (à la suite de l'Office de la banane et des fruits de Guinée) qui prenaient le relais de GUINEXPORT et de PRODEX à l'intérieur du pays<sup>396</sup> ; il s'agissait de : OBETAIL (pour le bétail), OPEMA (pour les pêches maritimes), OFFICAO (pour le café et les oléagineux), CEREALO (pour les céréales), et PROVIDA (pour les produits divers). Ainsi, l'assouplissement de la réglementation permit aux commerçants d'importer et aux opérateurs privés de monopoliser le secteur des transports ; les difficultés d'approvisionnement ne cessaient cependant de s'accroître. Cette volonté de l'Etat se matérialisera par une série de décrets<sup>397</sup> visant une nouvelle orientation de sa politique commerciale en favorisant la libre concurrence entre les secteurs public et privé<sup>398</sup>, et cela pendant une courte période.

#### **24-1. Évincement du capitalisme étranger dans la gestion du commerce :**

L'impossibilité de modifier un système de traite tient à la nécessité de prendre en compte l'héritage colonial, c'est-à-dire une production agricole orientée vers l'exportation, des insuffisances de l'infrastructure de transport, une organisation existante de collecteurs de transporteurs, d'intermédiaires, etc. parce que ce système de traite s'insère dans le cadre d'un commerce mondial duquel la Guinée indépendante reste dépendante à l'instar de tout pays en voie de développement qui ne possède ni les dimensions territoriales, ni les ressources suffisantes, ni les industries nécessaires à un début d'autarcie. En conséquence de ce maintien de la traite et de l'africanisation du commerce après éviction des sociétés étrangères, quelques gros traitants en place jouissent d'une position avantageuse pour accaparer les super-bénéfices du système.

L'isolement monétaire, dans une économie dépourvue des bases financières, techniques et humaines, d'une accumulation nationale importante engendre nécessairement pénurie et inflation. Il s'ensuit, en raison aussi du manque d'efficacité des systèmes de contrôle, une spéculation et un trafic surtout profitables aux détenteurs de biens ou d'argent, opérant à

---

<sup>396</sup>COURNANEL, A., *Idem*, 2012, p. 86.

<sup>397</sup>Décret n° 009/PRG du 26/01/1963 créant la Commission nationale des licences commerciales ; Décret n° 142/PRG du 18/03/1963 instituant une Commission nationale pour juguler l'inflation.

<sup>398</sup>Plusieurs mesures furent prises dans ce processus de libéralisation du commerce, dont entre autres : délivrance des autorisations d'export – import aux particuliers, suppression des offices et des magasins d'Etat, aide financière accordée par l'Etat aux sociétés et coopératives privées, revalorisation des prix des produits agricoles, etc. ; Cf. COURNANEL, A., *Op.Cit*, 2012, p. 86.

grande échelle<sup>399</sup>. Un traditionnel instinct commercial, joint à une habitude de la traite et du trafic, permet aux plus puissants des Libano-Syriens, déjà implantés sous le système colonial, de tenir sous leur dépendance et dans leur clientèle quelques fonctionnaires d'Etat du commerce de gros et, en échange, de se constituer une fortune importante.

Comme l'organisation du commerce, dans la plupart des pays colonisés, a résulté de pratiques établies non pas en vue d'un développement national harmonisé mais au niveau des groupes d'intérêts particuliers, et que ces pratiques et routines ont fini par s'imposer, l'étude des séquelles de l'ancien régime ne manque pas d'intérêt, lorsqu'on connaît sa volonté de réformer les structures ou les méthodes de travail, que pour des besoins scientifiques pour une étude clairvoyante des mécanismes et des difficultés du commerce sous Sékou Touré.

Si au niveau des villages, l'Etat n'a pas pu, ni souhaité supprimer l'activité des traitants et colporteurs, s'il n'a pas pu trouver des mesures efficaces contre les trafiquants, il a néanmoins contribué à faire disparaître les privilèges des demi-grossistes libano-syriens. En portant un coup au système du commerce colonial, l'indépendance allait affecter non seulement les circuits commerciaux, mais également la situation de tous les agents de ce commerce. Vers 1953, l'Afrique Occidentale Française (AOF) comptait 15 000 Libano-Syriens dont 2 200 en Guinée<sup>400</sup>. Ce petit groupe, victime un moment de la suppression progressive ou de la réduction d'activité des grandes sociétés coloniales dont ils étaient les intermédiaires de traite, possédait malgré tout assez de plasticité pour profiter des aubaines d'une politique hésitante.

Trois facteurs jouèrent cependant contre le développement du commerce des Libanais aussitôt après l'indépendance<sup>401</sup> :

- leur lien étroit avec les compagnies de traite et leur réputation de profiteurs sans scrupule, qui entraîna un contrôle de leur activité commerciale ;
- la préférence qu'accordait aux nationaux une politique d'africanisation des cadres du commerce ;
- l'épuisement progressif des stocks accumulés avant 1958, sans que s'opèrent des réapprovisionnements réguliers et suffisants par des marchandises de qualité équivalente à celles auxquelles le consommateur était habitué.

---

<sup>399</sup>KEITA, N'F., « La Guinée et le phénomène de l'échange », *Journal Horoya*, n° spécial, Mai 1961.

<sup>400</sup>RIVIERE, C., « Les mécanismes de constitution d'une bourgeoisie commerçante en République de Guinée », In *Cahiers d'études africaines*, Vol. 11, n°43, 1971, p. 386.

<sup>401</sup>RIVIERE, C., *Op.Cit.*, 1971, pp. 386-387.



Mais, tandis que le commerce privé français (bazar, magasins d'alimentation ou d'objets d'équipement ménager, commerce de luxe) marquait une régression considérable à partir de 1958, lors de la fuite de beaucoup de résidents étrangers, les Libanais restèrent tout de même prudents en espérant une solution politique. Dans la vague de ceux qui décidèrent les premiers à quitter la Guinée, se trouvaient ceux qui disposaient d'autres entreprises ou capitaux à l'extérieur du pays : à Dakar ou à Abidjan par exemple<sup>402</sup>. Par contre, ceux dont la totalité ou l'essentiel du patrimoine était immobilisé en Guinée se résolurent, soit à demeurer dans le commerce jusqu'à ce qu'ils aient, par quelque moyen, la possibilité de rapatrier leurs capitaux, soit se reconvertir à une activité productive convenablement rémunératrice, notamment en achetant à des prix de liquidation les plantations abandonnées par les Français.

Le consulat du Liban estima à cette époque que la moitié des Libanais présents en Guinée en 1958, l'avaient quittée en 1968<sup>403</sup>. Parmi ces commerçants résidents aux multiples identités (des Syriens, des Libanais, et d'autres ayant adopté la nationalité française ou guinéenne), un millier environ, beaucoup s'étaient alors repliés sur Conakry ou sur quelques villes importantes comme Kindia, Kankan ou Mamou. Leur concentration géographique contribua largement à accroître, au sein de leur communauté, une solidarité qu'ils utilisaient comme moyen de pression sur l'Etat pour l'approvisionnement des produits et marchandises. Un tiers d'entre eux s'étaient reconvertis en planteurs ou en éleveurs de volaille près de Coyah, Kindia, et Mamou ; d'autres en gérants de stations d'essence, en patrons d'entreprises (vulcanisation de pneus, fabrique de valises, boulangerie, bar-restaurant, salon de coiffure), ou bien encore en entrepreneurs de transport. A Conakry, dès que leurs moyens le leur permettaient, beaucoup achetèrent un camion pour effectuer le transport des produits et marchandises, ou un taxi d'occasion dont ils amortissaient le prix en six mois grâce aux chiffres d'affaires qu'ils réalisaient en termes de bénéfice.

Reconvertis à l'une des activités citées ci-dessus, ou devenus de simples détaillants de marchandises obtenues par attribution du Ministère du Commerce, les plus petits commerçants d'entre eux rencontraient des difficultés pour survivre, car ils étaient très désavantagés vis-à-vis de leurs concurrents guinéens par des contrôles inopinés et l'obligation de respecter rigoureusement la législation en vigueur. Les déclarations officielles de 1960<sup>404</sup>,

---

<sup>402</sup>RIVIERE, C., *Idem*, 1971, p. 387.

<sup>403</sup>RIVIERE, C., *Ibidem*, 1971, p. 387.

<sup>404</sup>Journal Horoya, n°1282 du 28 Août 1967.

selon lesquelles le Gouvernement traiterait les Libano-syriens en collaborateurs loyaux ou leur proscrierait leur activité s'ils étaient indisciplinés, n'eurent guère d'effet sélectif à leur rencontre. Néanmoins, tous les commerçants libanais ne furent pas affectés de la sorte en espérant un changement de régime.

Dans le désordre de la politique post-indépendance, il fut facile à quelques Libanais entreprenants de prendre en main certains circuits de traite naguère exploités par des Français, car ils possédaient suffisamment de capitaux pour acheter en fortes quantités, stocker et raréfier artificiellement des marchandises revendues au marché noir. En leur qualité de transporteurs et de commerçants, en même temps, ils provoquèrent avec une intention inflationniste des blocages passagers et sporadiques de la collecte des produits d'une région. A la pression sur le producteur et le consommateur s'ajouta donc celle sur l'Etat, lorsqu'ils agissaient comme réfracteurs et trafiquants, mais surtout parce qu'ils utilisaient, d'une part leur pouvoir financier, d'autre part leurs relations de clientèle établis sous la colonisation avec d'anciens cadres-moyens du commerce devenus des fonctionnaires importants du commerce d'Etat par la magie de l'indépendance, afin de corrompre les nouveaux cadres. En 1968 c'était un secret de polichinelle dans le milieu de la fonction publique guinéenne, que la plupart des commerçants ou opérateurs économiques libanais tentaient de transférer à l'étranger leur capital guinéen par l'achat de devises au prix fort, entre 400 % et 500 % de leur valeur officielle<sup>405</sup>.

En exigeant de tous les commerçants la déclaration d'un certain capital (soit 2 500 000 Francs en moyenne) variable selon les catégories, une dimension minimum pour le magasin de vente (40 m<sup>2</sup> en moyenne) et une caution de garantie (500 000 Francs en moyenne<sup>406</sup>), la loi-cadre de Novembre 1964 qui espérait réduire de 4/5<sup>ème</sup> le nombre des commerçants, ne permettait guère d'exercer le métier de commerçant qu'à ceux disposant d'importants capitaux, dont les Libanais qui surent alors profiter de la réduction de la concurrence des marchands guinéens, en se liant plus étroitement à de hauts fonctionnaires en place. Néanmoins en janvier 1969, l'avenir des commerçants étrangers commençait à s'assombrir dangereusement puisqu'un décret présidentiel leur ordonnait de se reconvertir, dans un délai de deux ans, soit à l'artisanat ou à l'agriculture, et de cesser toute activité commerciale à moins d'avoir adopté entre-temps

---

<sup>405</sup>RIVIERE, C., *Op.Cit*, 1971, p. 387.

<sup>406</sup>AM-375 – DIALLO, A. Telli, « La réorganisation du commerce intérieur et la lutte contre le trafic », Mémoire de diplôme de Fin d'études supérieures, Option Economie – Finances, IPGAN-Conakry, 1972, pp. 56-109.

la nationalité guinéenne<sup>407</sup>, ce qui entraînerait un contrôle plus étroit de leur activité illicite puisque, à n'importe quel moment ils pourraient tomber sous le coup des lois du pays.

Par ce contrôle récurrent sur la majorité des agents de l'inflation, le Gouvernement espérait mener une politique d'assainissement autant qu'une politique d'africanisation. Dans l'attente de l'application d'un tel décret, les plus riches Libanais se résolurent aussitôt à sacrifier une partie de leurs fortunes en achetant des dollars à n'importe quel prix (jusqu'à 800 % en janvier 1970<sup>408</sup>). Quant aux autres, ils se maintenaient encore dans l'attente, exploitant au mieux leurs relations personnelles avec les fonctionnaires guinéens chargés de la répartition des marchandises.

Toutefois, notons que cette première décennie post-indépendance a vu se dégager en Guinée une série de politiques de réforme économique à court terme, traduites ou non dans la réalité. Malgré les efforts nationaux de planification des circuits d'échange et de la profession commerciale, et grâce à l'isolement monétaire qui a créé une psychose de la rareté des produits et marchandises, on pouvait difficilement faire la différence entre la situation d'exploitation commerciale par la colonisation et celle existant après l'indépendance. Au plan structurel, et au sommet de la pyramide sociale, s'est opérée une substitution parmi les détenteurs de monopole, sans que se modifient foncièrement ni les structures ni les mécanismes des échanges, parce que l'Etat, tout en réduisant le nombre d'intermédiaires, n'a pas pu assumer toutes les tâches de transaction à la charge des Libanais et des détaillants, et parce qu'il a maintenu le système de traite hérité du colonialisme.

#### **24-2. Phagocytose du secteur commercial public par le secteur privé autochtone :**

Le secteur commercial étant le plus développé des secteurs de l'économie lors de l'indépendance, il était plausible que les bouleversements d'alors allaient nourrir les espoirs de profit rapide de beaucoup d'autochtones jusqu'ici frustrés par les monopoles des grandes compagnies coloniales. Certes la période de transition, de 1958 à 1960, pouvait s'interpréter comme un début de recentrement économique qui, pour n'être pas du socialisme car ne visant pas à nationaliser tout le commerce, n'en gênait pas moins les commerçants privés provisoirement évincés<sup>409</sup>. Cependant, le sort des institutions commerciales n'était pas joué

---

<sup>407</sup>AM-375 – DIALLO, A. Telli, *Idem*, 1972, p. 58.

<sup>408</sup>AM-375 – DIALLO, A. Telli, *Ibidem*, 1972, p. 59.

<sup>409</sup>RIVIERE, C., *Op.Cit*, 1971, p. 389.

dans leur première année de fonctionnement, et les déficiences de l'organisation politique générale n'allaient ni permettre l'élimination de la fraction de profiteurs déjà introduits dans l'économie, ni favoriser le fonctionnement correct de l'appareil commercial d'Etat.

Tandis que le commerce privé chercha à se nourrir de la spéculation et du trafic, à l'intérieur de la bureaucratie qui, elle, procédait plutôt au gaspillage, au coulage, au trafic d'influence, aux déficits financiers, commença de naître un groupe de gestionnaires du commerce d'Etat, au niveau notamment des entreprises nationales chargées, dans leur spécialité de tous les achats à l'étranger, de la délivrance de licences d'importation aux commerçants privés et de la distribution sur le marché intérieur en tant que grossistes. La variabilité des prix de marchandises selon les saisons joue de même contre les intérêts des producteurs paysans.

Durant la saison des récoltes, le cultivateur, sous la pression des difficultés d'argent, se trouve contraint de vendre son produit, son riz par exemple, à des prix désavantageux afin d'assurer sa survie et celle de sa famille. Les prix s'élèvent au fur et à mesure de l'approche de la période de soudure. C'est alors que les intermédiaires commerçants ayant constitué des réserves de riz durant la saison des récoltes vendent ce riz à des prix exorbitants<sup>410</sup>, au préjudice notamment des consommateurs urbains. La hausse des prix du riz ne profite donc aucunement au producteur, mais seulement au commerçant, sinon elle pourrait stimuler la production rizicole pour le marché. Les commerçants continuent ainsi d'exploiter des techniques d'intervention apprises par la traite coloniale : un peu partout certains stockent les produits en attendant des cours meilleurs.

Dans les localités enclavées où l'apport de produits à exporter est important, des commerçants et transporteurs s'installent aux entrées des marchés pour délester, dès leur arrivée, paysans et paysannes de leurs livraisons et pour les revendre en grosses quantités sur les marchés de Kindia, Labé, Pita, Kankan ou Conakry. Quelques boutiquiers se portent aussi acheteurs, qui vendent ensuite un sac d'arachide ou de riz à un transporteur allant à Conakry. Les marchands de bétail achètent généralement des génisses qu'ils échangent dans le Fuuta-Jaloo contre des bêtes de boucherie selon le procédé de troc suivant : 1 génisse contre 1 taureau de trois ans, plus 2 ou 3 moutons ou chèvres<sup>411</sup>. Forts de leur position, ils peuvent agir comme groupe de pression. En 1963 par exemple, après la baisse imposée de 10 % sur tous les prix au détail, les

---

<sup>410</sup>Par exemple, en Décembre 1966, 1 Kg de riz était vendu 70 FG ; et en Juin 1967 1 Kg de riz se vendait à 350 FG ; Cf. RIVIERE, C., *Idem*, 1971, p. 382.

<sup>411</sup>RIVIERE, C., *Ibidem*, 1971, p. 382.

transporteurs et commerçants du Fuuta-Jaloo et de Kindia protestèrent ainsi, à la faveur de la période de soudure, contre de trop faibles marges bénéficiaires, en stoppant presque leurs ravitaillements de légumes, viandes et produits alimentaires à Conakry, Labé et Kankan<sup>412</sup>.

La politique des prix peu élevés pour certains produits de grande consommation, visant à garantir le niveau de vie des consommateurs et la juste rémunération des producteurs, servit au début les commerçants. Ceux-ci allèrent dans les pays voisins revendre au prix du marché local, c'est-à-dire à des prix supérieurs au marché guinéen, leurs marchandises achetées en Guinée. En retour, ils achetaient des marchandises introuvables en Guinée, et donc vendues à des prix très élevés. Des spéculateurs étrangers participaient au trafic de manière semblable. Malgré la hausse des prix des marchandises et la dévalorisation continue du franc guinéen, l'opération resta avantageuse. En 1966, le kilogramme de coton se vendait 40 francs CFA en Côte Ivoire ; le paquet de cigarettes *Milo* acheté 100 francs guinéens à Conakry et 150 francs guinéens à Kankan, était vendu 100 francs CFA en Côte d'Ivoire<sup>413</sup>.

Le spéculateur qui achetait au taux clandestin, du franc CFA, vendait les marchandises achetées à l'extérieur grâce au franc CFA, à des prix exorbitants en Guinée afin d'engranger de super-bénéfices. Ce processus donna un coup d'accélérateur à la dévalorisation du Franc guinéen, grâce notamment à l'achat de francs CFA avec des francs guinéens aux taux officieux sans cesse croissants (5 fois sa valeur officielle en 1969) par des commerçants désirant exporter des capitaux ; de même que la vente de produits guinéens (café, bétail, palmistes, etc.) sur des marchés extérieurs, et fût-ce au-dessous du prix normal, afin d'acheter avec la somme obtenue des produits introuvables en Guinée.

Ces phénomènes nous montrent comment sont reconduits les mécanismes de la traite, notamment le double bénéfice sur l'achat des produits et sur la vente des marchandises. Depuis 1963 surtout, la spéculation sur les prix battait son plein et les marchandises presque introuvables sur le marché local parvenaient au consommateur final à un prix super-gonflé et bien supérieur à celui du commerce colonial<sup>414</sup>. Sans compter que ces marchandises ont subi des taxes douanières plus élevées (de 35 à 160% selon les articles) et qu'elles ont circulé entre des intermédiaires spéculant sur l'irrégularité et la parcimonie des arrivages qui entraînent l'irrégularité des cours et le sentiment constant de rareté. Certes, dans le circuit des

---

<sup>412</sup>RIVIERE, C., *Op.Cit.*, 1971, pp. 382-383.

<sup>413</sup>RIVIERE, C., *Idem*, 1971, p. 386.

<sup>414</sup>AM-375, DIALLO, A. Telli, *Op.Cit.*, 1972, pp. 58-61.

marchandises importées en grosses quantités, le nombre des intermédiaires a diminué depuis l'indépendance, mais l'inflation des prix de détail prouve que chacun d'entre eux prélève une part de bénéfice plus importante que dans le système colonial. Désavantagés par l'évolution des termes de l'échange entre produits manufacturés et produits agricoles, les paysans du Fuuta-Jaloo et de la Guinée forestière tentèrent de renforcer leur autosubsistance en raison de leurs faibles revenus, car il leur est était impossible d'acquérir au marché noir les produits manufacturés<sup>415</sup>.

Depuis 1960, les ponctions illicites de particuliers dans les ressources publiques en vinrent à faire partie quasi intégrante du fonctionnement de l'administration économique dans toutes les entreprises contrôlées et financées par l'Etat, qu'elles soient à vocation commerciale ou industrielle. Ainsi, l'édification de fortunes particulières s'est opérée surtout à partir de détournements dont les procédés les plus fréquents se sont manifestés durant la décennie de 1960 à 1969<sup>416</sup>. De par leur position stratégique, les directeurs des entreprises d'Etat étaient assurés d'un statut économique puisque, d'une part leur insertion dans le groupe des fonctionnaires leur permettait de conserver leur poste grâce à un jeu d'octroi préférentiel de marchandises rares à leurs collègues de l'administration et des hautes instances politiques. D'autre part, ils appartenaient aux circuits du commerce, et en effectuant la distribution des produits, il leur était beaucoup plus facile d'opérer des détournements ou d'obtenir de substantielles commissions. En d'autres termes, leur statut de contrôleur de l'économie leur assurait la complicité des hommes politiques et leur ouvrait une possibilité d'enrichissement.

Depuis cette date, plusieurs situations de malversation ont été signalées, et parmi ces cas de détournement, les exemples les plus frappants furent, entre autres :

- l'affaire BATIPOINT (Société d'importation de matériels de construction) en 1967, dont l'opération de bons d'achat portant sur des matériaux de construction permettait à certains agents de l'Etat de bénéficier, par le biais des circuits normaux, des disponibilités financières sans paiement d'intérêts et à des fins strictement privées ;
- l'affaire OPEMA (Office National de Pêche Maritime) dans laquelle quinze bateaux de pêche bien équipés rapportaient, en 1967, moins de tonnage de poissons que les deux bateaux rattachés au Frigorifique du port de Conakry, parce que les trois quarts du

---

<sup>415</sup>Conférence nationale de Labé, Décembre 1961. Rapport du Bureau politique national (PDG) sur le commerce régional. Cf. CURNANEL, A., *Op.Cit*, 2012, p. 84.

<sup>416</sup>CURNANEL, A., *Idem*, 2012, pp. 90-91.

produit de pêche des premiers étaient déversés en mer dans les pirogues de particuliers pour être revendus beaucoup plus cher sur le marché local<sup>417</sup>.

L'échec de la vérification des biens, constaté au lendemain du 8 Novembre 1964, marqua les limites de l'action de contrôle étatique. On assista surtout, à cette époque, à l'exclusion des commerçants des postes de responsabilité politique. A côté des commerçants qui durent se reconverter, une importante fraction d'entre eux, officiellement ou non, directement ou indirectement, se maintinrent aux divers stades de la distribution, et le marché officiel continua d'alimenter le marché clandestin rendu plus actif par la pénurie croissante depuis 1965. Comme autrefois, les échanges commerciaux sont donc restés orientés dans un sens fondamentalement contraire aux intérêts des populations.

Comme par le passé, s'était également produite une hémorragie constante de capitaux, du moins des ressources qui ne passaient pas forcément par le commerce d'Etat et n'alimentaient pas le développement national, puisqu'une partie importante des produits comme des marchandises<sup>418</sup> était frauduleusement vendue hors des frontières guinéennes et payée en Francs CFA en Dollars US ou en Livre Sterling. Sans doute, la création des coopératives de consommation et les mesures du 8 Novembre 1964 ont néanmoins contribué à réduire l'action des anciens traitants. Mais à défaut de retirer des bénéfices de la traite traditionnelle, ils ont eu la solution de miser davantage sur les profits issus du trafic.

### **17. Politique socio-économique générale et libéralisme économique « sauvage » sous la Deuxième République (1984-2008) :**

Le changement de régime politique suite à l'avènement de la Deuxième République, le 3 avril 1984, s'est traduit par l'adoption sans équivoque de l'option libérale de développement et la promotion de l'initiative privée. Ainsi, l'État guinéen s'est fixé pour objectif fondamental de développement : « *impulser la croissance économique pour réduire la pauvreté et éradiquer progressivement les contraintes majeures entravant le développement du secteur privé* » ; comme on pouvait le comprendre à travers le discours-programme du chef de l'État, le Général Lansana Conté, le 22 Décembre 1985. Pour matérialiser cet ambitieux programme de

---

<sup>417</sup>RIVIERE, C., *Idem*, 1971, pp. 390-391.

<sup>418</sup>D'après les notes de Claude Rivière, en 1963 la région forestière fournit aux organismes chargés de l'exportation 7 000 tonnes de produits agricoles au lieu des 25 000 tonnes attendues, dont 2 500 tonnes de café à la place des 8 000 tonnes prévues. Cf. RIVIERE, C., *Ibidem*, 1971, pp. 383.

développement, le gouvernement s'est attelé à la création d'un environnement juridique, économique et institutionnel apte à favoriser un développement équilibré et harmonieux du secteur privé générateur de richesses et d'emplois.

Pour y arriver et juguler le « marasme économique » hérité de l'ancien régime, il fallait reconstruire l'économie et les finances du pays et réhabiliter les secteurs de l'éducation et de la santé à travers quelques mesures indispensables : l'assainissement du climat des affaires, le renforcement des capacités humaines chez les entrepreneurs et les agents des services publics de promotion du secteur privé, l'amélioration des conditions d'accès des femmes à l'entrepreneuriat, et l'amélioration des infrastructures de base entre autres.

Dans une logique de transformer ces mesures en actions gouvernementales, des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel virent le jour sous plusieurs phases<sup>419</sup>, et firent soutenus par les institutions de la communauté financière internationale, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, avec l'appui d'autres bailleurs de fonds. La première phase de cette série de programmes, la phase de transition (1986-1988), a démarré avec le programme de réformes économiques et financières (PREF). Elle avait pour objectif de libéraliser l'économie à travers le désengagement progressif de l'État des secteurs de production et de distribution. Cela impliquait le renforcement du rôle de l'État dans ses fonctions d'orientation de la politique économique, d'amélioration de l'environnement réglementaire et institutionnel, ainsi que de promotion du secteur privé, en tant que moteur de la croissance. L'impact positif de ce premier programme fut la reformulation complète de la politique monétaire et bancaire comportant notamment une dévaluation massive (92 %) et un changement de signe monétaire (le remplacement du Syli par le Franc guinéen actuel).

La première phase de cette série de programmes, la phase de transition (1986-1988), a démarré avec le programme de réformes économiques et financières (PREF1). Elle avait pour objectif de libéraliser l'économie à travers le désengagement progressif de l'État des secteurs de production et de distribution. Cela impliquait le renforcement du rôle de l'État dans ses fonctions d'orientation de la politique économique, d'amélioration de l'environnement

---

<sup>419</sup>Phase de transition ou PREF1 (Programme de réformes économiques et financières) : 1986-1988 ; Phase du PREF2 : 1989-1991 et le programme triennal révisé (1991-1994) au titre de la facilité d'ajustement structurel renforcé (FASR) ; Les programmes triennaux : Juillet 1995 à Juin 1998, 1996 – 1999 ; Programme triennal (1998-2000) de Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) ex-FASR ; Programme triennal (Avril 2001-Mars 2004) appuyé par la FRPC (Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance).



réglementaire et institutionnel, ainsi que de promotion du secteur privé, en tant que moteur de la croissance.

Ce sont là quelques ingrédients susceptibles de jeter les fondements pour une croissance économique soutenue et durable, en vue d'accroître la mobilisation des ressources intérieures. L'impact de ce premier programme n'a pas été très salubre face aux attentes de développement économique annoncé. Ainsi, on assista à une reformulation complète de la politique monétaire et bancaire comportant notamment une dévaluation massive (92%) et un changement de signe monétaire. Devaient suivre la fermeture des six banques d'État et la mise en place de banques privées et mixtes, la liquidation de 131 entreprises commerciales sur 171, et la privatisation de 28 entreprises industrielles<sup>420</sup>.

D'autres mesures et réformes portaient sur la promulgation d'un nouveau code des investissements plus libéral, la révision de la fiscalité, la suppression du contrôle des prix et la libéralisation du commerce. En outre, sur le plan social, l'impact des mesures d'ajustement s'est fait sentir sur certaines catégories socioprofessionnelles par la réduction des effectifs de la Fonction publique devant passer de 100 000 à 55 000 fonctionnaires<sup>421</sup>. C'est dans ce contexte que le Bureau d'aide à la reconversion des anciens fonctionnaires (BARAF) a été installé à Conakry, un organisme et un projet chargés d'octroyer des crédits aux « déflatés » et « départs volontaires » de l'administration publique, obligés ou désireux d'aller en affaires en créant leur propre PME (agricole, artisanale, semi-industrielle, commerciale ou de service). Des lignes de crédit domiciliées dans les banques primaires devaient assurer le financement des meilleurs projets. Hormis quelques succès qui se comptent sur le bout des doigts, le programme a enregistré de lourdes pertes de ressources dues notamment au niveau de maîtrise peu élevé des organismes d'appui à la création d'entreprise, et à la faiblesse de la culture entrepreneuriale des agents préférant souvent la sécurité d'un poste dans l'administration, même à bas revenu.

La deuxième phase ou PREF2 (1989-1991) et le programme triennal révisé (1991-1994), au titre de la facilité d'ajustement structurel renforcé (FASR), ont été soutenus par des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux. Il s'agissait de consolider les acquis des réformes précédentes sur la Fonction publique ; l'assainissement de la situation monétaire et des finances publiques ; la restructuration et la privatisation des entreprises publiques dont l'eau,

---

<sup>420</sup> DIAKITÉ, B., *Op.Cit*, 2004, pp. 15-25.

<sup>421</sup> DEVEY, M., *La Guinée*, Paris, Karthala, 1997, pp. 17-25.

l'électricité, le carburant, les PTT ; l'amélioration des indicateurs économiques et financiers. Cette situation a permis de réaliser un taux de croissance de 4% par an, un taux d'inflation de 16,6% en 1992, 4,1% en 1994, un taux de croissance du PIB en terme réel de 5% par an, un déficit des opérations financières de l'État de 8,7% du PIB en 1992 à 7,2% en 1994 (hors dons).

Il fallait aussi réhabiliter l'environnement institutionnel, juridique et réglementaire, promulguer en 1992 le code des activités économiques et le code foncier afin de protéger le droit de propriété. La prise en compte de la dimension sociale de l'ajustement a permis de mettre l'accent sur les projets sectoriels de l'éducation, de la santé, de la formation et de l'emploi, et de l'environnement. Si les objectifs du premier volet du programme n'ont pas été entièrement réalisés, l'atteinte globale de ceux du programme révisé devait aboutir à la signature d'un autre programme plus ambitieux<sup>422</sup>.

Ce programme (de Juillet 1995 à Juin 1998) avait pour principal objectif de réaliser un solde excédentaire de la balance des paiements avec un taux de croissance de 4,6% par an, un taux d'inflation maintenu à 4% et un déficit du compte courant extérieur à 7,8%. Toutefois, très tôt, le programme s'essouffait et des signes de contre-performance dans la gestion des finances publiques apparaissaient, aggravés par une mutinerie dans l'armée<sup>423</sup>. Ce qui conduisit le FMI à suspendre son appui financier et à annuler ce programme. Après avoir imprimé un nouvel élan à l'économie, la Guinée conclura un programme avec le conseil d'administration du FMI. Le programme triennal suivant (1996-1999) se proposait d'accélérer la mobilisation des recettes intérieures et de rationaliser les dépenses publiques, de réaliser un taux de croissance annuelle de 5%, limiter le taux d'inflation à 4%, porter les recettes budgétaires à 12% du PIB (Produit Intérieur Brut). Il se devait aussi de soumettre au régime de la TVA (Taxe sur la Valeur ajoutée) toutes les sociétés minières et leurs sous-traitants.

Le programme triennal (1998-2000) dit de « Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance » (FRPC) ex-FASR et la mise en œuvre de l'initiative PPTE (Pays pauvres très endettés) d'allègement de la dette pour les pays les plus pauvres, à laquelle la Guinée est éligible, ont permis l'amélioration des conditions de vie des populations, la relance de grands projets d'infrastructures et, dans une certaine mesure, des affaires. Des progrès ont été constatés notamment dans la réforme de la Douane et le contrôle des exonérations,

---

<sup>422</sup>Guinée, *L'Économie guinéenne*, Magazine de l'Économie guinéenne, n° 06, Janvier 1998.

<sup>423</sup>Magazine de l'Économie guinéenne, *Op.Cit*, 1998.

l'unification du taux de change, la mobilisation des recettes et le démarrage d'une stratégie cohérente de réduction de la pauvreté. Des avancées significatives sont aussi constatées : amélioration de la gestion des dépenses publiques ; privatisation, désengagement et restructuration des grandes entreprises publiques, dont les mines, l'eau et électricité ; amélioration de la bonne gouvernance avec les volets lutte contre la corruption, renforcement de la transparence et application des jugements ; instauration d'un marché aux enchères des devises<sup>424</sup>.

Cependant, la situation économique a été aggravée par l'insécurité dans la sous-région provoquée par des incursions meurtrières de rebelles sierra-léonais et libériens, entraînant des dépenses de sécurité et les dépenses liées à l'afflux de populations de réfugiés et déplacés. Cela a réduit les avoirs extérieurs nets et amenuisé les réserves en devises de la Banque centrale. Il faut mentionner l'inflation consécutive à la hausse des produits pétroliers à la pompe, ainsi que l'interruption de l'exploitation de l'or et du diamant. Le programme triennal actuel (avril 2001-mars 2004) appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) va accélérer les réformes<sup>425</sup>. Par exemple, dans le cadre de la politique de désengagement de l'État du secteur parapublic et avec l'appui de la Banque Mondiale, le gouvernement réduira sa participation pour la céder au secteur privé dans une vingtaine d'entreprises à privatiser : cession d'actifs pour 14 entreprises dans lesquelles l'État est actionnaire unique et cession d'actions pour les autres dans lesquelles l'État participe au capital.

Ce survol de l'évolution globale de la Guinée et de son impact sur le secteur privé depuis la colonisation jusqu'au second régime de la Guinée indépendante, montre que le pays est toujours en transition, d'une économie dirigée favorisant le développement de sociétés d'Etat déficitaires et non compétitives vers une économie de marché. Le développement des activités commerciales et du secteur informel, ainsi que le redressement progressif de la production agricole, ont contribué au relèvement du taux de croissance.

### **27-1. La Réforme monétaire et bancaire :**

Le changement de régime augure, à partir d'avril 1984, une phase de libéralisation économique caractérisée par la réforme monétaire, la réorganisation du secteur bancaire et la

---

<sup>424</sup>Magazine de l'Économie guinéenne, *Idem*, 1998.

<sup>425</sup>DIAKITÉ, B., *Op.Cit*, 2004, pp. 15-25.

libéralisation des prix avec la suppression progressive des subventions aux produits de base et aux services publics. En même temps, les autorités procèdent à la mise en place d'un cadre juridique et administratif devant permettre la substitution des opérateurs privés aux sociétés de commerce, d'industries et de services étatiques. Le nouveau régime au pouvoir à partir de 1984 ouvre une ère de libéralisation caractérisée par la réforme monétaire, la suppression progressive des subventions aux denrées de base et le retrait de l'Etat du secteur industriel et commercial. Si dans un premier temps, des mesures incitatives à l'importation de biens de consommation sont mises en place, à partir de 1987, de nouvelles dispositions restrictives voient le jour. Elles visent à limiter l'hémorragie de devises provoquée par la hausse rapide du volume des importations.

**27-1-a. La réforme monétaire :** C'était évidemment une mesure fondamentale, la réforme monétaire s'effectua en plusieurs étapes<sup>426</sup> :

- En 1984, 60% de la masse monétaire échappe au circuit bancaire et les commerçants doivent se financer à l'étranger, les banques manquent de devises mais aussi de monnaie locale. La décote du Syli sur le marché parallèle est de 1 FF pour 10 Sylis.
- En Octobre 1985, la réforme monétaire s'ébauche avec la mise en place d'un double marché du Syli. La vente par les détenteurs de devises à un taux plus proche de celui du marché parallèle (sur la base de 1 FF = 36 Sylis, au lieu de 1 FF = 3 Sylis à l'ancien taux officiel). La dévaluation accompagnée du changement de monnaie s'effectue dans le cadre d'un double marché des changes. Pour les transactions privées, un système de vente hebdomadaire des devises aux enchères plafonné à 200 000 \$ US est mis en place par la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG).
- Le 22 décembre 1985, fermeture des banques d'Etat, à l'exception de la Banque Centrale (BCRG). Les opérations commerciales passaient dorénavant par la Banque Islamique de Guinée (BIG), la Banque Internationale d'Afrique et de Guinée (BIAG), la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie en Guinée (BICIGUI) et la Société Générale de Banque en Guinée (SGBG).
- Le 6 janvier 1986, remplacement du Syli par le Franc guinéen sur la base de la parité : 1 GNF = 1 Syli avec institution d'un double système de marché des changes : taux de

---

<sup>426</sup>Ministère du Plan, « Situation économique et conjoncturelle au 30 Juin 1987 », Conakry, Décembre 1987, pp. 40-46.

change sur la base de 1 \$ US = 300 GNF pour les transactions officielles et fixation par système d'enchères pour les transactions commerciales et privées. En juin 1986, les deux taux de change sont finalement unifiés.

Ainsi, le Franc guinéen redevenait pour la deuxième fois la monnaie nationale (après le Syli), le taux de la dévaluation étant de 1 400% : « *Les opérations d'échange des billets et de liquidation des banques ont permis d'établir une statistique de la situation monétaire à la date de référence du 6 janvier 1986. Depuis plusieurs années, du fait d'erreurs dans l'enregistrement des quantités de billets, les documents de situation monétaire produits étaient totalement déséquilibrés. Il est donc possible maintenant de présenter des statistiques monétaires valables*<sup>427</sup> (...) ».

La masse monétaire était faible, et la quasi-absence de monnaie scripturale traduisait à quel point les dernières années de la Première République s'étaient traduites par une profonde démonétisation. On remarque par contre qu'à peine la nouvelle monnaie instaurée, sa masse s'était accrue de 110% en dix-sept mois. Le service de la dette pour 1986 était très allégé du fait du rééchelonnement des versements initialement prévus pour 1986, année pour laquelle le budget, excédentaire de 2,3 milliards GNF, avait permis au Trésor public de se désengager d'autant vis-à-vis de la Banque centrale<sup>428</sup>.

### **27-1-b. Le désengagement de l'Etat du secteur commercial :**

Le 3 avril 1984, la Guinée comptait 131 entreprises nationales commerciales chargées de l'importation, de la distribution et de l'exportation des produits locaux. Le processus de libéralisation ébauché par le précédent régime se radicalise avec une série de mesures. Toutes les fonctions d'importation, d'exportation et de distribution, à l'exception du secteur minier, sont privatisées. La société d'Etat, IMPORTEX, détenant le monopole de l'importation des produits de base et de l'exportation des produits agricoles, est dissoute. En 1986, 123 entreprises commerciales sont supprimées. Les 8 autres sociétés restent contrôlées par l'Etat et exercent leurs activités en concurrence avec les privés, à l'exception de l'ONAH (Office National des Hydrocarbures) pour le carburant et de DIVERMA pour les armes et munitions qui bénéficieront d'une situation de monopole. L'ONAH est actuellement en voie de devenir une société mixte avec la participation de SHELL, AGIP et TOTAL.

---

<sup>427</sup>Ministère du Plan, *Op.Cit*, Décembre 1987, p. 41.

<sup>428</sup>COURNANEL, A., *L'économie politique de la Guinée (1958-2010). Des dictatures contre le développement*, Paris, L'Harmattan, Collection Études Africaines, 2012, pp. 188-189.

En décembre 1985, sur la base d'un crédit CCCE (Comptable Centralisateur des Comptes de l'Etat), une société d'économie mixte, la SGC (Société Guinéenne de Commerce) associée à la CFAO (Compagnie Française d'Afrique de l'Ouest) et à la SCOA (Société commerciale pour l'Ouest-africain), est créée. Son objectif est d'importer les denrées de base et de garantir la régularité de l'approvisionnement dans le cadre d'un marché libre, et dans celui de contrôler la variation des prix de vente. Mais la SGC n'interviendra uniquement qu'une année durant, de janvier à septembre 1986, en concurrence avec les opérateurs privés ; les années suivantes, ces derniers auront progressivement la mainmise sur la quasi-totalité des importations commerciales.

## **27-2. Les privatisations des entreprises et sociétés d'Etat :**

A l'issue des deux programmes de réformes économiques et financières (PREF1 : 1986-1988 et PREF2 : 1989-1991), on assiste à une série de privatisation des entreprises et sociétés d'Etat. Alors qu'une seule entreprise avait été concernée en 1989, en 1990 on assiste à la fermeture des six banques d'État et la mise en place de banques privées et mixtes, la liquidation de 131 entreprises commerciales sur 171 et la privatisation de 28 entreprises industrielles<sup>429</sup>. Dans les années 2000, la création de l'Unité de privatisation a entraîné le processus de privatisation des entreprises dans une phase beaucoup plus aboutie dont la mise en œuvre fut confiée au Ministère de l'Economie et des Finances. Ainsi, plusieurs entreprises ont été dégagées du secteur d'Etat soit par la liquidation pure et simple, soit du fait de leur situation déficitaire.

En 2006<sup>430</sup>, un nombre important d'entreprises ont été privatisées dans divers secteurs : bancaire (BICIGUI), des Assurances (UGAR), de la manutention et des Hydrocarbures (SOMCAG), des transports (SOMIDRAT et SOGUIRUSSE), et industriel (SOPRAG). Ces entreprises ont été privatisées dans l'objectif de renflouer les caisses des finances publiques, avec la vente d'une partie des actions de l'Etat guinéen. Par ailleurs, l'Etat a vendu les actifs de l'imprimerie Patrice Lumumba et de 7 salles de cinéma situées un partout dans le pays (REX, VOX, Liberté, etc.). Ce processus de « privatisation sauvage » se poursuivra de manière beaucoup plus catastrophique avec la vente des sociétés minières :

*« L'usine de Friguia qui valait 894 millions de dollars (évaluation du Cabinet Ernst & Young), a été vendue 22 millions de dollars, soit 40 fois moins ! La société minière de Dinguiraye, évaluée à 100 millions de dollars, a*

---

<sup>429</sup> DIAKITE, B., *Op.Cit*, Février 2004, p. 22.

<sup>430</sup> COURNANEL, A., *Op.Cit*, 2012, p. 210.

été vendue 12 millions. La société Ashanti Guinée, estimée à 50 millions de dollars, a été vendue 7 millions. Ces trois contrats ont entraîné plus d'un milliard de dollars de perte pour la Guinée, tandis que quelques notables du pouvoir ont touché d'énormes pots-de-vin<sup>431</sup> ».

### **27-3. Mesures incitatives puis restrictives à l'importation de biens de consommation :**

Concernant les mesures visant à influencer la structure et le volume des importations, il faut distinguer deux phases<sup>432</sup>.

La première phase de 1985 à 1987 fait suite à une situation de pénurie de biens de consommation à laquelle il convient de remédier par une série de mesures incitatives comme :

- L'exonération de toutes taxes de douanes et de péréquation des denrées de base comme le riz, l'huile, le sucre, la farine, la tomate concentrée, le lait et la viande ;
- La réduction à 50% des droits de taxes d'entrées pour les matériaux de construction ;
- La suppression des licences d'importation et des taxes de péréquation ;
- La domiciliation des formalités pour les transactions commerciales avec l'extérieur auprès des banques commerciales à la place du Ministère du Commerce ;
- L'agrément des banques Massraf Fayçal Al Islami, BIAG (Banque Internationale pour l'Afrique en Guinée), BICIGUI (Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Guinée) et la Société Générale de Banque en Guinée (SGBG) sont autorisées à acheter des devises étrangères auprès de la BCRG (Banque Centrale de la République de Guinée) ;
- La création au niveau de la BCRG, d'un guichet n°1 destiné aux transactions officielles de l'Etat et d'un guichet n°2 destiné aux transactions commerciales privées.

La deuxième phase démarre en janvier 1987, elle correspond à une volonté de sélectionner les importations, de limiter la fraude fiscale et l'hémorragie de devises occasionnée par des importations massives. Un certain nombre de mesures restrictives sont mises en avant :

- La priorité à la couverture des importations d'intrants agricoles, de pièces détachées, de matériaux de construction et de biens d'équipement par les banques commerciales. En revanche, l'interdiction pour celles-ci de couvrir l'importation de biens de luxe ;

---

<sup>431</sup>Alpha CONDE « Un Africain engagé », Jean Picollec (éditeur), 2010, cité par CURNANEL, A., *Idem*, 2012, p. 210.

<sup>432</sup>KANDE, F., « Politique d'approvisionnement en produits importés de la République de Guinée : cas spécifique du riz », In *Séminaire national sur la nouvelle politique commerciale de la Guinée et ses impératifs*, Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, Conakry, 15 au 20 octobre 1990.

- L'obligation, à partir d'août 1989, pour les opérateurs privés de présenter le quitus fiscal correspondant aux impôts de l'année précédente et la quittance douanière relative au dossier d'importation pour accéder au marché aux enchères des devises ;
- La limitation, à partir de septembre 1989, des crédits affectés aux importations de riz, de sucre et de farine à 30% maximum de la valeur CAF (Coût, Assurance et Fret).

Cette politique de stabilisation économique et d'ajustement structurel correspondait ainsi à la phase de libéralisation du commerce, favorisée par l'implication des bailleurs de fonds. En conséquence, la société nationale d'import-export, IMPORTEX, est dissoute ; la Chambre de commerce est créée et le secteur bancaire réorganisé. Avec la suppression progressive des subventions aux produits de base et aux services publics, les prix sont libéralisés. En 1984, la masse monétaire échappant au circuit bancaire est évaluée à 60%, les commerçants obtiennent leurs financements de l'étranger, les banques manquant non seulement de devises mais également de monnaie locale. La décote du Syli (monnaie guinéenne sous Sékou Touré) sur le marché parallèle est de 1 \$ US pour 10 Syli. La réforme monétaire d'octobre 1985, avec l'avènement du Franc guinéen (GNF), instaure un double marché du Syli. La dévaluation accompagnée du changement de monnaie s'effectue dans le cadre d'un double marché des changes : les deux taux seront finalement unifiés en juin 1986<sup>433</sup>.

Au cours de cette période, on assiste à un retour en force de l'Occident, notamment de la France, non seulement dans le secteur bancaire<sup>434</sup> mais également dans le secteur commercial. Souhaitant une réconciliation nationale, le Président Lansana Conté affirmé a affirmé, en 1984, la nécessité de promouvoir sans discrimination tous les opérateurs économiques désireux d'investir en Guinée quelle que soit leur origine, rompant ainsi avec les pratiques d'exclusion ethnique et raciste du précédent régime. Cette volonté louable d'instaurer un consensus politique supposait que le nouveau pouvoir ait les moyens de satisfaire ou de contrôler les appétits des différents groupes qui s'affirmaient à la faveur du changement. Si les premières années, marquées par l'importance de l'aide étrangères, correspondent à un

---

<sup>433</sup>LAMBERT, A., *Op.Cit*, 1991, pp. 487-508.

<sup>434</sup>Création de la SGBG (Société Générale de Banques en Guinée) détenue à 60% par des banques européennes notamment la Société Générale. Création de la BICIGUI (Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie en Guinée) dont 60% du capital est détenu par des partenaires étrangers en particulier par la Banque Nationale de Paris (BNP-Paribas). Enfin création de l'UIBG (Union Internationale de Banque en Guinée) dont 51% du capital est détenu par le Crédit lyonnais.



retour de la croissance, l'année 1988, dans un contexte de crise de tensions sociales et d'opposition à l'intervention des bailleurs de fonds étrangers, inaugure une politique plus nationaliste.

Du fait du libéralisme, le pays a attiré, après 1984, des commerçants guinéens de l'étranger et des commerçants venus du Sénégal, de Côte-Ivoire ou du Mali, ainsi que des entrepreneurs français projetant d'investir dans l'industrie. D'autres hommes d'affaires, venus d'horizons divers, ont également investi dans l'importation du riz, produit largement consommé dans le pays. Il constitue en effet la base de l'alimentation des populations et l'écoulement des stocks est rapide, ce qui favorise la forte rentabilité du capital investi. Malgré le vent du libéralisme qui soufflait sur l'économie guinéenne, le riz reste aujourd'hui encore, objet de spéculation comme il l'a régulièrement été sous le régime de Sékou Touré, et générer d'importants bénéfices. C'est aussi une denrée réexportable dans les pays consommateurs limitrophes, notamment le Mali et le Sénégal, où son prix est attractif du fait des politiques protectionnistes.

Enfin au niveau international, le prix du riz étant en baisse depuis 1986, il autorise des marges bénéficiaires confortables. L'importation et la commercialisation d'un tel produit représentent en quelque sorte une rente dont le contrôle et le partage constituent réellement un enjeu. Si sous le régime de Sékou Touré, cette rente était accaparée par l'Etat, qui en partageait les avantages avec les commerçants dans le cadre de la distribution et du marché noir, avec la libéralisation des importations, celle-ci lui échappe officiellement. Comme on a pu le constater sous l'ancien régime, certains fonctionnaires tirent encore profit de l'importation et de la commercialisation du riz. Dans un nouveau contexte d'agitation socio-économique croissante face à un pouvoir politique peu ambitieux dans la mise en œuvre du processus de démocratisation attendu, les hommes d'affaires n'ayant encore affirmé qu'une volonté de prise de pouvoir économique, seront sans doute tentés de manifester leur poids politique.

### **18. Commerce transfrontalier et flux monétaires :**

Avec le retrait des États de la commercialisation, et celui, lié à la crise économique, des sociétés d'import/export européennes, issues des anciennes sociétés de traite, les grands commerçants africains prennent en quelque sorte leur revanche sur l'histoire et se retrouvent en position officiellement dominante sur les marchés africains. Tout en étant insérés dans le marché mondial, ils opèrent, au niveau du continent, dans un contexte particulier, marqué par l'atomicité et l'irrégularité de l'offre, le caractère fluctuant des politiques et l'incertitude des

conditions commerciales. Pour faire face à cet environnement instable, ils mettent en œuvre, comme on le verra plus loin dans le chapitre VII, des stratégies plus ou moins « complexes » dans lesquelles l'économique doit partager sa place avec le social, le religieux et le politique, et où les relations d'opposition/clientèle avec l'Etat les conduisent à jouer sur plusieurs circuits, officiels, parallèles et clandestins<sup>435</sup>.

Ce sont ces stratégies et l'organisation des commerçants en réseaux qui confèrent une structure particulière aux marchés céréaliers ouest-africains<sup>436</sup>, mais pas seulement. Dans cette approche : « *les marchés régionaux ne sont pas considérés uniquement comme le résultat des relations interétatiques, ni uniquement comme l'application d'une économie de marché où les échanges seraient le résultat des différences de prix. Les marchés sont étudiés au travers des intervenants actifs qui les animent, c'est-à-dire : les commerçants en situation de concurrence imparfaite, les Etats aux interventions complexes et instables, les groupes sociaux faisant pression sur les Etats pour modifier les prix et les revenus*<sup>437</sup> ». L'importance du trafic de l'or, de l'importation et de la réexportation du riz en Guinée nous conduit inévitablement à aborder l'aspect des flux monétaires parallèles, à décrire le mode de fonctionnement des marchés de change et à mesurer l'impact de ces échanges sur la situation monétaire du pays.

### **29-1. Les flux monétaires parallèles :**

L'offre en devises sur le marché parallèle provient de la réexportation du riz<sup>438</sup> et de la farine, des exportations clandestines d'or<sup>439</sup>, de café et des transferts des émigrés travaillant dans les pays de la zone Franc (il s'agit du franc CFA). Le marché parallèle des devises permet de

---

<sup>435</sup>EGG, J., IGUE, J.O. & COSTE, J., *Échanges régionaux, commerce frontalier et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest : méthodologie et premiers résultats*, Paris, INRA-IRAM-UNB, 1988, 69 p.

<sup>436</sup>EGG, J. & GRÉGOIRE, E., « Les marchés céréaliers », In BOSCH, P.M. et al. (éds.), *Le développement agricole au Sahel. Milieux et défis*, Tome I, Montpellier, Cirad, 1992, pp. 151-177.

<sup>437</sup>COUSSY, J. & HUGON, P., *Intégration régionale et ajustement structurel en Afrique sub-saharienne*, Paris, Ministère de la Coopération et du Développement, Collection Etudes et Documents, 1991, 307 p.

<sup>438</sup>Si on considère le prix d'un sac de riz au Mali évalué à 180 FCFA en 1989 (prix en gros), les réexportations évaluées à 50 000 tonnes correspondent à une entrée en devises de :  $180 \times 50\,000 \times 1000 = 9\,000\,000\,000$  FCFA. Cf. LAMBERT, A. & DIALLO, A., *Les grands acteurs du commerce du riz face à la libéralisation en Guinée*, Conakry, OCDE-CILSS, 1991, pp. 25-27.

<sup>439</sup>Selon les chiffres rapportés par Agnès Lambert, entre 1986 et 1989, 11 tonnes d'or sont frauduleusement vendues chaque année au Mali ; le prix du gramme étant à Bamako de 3500 FCFA, cela correspond à l'équation :  $3\,500 \times 11 \times 1000 \times 1000 = 38\,500\,000\,000$  FCFA. Cf. LAMBERT, A. & DIALLO, A., *Op.Cit.*, 1991, pp. 25-27.

satisfaire une forte demande en réserves de change non couvertes par les allocations prévues par les banques. Ce marché fonctionne avec un faible écart de 10% par rapport au taux pratiqué par les banques.

Les principaux marchés parallèles de change sont situés dans les grands centres commerciaux que sont : Conakry, Kankan, Siguiiri, Gueckédou, Labé, Mamou, Pita ; mais aussi dans certains marchés importants des villages du Fuuta-Jaloo, comme Timbi-Madina, Popodaara, Thianghel-Bori, Kountoubhel. Quant aux marchés de devises de Kankan et de Siguiiri, les grands commerçants sont d'importants pourvoyeurs de devises non seulement pour les importateurs de Conakry, mais aussi pour les commerçants-grossistes peuls de Labé ; cela est rendu possible grâce à l'exportation de l'or mais aussi à la réexportation du riz vers le Mali. Les Peuls commerçants de Labé viennent s'approvisionner en franc CFA (XOF) à Kankan dans le but d'importer des cigarettes du Sénégal. Les marchés de change du Fuuta-Jaloo sont également très actifs. Le dimanche, jour du marché hebdomadaire de Timbi-Madina, les échanges affluent de tout le Fuuta en quête de devises. Il s'agit de cambistes professionnels, mais aussi de grands commerçants détenant d'importantes quantités de francs guinéens (GNF). Les devises sont fournies par les Guinéens originaires de cette zone et travaillant dans les pays voisins ou faisant du commerce entre le Sénégal et la Guinée, depuis le régime de Sékou Touré.

Ce sont ces marchés de change qui, par leur dynamisme, déterminent le fonctionnement du marché parallèle. Le marché hebdomadaire de Timbi-Madina serait le principal lieu où se fixe le cours parallèle du XOF en Guinée<sup>440</sup>. Ainsi, le marché parallèle des devises en Guinée rend les opérateurs économiques indépendants du système bancaire officiel. En même temps, le faible niveau de nationalisme des commerçants (héritage du premier régime), le développement exceptionnel de la corruption, et la dépréciation constante du Franc guinéen<sup>441</sup> rendent les opérateurs guinéens réticents à investir en Guinée, mais les incitent plutôt à placer leurs avoirs dans les pays de la zone CFA. Dans de telles conditions, le profit que procure le marché parallèle des devises renforce plutôt la situation monétaire de ces derniers pays.

---

<sup>440</sup>LAMBERT, A. & DIALLO, A., *Op.Cit*, 1991, p. 27.

<sup>441</sup>Entre 1986 et 1989, le Franc guinéen a connu une dépréciation de 35,4 % par rapport au dollar US, et de 50,4 % par rapport au FCFA et au Franc français. Cf. LAMBERT, A. & DIALLO, A., *Idem*, 1991, p. 27.

## 29-2. Impact du commerce transfrontalier sur la situation monétaire :

La conséquence de cette situation est qu'en dépit de l'importance des échanges, la masse monétaire reste relativement peu élevée comparativement à des pays fortement axés sur le commerce frontalier comme le Bénin. En 1989, cette masse monétaire n'est que de 109 milliards GNF en Guinée pour un budget de 317 milliards GNF, alors qu'au Bénin, elle s'élève à 97 milliards de FCFA pour un budget de 75 milliards de XOF<sup>442</sup>.

Par ailleurs, la comparaison du volume de billets de devises triés à la Banque Centrale de Guinée avec celui des billets triés à la Banque Centrale de Cotonou, indique que peu de monnaies étrangères transitent par la BCRG en dépit de l'importance des échanges frontaliers. Ainsi, la circulation des devises à travers les institutions gouvernementales guinéennes est faible, et le concours apporté par la Banque Centrale aux importations de riz notamment, rejailit faiblement sur la situation monétaire. Le très faible profit que procure à l'Etat le système de soutien aux importations a incité la Banque Centrale à tenter de modifier la politique de crédit en ramenant le concours des banques de 70% à 30% pour les importations de riz<sup>443</sup>.

Les réformes économiques de 1985 et 1986 ont fait disparaître la spéculation monétaire, la pénurie organisée des biens de consommation et le marché noir qui constituaient les fondements de l'accumulation pendant le régime précédent. En même temps, la libéralisation des importations a permis aux hommes d'affaires de mettre à profit la baisse du prix du riz sur le marché international ces deux dernières années. Cependant, dans un contexte de dévaluation constante du Franc guinéen et de limitation d'accès aux devises, la réussite des hommes d'affaires dépend, comme durant la première République, de leur capacité d'accès aux devises dans les pays de la zone Franc. Celle-ci repose sur la possibilité de financer leurs importations à partir du Mali, du Niger ou du Bénin, où ils sont implantés ; mais aussi sur l'exportation d'or et la réexportation de riz vers le Mali et le Sénégal. Enfin, les liens à un Etat extrêmement centralisé, base de l'accumulation sous Sékou Touré, demeurent aujourd'hui intrinsèques à toute réussite commerciale même si, depuis 1984, ils s'établissent selon des modalités quelque peu différentes<sup>444</sup>.

---

<sup>442</sup>LAMBERT, A. & DIALLO, A., *Op.Cit*, 1991, pp. 35-45.

<sup>443</sup>LAMBERT, A. & DIALLO, A., *Idem*, 1991, pp. 35-45.

<sup>444</sup>LAMBERT, A. & DIALLO, A., *Ibidem*, 1991, pp. 45-47.

Les politiques mises en œuvre, qu'elles soient caractérisées par la main-mise de l'Etat sur tous les secteurs de l'économie ou par l'option libérale, n'ont pas fondamentalement modifié la structuration antérieure des espaces marchands. Les politiques économiques de contrôle étatique, menées en Guinée jusqu'en 1985, ont certainement obligé les commerçants à se réorganiser, mais n'ont pas détruit les réseaux marchands antérieurs qui ont continué à opérer dans des espaces transnationaux à partir du commerce de contrebande mené en liaison avec les opérateurs installés dans les pays limitrophes : Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Sierra Leone, Libéria, Gambie, Guinée-Bissau.

Par la suite, l'option libérale mise en œuvre depuis 1985, a certainement permis à nombre d'opérateurs d'intervenir au niveau des importations du marché mondial. Mais les importations de riz restent concentrées entre les mains de quatre ou cinq opérateurs. Avec la libéralisation, les opérateurs multinationaux étrangers peuvent inscrire à nouveau la Guinée dans le champ de leur activité régionale, même si leur insertion dans le marché intérieur rencontre de nombreux obstacles. Quant aux acteurs qui opéraient auparavant à l'insu ou avec la complicité de fonctionnaires du régime de Sékou Touré, la libéralisation n'a fait qu'élargir leur marge de manœuvre<sup>445</sup>.

### **29-3. Le commerce national et international : un oligopole animé et contrôlé par les réseaux des grands commerçants :**

L'organisation des commerçants en réseaux ou en relais a des répercussions sur le mode de fonctionnement des marchés. Les marchés sont transnationaux dans la mesure où les échanges sont organisés par des réseaux marchands internationaux contrôlés par les grands commerçants. Mais, en même temps, les marchés ne sont pas ouverts à la concurrence. Depuis l'avènement de la Deuxième République, le gouvernement guinéen encourage auprès des opérateurs économiques le développement des activités d'importation et d'exportation des marchandises entre la Guinée et les États francophones de la sous-région. Le riz, autour duquel s'est organisé tout le système d'échange transfrontalier avant la décote du Syli et le changement de signe monétaire en 1986, est commercialisé en relais par différents opérateurs organisés en réseaux très structurés dont le lieu d'action varie selon les politiques des prix et

---

<sup>445</sup>LAMBERT, A. & DIALLO, A., *Ibidem*, 1991, pp. 45-47.

l'ampleur de la répression contre la fraude. En 1991, par exemple, les importations frauduleuses représentaient 10% de la consommation sénégalaise<sup>446</sup>.

Ainsi, la réexportation du riz importé en Guinée, vers le Sénégal à partir de Labé, a été dynamisée par la politique libérale mise en place après la mort de Sékou Touré, par le retour des commerçants guinéens exilés, et la venue dans leur sillage de commerçants africains étrangers<sup>447</sup>. La libéralisation des importations de riz en Guinée, en 1986, a incité de nombreux opérateurs privés à s'engager dans une activité aussi stratégique. Mais cette ouverture fut éphémère et les commerçants les plus importants se sont finalement entendus pour se partager leurs zones d'influence en fonction du contrôle que chacun d'eux exerçait sur un secteur d'activité, importation ou distribution, ou sur une région. Ainsi, le marché guinéen du riz importé est partagé entre les grands commerçants peuls, qui contrôlent 54% des importations en 1990, la distribution dans le Fuuta-Jaloo et la réexportation sur le Sénégal, d'une part ; les grands opérateurs étrangers, qui assurent 46% des importations et la distribution à Conakry, les commerçants de Kankan, qui assurent la distribution en Haute-Guinée, et les commerçants maliens, qui assurent la réexportation sur le Mali, d'autre part<sup>448</sup>.

Les échanges entre la Guinée et le Sénégal s'appuient très fortement sur la complémentarité entre les deux pays : d'une part, les énormes potentialités agricoles de la Guinée et, de l'autre, les produits manufacturés originaires du Sénégal ou importés via la Gambie. Les réseaux marchands qui sous-tendent le trafic avec la Guinée paraissent moins denses et moins bien structurés que ceux mis en place de longue date à partir de « l'État-entrepôt ». Néanmoins, les réseaux guinéens ne cessent de se renforcer après plusieurs décennies d'isolement dans lequel les avait plongés Sékou Touré. Les ressortissants de ce pays, implantés généralement à Labé, apparaissent comme les plus gros commerçants du marché de DiaoBé et contrôlent la vente en gros des produits de cueillette et de la pêche. Ils sont les plus gros acheteurs de produits de base sénégalais et des produits manufacturés obtenus auprès de grossistes dakarois. En 1997,

---

<sup>446</sup>OCDE-CILSS, « Échanges céréaliers et politiques agricoles dans le sous-espace ouest (Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Sénégal). Quelle dynamique régionale ? », Séminaire sur les interactions des politiques alimentaires dans le sous-espace Ouest, Bamako, du 27 au 31 mai 1991, 217 p.

<sup>447</sup>LAMBERT, A., *Op.Cit*, 1991, pp. 493-498.

<sup>448</sup>LAMBERT, A. & EGG, J., « Commerce, réseaux et marchés. L'approvisionnement en riz dans les pays de l'espace sénégalais », In *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 30, n°1-2, 1994, pp. 229-254.

plus des trois quarts de ces négociants réalisaient un chiffre d'affaires supérieur à un million de francs CFA par mois<sup>449</sup>.

Dans ce mode d'organisation, accéder à la distribution suppose alors, pour les opérateurs de moindre envergure, d'adhérer à un réseau de clientèle contrôlé par l'un de ces grands commerçants et reposant sur une base ethnique ou sur l'appartenance à un même village. Dans la foulée, les grossistes originaires du Fuuta-Jaloo, de Poorédaka notamment, parvinrent à obtenir des crédits pour la distribution du riz grâce à l'appui de l'opérateur économique Alpha Amadou Diallo (PDG de la SCF), lui-même ressortissant de ce village. Ce mode d'entrée dans l'activité, les financements accordés aux grossistes par les importateurs peuls notamment, renforcent les liens de clientèle et d'allégeance des premiers (qui peuvent difficilement changer de fournisseurs) aux seconds.

Ainsi, la concentration des importations de riz, la capacité de négociation entre grands opérateurs pour le partage de leurs zones d'influence et la structure hiérarchisée des réseaux de distribution sont à la base de la segmentation des marchés. Il n'y a donc pas un, mais des marchés qui correspondent à des aires transnationales de pouvoir, contrôlées par les grands commerçants, et qui fonctionnent chacun de manière protectionniste. Les barrières à l'entrée des marchés, leur segmentation du fait du partage de zones d'influence entre grands opérateurs, de même que la spéculation pour faire monter les prix lorsque ceux-ci sont fixés à un niveau trop bas par le gouvernement, ou lorsqu'ils s'effondrent, sont interprétées dans la théorie économique comme des imperfections du marché<sup>450</sup>. En réalité, ces phénomènes constituent au contraire des réponses adaptées aux contraintes de l'environnement économique dans un marché étroit marqué par le faible pouvoir d'achat des consommateurs.

Durant la période des indépendances, et suivant les mesures de restrictions aux importations imposées par les gouvernements des nouveaux Etats africains, deux espaces rentiers se sont dessinés : l'un composé de commerçants proches du pouvoir ou de parents de dignitaires en place et l'autre composé d'opérateurs sur lesquels les États ont une plus faible emprise<sup>451</sup>. Incapables de protéger leurs frontières, les pouvoirs n'ont d'autre choix que de s'insérer en

---

<sup>449</sup>FANCHETTE, S., LE RENARD, Th., *Relations transfrontalières et Intégration par le bas : la Haute-Casamance et ses voisins*, Orstom, Bel-Air, 1997, 18 p.

<sup>450</sup>LAMBERT, A. & EGG, J., *Op.Cit.*, 1994, pp. 229-254.

<sup>451</sup>FANCHETTE, S., « Désengagement de l'État et recomposition d'un espace d'échange transfrontalier : la Haute-Casamance et ses voisins », In *Autrepart*, n°19, 2001, pp. 91-113.

amont des filières de transit ou de négocier la protection occulte qu'ils accordent aux réseaux marchands dominant ces échanges<sup>452</sup>. Le pouvoir de ces lobbies qui monopolisent le commerce d'import-réexportation est tellement important qu'il a pu faire échouer le projet de confédération entre le Sénégal et la Gambie, en 1989<sup>453</sup>.

En Guinée, la progression des réexportations depuis 1985 est surtout la conséquence de la présence, dans les oligopoles d'importation, de commerçants étrangers ou d'opérateurs économiques guinéens ayant vécu dans les pays limitrophes fuyant les exactions du régime de Sékou Touré<sup>454</sup>.

### **19. Le commerce transfrontalier dans un contexte politico-économique régional instable, recomposition des espaces et dynamique migratoire :**

L'instabilité politique des zones frontalières se répercute sur les modalités des échanges et leur nature. Selon les conditions politico-économiques des pays frontaliers, les flux marchands s'inversent, se déplacent ou s'éteignent. La région de l'Afrique de l'Ouest a été secouée, pendant plusieurs décennies, par des crises politiques et économiques<sup>455</sup> qui ont été tout autant à l'origine du dynamisme des échanges commerciaux transfrontaliers que de leurs fluctuations, voire de leur tarissement. Au sein de la sous-région, la Haute-Casamance bénéficie d'une stabilité politique et économique et d'une qualité de services relative que peuvent lui envier ses voisins. Le Fouladou, par exemple, a été considéré comme un *Eldorado* pour les Peuls de Guinée. Les crises récurrentes Guinée-Bissau et en Guinée lui ont largement profité et il demeure l'axe privilégié pour l'approvisionnement en denrées et produits manufacturés en provenance de l'extérieur *via* la Gambie ou Dakar<sup>456</sup>. Organisés par des axes de communication inconstants et polarisés par des places commerciales mobiles, les espaces frontaliers ne sont assurément pas des pôles de développement durables. Le fait qu'ils tirent

---

<sup>452</sup>GREGOIRE, E., & LABAZEE, P., « Approche comparative des réseaux marchands contemporains », in *Grands Commerçants d'Afrique de l'Ouest*, Karthala-Orstom, 1993, p. 32.

<sup>453</sup>FANCHETTE, S., *Op.Cit*, 2001, pp. 91-113.

<sup>454</sup>OCDE-CILSS, *Op.Cit*, 1991, 217 p.

<sup>455</sup>Crises sociale et économique durant le règne de Sékou Touré en Guinée de 1958 à 1984 ; guerre de libération en Guinée-Bissau, de 1963 à 1974, suivie de la difficile constitution d'un régime à économie administrée ; rébellion en Basse Casamance de 1982 à 2007 ; échec de la confédération sénégalienne en 1989 ; guerres civiles au Liberia et en Sierra Leone des années 1990 ; dévaluation du franc CFA en 1994 ; crise politico-militaire ivoirienne de 1999 à 2010, etc.

<sup>456</sup>FANCHETTE, S., *Op.Cit*, 2001, pp. 91-113.



leur dynamisme d'une seule activité, le commerce, les rend particulièrement vulnérables en cas de retournement de conjoncture<sup>457</sup>.

Depuis les années soixante-dix, le foisonnement des places de commerce en Haute-Casamance et dans les régions voisines et le dynamisme des échanges transfrontaliers depuis la libéralisation des économies nationales témoignent des réponses données par les populations locales, mais surtout par les grands négociants et les descendants des *Dyula*, au désengagement de l'État dans l'économie<sup>458</sup>. L'effet positif des frontières sur le commerce et son caractère stimulant sur le plan économique ont été décrits par de nombreux chercheurs, notamment John IGUE<sup>459</sup>. Au niveau local, les populations frontalières peuvent s'approvisionner à bas prix ou écouler leurs productions agricoles et maraîchères dans les pays voisins. La plupart des marchés de faible envergure ne fonctionnent pas durant l'hivernage, en raison de la diminution radicale de la solvabilité des populations villageoises. Une exception est néanmoins faite pour les marchés à bétail qui restent en pleine activité ; les éleveurs peuls sont obligés de déstocker une partie de leurs troupeaux pour couvrir leur déficit alimentaire.

Le grand marché international de DiaoBé constitue une plaque tournante pour le commerce interrégional sans impact notable sur la distribution des biens issus de la région. La plupart des marchandises ne font qu'y transiter et les opérateurs qui en contrôlent la distribution sont originaires du Nord du Sénégal, de Mauritanie et du Fuuta-Jaloo ; ils sont rompus à la culture commerciale et sont plus aguerris. De nombreuses localités doivent en partie leur dynamisme démographique et spatial à l'activité commerciale. Ainsi, le village de Darou-Saloum Manda a connu ces dernières années d'importantes mutations de son paysage. Cette localité créée au début des années 1980 est devenue une plaque tournante de la circulation marchande mobilisant des marchands en provenance de la Gambie, de la Guinée et du Sénégal<sup>460</sup> ; ce qui a favorisé l'installation de populations venues d'horizon divers avec une forte présence de Peuls du Fuuta-Jaloo. La forte affluence des Peuls du Fuuta-Jaloo originaires de la Guinée est en train de transformer progressivement ce village qui présente aujourd'hui, sur plusieurs plans, le visage d'une localité guinéenne.

---

<sup>457</sup>BENNAFLA, K., « La fin des territoires nationaux? État et commerce frontalier en Afrique centrale », In *Politique africaine*, n°73, Paris, 1999, p. 41.

<sup>458</sup>LAMBERT, A., « Espaces d'échanges, territoires d'État en Afrique de l'Ouest », In *Echanges transfrontaliers et intégration régionale en Afrique subsaharienne*, Autrepard, n°6, Edition de l'Aube, 1998, pp. 27-38.

<sup>459</sup>IGUE, J.O., *Le Territoire et l'Etat en Afrique. Les dimensions spatiales du développement*, Paris, Karthala, 1995, 284 p.

<sup>460</sup>LAMBERT, A., *Op.Cit.*, 1998, pp. 27-38.

Les dynamiques endogènes ont joué un rôle important dans l'expansion des migrations. Dans de nombreux villages du Fuuta-Jaloo, par exemple, une véritable culture de la migration s'est instaurée à cause d'une longue tradition de mobilité, et où la décision d'émigrer fait partie des stratégies de subsistance des familles élargies. Les migrations ont également pris de l'ampleur parce qu'elles ont favorisé des processus d'autonomisation, notamment des jeunes et des catégories d'ascendance servile<sup>461</sup>. En Afrique de l'Ouest, les migrations au sein des groupes stratifiés ont permis de contourner les règles liées au statut social qui conditionnent l'exercice de certains métiers dans le milieu d'origine. Alors qu'au sein des catégories d'ascendance servile (Peuls du Fuuta-Jaloo, Touaregs du Niger ou du Mali), la migration a été une stratégie utilisée pour échapper à l'emprise des anciens maîtres. En Guinée, l'immigration a continué d'augmenter dans la décennie 1980, ce qui souligne les carences de l'économie guinéenne et la persistance de l'exode qu'a connu le pays pendant plusieurs décennies, même après la fin du régime de Sékou Touré<sup>462</sup>. Toutes ces raisons ont évolué depuis cinquante ans. Et dans la mesure où l'émigration vers d'autres destinations comme la Sierra Leone ou le Liberia est restée temporairement difficile ou impossible, Dakar demeura une destination privilégiée.

Tout au long de l'histoire post-coloniale de la Guinée, l'appartenance ethnique ou à une caste apparaît comme une dimension politique d'importance. Si certains groupes ethniques ont vu leur situation favorisée à certaines époques en raison de leur proximité avec le pouvoir exécutif, d'autres groupes suspectés d'être des opposants politiques ou de représenter un contre-pouvoir économique ont été contraints à l'exil. Cette diaspora très présente dans les pays d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique-Centrale, d'Asie du Sud, d'Europe et d'Amérique du Nord entretient l'idée que l'exil est porteur d'espoir et de renouveau politique<sup>463</sup>. Si l'émigration guinéenne est en partie déterminée par les coups de force successifs, comme l'agression militaire du 22 novembre 1970 et le coup d'État militaire du 5 juillet 1985, tour à tour attribués à tort aux Peuls et aux Malinké. Ces événements poussent alors à l'exil plusieurs opposants au régime de Sékou Touré ; du coup, l'instabilité politique a pour corollaire direct un développement économique insuffisant.

---

<sup>461</sup>BONNASSIEUX, A. & PLIEZ, O., « Migrations africaines : les raisons du départ ? », In *Cafés Géographiques de Toulouse*, novembre 2009, pp. 1-11.

<sup>462</sup>Réseau Guinéen sur les Migrations et l'Urbanisation, « Enquête sur les migrations et l'urbanisation en Guinée (EMUG) 1992-1993 : rapport national descriptif », Réseau migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest, CERPOD – CILSS, Bamako, 1997, 135 p.

<sup>463</sup>Réseau Guinéen sur les Migrations et l'Urbanisation, (EMUG), *Op.Cit.*, 1997, 135 p.

En définitive, en Guinée, dans la première moitié des années quatre-vingt, avec la liberté de mouvement et de commerce enfin recouvrée, sous le régime libéral de Lansana Conté, il est possible de considérer l'émigration rurale comme la caractéristique la plus manifeste d'une stratégie de délaissement de l'émigration vers les Etats de la sous-région. De nouvelles stratégies de mobilité sont privilégiées à l'échelle sous-régionale pour faire face aux contraintes liées à la difficulté d'intégration dans les aires d'immigration et d'émigration. Elles sont fondées sur l'expansion des logiques de circulation, le développement d'une pluri-territorialité fonctionnelle qui se caractérise par la mise en synergie d'activités agricoles et extra-agricoles sur plusieurs types d'espaces. Cet élargissement des espaces pratiqués par les acteurs des migrations implique des flux de main d'œuvre, de capitaux entre des entreprises et des exploitations situées souvent de part et d'autres des frontières nationales<sup>464</sup>.

---

<sup>464</sup>BONNASSIEUX, A. & PLIEZ, O., *Ibidem*, 2009, p. 4.



## CHAPITRE VI :

### DU PASTORALISME AU COMMERCE : ITINERAIRE HISTORICO-ECONOMIQUE DES PEULS PASTEURS DEVENUS COMMERÇANTS :

Le bœuf fut introduit au Fuuta-Jaloo par les Peuls, probablement vers la fin du XV<sup>ème</sup> siècle<sup>465</sup>. Le bœuf fut l'instrument de leur conquête pacifique. Ils demandèrent le droit de pacage aux autochtones (Jallonké, Baga, Landuma, ou Nalu) et leur offrirent en échange une redevance en bétail que ces derniers acceptèrent. La dispersion du bœuf en Guinée est liée à l'histoire des nombreuses migrations des Peuls et aux conditions politiques, économiques, écologiques qui intervinrent par la suite. Depuis cette période, le pastoralisme peul a traversé une série de crises liées à ces conditions, une situation qui a largement contribué à la diminution du cheptel bovin et à la décadence du pastoralisme dans cette région traditionnellement vouée à l'élevage.

Cependant, bien que diminué par rapport au nombre qu'il représentait autrefois, le cheptel bovin peul est loin de disparaître, car c'est un capital qui subsiste et demeure même s'il a subi une série de décroissances au cours des dernières décennies. Les immenses services que rendent le bœuf et son élevage à l'agriculture et au bien-être de l'humanité tout entière, obligent que soit maintenue sa croissance dans l'avenir par des politiques de développement durable dont c'est un devoir d'en assurer la propagation de l'espèce au fil des siècles.

Les questions qui se posent à nous dans ce chapitre sont nombreuses. D'une part, la traversée de cette crise a-t-elle profondément modifié le pastoralisme peul ? Par exemple est-on passé du pastoralisme, qui était son trait dominant, à une autre forme plus productive ? D'autre part, si la gestion traditionnelle des parcours aboutissait, comme on le pensait dans les années 1950, à leur irréversible dégradation, l'élevage a-t-il sa place dans un contexte de développement de plus en plus conçu comme respectueux de l'environnement ? Bien que la vision coloniale de l'élevage au Fuuta-Jaloo demeure encore au cœur des projets de développement, est-elle irréprochable dans la décadence du pastoralisme peul ? Enfin, quel est le poids des politiques postcoloniales, à côté des aléas climatiques, sur l'affaiblissement du pastoralisme au Fuuta-Jaloo ?

---

<sup>465</sup>GUEBHARD, P., *Au Fouta-Djallon : Elevage, Agriculture, Commerce, Régime foncier, Religion*, Paris, A. Challamel (Editeur), 1910, 123 p.

Dans un premier temps, pour éclairer les aspects les plus récents du pastoralisme au Fuuta-Jaloo, il nous faudra, bien entendu, faire un retour vers le passé avant de dégager les principaux aspects spatiaux des mutations de l'élevage sous la colonisation et les régimes post-indépendance, et de décrire enfin l'évolution récente de ses finalités tout en faisant des propositions de solutions en vue d'un regain du pastoralisme dans la région. Pour ce faire, un ensemble de réflexions guide notre analyse sur cette question ; ce sont des travaux qui traitent, de manière générale, de la problématique de l'élevage en Afrique de l'Ouest et au Fuuta-Jaloo, dont entre autres : la thèse d'Ibrahima Bah<sup>466</sup>, l'article de Bano Nadhel Diallo<sup>467</sup>, l'article de Thierno Bah<sup>468</sup>, l'étude collective de Véronique André et Gilles Pestana<sup>469</sup>, l'article de Jean Boutrais<sup>470</sup>,

D'autres ouvrages, monographies, travaux universitaires, articles et documents techniques de travail, seront également exploités ; ce sont entre autres : les travaux du Bureau d'Etude des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel<sup>471</sup>, la thèse de Carole Lauga-Sallenave<sup>472</sup>, le document technique du Ministère guinéen de l'élevage<sup>473</sup>. Les sources orales des acteurs impliqués dans la pratique de l'activité pastorale, ont contribué à nourrir notre réflexion. Nous nous attacherons aussi à mettre en exergue le poids de la domination coloniale dans la pratique du pastoralisme au Fuuta-Jaloo.

---

<sup>466</sup>BAH, I., « L'élevage bovin à travers la civilisation de la société peule sédentarisée au Fouta-Djalon », Thèse de Doctorat vétérinaire, Faculté de Médecine, Paris, 1966.

<sup>467</sup>DIALLO, B. N., « Le renouveau de l'élevage au Fouta-Djalon : le retour de la tradition ? », In *Les Cahiers d'Outre-Mer*, N° 217, Janvier-Février 2002, pp. 89-104.

<sup>468</sup>BAH, Th., « Mutations et Crise d'identité au Fuuta Jaloo : La fin du Pastoralisme ? », In Victor Azarya, Anneke Breedveld, Mirjam De Bruijn et al. *Pastoralists Under Pressure ? Fulbe Societies Confronting Change in West Africa*, Volume 65, Boston, Ed. Brill, 1999, pp. 313-327.

<sup>469</sup>ANDRE, V. & PESTAÑA, G., « Les visages du Fouta-Djalon. Des campagnes en mutation : des représentations au terrain », In *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°217, 2002, pp. 63-88.

<sup>470</sup>BOUTRAIS, J., « Les Foulbé de l'Adamaoua et l'élevage : de l'idéologie pastorale à la pluri-activité », In *Cahiers d'Etudes Africaines*, Vol. 34, n°133-135, 1994, pp. 175-196.

<sup>471</sup>*Pastoralisme et Sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Vers une coexistence pacifique ?*, Etude du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), Août 2018, 108 p.

<sup>472</sup>LAUGA-SALLENAVE, C., « Le cercle des haies. Paysages des agro-éleveurs peuls du Fouta-Djalon (Plaine des Timbis, Guinée) », Doctorat de Géographie, Université Paris-X-Nanterre, Paris, 1997, 423 p.

<sup>473</sup>PROGEBE-Guinée, *Gestion de la transhumance : une approche communautaire de gestion des parcours à bétail. Projet régional de gestion durable du bétail ruminant endémique en Afrique de l'Ouest*, République de Guinée, Ministère de l'Élevage et des Productions animales, Conakry, 2014.

Dans un second temps, nous nous intéressons à l'itinéraire commercial des Peuls du Fuuta-Jaloo dont les réalités politiques et socio-économiques avaient enfermé dans la pratique du pastoralisme. Mais à la suite de plusieurs événements d'ordre politique et économique surtout, nous assistons à une vraie révolution dans la pratique des métiers au Fuuta-Jaloo transformant progressivement les pasteurs-nés en commerçants ambitieux et audacieux. Nous avons déjà évoqué plusieurs facteurs (dans le chapitre III notamment au point n°16) ayant contribué à fabriquer parmi les Fulbé des commerçants aguerris qui ont « volé la vedette » aux mandings (traditionnels *Dyula*) dans le domaine du négoce. Dans ce passage, nous nous intéressons aux opportunités qui ont été offertes aux Peuls et les stratégies que ces derniers ont utilisées pour devenir des leaders incontestés, aujourd'hui en Guinée et ailleurs en Afrique, dans le domaine du commerce.

Pour développer le second passage de ce chapitre, nous nous appuyerons d'abord sur une diversité d'ouvrages historiques, économiques et anthropologiques. Ainsi, les travaux d'Odile Goerg<sup>474</sup>, d'Emmanuel Grégoire et Pascal Labazée<sup>475</sup>, de Muriel Devey<sup>476</sup>, ou de Claude Meillassou<sup>477</sup>, constituent du point de vue historiographique, des ouvrages de référence. Ensuite, nous mettrons à contribution plusieurs sources (imprimées et électroniques) pour développer notre réflexion sur ce sujet. Il s'agit notamment des monographies sur le Fuuta-Jaloo, des documents techniques de travail sur les questions économiques et commerciales qui dégagent les principes généraux en matière de pratique commerciale chez les Peuls. Enfin, nous nous appuyerons sur certains travaux phares sur les mécanismes politico-économiques ayant contribué aux motivations commerciales chez les Peuls du Fuuta-Jaloo, dont notamment les articles de Claude Rivière<sup>478</sup>, d'Agnès Lambert<sup>479</sup>, d'Ibrahima Diallo<sup>480</sup>, de Francis

---

<sup>474</sup>GOERG, O., *Commerce et colonisation en Guinée : 1850-1913*, Paris, L'Harmattan, 1986, 431 p.

<sup>475</sup>GREGOIRE, E. & LABAZEE, P. (dirs.), *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest. Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Karthala et ORSTOM, 1993, 266 p.

<sup>476</sup>DEVEY, Muriel, *La Guinée*, Paris, Karthala, 1997, 303 p.

<sup>477</sup>MEILLASSOU, C. (éd.), *L'évolution du commerce africain depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle en Afrique de l'Ouest/The Development of Indigenous Trade and Markets in West Africa*, Oxford University Press, 1971, 444 p.

<sup>478</sup>RIVIERE, C., « Les mécanismes de constitution d'une bourgeoisie commerçante en République de Guinée », In *Cahiers d'Etudes Africaines*, Volume 11, n°43, 1971, pp. 378-399.

<sup>479</sup>LAMBERT, A., « Les hommes d'affaires guinéens », In *Cahiers d'Etudes Africaines*, Volume 31, n°124, Anthropologie de l'entreprise, 1991, pp. 487-508.

<sup>480</sup>DIALLO, I., « Classes commerçantes et diaspora : les acteurs du commerce et des transports au Fouta Djallon », In John O., Igué, Kengne Fodouop, Jérôme Aloko-N'Guessan (dirs.), *Echanges et réseaux marchands en Afrique*, Karthala, 2010, pp. 139-158.

Forbeau et Yannick Meneux<sup>481</sup>, et de Jean Boutrais<sup>482</sup>, seront également mis à contribution. Ces travaux constituent, du point de vue méthodologique, un modèle d'analyse qui a largement contribué à guider notre réflexion. De même, quelques travaux universitaires sur les Peuls, dont notre mémoire de Master2, nous ont permis de cerner une bonne partie des facteurs liés au passage progressif du pastoralisme au commerce dans une dimension de la dynamique des métiers en Afrique de l'Ouest et en Guinée. Les sources orales issues de nos enquêtes de terrain occupent également une dimension importante dans ce travail ; elles ont servi à consolider les différentes théories sur les questions commerciales liées aux Peuls. C'est à tout cela que nous allons nous atteler tout au long de ce chapitre.

## **20. Décadence ou fin du Pastoralisme au Fuuta-Jaloo ?**

Le Peul est avant tout un pasteur, il élève par centaine ou par millier ses bœufs de la race N'Dama ne pesant que 250 à 350 kg. Cet élevage n'a aucun caractère spéculatif. Les vaches donnent un lait riche avec lequel on fabrique un beurre « africain » de conserve qui s'entasse pendant des mois dans des outres ou desalebasses ; mais le bœuf reste avant tout le symbole manifeste de la richesse et de la puissance chez le foola. Autrefois, le prestige d'un chef du Fuuta-Jaloo théocratique était proportionné au nombre de ses femmes et de ses bœufs<sup>483</sup>.

Le pastoralisme a toujours été un sujet préoccupant pour les spécialistes du Fuuta-Jaloo. Les travaux scientifiques, les monographies et les témoignages locaux sur le Fuuta-Jaloo montrent que dans les premières vagues de migration qui ont longtemps précédé le djihad, les liens des Peuls avec le bétail et le pastoralisme ont joué un rôle central<sup>484</sup>, accompagnés d'une tradition guerrière et d'une attitude stoïque basée sur la retenue et le contrôle de soi. Les migrations ultérieures des Fulbé, plus fortement musulmans et le lancement du djihad dans la région, contribuèrent à la formation de l'État théocratique au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Les éleveurs peuls

---

<sup>481</sup>FORBEAU, F. & MENEUX, Y. (dirs.), *Riz local ou Riz importé en Guinée ? Dynamique Commerciale du Fouta-Djalon*, 2<sup>ème</sup> document, Institut de Recherches Agronomiques Tropicales et des cultures vivrières, Dijon, 1990, 129 p.

<sup>482</sup>BOUTRAIS Jean, « Les Foulbé de l'Adamaoua et l'élevage : de l'idéologie pastorale à la pluri-activité », In *Cahiers d'Etudes Africaines*, Vol. 34, n°133-135, 1994, pp. 175-196.

<sup>483</sup>BALACHOWSKY, A.S., « Le Fouta-Djalon en Moyenne-Guinée », In *La Nature. Revue des Sciences et de leurs applications*, Paris, Dunod, 1954, pp. 83-88.

<sup>484</sup>BAH, I., *Op.Cit*, 1966.



élevent du bétail comme principale activité économique, mais aussi comme une partie intrinsèque de leur culture<sup>485</sup>.

En Afrique de l'Ouest en général, et en Guinée en particulier, les Peuls sont le groupe ethnique le plus important d'éleveurs. Ils représentent une population diversifiée répartie dans toute la savane et le Sahel et également en zone humide. La contribution du pastoralisme aux économies de l'Afrique de l'Ouest et au secteur agricole, bien que difficilement saisie dans les statistiques officielles, est considérable. Le pastoralisme et les activités qui lui sont rattachées font vivre des millions de personnes dans toute la région. Le style de vie pastoral varie entre les nomades qui migrent avec leur famille et leurs troupeaux et les agropastoraux installés, qui ont des maisons et des terres cultivées mais qui déplacent leurs troupeaux d'une zone de pâturage à une autre pour avoir accès aux ressources.

Les changements climatiques et les variations de la pluviométrie constituent des contraintes importantes sur les éleveurs. Dans la plupart des cas et pendant des décennies, les agriculteurs et les éleveurs ont fait état de conditions climatiques plus difficiles, avec une saison sèche plus longue et une saison des pluies plus courte. Même lorsque le volume de pluie est resté similaire, la région a connu et connaît des fluctuations importantes, avec des averses brutales qui peuvent provoquer des inondations au lieu d'une répartition équilibrée des pluies. Ces changements pluviométriques ont été enregistrés par les relevés scientifiques depuis une dizaine d'années<sup>486</sup>.

Cette tendance force les éleveurs et les agriculteurs à être plus résilients et à s'adapter. Les changements et les défis auxquels font face les Fulbé apparaissent évidemment dans des contextes spécifiques et génèrent des réponses différentes. Dans chaque situation, les Fulbé agissent de manière spécifique au contexte ; ils ajustent leurs habitudes d'élevage, leurs sources de revenus, leurs relations avec les parents et les étrangers. Ils se transforment à mesure que les circonstances changent et se redéfinissent par rapport aux autres Fulbé et aux non-Fulbé.

---

<sup>485</sup>Chez les Peuls, l'élevage constitue la valeur culturelle centrale du *Pulaaku*. Ils élèvent différentes races de bovins, d'ovins ou de caprins, en fonction de la zone écologique et possèdent l'essentiel des troupeaux de la région.

<sup>486</sup>Bureau d'Etude UNOWAS, *Op.Cit*, 2018, p. 14.

### 31-1. Bref aperçu sur le pastoralisme traditionnel peul :

Dès les premières descriptions de la société du Fuuta-Jaloo, l'élevage est évoqué sous les traits les plus communs du pastoralisme africain. Chacun, du voyageur à l'administrateur colonial et au géographe, exprime la passion du Peul pour son troupeau. L'élevage du Fuuta-Jaloo est basé sur l'exploitation des terrains de parcours. Ceux-ci sont d'une façon générale inscrits dans l'espace villageois. Suivant les saisons (la saison sèche et la saison des pluies<sup>487</sup>), les éleveurs procèdent au moins à trois déplacements sur les terres du village, comme l'explique Bano Nadhel Diallo dans sa publication<sup>488</sup>.

Le premier, au début de la saison des pluies, c'est le *roumirgo* : l'endroit choisi est sec, généralement une vieille jachère, loin des cultures et l'abondance de l'herbe n'incite pas le bétail au vagabondage. Après la saison des pluies commence le *dabirgo* : le bétail est conduit d'abord sur les Bowé couverts d'herbe fine dès le début de la saison des pluies mais aussi dans les champs extérieurs débarrassés de leurs récoltes de fonio ou de riz, sur des *holaande* aux sols sablo-argileux. Lorsque cette herbe est sèche, entre novembre et décembre, le bétail est transféré sur les *donghol* (ce sont des collines et plateaux qui abritent généralement des champs extérieurs). La fin de la saison sèche est la période la plus pénible. De février à mars, l'emplacement du parc est généralement un *parawol* (tête de vallon ou site d'une source d'eau dont le sol est toujours humide et conserve encore de la végétation). Les pâturages du *parawol* permettent au bétail d'atteindre la prochaine saison des pluies (*roumirgo*) ; puis, le cycle recommence. Pendant cette période, le bétail est laissé libre errant dans la zone en quête de pâture. Dans cette technique traditionnelle d'élevage, l'élément fondamental de structuration, à la fois temporel et spatial, est le *dinguira* (ou parc).

Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, le parc de nuit<sup>489</sup> était la règle, particulièrement lorsqu'il y avait des cultures proches ou des bêtes sauvages, par souci de protection mais aussi pour donner aux femmes la facilité de traire les vaches. Chaque matin le troupeau est conduit aux pâturages et laissé sous la garde des enfants. Dans le plateau central du Fuuta-Jaloo, les parcs se trouvent à proximité des villages ; le bétail est conduit sur les jachères en saison des pluies, puis sur les

---

<sup>487</sup>En Guinée, la saison des pluies dure généralement de Mai à Septembre, soit 5 mois ; malheureusement elle a tendance à se réduire à 3 mois bien arrosés, de Juin à Août.

<sup>488</sup>DIALLO, B. N., *Op.Cit*, 2002, pp. 90-93.

<sup>489</sup>Le parc est entouré d'une haie de broussailles : les veaux étaient placés au centre, puis les vaches et les taureaux.

éteules (chaume laissé sur place après la moisson), enfin plus près des cases puisqu'il faut pourvoir à leur alimentation. D'après certains de nos informateurs parmi les éleveurs, cette pratique est sensiblement relâchée de nos jours.

Au Fuuta-Jaloo, la gestion des pâturages inclut nécessairement le feu. Au dire des éleveurs peuls, c'est le feu qui permet de nettoyer les vieilles pâtures et d'éliminer les herbes montées en graine et trop sèches pour être consommées par le bétail. C'est une pratique qui est d'ailleurs courante sur le plateau central ; ce sont généralement des feux précoces cantonnés le plus souvent sur les Bowé. Les grands feux de la saison sèche éclatent toujours dans les grandes savanes des périphéries peu peuplées. Quoiqu'il en soit, il faut avouer que les feux ont été rendus responsables de l'évolution régressive des écosystèmes pâturés au Fuuta-Jaloo, comme l'a constaté Richard-Molard<sup>490</sup> : « *Ils (les feux) détruisent tout sous-bois, tout rejeton : ils entravent la reconstitution de la forêt par jachère ; complémentaires des essartages dans la déforestation, ils interdisent dans leur zone d'extension la reconstitution de la forêt* ».

Quant à l'origine des Bowé liée à la destruction de la mythique forêt dense, et plus globalement, à une déforestation ancienne et intense, elle n'a jamais été réellement démontrée. Certains auteurs<sup>491</sup> proposent même une lecture et une analyse fort différentes du paysage à partir de son évolution morpho-pédologique, et aboutissent néanmoins à une autre conclusion : « *Les Bowé existaient tels quels à l'arrivée des Peuls, et furent utilisés au mieux de leurs potentialités par les pasteurs qui les estimaient uniquement aptes à la pâture* ».

L'élevage traditionnel au Fuuta-Jaloo se cristallise autour d'une pratique festive séculaire, le *touppal*<sup>492</sup> : c'est un rituel de cure de sel, qui est aussi une occasion d'admirer et de faire

---

<sup>490</sup>RICHARD-MOLLARD, J., « Essai sur la vie paysanne au Fouta-Djalon : le cadre physique, l'économie rurale, l'habitat », In *Géographie Alpine*, Grenoble, Vol. 33, 1944, p. 179.

<sup>491</sup>ANDRE, V., PESTAÑA, G. & ROSSI, G., « Agropastoralisme et dégradation du milieu, fantasmes et réalités : l'exemple d'une moyenne montagne tropicale, le Fouta-Djalon (République de Guinée) » In François Bart, Serge Morin et Jean-Noël Salomon, (dirs.), *Les montagnes tropicales : identités, mutations, développement*, Table ronde, Bordeaux-Talence, 27-28 novembre 1998, Pessac, Dymset-CRET, 2001, pp. 205-218.

<sup>492</sup>Le *Touppal* est un rituel traditionnel des bovins ; il est réalisé 2 à 3 fois par an. Les dates sont fixées en commun accord avec les sages de la mosquée. Les deux plus importantes dates ont généralement lieu en plein milieu des saisons sèche et pluvieuse. Une troisième se tient quand souffle l'harmattan ou *Dabboudè*. L'objectif est de fournir des soins aux animaux contre les parasites. La technique consiste à entrelacer des lianes sous forme de récipient à l'intérieur duquel on mélange la terre d'une termitière vivante à des lianes de *Laka* et des écorces de *Goumbambè*. Ce mélange, dit-on, possède des vertus thérapeutiques et hautement sanitaires pour le troupeau : la terre d'une termitière contribue à la reproduction, tandis que l'écorce est un déparasitant.

admirer son troupeau. Au-delà de son caractère thérapeutique, le *touppal* consisterait (grâce à son côté magico-religieux), pour l'éleveur peul, à « *fidéliser son troupeau, car où que se trouve le bétail, dès que l'éleveur appelle, tous les bœufs viennent à lui parce qu'ils reconnaissent sa voix*<sup>493</sup> ». Les plus pauvres, notamment les femmes, supplient leurs parents plus nantis de leur confier une ou deux vaches. Car, posséder une vache au Fuuta-Jaloo est déjà un signe de richesse. Pour les plus riches, maintenir et entretenir son troupeau est presque une obligation sociale. C'est ce qui explique le fait que le premier but de l'élevage ne soit pas toujours lucratif. Faire de l'élevage, c'est d'abord acquérir ou maintenir une certaine position sociale, puis économique. En cela, la répartition de l'élevage dans la société est le miroir des mutations de la société peule.

Pour clôturer la liste de la pratique pastorale peule, il y a le tatouage : c'est l'un des meilleurs marqueurs entre le traditionnel et le moderne au Fuuta-Jaloo. Sa répartition est très inégale d'une localité à une autre. A Koubia, presque tous les bovins sont tatoués ; le tatouage est aussi important dans les préfectures de Tougué, Mali, Labé et Pita. Par contre, moins d'un quart du troupeau est tatoué dans les savanes de Gaoual et Koundara, ou celles de Mamou et Dabola<sup>494</sup>. Le tatouage est une condition, à laquelle sont soumis les éleveurs, pour l'accès aux soins (vaccinations en particulier) de leur bétail. Il constitue également une garantie contre le vol de bétail, qui reste pour l'instant une plaie sans remède au Fuuta-Jaloo (nous y reviendrons dans les pages suivantes).

La plupart des Peuls, en milieu rural, sont essentiellement éleveurs et leur mode de vie est rythmé par les besoins saisonniers de l'élevage. La vache tient une grande place, non seulement dans l'alimentation et l'économie des ménages, mais aussi dans les relations sociales et dans la mythologie. L'élevage de bovins zébus « *bos indicus* » est principalement pratiqué pour le lait<sup>495</sup>. Il est extensif, c'est-à-dire pratiqué avec un minimum d'investissement monétaire (des dépenses limitées aux vaccins et aux médicaments) et par l'utilisation de

---

<sup>493</sup>Entretien réalisé avec Mamadou Alpha BARRY (Eleveur traditionnel à Tolo), Mamou, le 14 Mars 2016.

<sup>494</sup>DIALLO, B. N., *Op.Cit*, 2002, pp. 100-1001

<sup>495</sup>Cependant, Mamadou Alpha G. Diallo (enseignant à l'Institut de la médecine vétérinaire de Dalaba) indique : « *En 2016, la Guinée a importé le lait et les produits laitiers pour une valeur de 10 millions de dollars US, car la race N'Dama principalement élevée au Fuuta-Jaloo a une production laitière très faible. Sa production laitière journalière, en moyenne, varie d'1,5 litre en saison sèche et à 2,5 litres en saison pluvieuse, pour une lactation de 280 jours. Sa congénère européenne peut produire jusqu'à 30 litres par jour pour une lactation équivalente ou plus* », Cf. <https://magazinedelafrique.com/agriculture/guinee-lelevage-amorce-sa-modernisation/>

pâturages librement accessibles. Dans un troupeau moyen l'effectif est de cinquante têtes environ<sup>496</sup>, dont les trois quarts sont des femelles. Ces femelles permettent de reconstituer le troupeau rapidement en cas d'épidémie.

C'est un type d'élevage « rationnel », mais multimillénaire de survie. Les taureaux mâles sont consommés lors de rites précis et constituent la dote traditionnelle. Les animaux d'une même ferme sont en général conduits ensemble aux pâturages. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils soient la propriété collective des habitants de cette ferme, ni d'ailleurs la propriété privée d'une seule personne. Tous, hommes, femmes et enfants, peuvent détenir des animaux dans un même troupeau. Cependant, précise Paul Guébard, moins de 30% de la population du Fuuta-Jaloo possède du bétail au début du XX<sup>ème</sup> siècle<sup>497</sup>, car il est réservé aux nobles et aux hommes libres. La descendance de la vache offerte comme don de naissance, au mari par le grand-père maternel de l'épouse, sera héritée par les enfants de cette dernière.

Le pastoralisme, tel qu'il est pratiqué dans la zone d'étude, est un mode traditionnel d'élevage extensif, fondé sur le déplacement des troupeaux entre les riches pâturages des zones pastorales du nord (saison des pluies) et ceux des régions du sud (saison sèche) selon les disponibilités saisonnières de l'eau et des pâturages ou fourrages (incluant la végétation résiduelle des terres cultivées). Les deux formes de pastoralisme, le nomadisme et la transhumance, sont confrontées aux problèmes croissants de la disponibilité de l'eau et de pâturages, pour diverses raisons : les conditions climatiques, l'expansion des terres cultivées, le surpâturage, etc.

Grâce aux projets de développement dans cette région, des « zones de modernisation pastorale » ont été mises en œuvre, basées sur un nouveau concept de semi-pastoralisme, afin d'assurer la durabilité du système d'utilisation des terres pastorales<sup>498</sup>. Plusieurs pratiques sont promues sur le terrain : une meilleure distribution des points d'eau, la mise en place de structures de collecte d'eau, l'amélioration des couloirs pour les troupeaux, l'amélioration de la production fourragère, etc. Il est important de souligner, qu'un réseau ou une distribution optimale et efficace des points d'eau est l'élément clé d'un pastoralisme moderne durable ; il

---

<sup>496</sup>GUEBHARD, P., *Au Fouta-Djallon : Elevage, Agriculture, Commerce, Régime foncier, Religion*, A. Challamel, Paris, 1910, p. 51.

<sup>497</sup>GUEBHARD, P., *Op.Cit*, 1910, p. 51.

<sup>498</sup>ANDRE, V. & PESTAÑA, G., « Les visages du Fouta-Djalon », In *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°217, 2002, pp. 63-88.

assure une répartition équilibrée des troupeaux et évite ainsi la surexploitation de la végétation<sup>499</sup> autour d'un nombre limité de points d'eau.

### **31-2. Rappel sur le pastoralisme peul sous domination coloniale :**

L'élevage peul est un « prétendu élevage<sup>500</sup> » eu égard, d'une part, à la conception et à la pratique de l'élevage dans les pays à civilisation technique évoluée ; et compte tenu des réalités actuelles concernant le bétail en pays foula, d'autre part. Le Peul du Fuuta élevait son bétail pour jouir de la possession d'un nombre toujours plus important de bovidés, sans se soucier d'un quelconque but utilitaire. Son bétail, c'était pour marquer son rang dans la hiérarchie sociale ; c'était pour flatter sa vanité de noble enrichi. Bref, le bétail c'était un moyen de s'affirmer et d'asseoir son prestige afin d'acquérir la réputation.

Que le Peul soit éleveur, c'est son genre de vie même qui l'impose. Il ne prélève de son capital (son bétail) que le lait. Il ne consent à abattre que lorsque des circonstances exceptionnelles l'y contraignent. C'est de notoriété populaire que l'attachement indéfectible qui unit le pasteur peul à sa « richesse vivante » procède d'un sentiment quasi religieux<sup>501</sup>. Et le Peul demeure toujours plus ou moins consciemment comme un ami ou un frère de ses bovidés. Dans l'une de ses publications, Amadou Hampâté Bâ<sup>502</sup> soutient cette culture de « boomanie » chez les Peuls : « (...) Je dirai que les caprins, ovins et bovidés (bovidés plutôt) et leurs maîtres peuls sont presque frères. Mais à bien regarder les choses, ce sont les Peuls qui semblent avoir été créés pour servir le troupeau et non les bêtes pour profiter aux Peuls ».

Dès les premières heures de la colonisation, le cheptel bovin a été considéré, au mieux comme un capital improductif qu'une meilleure gestion pourrait valoriser, au pire comme un élément central dans la dégradation accélérée des milieux. C'est en 1904 que l'administration coloniale met en place un service zootechnique en AOF<sup>503</sup>. Peu à peu, appliquant une politique

---

<sup>499</sup>D'après un rapport de travail de l'OUA (Organisation pour l'Unité Africaine) : « *Le massif du Fouta-Djalon, véritable château d'eau de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest est, du fait de sa charge démographique et des pressions d'origines diverses sur un milieu naturel fragile, menacé par un processus de désertification (...)* », Conférence de l'O.U.A., 1981, p. 4.

<sup>500</sup>RICHARD-MOLLARD, J., *Op.Cit*, 1944, p. 180.

<sup>501</sup>DIALLO, O. Poréko, « Evolution sociale chez les Peuls du Fouta-Djalon », In *Recherches Africaines*, n°4, 1961, p. 81.

<sup>502</sup>BA, A. Hampâté, « La Culture peule », In *Présence Africaine*, n° spécial (VIII-IX), Septembre 1955, p. 97.

<sup>503</sup>IFAN : Arrêté du 31 Décembre 1904, portant création d'un Service zootechnique et des épizooties en AOF (Afrique Occidentale Française), Journal Officiel du Sénégal.

d'« *indirect rule* », elle laisse aux indigènes le soin d'organiser le circuit de distribution de la viande, à condition que les transactions aient lieu dans un espace urbain délimité, ceci afin de pouvoir contrôler le commerce du bétail, rendre plus aisé son acheminement et faciliter l'inspection de la police sanitaire. Dans chaque grande ville est créé un poste sanitaire administratif dirigé par un vétérinaire français et portant le nom de Direction régionale de l'élevage.

Cependant, pour les besoins de l'impôt de capitation, cette mesure fut bouleversée par les résultats du recensement nominatif de 1904 qui montrèrent que les ressources en bétail du Fuuta-Jaloo (1 boeuf pour 2 habitants à peu près) pouvaient à elles seules financer l'impôt colonial, sans mettre en danger l'existence du troupeau. Pour les 3 cercles de la région de Timbo, rien que le croît annuel du bétail, estimé à 20 000 têtes sur un troupeau d'environ 170 000, pouvait couvrir les frais annuels d'impôt<sup>504</sup>, sans compter les autres ressources comme le caoutchouc. La taxe sur le bétail, imposée par l'administration, poussa les éleveurs à quitter le territoire guinéen pour mettre leur patrimoine bovin à l'abri. C'est également sous la pression de l'impôt et de son acquittement en argent que les éleveurs peuls ont commencé douloureusement à se défaire de leurs animaux. Ce marché du bétail s'est constitué dans les régions de la Basse Côte. Les premiers décomptes, au début du siècle donnent un cheptel de l'ordre de 400 000 têtes<sup>505</sup>, sans que l'on connaisse réellement la méthode du dénombrement, ni le territoire que représente le Fuuta-Jaloo. Dans les années 1950, alors que le bétail est soumis à l'impôt, et donc consciencieusement caché, il est estimé à 500 000 têtes.

Le bétail était, en effet, particulièrement taxé par les colons. Les multiples tentatives de recensement des bovins avaient pour objectif de fixer le taux de prélèvement correspondant au nombre de têtes par éleveur. Mais le Peul éleveur, très prudent, se méfiait de l'administration : il ne parle pas de son cheptel. Pour sauver son troupeau, il était capable d'aller s'installer plus loin dans un autre village ou pays. Les mêmes résistances des éleveurs peuls empêchèrent également le développement de la culture attelée dans le plateau central du Fuuta-Jaloo. A partir des années 1920, le régime colonial installe des Centres de formation pour diffuser la traction attelée<sup>506</sup> (charrue et herse) dont l'utilisation n'est possible que dans les topographies

---

<sup>504</sup>BARRY, I., *Le Fuuta Jaloo face à la colonisation. Conquête et mise en place de l'administration en Guinée (1880-1920)*, Paris, L'Harmattan (Racines du Présent), 1997, pp. 239-240.

<sup>505</sup>DIALLO, B.N., *Op.Cit*, 2002, p. 90

<sup>506</sup>GARAMBOIS, N. & BARTHES, V., *Dynamiques des systèmes agraires et devenirs de l'agriculture familiale en guinée*, Notes techniques n°22, AFD, Paris, Décembre 2016, p. 23.

suffisamment planes, hors casiers aménagés et parcelles d'abattis-brûlis encombrées de résidus végétaux et de troncs.

La colonisation française avait d'abord tenté de moderniser l'élevage en l'associant à l'agriculture, d'où l'introduction de la culture attelée et l'expérimentation du système de réserves fourragères. Mais la rationalisation de l'élevage traditionnel par la constitution, notamment de parcs à bétail, se solda par des échecs<sup>507</sup>. L'échec de l'élevage de ferme était dû principalement à l'application des méthodes européennes sur des pratiques traditionnelles encore mal connues des colons. Les mêmes résistances des éleveurs à l'amélioration de leurs pratiques ancestrales empêchaient également le développement de la culture attelée dans le plateau central du Fuuta-Jaloo<sup>508</sup>. Dans les faits, la diffusion de la traction attelée se limitait aux élites locales. La possession d'un attelage ne concerne alors que l'élite et quelques rares paysans libres. Les populations serviles, le plus souvent toujours réduites à vivre avant tout de leurs jardins de case, l'emploient pour mettre en valeur les terres de leur maître, mais ne peuvent espérer accéder à la traction attelée et à un peu de terres, que si ce dernier consent à leur prêter.

Cette diffusion ne concerne pas non plus les villages des hautes vallées secondaires, suffisamment dotés en cheptel, mais où la topographie ne permet pas la mécanisation du travail du sol, demeuré jusqu'à aujourd'hui manuel. C'est surtout l'intensification de l'agriculture qui intéressait l'administration coloniale, le bétail était donc utilisé comme moyen d'accompagnement de la modernisation de l'agriculture. C'est dans ce sens que beaucoup d'efforts furent déployés par les colons ; mais les éleveurs peuls, largement taxés, mettaient de préférence leur patrimoine bovin à l'abri, et des chefs locaux et de l'administration coloniale.

Si au début du XX<sup>ème</sup> siècle on insiste surtout sur le fait que le troupeau est peu productif, dans les années 1940 on l'associe à la structure particulière de la société pour le dépeindre comme un élevage de caste. La colonisation a entraîné une sorte de confusion sur l'économie

---

<sup>507</sup>Il s'agissait des initiatives privées comme le système de « concession » des entreprises privées pour l'élevage qui se mettaient en place, entre 1898 et 1901.

<sup>508</sup>DIOP, M., *Réformes foncières et gestion des ressources naturelles en Guinée : Enjeux de patrimonialité et de propriété dans le Timbi au Fouta Djallon*, Paris, Karthala, 2007, pp. 328-330.



pastorale<sup>509</sup>. L'administration voyait dans le fractionnement du bétail un élément positif de répartition de cette richesse, et un moyen efficace d'élargissement de l'impôt. Mais au Fuuta-Jaloo, la vache est considérée comme un animal de prestige puisque chaque famille tentait d'en avoir le plus possible et refusait de s'en séparer comme bêtes à viande, c'est-à-dire qu'on peut intégrer dans une « économie rationnelle<sup>510</sup> », de marché ou de consommation. Les années 1940 et 1950 mettent l'accent sur le rôle de l'élevage traditionnel dans la dégradation des milieux<sup>511</sup>. A cette époque, l'administration coloniale considère que les Peuls éleveurs et leur bétail participent à la « *bowalisation* », c'est-à-dire à la progression du cuirassement. Ce processus d'aliénation patrimoniale (terre et bétail) s'est maintenu jusqu'à la fin de la colonisation, et débouchera sur la période d'indépendance.

### **21. Le pastoralisme peul face aux actions de l'Etat guinéen :**

Après l'officialisation de la fin de la colonisation par la proclamation de l'indépendance de la Guinée, le 02 Octobre 1958, le pastoralisme peul sera davantage confronté au processus d'aliénation patrimoniale hérité du colonialisme par les gouvernements qui se succéderont à la tête de la République de Guinée, de 1958 à nos jours. Ainsi, en Guinée, le pouvoir étatique et la coercition des régimes successifs vont exercer négativement sur le pastoralisme, en mettant en avant des logiques politiques, au détriment des stratégies de développement. Néanmoins, certains gouvernements vont se démarquer, sous un aspect plus ou moins positif, en faveur du pastoralisme ; nous allons le voir dans les lignes qui suivent.

#### **32-1. Le pastoralisme peul sous la Première République (1958-1984) :**

Au lendemain de l'indépendance de la Guinée, la politique de commercialisation du bétail instaurée par le régime de Sékou Touré, va se montrer très dévastatrice pour le pastoralisme peul. Depuis la période coloniale, l'approvisionnement des centres urbains, notamment Conakry, en bétail s'est avéré difficile. Une partie importante du bétail était clandestinement exportée vers les pays voisins, en particulier la Sierra Leone, où il était vendu deux fois plus cher qu'en Guinée. Le phénomène s'accroît, avec la détérioration économique, les pénuries

---

<sup>509</sup>Selon Jacques Richard-Molard (ancien administrateur colonial), « *L'élevage est un reflet de la structure sociale. Les bovins sont aux mains de la classe des nobles peuls* » (1944). Quant à Paul Guébard (ancien administrateur colonial), il estime que « *Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la noblesse et les chefs, au Fouta, ne possèdent pas de grands troupeaux* » (1910).

<sup>510</sup>GUEBHARD, P., *Op.Cit*, 1910, p. 50.

<sup>511</sup>DIALLO, B.N., *Op.Cit*, 2002, p. 90.

de tout genre et la rareté des devises en Guinée. Le bétail est ainsi devenu le moyen idéal de faire évader des capitaux et de se procurer à l'étranger des marchandises introuvables au pays. Soucieux de faire approvisionner en viande la ville de Conakry (capitale politique et économique) et les principales villes de l'intérieur, et pour éviter toute contestation politique des populations, le gouvernement guinéen créa dès 1963 un Office du bétail (Obétail) chargé de l'approvisionnement des boucheries<sup>512</sup>.

Le recensement du cheptel en 1966, montre que l'effectif du bétail du Fuuta-Jaloo dépasse le million, un chiffre probablement sous-estimé, certes à cause des lourdes taxes imposées sur le bétail. Suret-Canale estime à cette époque que le cheptel du Fuuta-Jaloo atteint 1,5 million de têtes<sup>513</sup>. Sur ordre de l'administration centrale, des prélèvements obligatoires sont organisés. On taxe les régions excédentaires à raison d'un taux annuel de 10% du bétail recensé, ce qui se traduit par une diminution du cheptel recensé. A Dalaba par exemple, l'effectif du bétail tombe en quelques années, de 96 000 à 37 000 bêtes. Mais dès que les circonstances y poussent les éleveurs, le bétail réapparaît ; à Dinguiraye par exemple, lors de la peste bovine de 1967, il a été vacciné 76 000 têtes de bovins pour 30 000 recensées<sup>514</sup>. Sans grande surprise, l'opération devait se solder par un échec, car les éleveurs peuls ne déclaraient qu'une partie du bétail, intensifiant du coup son exportation vers les pays voisins. Ces stratégies d'évitement furent réprimées par des exactions aux frontières et des amendes diverses.

Après la crise de confiance liée à la création de l'Office du bétail et à diverses exactions contre les éleveurs, l'échec prévisible des CMR (Centres de Modernisation Rurale) et des FAPA (Fermes Agro-pastorales d'Arrondissement) consacrait la décrépitude de l'élevage au Fuuta-Jaloo<sup>515</sup>. On peut, dès lors, mesurer l'écart avec d'autres régions ou d'autres pays, où les processus de transformation de l'élevage ont connu un contexte plus favorable. C'est notamment le cas du Nord-Cameroun<sup>516</sup>, ou encore du Nord de la Côte d'Ivoire<sup>517</sup>.

---

<sup>512</sup>BAH, Th., « *Mutations et Crise d'identité au Fuuta Jaloo : La fin du Pastoralisme ?* », In Victor Azarya, Anneke Breedveld, Mirjam De Bruijn et al., *Pastoralists Under Pressure ? Fulbe Societies Confronting Change in West Africa*, Volume 65, Boston, Ed. Brill, 1999, p. 324.

<sup>513</sup>SURET-CANALE, J., *La République de Guinée*, Paris, Editions Sociales, 1970, p. 245

<sup>514</sup>DIALLO, B.N., *Op.Cit*, 2002, pp. 93-94.

<sup>515</sup>BAH, Th., *Op.Cit*, 1999, p. 325.

<sup>516</sup>A partir de la longue expérience de la Compagnie Pastorale, un système de ranchs et des stations de remise en état du bétail a fonctionné avec l'appui de l'Etat, et a amélioré les conditions de l'élevage.

<sup>517</sup>Zone de nouvelle activité pastorale où l'option gouvernementale a joué un rôle majeur.

Mais la réalité sociale reste très difficile pour les contribuables. Les gardes de cercle et les miliciens ajoutent avec impunité leurs besoins aux « normes » produites par la bureaucratie. Certains éleveurs migrent sur les marges du massif, moins contrôlées, et même vers les pays voisins : plusieurs centaines de milliers de têtes de gros bétail auraient ainsi quitté le pays. Quant à ceux qui décident de le dissimuler, ils laissent pâturer librement la nuit leur troupeau. Ce qui amena d'ailleurs Suret-Canale à affirmer que « *L'élevage au Fuuta-Jaloo devient une activité souterraine*<sup>518</sup> ». Depuis, l'élevage a subi une crise majeure, celle de la période de la Première République. Ainsi, le métier d'éleveur perdit toute sa dignité en Guinée, et la propagande officielle invita à dénoncer « les trafiquants peuls fossoyeurs de l'économie nationale ». Dans ce contexte d'humiliation et de coercition, le cheptel a dramatiquement diminué, car nombreux furent les éleveurs qui bradèrent leur troupeau ou cherchèrent asile dans d'autres pays limitrophes.

### **32-2. Le pastoralisme peul sous la Deuxième République (1984-2008) :**

Après la mort de Sékou Touré et la libéralisation de l'économie guinéenne, l'élevage a progressivement repris. En 1984, avec l'avènement de la Deuxième République, la norme est abolie, mais l'élevage semble ruiné. Il ne faut certainement pas trop prendre en considération les estimations du cheptel foutanien (30 000 têtes) fournies sous le régime touréen ; des chiffres qui restent, dans les circonstances politiques incertaines d'alors, une simple référence bureaucratique. Progressivement, les effectifs augmentent par la sortie du troupeau de la clandestinité, puisqu'il n'est plus taxé, et avec le retour des éleveurs du Liberia à partir de 1989, à la suite du déclenchement de la guerre civile, et surtout de ceux de la Sierra Léone après l'extension du conflit libérien. Il faut attendre les résultats du recensement du bétail des années 1990 et 1991<sup>519</sup> pour obtenir les premiers chiffres à peu près dignes de foi, comme on peut le constater dans le tableau ci-dessous.

---

<sup>518</sup>SURET-CANALE, J., *Op.Cit*, 1970, p. 246.

<sup>519</sup>DIALLO, B.N., *Op.Cit*, 2002, p. 93.

**Tableau n°13 : Evolution du Cheptel\* en Guinée et au Fuuta-Jaloo, de 1986 à 2007<sup>520</sup> (taux d'accroissement annuel en %) :**

ANNEE	BOVINS		OVINS		CAPRINS	
	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux
1986	927 245	** N.D	254 875	** N.D	278 944	** N.D
1987	1 130 029	21,9	345 035	35,4	381 079	36,6
1988	1 310 779	16,0	385 205	11,6	450 931	18,3
1989	1 436 075	9,6	432 115	12,2	491 909	9,1
<b>1990</b>	<b>1 471 946</b>	<b>2,5</b>	<b>420 220</b>	<b>-2,8</b>	<b>524 562</b>	<b>6,6</b>
1991	1 595 465	8,4	453 078	7,8	560 202	6,8
1992	1 729 348	8,4	488 506	7,8	598 264	6,8
1993	1 874 467	8,4	526 704	7,8	638 912	6,8
1994	2 031 763	8,4	567 889	7,8	682 322	6,8
<b>1995</b>	<b>2 202 259</b>	<b>8,4</b>	<b>612 294</b>	<b>7,8</b>	<b>728 681</b>	<b>6,8</b>
1996	2 332 943	5,5	653 195	6,7	777 575	6,7
1997	2 450 240	5,5	696 829	6,7	829 751	6,7
1998	2 584 513	5,5	743 377	6,7	885 427	6,7
1999	2 726 145	5,5	793 034	6,7	944 839	6,7
<b>2000</b>	<b>2 876 189</b>	<b>5,5</b>	<b>845 941</b>	<b>6,7</b>	<b>1 008 456</b>	<b>6,7</b>
2001	3 033 942	5,5	902 434	6,7	1 076 170	6,7
2002	3 200 347	5,5	962 701	6,7	1 148 431	6,7
2003	3 375 879	5,5	1 026 993	6,7	1 225 543	6,7
2004	3 561 038	5,5	1 095 576	6,7	1 307 834	6,7
<b>2005</b>	<b>3 756 353</b>	<b>5,5</b>	<b>1 168 743</b>	<b>6,7</b>	<b>1 395 650</b>	<b>6,7</b>
2006	3 962 381	5,5	1 246 815	6,7	1 489 298	6,7
2007	4 179 709	5,5	1 330 102	6,7	1 589 230	6,7

**N.B :** \*Dans ce tableau, on ne s'est pas intéressé au petit ruminant, ni à la volaille. **\*\*N.D :** Non Disponible.

Il ressort de ce tableau que les effectifs du cheptel guinéen et du Fuuta-Jaloo ont sensiblement évolué d'année en année, certainement à cause du coup d'arrêt marqué, par le gouvernement de la 2<sup>ème</sup> République, contre les exactions fiscales et de ravitaillement qui avaient cours sous le régime de Sékou Touré. Lorsqu'on compare, par exemple, les effectifs du bétail bovin fournis sous les deux régimes, on constate une nette différence : on est passé de 30 000 têtes en 1967 à 927 245 têtes en 1986. Il ressort également de ce tableau que les effectifs du bétail évoluent certes, mais les taux d'accroissement oscillent d'une période à une autre : on est respectivement passé d'un taux de 21,9% en 1987 à 2,5% en 1990, puis d'un taux de 8,4% en 1995 à 5,5% en 2000 ; ce taux de 5,5% est d'ailleurs resté stagnant jusqu'en 2007.

<sup>520</sup>Source : Bureau de Stratégie et de Développement (DSD) du Ministère de l'élevage et des productions animales, Juin 2015.

Dans le tableau ci-dessus, nous avons centralisé l'évolution du cheptel en Guinée, y compris le Fuuta-Jaloo, dans l'objectif de présenter des statistiques comparatives en fonction des 4 régions naturelles pour l'année 2000. Dans ce tableau, on voit de loin que malgré toutes les difficultés d'ordre politique, climatologique, ou humain que le pastoralisme peul a subi pendant plusieurs décennies, le Fuuta-Jaloo (ou Moyenne-Guinée) maintient sa position de leader dans la pratique de l'élevage en Guinée.

Dans les tableaux ci-dessous, voyons en détails la situation du cheptel au Fuuta-Jaloo dans les années 1990 et 2000 où l'on constate également une nette évolution du pastoralisme par un accru massif du bétail, grâce au retour d'éleveurs et au renforcement de la vaccination bovine contre les maladies et les épidémies animales (Charbon symptomatique, Charbon bactérien, Pasteurellose, etc.).

**Tableau n°15 : Recensement du cheptel au Fuuta-Jaloo (Région administrative de Mamou) en 1995, 1998 et 2000<sup>521</sup> :**

Espèces	Estimation Annuelle			Total	Observation
	1995	1998	2000		
Bovins	264 749	260 693	476 207	<b>1 001 649</b>	Augmentation due à la vaccination et aux retours d'éleveurs.
Ovins	87 245	93 351	101 544	<b>282 140</b>	
Caprins	89 438	86 160	102 997	<b>278 595</b>	

**Tableau n°16 : Recensement du cheptel au Fuuta-Jaloo (Région administrative de Labé) de 2006 à 2007<sup>522</sup> :**

Préfectures	BOVINS		OVINS		CAPRINS	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Koubia	60 847	64 181	13 849	14 744	27 750	29 720
Labé	96 608	101 902	36 666	39 115	75 033	80 068
Lélouma	112 926	119 117	33 283	35 506	52 150	57 649
Mali	156 235	164 797	35 696	38 081	77 342	82 532
Tougué	69 304	73 102	19 389	20 684	26 426	28 302
<b>TOTAL</b>	<b>495 920</b>	<b>523 099</b>	<b>138 883</b>	<b>148 130</b>	<b>258 701</b>	<b>278 271</b>

<sup>521</sup>Source : Direction Nationale de la Statistique, « Stratégie de Réduction de la Pauvreté dans la Région Administrative de Mamou », Ministère Administration du Territoire et Décentralisation, Conakry, Décembre 2006, p. 35.

<sup>522</sup>Source : Service Régional d'Appui à l'Elevage (SRAE), 2007.

L'analyse qui ressort du tableau ci-dessous nous démontre que l'élevage des bovidés connaît une taille beaucoup plus importante dans les localités périphériques du Fuuta-Jaloo ; ce sont respectivement les préfectures de Gaoual (289 371 têtes), Mali (142 188 têtes), Koundara (108 324 têtes), et Mamou (105 869 têtes). Par contre, dans les localités situées sur le plateau central du massif foutanien, la taille du bétail est en nette décadence, nous avons : 96 735 têtes à Labé, 96 920 têtes à Pita, 71 069 têtes à Dalaba, et 70 293 têtes à Tougué. Ces différences de taille de bétail seraient dues, entre autres, à une mauvaise répartition des pâturages, au développement des cultures maraîchères le long des cours d'eau, à l'assèchement des Bowé, à la raréfaction des points d'eau, et au vol de bétail.

Lorsque nous revenons aux statistiques du cheptel pour les années 1990, on pourrait faire l'analyse suivante. Pour une aire géographique qui englobe la région de la Moyenne-Guinée, et si l'on ajoute les préfectures de Dabola à l'Est et de Téliélé à l'Ouest, pour obtenir un territoire qui soit semblable au Fuuta-Jaloo théocratique, on obtient un total de 850 000 bovins, effectif déjà considérable et qui rejoint le niveau des décomptes coloniaux. Depuis, un second recensement a confirmé cette forte expansion, 1,3 million en 1995, soit une croissance de près de 50% en 5 ans<sup>523</sup>. On peut néanmoins se poser la question sur la véracité des statistiques de 1990 et 1995. Sur la même période, les récentes statistiques fournies par le Bureau de Stratégie et de Développement (DSD), en 2015, viennent en contre-poids pour nous donner des effectifs de 1 471 946 en 1990 et 2 202 259 en 1995.

Malgré tout, cette croissance soulève un certain nombre de difficultés liées à l'alimentation du troupeau et à la gestion du territoire villageois, notamment la gestion des pâturages. Les autres préfectures enregistrent une croissance inférieure à celle de l'ensemble du Fuuta-Jaloo, mais reste tout de même sensible à plus de 30% à 50%. D'après plusieurs observateurs, cette croissance de l'élevage est plus forte dans les localités où les pâturages sont encore vastes, comme à Gaoual et à Kindia ; bref, sur les versants Est et Ouest des fleuves Konkouré, Kolenté et Tinkisso qui prennent tous leur source dans le massif foutanien. Par contre, sur le plateau central du Fuuta la réalité du pastoralisme atteint une décadence très prononcée à cause des facteurs de différentes natures (nous y reviendrons plus en détails).

Actuellement au Fuuta-Jaloo, le temps n'est plus où l'éleveur peul n'abattait guère son bétail (8 108 têtes abattues à Labé en 1995<sup>524</sup>), et où les villes manquaient de viande. Si l'on se

---

<sup>523</sup>DIALLO, B.N., *Op.Cit*, 2002, p. 93.

<sup>524</sup>DIALLO, B.N., *Idem*, 2002, p. 96.

réfère à l'évolution du volume des transactions dans les marchés de bétail, la tendance est, depuis le milieu des années 1980 à la hausse. L'évolution du marché de bétail de Lélouma est plus qu'illustrative ; les chiffres de bovins vendus sur pied sont respectivement de 3 913 têtes en 2006 et 7 430 têtes en 2007. Dans l'ensemble de la région administrative, on enregistre sur la même période des chiffres allant de 10 747 têtes vendues en 2006 à 15 015 têtes en 2007. Ces bovins vendus sur pied auraient pris, nous apprend-t-on, la direction de Conakry et d'autres villes de la Guinée ; par exemple entre 2008 et 2009, les bovins transférés à Conakry au départ du Fuuta-Jaloo (au compte de la région administrative de Labé) étaient de 1 543 têtes<sup>525</sup>.

**Tableau n°18 : Commercialisation du bétail (vente sur pied) au Fuuta-Jaloo (Région administrative de Labé), de 2008 à 2009<sup>526</sup> :**

Préfectures	BOVINS		OVINS		CAPRINS	
	Présenté	Vendu	Présenté	Vendu	Présenté	Vendu
Koubia	2 831	2 664	1 210	810	1 706	1 216
Labé	3 452	1 412	5 809	3 027	6 590	3 329
Lélouma	8 048	6 676	2 401	1 793	2 861	2 195
Mali	1 655	1 337	1 365	1 126	2 313	1 905
Tougué	2 682	2 295	1 862	1 429	2 175	1 682
<b>Région</b>	<b>18 668</b>	<b>14 384</b>	<b>12 647</b>	<b>8185</b>	<b>15 645</b>	<b>10 327</b>

Les chiffres issus des tableaux ci-dessus traduisent un changement de mentalités, au niveau des habitudes alimentaires (consommation de viande) particulièrement en ville, mais aussi au niveau des éleveurs eux-mêmes qui réalisent désormais à leur dépend que « *l'élevage devient une activité banalisée qui peut procurer de l'argent* ». Cette tendance à la commercialisation du bétail au Fuuta-Jaloo, reste très clairement remarquable. Contrairement à la Première République, le commerce du bétail est resté libre sous le second régime et a permis aux Peuls d'en tirer un grand profit. On y assiste même à un regain d'intérêt pour l'élevage au sein de nouvelles catégories sociales (hauts fonctionnaires, hommes politiques, grands commerçants, etc.) qui y investissent de plus en plus de capitaux ; l'élevage constituant à la fois un signe de prestige social et une source de profits.

<sup>525</sup>Source : Service Régional d'Appui à l'Elevage (SRAE) 2008-2009 ; Bureau Régional de la Planification et du Développement, Février 2011, p. 66.

<sup>526</sup>Source: Service Régional d'Appui à l'Elevage (SRAE), 2008-2009 ; Bureau Régional de la Planification et du Développement, Février 2011, pp. 65-66.

Actuellement, grâce au commerce et aux investissements qu'ils ont effectué dans l'élevage, beaucoup de grands commerçants peuls ont pu réaliser des projets immobiliers immenses aussi bien à Conakry que dans leurs villes ou villages d'origine : construction de résidences cossues, de mosquées ou d'écoles (coraniques ou franco-arabes), etc. Cette réalité sur la situation présente des Peuls commerçants et éleveurs, répondrait à l'inquiétude de Thierno Bah lorsqu'il parlait de l'avenir du pastoralisme peul dans une de ses études, en ces termes : « (...) *Contrairement au Cameroun, au Nigéria et au Mali, il n'est pas surprenant qu'en Guinée les hommes d'affaires et les hommes politiques ne considèrent pas l'acquisition de bétail comme une option d'investissement sérieuse*<sup>527</sup> ».

Parallèlement aux progrès de la commercialisation, le troupeau est davantage perçu comme un capital qu'il faut essayer de préserver contre la maladie, ou comme on dit dans la culture locale : « *préserver contre le vent* ». On a de plus en plus recours aux soins vétérinaires. Pratiquement disparues au début des années 1980, les campagnes de vaccination sont de plus en plus suivies. Plus de 10 000 vaccinations par an depuis 1990 contre le Charbon bactérien, de dix mille à 30 000 selon l'importance des épidémies contre le Charbon symptomatique, et depuis 1995, près de 5000 vaccinations contre la Pasteurellose bovine<sup>528</sup>. Cette évolution est d'autant plus symptomatique que l'organisation vétérinaire s'est progressivement privatisée et que les soins sont désormais payants. De même, les statistiques de tatouage du bétail, 412 500 têtes (veaux et génisses étant sans doute mal représentés), viennent conforter cette dynamique sociale dans la pratique pastorale au Fuuta-Jaloo.

**Tableau n°20 : Situation de la vaccination du cheptel au Fuuta-Jaloo (Région administrative de Labé) entre 2008 et 2009<sup>529</sup> :**

Désignation	Koubia	Labé	Lélouma	Mali	Tougué	Total
Charbon Bactérien	8 363	28 067	9 869	19 090	7 248	<b>72 637</b>
Bovins	2 554	20 363	4 647	10 851	650	<b>39 065</b>
Ovins	155	3 649	701	705	550	<b>5 760</b>
Caprins	243	8 105	709	1 972	550	<b>11 579</b>
Pasteurellose	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Bovins	50	4 947	709	5 265	542	<b>11 513</b>

<sup>527</sup>BAH, Th., *Op.Cit*, 1999.

<sup>528</sup>DIALLO, B.N., *Op.Cit*, 2002, p. 96.

<sup>529</sup>Source : Service Régional d'Appui à l'Elevage (SRAE), 2008-2009 ; Bureau Régional de la Planification et du Développement, Février 2011, p. 65.



Ovins	67	462	0	0	798	<b>1 327</b>
Caprins	133	577	0	0	1 120	<b>1 830</b>
Peste de Petits Ruminants	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Ovins	182	4 033	467	115	981	<b>5 778</b>
Caprins	411	8 867	2 057	1 234	2 377	<b>14 46</b>

## **22. Propositions de prévention dans la gestion des conflits et recommandations diverses :**

L'élevage au Fouta-Djallon fait l'objet de représentations très stéréotypées issues de l'analyse coloniale ; elles n'étaient pas forcément justes à l'époque. Les mutations des cinquante dernières années (depuis 1958) les ont davantage éloignées de la réalité. On pourrait probablement dire que c'est à cause de ces stéréotypes et des politiques inadaptées aux réalités pastorales, que les projets de développement durable dans le domaine agropastoral et écologique orientés vers le Fouta-Djallon, depuis une vingtaine d'années, se sont à peu près désintéressés de l'élevage. Peu de projets ont été réalisés<sup>530</sup> et beaucoup de choses restent encore à faire, malgré les promesses politiques des gouvernements respectifs qui ont présidé aux destinées de la Guinée. Or, l'élevage non seulement fait partie de la culture locale mais il représente un capital qui pourrait être mieux développé.

En attendant des projets d'envergure, beaucoup d'éleveurs ont intégré les circuits commerciaux délaissant progressivement le pastoralisme à cause du manque de techniques agropastorales modernes en faveur des ressources agro-écologiques (alimentation et points d'eau) pour le bétail, de la situation sanitaire et sécuritaire du troupeau (vol et soins) ainsi que dans l'analyse de la réglementation pour l'utilisation des espaces agro-écologiques (pâturages) et la régulation des conflits d'usage entre agriculteurs et éleveurs. Il faut se convaincre que les regards portés sur l'élevage devraient progresser au rythme de l'évolution de la pratique pastorale, comme c'est le cas dans d'autres régions à vocation agropastorale.

Fort heureusement, les comités de gestion des conflits locaux existent dans la plupart des préfectures, sous-préfectures et villages dans les zones de la Guinée où cohabitent éleveurs et agriculteurs ; ils sont déterminants pour prévenir les conflits entre les deux catégories

<sup>530</sup>Deux recensements du cheptel ont eu lieu en 1995 ; le projet Haute Gambie avec un volet « pâturage amélioré » dans deux secteurs de la Dimma sous forme de surfaces expérimentales avec des espèces introduites de Chine ; deux fermes modernes à Lariah et à Sannoun (Labé). Cf. DIALLO, B.N., *Op.Cit*, 2002, p. 102.

professionnelles. Ces comités sont généralement composés de leaders locaux, de membres d'associations d'éleveurs ou d'agriculteurs, de leaders religieux (imam, prêtre ou pasteur) qui peuvent souvent apporter une solution religieuse au problème en cas d'affrontements ; les femmes y sont sous-représentées. Depuis la suppression de la chefferie traditionnelle en Guinée, sous Sékou Touré, ce sont les responsables des administrations locales (présidents des CRD) qui président ces comités de gestion des conflits.

Au Fuuta-Jaloo par exemple<sup>531</sup>, les unions ou groupements d'éleveurs et d'agriculteurs sont des structures organisationnelles officielles. Dans la préfecture de Mali, 58 groupements d'éleveurs couvrent différents villages. Ces structures organisationnelles sont présentes à tous les paliers de l'administration territoriale : au niveau sous-préfectoral, des comités de coordination supervisent les groupements villageois, au niveau préfectoral se trouve une association d'éleveurs, au niveau régional une fédération d'éleveurs, et au niveau national une confédération d'éleveurs<sup>532</sup>. Ces groupements constituent une ligne de communication entre les communautés et les pouvoirs publics et soutiennent également les efforts des comités de gestion des conflits. À Koundara, des réunions sont organisées entre agriculteurs et éleveurs via les comités, 2 à 3 fois par an, avant la saison des semailles et après les récoltes. Le bétail est interdit dans certaines zones pendant les activités de culture et les propriétaires sont passibles d'amendes s'ils enfreignent aux restrictions de circulation du bétail avant les récoltes. Généralement, quand les troupeaux empiètent sur les plantations et détruisent les cultures, les propriétaires peuvent être facilement identifiés grâce au marquage du bétail<sup>533</sup>.

Concernant les recommandations, nous avons jugé nécessaire de laisser parler le cœur des éleveurs que nous avons rencontrés sur le terrain pendant nos enquêtes, car nous estimons qu'ils sont mieux placés pour évoquer les difficultés auxquelles ils sont quotidiennement confrontés et les solutions qui semblent adéquates à leurs yeux pour une meilleure pratique du

---

<sup>531</sup>Tous les exemples que nous reprenons dans ce paragraphe sont issus des enquêtes de terrain réalisées, entre le 7 et le 14 Mars 2017, par le Comité scientifique d'UNOWAS à Mali et à Koundara. Cf. Etude du Bureau UNOWAS, *Op.Cit*, 2018, pp. 39-40.

<sup>532</sup>Des structures comparables existent pour les agriculteurs. Cf. Etude du Bureau UNOWAS, *Idem*, 2018, p. 40.

<sup>533</sup>Si le propriétaire vient de l'intérieur de la Guinée et n'est pas en transhumance internationale, ce marquage indique le village d'origine et le propriétaire spécifique. Sinon, il peut lui être demandé des documents de transhumance, conformément à la réglementation de la CEDEAO. Cf. Etude du Bureau UNOWAS, *Ibidem*, 2018, p. 40.

pastoralisme. Voici donc les recommandations qu'ils ont voulu faire passer par notre canal, à travers cette étude :

*« Je lance un appel urgent, à travers votre micro, auprès du gouvernement afin qu'il soutienne les efforts des paysans en général, et des éleveurs en particulier, en mettant plus de moyens et de techniques à notre disposition. Si l'Etat multiplie la création des PME et des coopératives paysannes à travers le pays, l'élevage contribuerait énormément au développement économique de la Guinée comme c'est le cas dans les autres pays à tradition pastorale, comme le Nigéria, le Cameroun, le Burkina-Faso, le Sénégal ou le Mali.*

*Même si les gens disent que les agriculteurs et les éleveurs ne peuvent jamais cohabiter, moi je pense que si les espaces cultivés et les pâturages sont bien aménagés et séparés par des clôtures ou des grillages, il n'y aura pas de conflits entre eux. Il y a quelques années, le PACV (Programme d'Appui aux Communautés Villageoises) a aménagé plusieurs bas-fonds dans les zones de Tolo et de Ninguélandé afin d'atténuer les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Je pense que l'Etat guinéen devrait suivre cet exemple en encourageant d'autres ONG à faire de même<sup>534</sup> ».*

*« Pour pouvoir relancer la pratique de l'élevage au Fuuta-Jaloo, il est urgent que l'Etat s'implique à tous les niveaux de l'activité pastorale en soutenant plusieurs actions : une vaste campagne de reboisement dans les zones arides ; mettre un terme aux conflits entre éleveurs et agriculteurs en favorisant des accords de cohabitation sur la gestion des pâturages ; prendre des mesures draconiennes contre le vol de bétail ; multiplier les campagnes de vaccination des troupeaux par des vétérinaires dédiés aux soins et au traitement du grand cheptel ; aménager des points d'eau (forages par exemple) dans les localités arides<sup>535</sup> ».*

Certains informateurs ont évoqué leur souhait pour la mise en place de systèmes traditionnels mixtes pour l'agriculture et l'élevage, une expérience qui a déjà fait ses preuves dans d'autres localités agropastorales. Mais après nos recherches, nous avons pu comprendre que les systèmes sont traditionnellement mixtes quand les cultures et le bétail sont gérés par différentes communautés, fondés sur une relation de longue date. Après la récolte des cultures, les éleveurs pastoraux sont autorisés à nourrir leur bétail sur les résidus. Cependant, depuis que l'élevage est promu chez les agriculteurs, cette pratique est en forte diminution. Ils ont également émis le souhait en faveur du soutien et du renforcement de dialogues inclusifs entre exploitants agricoles et éleveurs, mais aussi en faveur des structures de prévention et de résolution des conflits afin d'atténuer les affrontements là où ils surviennent fréquemment.

D'autres nous ont suggéré les systèmes d'enclos ou de *ranching*, comme en Afrique du Sud, au Kenya ou au Botswana. Dans cette expérience agropastorale, les systèmes pastoraux traditionnels utilisent, modifient et conservent les écosystèmes par le pâturage et/ou le

---

<sup>534</sup>Entretien réalisé avec Mamadou Alpha BARRY (Eleveur traditionnel à Tolo), Mamou le 14 Mars 2016.

<sup>535</sup>Entretien réalisé avec Mamadou Lama SOW (Eleveur traditionnel à Sifama), Mamou le 14 Mars 2016.

*ranching* extensif avec le pâturage tournant, et en utilisant divers animaux d'élevage : notamment des ovins ou bovins qui paissent principalement les herbacées. Dans ce système agropastoral, la terre est en propriété individuelle et généralement clôturée. A l'époque coloniale, les ranches d'élevage étaient établis au Botswana, au Kenya, en Namibie, au Mozambique, en Afrique du Sud et au Zimbabwe ; et une proportion importante de ceux-ci existe encore aujourd'hui. Par exemple, les troupeaux de Peuls au Nigeria ont été confrontés à la disparition rapide de l'herbe ; ils sont ainsi passés des bovins de race Bunaji, qui dépendent des herbacées, à la race Sokoto Gudali<sup>536</sup> qui broute facilement les ligneux<sup>537</sup>.

### **23. Etat des lieux du pastoralisme peul : décadence et/ou résistance ?**

La crise ou décadence du pastoralisme, pendant plusieurs décennies, et son renouveau ou sa résistance se traduisent par un rééquilibrage spatial très marqué au Fuuta-Jaloo. On peut appréhender ce phénomène à partir de quelques indicateurs simples<sup>538</sup> : densités bovines, croissance du cheptel à partir des années 1990, nombre de bovins par habitant, stagnation du taux d'accroissement naturel depuis les années 2000, intensification du commerce de bétail et retour massif d'éleveurs depuis l'avènement du second régime, regain pour un élevage extensif ou de prestige, dégradation poussée des ressources agro-écologiques, etc. Tous ces indicateurs ont contribué, entre autres, à la décadence du pastoralisme peul ou à sa résistance.

Les densités bovines les plus élevées ne sont plus, comme autrefois, concentrées au cœur du plateau central du Fuuta-Jaloo, mais elles seraient désormais très importantes dans les localités périphériques, c'est-à-dire dans les préfectures limitrophes du Fuuta-Jaloo (Gaoual, Koundara, Mali, et Mamou), puis Kindia et Téliélé à cause de leur proximité avec le massif foutanien. Ces densités seraient également importantes, dans une moindre mesure, sur la côte maritime (à Boké et Boffa), et dans la zone forestière<sup>539</sup> (Beyla, Kissidougou, Gueckédou, Macenta et N'Zérékoré). Ces densités restent donc fortes dans trois préfectures nettement moins peuplées : Mamou, au Sud-est, qui dispose de très vastes savanes le long de la frontière

---

<sup>536</sup>Rapport d'études, FAO (Organisation Mondiale pour l'alimentation), 2001.

<sup>537</sup>Une plante ligneuse est une plante qui fabrique en grande quantité des lignines, qui sont des macromolécules organiques donnant à la plante sa solidité, et dont le bois est le principal matériau de structure.

<sup>538</sup>Ces indicateurs sont à vérifier, entre autres, dans les tableaux ci-dessus (n° 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15), sur l'évolution des effectifs globaux du cheptel et des éleveurs, et sur la commercialisation du bétail en Guinée et au Fuuta-Jaloo.

<sup>539</sup>Ces données nous ont été fournies par nos informateurs; mais nous ne disposons pas de statistiques concernant ces deux zones.

sierra-léonaise, puis Gaoual et Koundara dans la région des Bowé. Cette bande est entourée au Nord-est (Mali et Dabola), et au Sud-ouest (Boké et Kindia), par deux zones où la densité du bétail est beaucoup plus faible, entre 5 à 15 têtes au km<sup>2</sup>. La répartition est inverse si l'on examine le ratio bovin par habitant dans les préfectures de Labé et Pita qui ont moins de 0,2 bovin par habitant. A l'Est du massif foutanien, on compte entre 0,3 et 0,5 bovin/habitant ; la préfecture de Gaoual qui compte de très grands troupeaux, pour une population clairsemée, compte 0,8 bovin/habitant<sup>540</sup>.

Cette répartition est confirmée par la taille moyenne des troupeaux, c'est-à-dire le cheptel préfectoral divisé par le nombre d'éleveurs. A Labé et Pita, la taille moyenne des troupeaux est inférieure à 7 têtes ; elle augmente ostensiblement vers les périphéries du Fuuta-Jaloo. Encore inférieure à 10 têtes dans les préfectures de Lélouma, Koubia, Tougué et Dalaba, elle culmine à une quinzaine de têtes à Mali, Téliélé, Fria, Kindia, Mamou et Dabola. C'est à Gaoual, à Koundara et à Dinguiraye qu'elle atteint son maximum, environ 25 têtes<sup>541</sup>. Ces moyennes cachent bien sûr une grande disparité locale. De manière un peu surprenante, le cheptel des préfectures du plateau central s'accroît de façon sensible : un taux d'accroissement naturel supérieur à 50 % en 5 ans pour Labé, Pita et Lélouma<sup>542</sup>. Il s'agit là des localités les plus peuplées du Fuuta, où la culture pastorale est déjà très importante. Il y aurait donc, au moins, capitalisation sur place de l'accroissement naturel du bétail.

Au regard de nos observations et de notre analyse, on pourrait être convaincu qu'il reste actuellement trois types de régions d'élevage au Fuuta-Jaloo<sup>543</sup> :

- **Les régions périphériques** : sous des densités faibles de population (sauf Pita dont la circonscription est très hétérogène), l'élevage y atteint des densités moyennes. La croissance du troupeau paraît moyenne, soit que son contrôle soit peu rigoureux, soit que cette croissance moyenne corresponde à la réalité. Il s'agit des préfectures de Téliélé et Kindia à l'Ouest, de Mali, Koubia, Tougué, Dinguiraye et Dabola à l'Est ; l'accroissement du cheptel y est varié, nettement plus fort à l'Ouest qu'à l'Est.

---

<sup>540</sup>DIALLO, B.N., *Op.Cit*, 2002, pp. 94-95.

<sup>541</sup>DIALLO, B.N., *Idem*, 2002, pp. 94-95.

<sup>542</sup>DIALLO, B.N., *Ibidem*, 2002, pp. 94-95.

<sup>543</sup>Nous actualisons ici une analyse qui avait déjà été faite par Bano Nadhel Diallo dans une de ses études. Cf. DIALLO, B.N., *Op.Cit*, 2002, pp. 94-95.

- ***Les régions d'élevage faiblement peuplées*** : c'est probablement là que survit et prospère actuellement le grand pastoralisme. A Gaoual et Koundara, les effectifs bovins « dépasseraient » le nombre d'habitants (bref, la population pastorale) ; la préfecture de Mamou, plus peuplée, mais dont le Sud et l'Ouest s'apparentent aux deux préfectures précédentes. Ce sont toutes des régions proches de la frontière (guinéo-sierra léonaise et guinéo-gambienne), cette ligne artificielle, qui présente aux yeux des éleveurs le double avantage du trafic vers les marchés de Freetown et de Banjul, en échappant à tout contrôle douanier et pour un besoin de protection de leur troupeau. Par exemple, sous le régime de Sékou Touré tous les éleveurs avaient franchi la frontière ; puis l'éclatement des conflits armés au Liberia et en Sierra Leone à partir de 1989, a provoqué d'importants mouvements de retour.
- ***Les régions très peuplées du plateau central*** : avec les préfectures de Dalaba, Lélouma et Lavé, la densité maximum du cheptel est atteinte à Labé qui, avec une densité de 120 habitants/km<sup>2</sup>, détient la plus forte densité de bovins du Fuuta-Jaloo. Sa croissance est généralement élevée. On estimait ces régions saturées, et l'évolution agraire prive progressivement le troupeau de ses pâturages traditionnels de saison sèche ; les bas-fonds y sont rapidement convertis à la culture maraîchère.

Les trois épisodes de sécheresse ont inauguré une période de crise climatique qui se traduit par des déficits pluviométriques répétés et, surtout, par un déplacement des zones pastorales vers les versants Est et Ouest du plateau central du massif foutanien, dans les localités où les pâturages sont accessibles et disponibles toute l'année. Durant cette série de sécheresse, le Fuuta-Jaloo a été la région la plus touchée, et l'élevage y a subi des pertes immenses dues principalement à la dégradation de l'environnement, mais aussi, d'une certaine façon, à l'incapacité des aménagements hydro-agricoles, créés dans certaines localités du Fuuta, à intégrer l'élevage dans leurs programmes, et à sécuriser cette ressource majeure du pays. L'élevage extensif, encore très largement pratiqué par les Peuls du Fuuta-Jaloo, a été particulièrement sensible à l'évolution du milieu naturel, au point que le centre de gravité de l'élevage se situe désormais dans les localités périphériques du Fuuta, et sensiblement sur la côte maritime et dans la zone forestière, des localités vouées aux pratiques culturelles qui génèrent du pâturage pour le bétail.

Dans son étude de 1999, Thierno Bah<sup>544</sup> a présenté une analyse politique des développements qui ont conduit au grand déclin du pastoralisme au Fuuta-Jaloo. Il montre que la disparition actuelle du pastoralisme pourrait être directement attribuée aux politiques du régime de Sékou Touré, même si la politique fiscale coloniale y a également contribué. Au cours des premières années de l'indépendance guinéenne, le bétail a été passé en contrebande du Fuuta-Jaloo vers les pays voisins, car les prix y étaient plus élevés qu'en Guinée. Le phénomène a pris de l'effet lorsque l'économie guinéenne s'est détériorée et que la contrebande de bétail est devenue un moyen de préserver son capital et d'acheter, de l'autre côté de la frontière, des produits de base non disponibles en Guinée.

Pour endiguer le flot et répondre à la demande croissante des consommateurs, le gouvernement guinéen a réagi en imposant un quota annuel de bovins qui devaient être commercialisés à partir du Fuuta-Jaloo et vendus à des prix nettement inférieurs à ceux du marché. Le résultat, comme on pouvait s'y attendre, était l'opposé de ce qui était prévu : développement de l'élevage et lutte contre la contrebande. Il a ensuite accéléré la fuite des bovins à travers les frontières, accompagnés de leurs propriétaires et de leurs bergers qui recherchaient de meilleures perspectives économiques ailleurs, et craignaient les mesures punitives prises par l'État. Le Fuuta-Jaloo s'est ainsi vidé non seulement de sa quasi-totalité de bétail, mais également d'environ un tiers de sa population. Quoi qu'il en soit, la rapidité avec laquelle la région a perdu sa principale ressource économique en l'espace de quelques décennies, contrairement à sa commercialisation croissante au cours de la période coloniale, illustre la force puissante des facteurs politiques sur le changement social lié à la pratique pastorale au Fuuta-Jaloo.

Cependant, avec l'avènement de la Deuxième République, le pastoralisme peut connaître un regain de dynamisme et résiste aux nombreuses hypothèses de son déclin ou de sa décrépitude sous une nouvelle forme d'élevage<sup>545</sup>. L'élevage de prestige reste une notion profondément ancrée dans les mentalités. La monétarisation sociale, la liberté des initiatives, le retour d'éleveurs-commerçants orientent désormais l'élevage vers des fonctions nouvelles.

---

<sup>544</sup>BAH, Th., *Op.Cit*, 1999, pp. 313-327.

<sup>545</sup>Il faut noter que plusieurs projets sont actuellement en cours de réalisation sous la 3<sup>ème</sup> République, comme le programme national d'insémination artificielle bovine visant 300 000 éleveurs repartis dans 20 des 33 préfectures de la Guinée. Cf. DORE, Tokpana (journaliste), « Guinée : L'élevage amorce sa modernisation », In *Magazine de l'Afrique*, 22 Octobre 2018 ; <https://magazinedelafrique.com/agriculture/guinee-lelevage-amorce-sa-modernisation/>

Désormais, des personnes nanties (grands commerçants, fonctionnaires, patrons d'entreprises ou d'anciens immigrants de retour au pays) prennent le soin de marquer leur richesse par l'acquisition d'un cheptel, et investissent dans cette activité pour obtenir des bénéfices. Si l'élevage du bétail a toujours été un critère de différenciation sociale au Fuuta-Jaloo, celle-ci se fait désormais et de plus en plus par les moyens (l'argent), et non par la naissance. La vache apparaît de plus en plus dans les *roundé* anciens.

Il apparaît, dès lors, très difficile d'établir une séparation entre un élevage de type familial ou spéculatif (administration de soins vétérinaires, compléments alimentaires en saison sèche, commercialisation) qui reste un élevage ayant gardé les traits du pastoralisme traditionnel, et un élevage de « loisir » (de prestige) où le Peul-pasteur, tirant ses revenus d'autres activités économiques (commerce notamment), revient plus tard à l'élevage comme un passe-temps ancré dans sa culture (*Puulaku*); d'autant plus que les deux pratiques se confondent très souvent. Néanmoins, un de nos informateurs<sup>546</sup> tente de nous donner quelques éclaircissements sur les deux types de pastoralisme :

*« L'élevage familial ou spéculatif est un type d'élevage qui est né du fait de l'augmentation de la valeur marchande (pécuniaire) du bétail ; il concerne le plus souvent le petit ruminant (caprins, ovins, y compris bovins), et chaque famille d'éleveurs peut disposer entre 2 à 10 têtes maximum. Ce type d'élevage se pratique sur le plateau central du Fuuta-Jaloo, dans les localités de Tolo, Bouliwel et Macy (Mamou), de Ninguélandé (Pita), et de Kollangui (Tougué). Dans l'élevage familial ou spéculatif, le but consiste à vendre le bétail au bout de cinq ans en vue de réinvestir l'argent obtenu à d'autres fins : achat d'un jeune taurion pour la pérennisation du cheptel, pour un fonds de commerce, le financement d'un pèlerinage à la Mecque, le financement des études universitaires de son enfant, le financement d'un projet d'immigration et/ou d'exode rurale de son enfant qui souhaite s'installer en ville ou rejoindre l'Occident, etc. ».*

*« Quant à l'élevage de prestige, il se fonde sur un nombre important de bétail (entre 200 à 1000 têtes de bœufs). C'est un élevage de transhumance sur de vastes espaces de terrain et le long des cours d'eau (déplacements fréquents du troupeau et pas d'enclos), les bouviers et le troupeau vivent très loin du village. Ce type d'élevage nécessite une importante main d'œuvre (entre 2 à 5 bouviers) salariée dont le paiement s'effectue par le prélèvement annuel d'un veau spécialement marqué par le sceau du bouvier concerné.*

*On rencontre ce type d'élevage dans les zones pastorales des versants Ouest et Est du Fuuta-Jaloo. Dans le versant Ouest, nous avons les localités de Gomba, Madina-Oula (Kindia), de Bowé (Gaoual), de Kakoni (Télimélé), de Linsan dont la plaine côtière est arrosée par le Konkouré et la Kolenté. Dans le versant Est, nous avons les localités de Soya, Houré-Kaba (Mamou), de Maréla (entre Dabola et Faranah), de Kollen (entre Dabola et Dinguiraye), de Saramoussaya (entre Mamou et Dabola), de Farinta (entre Mamou et la frontière Sierra-Léonaise), et le Bassin supérieur du Baffing qui arrose Mamou et ses environs. Contrairement au type*

---

<sup>546</sup>Entretien réalisé avec Mamadou Alpha BARRY (Eleveur traditionnel à Tolo), Mamou, le 14 Mars 2016.



*spéculatif, l'élevage de prestige est généralement pratiqué par les fonctionnaires, les grands commerçants (opérateurs économiques) ou même les patrons de PME, etc. qui y investissent de gros moyens pour thésauriser ou fructifier leur richesse, car le « vrai Peul » estime que le bétail constitue la meilleure banque qui puisse exister ».*

À un moment où le cheptel se raréfie, où les cultures sous pluie ou de décrue sont aléatoires, où les pasteurs, de plus en plus nombreux, doivent désormais chercher dans le commerce, l'émigration/immigration ou dans d'autres activités génératrices de revenus leurs moyens d'existence, l'agropastoralisme pratiqué par l'ensemble des Peuls du Fuuta-Jaloo semble avoir atteint ses limites. De nombreuses familles peules n'ayant plus qu'un cheptel restreint (1 à 5 têtes maximum par famille) vivent effectivement en marge du monde pastoral. De nos jours, les paysans, les grands commerçants ou les fonctionnaires peuls investissent dans le gros cheptel, seul placement local pour l'argent des migrations ou de la production agricole. Mais dans le même temps, le nomadisme reste bien vivant et connaît même un certain renouveau. Les stratégies habituelles fondées sur la dispersion des troupeaux et la mobilité n'ont pu être employées à temps (sous la colonisation et le 1<sup>er</sup> régime). Les réponses ont été inadaptées à l'ampleur du problème, ce qui a fait douter de l'efficacité des systèmes traditionnels du pastoralisme au Fuuta-Jaloo.

Comme conséquences, nous assistons : à l'intensification de la vente de bétail, à la reconversion d'anciens éleveurs dans les cultures maraîchères ou dans le commerce, etc. Pour toutes ces raisons, les paysans abandonnent progressivement la pratique de l'élevage pour s'investir dans l'agriculture et notamment dans le commerce, même si le pastoralisme garde encore ses repères au Fuuta-Jaloo et que certains éleveurs souhaitent perpétuer de leurs vœux cet héritage ancestral. Nos informateurs sur le terrain n'utilisent pas la langue de bois lorsque nous leur avons demandé s'ils souhaitaient abandonner l'élevage à l'avenir :

*« Beaucoup de Peuls sont devenus commerçants aujourd'hui, c'est une réalité. Mais il y a encore plusieurs paysans peuls, comme moi, qui se maintiennent dans l'élevage et qui ne souhaiteraient jamais l'abandonner, quel que soit le motif. Je suis fier d'être éleveur car l'élevage est une activité noble pour le Peul ; c'est notre identité car c'est le fondement même de la société peule depuis plusieurs générations. C'est vrai que le commerce est une activité qui enrichit très vite le commerçant ; mais parmi tous les commerçants peuls, beaucoup ont puisé leur fonds de commerce à partir de l'élevage. Je peux affirmer avec fierté que l'élevage constitue « une banque » pour le Peul, car à travers l'élevage une famille peule peut financer plusieurs de ses*

projets : voyage à la Mecque, achat d'une parcelle de terrain, études universitaires des enfants, mariage, etc. Avec l'élevage, on devient riche sans trop se ruiner grâce à chaque mise-bas<sup>547</sup> ».

Un autre abonde dans le même sens, et s'accroît sur les valeurs que la pratique pastorale lui a procurées et le côté éphémère de la pratique commerciale :

*« En toute sincérité, je ne vois pas de raison qui pourrait me faire abandonner l'élevage au profit d'une autre activité, en l'occurrence le commerce ; d'ailleurs j'ai plus d'expériences dans l'élevage que dans le commerce. Même si plusieurs de mes amis évoluent aujourd'hui dans le commerce et que leurs affaires prospèrent, cela ne peut pas me décourager de ma pratique pastorale. Au contraire, c'est une raison de motivation qui me pousse à m'engager davantage dans l'élevage car c'est l'héritage que nos ancêtres ont légué à nos parents et que nos parents nous ont transmis.*

*Comparativement, le commerce est une activité à rentabilité rapide mais peu sûre, alors que l'élevage est une activité à rentabilité lente mais très sûre. Le chiffre d'affaires d'un commerçant peut brusquement basculer, soit positivement ou négativement, suivant le réseau commercial utilisé ou les conditions économiques du moment ; alors que l'éleveur pratique une activité pérenne et solide dont la prospérité est garantie par une bonne gestion et un bon suivi du troupeau<sup>548</sup> ».*

Délaissé par l'Etat et boudé par les élites modernes, l'élevage se cantonne dans la médiocrité et n'a pas joué un rôle appréciable d'entraînement économique en Guinée, encore moins au Fuuta-Jaloo. En dépit d'une réputation communément admise, le Peul du Fuuta-Jaloo n'a pas longtemps été un éleveur, car la sédentarisation et l'islamisation l'ont progressivement coupé de ses racines pastorales et ont transformé son identité<sup>549</sup>. Avec la colonisation, il s'est tourné vers d'autres activités extra-agricoles, locales ou extérieures. Les changements vécus par les Peuls du Fuuta-Jaloo ne sont pas uniques ; des développements similaires ont été observés parmi d'autres groupes pastoraux en Afrique de l'Ouest et de l'Est<sup>550</sup>. La particularité des Peuls réside dans le fait qu'ils vivent dans des conditions écologiques, culturelles, économiques et politiques aussi diverses. Ils offrent donc un cadre privilégié pour l'étude comparative des mutations sociales et culturelles.

Dans cette perspective, les contributions de plusieurs spécialistes de différentes disciplines (anthropologie, histoire, sciences politiques, géographie et linguistique) renforcent encore la

---

<sup>547</sup>Entretien réalisé avec Mamadou Lama SOW (Eleveur traditionnel à Sifama), Mamou le 14 Mars 2016.

<sup>548</sup>Entretien réalisé avec Mamadou Alpha BARRY (Eleveur traditionnel à Tolo), Mamou le 14 Mars 2016.

<sup>549</sup>BAH, Th., *Op.Cit.*, 1999, pp. 313-327.

<sup>550</sup>Ces changements s'observent également chez les Peuls du Macina (au Mali), chez les Peuls du Fuuta-Toro (au Sénégal), chez les Hall'pulaar de Mauritanie, chez les Peuls du Niger, chez les Fulani ou les MBororo du Nigeria.

perspective interdisciplinaire dans l'étude comparative du changement dans les sociétés pastorales. Philip Burnham nous rappelle que de nombreux groupes peuls ont conservé leur identité collective sans garder de bétail, à la fois dans le présent et dans le passé<sup>551</sup>. Ainsi, à ses yeux, ni le pastoralisme ni les Fulbé ne sont réellement en danger, car le pastoralisme peut survivre sous ses nouvelles formes et avec de nouveaux propriétaires, et les Fulbé peuvent se maintenir aussi sans pastoralisme. Néanmoins, dire que ni le pastoralisme ni les Peuls ne font face à une crise finale ne signifie pas nécessairement qu'ils ne sont pas « sous pression ». Il n'y a guère de doute que la pression existe, qu'elle prend diverses formes dans différentes circonstances, de même que les nouvelles opportunités ; et qu'il est important de voir quels groupes en profitent dans quelles circonstances. La question plus générale est de savoir si tous ces changements et ajustements font simplement partie des fluctuations historiques régulières ? Ou si une transformation de plus grande ampleur se produit ? Ou bien encore si un « tournant » historique est en train d'être atteint ?

Parfois, des changements plus fondamentaux se produisent, comme dans le cas des Peuls du Fuuta-Jaloo, avec l'adoption de l'islam, les mouvements du djihad et la formation de l'État théocratique au XVIII<sup>ème</sup> siècle et, bien sûr, les changements coloniaux et postcoloniaux des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles. En définitive et malgré tout, bien que fortement diminué, le bétail au Fuuta-Jaloo est loin de menacer de disparaître et l'essence du pastoralisme peul persiste et résiste. Pour soutenir cet élan de survie de l'élevage, une attitude pratique orientée vers des solutions profondes et, se démarquant des réformes intempestives, pourrait constituer une issue pour le pastoralisme dans cette région. Il reste donc à trouver une place pour le bétail dans la gestion des terroirs dans un élan de développement durable et de biodiversité.

### **38-1-1-a. Les commerçants importateurs :**

Le négoce international est une activité commerciale assumée par un commerçant dont le métier consiste à acheter des produits à l'étranger pour les revendre en prenant une marge bénéficiaire. Autrement dit, le commerçant importateur est celui qui fait le commerce d'importation : c'est un commerçant indépendant qui achète ferme les produits de l'exportateur et qui ensuite les revend à son nom et pour son propre compte, donc à ses

---

<sup>551</sup>BURNHAM, Ph., *Op.Cit*, 1999, pp. 269-283.

risques et profits. Il se rémunère en prélevant une marge bénéficiaire<sup>552</sup>. Le commerçant importateur peut jouer plusieurs rôles dans le négoce international ; il peut être :

- négociant exportateur : il achète un produit sur le territoire national pour le revendre à l'étranger ;
- négociant importateur : il achète un produit à l'étranger pour le revendre sur le territoire national ;
- négociant international : il achète un produit à l'étranger pour le revendre dans un autre pays étranger.

En Guinée, beaucoup de commerçants se disent importateurs ; même si plusieurs d'entre eux disposent d'une licence d'importation, il est cependant très rare de trouver parmi eux ceux qui ont la capacité d'importer entre 8 000 ou 10 000 tonnes de riz. Or très peu de ces importateurs ont les moyens de faire venir une telle quantité de riz. Nous considérerons donc comme importateurs que les destinataires de bateaux de riz ; si l'on retient ce critère, très peu de commerçants se classent dans cette catégorie. Libres d'importer, les importateurs ne sont pas libres de fixer le prix de vente du sac de riz par exemple. Une négociation s'engage donc entre le gouvernement, qui veut assurer une alimentation « bon marché » aux populations, et des importateurs, qui veulent restaurer des marges mises à mal par l'augmentation des cours mondiaux du riz et la dévaluation permanente de la monnaie locale.

### **38-1-1-b. Les commerçants grossistes :**

Selon la définition en marketing, dans le circuit de distribution d'un produit, le grossiste est l'intermédiaire qui se situe entre le producteur ou l'importateur (celui qui fabrique ou importe le produit) et le détaillant (celui qui distribue le produit). Dans le circuit commercial, le rôle du grossiste est l'achat de marchandises et/ou services en gros volume pour réduire les coûts, dans le but de revendre ses marchandises en différents lots de quantité moins importante : c'est l'allotissement<sup>553</sup>. Le grossiste assure une fonction logistique de stockage et une fonction d'approvisionnement régulier de ses clients, utilisateurs professionnels comme détaillants. Bref, le grossiste est donc un commerçant faisant de la vente au volume, par opposition à un détaillant.

---

<sup>552</sup>Cf. <https://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/negoce-international.html#>

<sup>553</sup>Cf. <https://www.journaldunet.fr/business/dictionnaire-du-marketing/1197975-grossiste-definition-traduction-et-synonymes/>

En Guinée, les grossistes ont tous une logique d'accumulation foncière (concessions, plantations, etc.) qui prend le pas sur une politique d'extension de l'activité commerciale. Très peu d'entre eux investissent dans des grands hangars. Manquant de place pour stocker leurs produits, ils ont souvent recours à des magasiniers stockeurs qu'ils rétribuent au sac. Si des magasins modestes arrivent à dissimuler une activité commerciale intense, l'ostentation semble régler la vie sociale du grossiste. L'installation des membres de la famille (fils ou neveux) semble être aussi une préoccupation constante. Les fils sont installés du vivant du « vieux<sup>554</sup> » dans des magasins dont la gestion est supervisée par le grossiste. A la mort de celui-ci, chaque magasin récupère une autonomie qui fait éclater une structure commerciale patriarcale. La confrérie des grossistes est très fortement structurée et hiérarchisée. Il n'est pas rare qu'un grossiste proche d'un importateur, par son hyper dynamisme, collecte en son nom des fonds auprès de "petits" grossistes de province. Dans ce cas, le grossiste collecteur "garantit" l'importateur auprès des payeurs<sup>555</sup>.

### **38-1-1-c. Les boutiquiers ou distributeurs :**

Dans le milieu commercial, le terme distributeur désigne l'acteur commercialisant un ou plusieurs produits ou services, pour le compte d'un consommateur final. Ainsi, le distributeur peut être un point de vente (une boutique) ou une enseigne. Le distributeur trouve donc sa place d'intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Son rôle est en effet de mettre à disposition les biens produits ou services, tout en facilitant et encourageant leur achat par différentes techniques commerciales et de marketing : c'est la partie communication et promotion des produits. En Guinée, la fonction de distribution est assurée par de nombreux acteurs économiques qui interviennent dans le circuit commercial ; ils sont les plus nombreux et sont installés à Conakry et dans les villes de l'intérieur.

Se comptant par centaine, les boutiquiers ont constitué leur capital de façon lente et ce, de plusieurs façons : soit par la vente de surplus agricoles pour les agriculteurs ; soit par la vente de pacotille. Disposant de peu de capital et n'appartenant pas aux grandes familles du commerce, ils n'ont pas les moyens d'acheter de grosses quantités de riz. Ils achètent donc à crédit aux grossistes entre 2 et 10 tonnes de riz à Conakry, et le plus souvent à Labé, Mamou,

---

<sup>554</sup>Un jargon utilisé actuellement par la jeune génération pour désigner un père de famille ; elle désigne également la mère de famille par le terme de « vieille » ; ce qui équivaut à « daron » et « daronne » ailleurs.

<sup>555</sup>FORBEAU, F. & MENEUX, Y. (dirs.), *Op.Cit*, 1990, pp. 38-49.

Kankan, Kindia ou Boké. Les boutiquiers composent très souvent avec les consommateurs (leur clientèle) achetant au sac à qui ils font facilement crédit.

#### **38-1-1-d. Les commerçants micro-détaillants :**

Le commerce de proximité désigne un type de commerce particulier spécialisé dans la vente au détail et dans lequel les consommateurs se rendent de façon très fréquente ou quotidienne. Le commerce de proximité peut se situer en milieu urbain, souvent dans des rues ou quartiers commerçants, mais aussi en zone rurale (échope du quartier ou épicerie du village, etc.). Il s'oppose par définition aux géants de la grande distribution (supermarchés et hypermarchés) qui accueillent les consommateurs de façon hebdomadaire et le plus souvent en périphérie des grandes villes dans des surfaces de plusieurs milliers de mètres carrés. À noter que les grandes enseignes participent aujourd'hui, à leur manière, au développement du commerce de proximité en déclinant leur offre via des magasins spécifiques<sup>556</sup>.

Les micro-détaillants achètent aux grossistes ou aux boutiquiers 1 à 5 sacs qu'ils paient à terme en fin de journée quand ils vendent en ville, ou la semaine suivante dans le cas de marchés hebdomadaires. Dans ce circuit, une catégorie de micro-détaillants se distingue pourtant, ce sont les « femmes assises ». Après la récolte, elles sont « assises » au marché où elles attendent les producteurs à qui elles proposent d'acheter le riz à un prix P. Si le paysan est pressé ou satisfait du prix, il cède toute sa livraison à la commerçante ; si le prix ne lui semble pas suffisamment rémunérateur, il « fait » le marché en sachant qu'à la fin de la journée, la commerçante lui rachètera son invendu à un prix (P - p) proche de P<sup>557</sup>. Ces femmes sont en fait des collectrices secondaires qui jouent un rôle important sur le marché. Elles sont nombreuses à appartenir au « comité de marché » qui fixe le prix des produits pour une durée déterminée et qui règle les litiges entre les marchands. Ce type de commerce, qui conduit à une valeur ajoutée faible, ne favorise pas une accumulation suffisante qui permettrait à ces vendeurs de devenir boutiquiers.

#### **38-1-2. Les nouveaux acteurs :**

Portés par la vague du riz importé, dopés par les crédits "possibles" auprès des commerçants, beaucoup de jeunes ont décidé depuis 1984 de tenter leur chance dans le commerce qui

---

<sup>556</sup>On pourrait penser ici à la stratégie des grandes enseignes occidentales : Carrefour City pour Carrefour ; U Express pour U ; A 2 Pas pour Auchan, etc.

<sup>557</sup>FORBEAU, F. & MENEUX, Y. (dirs.), *Op.Cit*, 1990, pp. 48-49.

apparaît pour eux « être le seul moyen de gagner de l'argent en Guinée ». Nous pouvons caractériser cinq types d'acteurs : les fonceurs, les détaillants, les itinérants, les stockeurs, et les spéculateurs.

### **38-1-2-a. Les fonceurs :**

Fils de familles dotés par leurs parents ou aventuriers qui ont pu accumuler suffisamment d'économies grâce à des trafics à l'étranger, ces jeunes commerçants font montre d'un dynamisme commercial certain. Forts de la garantie d'un membre de la famille ou d'un capital conséquent, ils ont acquis auprès des importateurs un crédit qui leur permet d'acheter entre 30 et 60 tonnes tous les mois. S'assurant la confiance de leurs créanciers par des remboursements rapides, ils travaillent avec une faible marge afin d'attirer et de fidéliser une clientèle qui reste à faire. Pour cela, ils pratiquent le crédit, le dépôt-vente, offrent des prix attractifs, ou même des "cadeaux" aux consommateurs<sup>558</sup>.

Grâce à sa stratégie novatrice, le fonceur entretient son client dans un état de dette permanent, ce qui rend ce dernier totalement dépendant. S'ils utilisent la dynamique riz pour développer leurs affaires, ils ne semblent pas vouloir se spécialiser dans ce secteur. Leur stratégie consiste à vendre le plus rapidement le riz afin de dégager de la trésorerie qui servira à financer des marchandises à rotation plus lente (comme la farine, l'huile, etc.). Enfin, soucieux d'avoir une réputation, ils veulent par une accumulation foncière (construction de concessions dans leur ville d'abord, puis vers Conakry ensuite, etc.), devenir des notables, la notabilité leur assurant un crédit encore plus important auprès de l'importateur.

### **38-1-2-b. Les commerçants détaillants :**

Très jeunes, ils ont débuté le commerce comme « tabliers<sup>559</sup> » et ont ainsi réussi dans le commerce. Ayant généralement dépassé la trentaine, ils concentrent leurs efforts à installer un petit magasin ou un container aménagé à la périphérie des marchés permanents ou des gares routières. Ne vendant que du riz importé, ils achètent à crédit 1 à 5 tonnes de riz à un grossiste de quartier. Ils sont en relation directe avec le consommateur et, pour le fidéliser, ils essaient de contrôler la qualité du riz vendu. Certains sont aussi « dépendants » d'un grossiste et ils ne peuvent en changer même si la qualité ne leur convient pas. Ces commerçants constituent une catégorie instable où les arrivées compensent cependant largement les départs pour cause de

---

<sup>558</sup>FORBEAU, F. & MENEUX, Y. (dirs.), *Op.Cit*, 1990, pp. 59-62.

<sup>559</sup>Ce sont des micro-détaillants possédant une petite table dans un marché.

faillite ou de changement de spéculation. C'est une catégorie nouvelle de vendeurs qui vient de se « glisser » entre le consommateur ou le micro-détaillant et les grossistes. Elle est complètement dépendante du rythme des importations et du bon-vouloir des grossistes.

### **38-1-2-c. Les commerçants itinérants :**

On pourrait sans problème les comparer aux détaillants tant leur trajectoire commerciale est semblable : même stratégie d'accumulation du capital, mêmes produits vendus. Ce qui distingue les itinérants des détaillants, c'est qu'ils ont décidé de ne pas mobiliser une partie de leur épargne dans l'achat ou la location d'un magasin. Ils effectuent, par exemple, la vente du riz sur le « trottoir », devenant en quelque sorte des vendeurs à la sauvette puisqu'ils ne sont pas inscrits au registre du commerce. N'ayant pas de magasin, ils ont une pratique commerciale très particulière qui les oblige à vendre très rapidement ; et comme ils travaillent généralement avec de grosses quantités de marchandises, moins de 30 tonnes en moyenne, cela les conduit à trouver « la marchandise qui s'écoule très rapidement ».

Deux solutions s'offrent alors à eux : soit ils trouvent un riz de qualité exceptionnelle (Caroline ou riz thaï étuvé sans brisure) très rare sur le marché, soit ils achètent un riz bon marché qu'ils iront vendre dans une région « déficitaire ». Contrairement aux détaillants qui jouent la durée, les itinérants se demandent combien de temps dureront les importations massives de riz. Ils utilisent donc au maximum la dynamique actuelle, autour de la consommation massive du riz, pour constituer le capital qui leur permettra d'avoir un magasin dans l'espoir de stabiliser leur situation, quels que soient les événements.

### **38-1-2-d. Les commerçants stockeurs :**

Locataires d'un magasin, cette catégorie de commerçants n'a pas suffisamment de capital pour remplir le local. Achetant des quantités modestes de riz importé (rarement plus de 5 tonnes), ils stockent pour d'autres commerçants, surtout les itinérants, mais aussi les grossistes qui n'ont plus de place, moyennant une rémunération au sac (en général entre 500 et 1000 GNF/sac<sup>560</sup>). Là encore, ces acteurs fondent leur espoir sur le riz importé et sur une alliance avec les itinérants et les grossistes afin d'accroître leur capital et devenir plus tard boutiquiers.

### **38-1-2-e. Les commerçants spéculateurs :**

---

<sup>560</sup>Ces prix ne sont pas fixes, et peuvent varier en fonction de la collaboration entre le stockeur et le grossiste ou l'itinérant.



Ce sont généralement de gros commerçants, importateurs ou industriels, qui ont une autre activité principale (pneumatique, savonnerie, matériaux de construction, boulangerie, etc.) et qui voient dans le riz un moyen de réaliser une bonne opération. Tous les Guinéens ont encore en mémoire la pénurie du riz du 3<sup>ème</sup> trimestre 2004 qui a fait doubler le prix du riz sur le marché. Les populations n'ont plus les moyens d'acheter le sac de riz dont le prix est multiplié par deux pour cause de pénurie sur le marché. Les deux effets conjugués mettent la Guinée en situation de disette annoncée. En début d'année le sac de riz de 50 kg coûtait 27 000 francs guinéens, soit plus de 7 300 francs CFA (11,17 euros). A la fin du mois de juin il fallait plus de 50 000 francs guinéens, plus de 13 700 francs CFA (21 euros) pour acheter le même sac de riz à Conakry<sup>561</sup>. La hausse du prix de vente du riz a provoqué des émeutes à Conakry et à l'intérieur du pays. L'Etat a tenté d'éviter la contagion et proposa des mesures de subvention à la consommation, mais qui restèrent loin de satisfaire tout le monde<sup>562</sup>.

Profitant de la flambée conjoncturelle des prix mondiaux du riz et de la raréfaction des exportations de riz<sup>563</sup>, ces « commerçants » ayant réussi à constituer de gros stocks de riz, entre 200 300 tonnes, le revendent avec une bonne marge dans leur magasin. Même si l'écoulement est lent, ils maintiennent leur prix, attendant la pénurie pour écouler et/ou conserver leur stock. Certains de ces commerçants se servent également de la présence du riz

---

<sup>561</sup>Didier SAMSON, « Guinée : la crise du riz », In *RFI* (Radio France Internationale), 16 Juillet 2004 ; Cf. [http://www1.rfi.fr/actufr/articles/055/article\\_29322.asp](http://www1.rfi.fr/actufr/articles/055/article_29322.asp)

<sup>562</sup>Le Président Lansana Conté avait personnellement suivi l'importation de plusieurs milliers de tonnes de riz revendus à 26 000 francs guinéens le sac de 50 kg contre environ 50 000 francs guinéens dans le commerce. Il voulait avoir une image de « *sauveur du peuple et d'un président à l'écoute des populations* » après sa réélection contestée par l'opposition qui avait boycotté le scrutin présidentiel de décembre 2003. La distribution du « riz du président » est confiée à ses proches ce qui a eu pour corollaire de développer chez le consommateur l'image d'un président commerçant « *qui veut encore s'enrichir un peu plus sur le dos du peuple* ». L'échec de cette opération est d'autant plus retentissant qu'il a alimenté une corruption déjà endémique à Conakry.

<sup>563</sup>Avec une consommation totale qui avoisine les 420 millions de tonnes, le riz blanchi est la deuxième céréale la plus consommée dans le monde. Après une croissance de la production supérieure à la croissance démographique mondiale jusqu'à la fin des années 1990, l'offre de riz augmente à un rythme inférieur à celui de la population mondiale depuis la dernière décennie (1,10% de croissance annuelle de la production de riz depuis 2000 contre 1,3% pour la population mondiale). La croissance plus rapide de la demande en riz par rapport à celle de la population mondiale jusqu'aux années 2000 traduit deux phénomènes concomitants : une augmentation de la consommation moyenne de riz par individu et, surtout, une diffusion spatiale du modèle de consommation alimentaire à base de riz. Cf. LANÇON, F., & MENDEZ DEL VILLAR, P., « La flambée des prix mondiaux du riz : crise conjoncturelle ou mutation durable ? », In *Hérodote*, vol. 131, n°4, 2008, pp. 156-174.

dans leur magasin pour attirer le client à la recherche de riz et lui proposer d'autres articles. De manière générale, les fonceurs, les itinérants, et, bien sûr, les importateurs et grossistes utilisent la plus-value commerciale pour assurer la croissance de leur entreprise et lui assurer une place de plus en plus importante sur le marché.

### **38-2. Les Stratégies financières de pratique du crédit et d'accumulation commerciale :**

Dans les « familles commerçantes peules », chaque commerçant a une stratégie individuelle d'accumulation rentière grâce à ses réseaux ; ce qui crée de nouveaux modes de fidélisation des clients et fait apparaître de nouveaux acteurs. En plus d'être des commerçants stratèges maîtrisant tout le circuit d'importation et de distribution des marchandises, les Peuls commerçants ont réussi à créer un système informel de banque et crédit qui fonctionne à deux niveaux :

- entre le commerçant et le consommateur ;
- entre le commerçant grossiste ou importateur et les catégories moyennes de commerçants (boutiquier, micro-détaillant, détaillant, fonceur, itinérant, etc.).

A l'intérieur des réseaux de commerçants, il n'est pas rare de constater que certains commerçants importateurs sont souvent contraints de collecter régulièrement des fonds auprès des commerçants grossistes de Conakry ou de l'intérieur du pays pour faire face aux frais liés au fret de leurs marchandises (transport par bateau, taxes douanières, etc.). Même s'ils sont les signataires des DDI (Demande Descriptive d'Importation) et, à ce titre, responsables des importations, ils sont par manque de capital dépendants des possesseurs de trésorerie qui deviennent de fait les réels décideurs des opérations commerciales. Comme l'a montré Paul PASCON, le commerçant musulman cumule alors autant les fonctions de banquier que celles de commerçant<sup>564</sup>. Cependant, nous avons pu observer que certains grands commerçants n'ont que peu investi dans les infrastructures commerciales (petits magasins et recours aux stockeurs). Cette politique relève d'une logique qui vise à limiter au minimum la part de l'argent bloqué pour répartir la majorité de leurs fonds entre les transactions commerciales sur les produits et le crédit accordé à certains acteurs qui ont une situation-clé dans la circulation des marchandises<sup>565</sup>.

---

<sup>564</sup>PASCON, P., « Un cas d'antériorité de la formation du capital symbolique sur l'accumulation du capital matériel » In *Lamalif*, n°111, Décembre 1979, pp. 28-30.

<sup>565</sup>FORBEAU, F. & MENEUX, Y. (dirs.), *Op.Cit.*, 1990, pp. 56-58.

Octroyer des crédits pourrait être pour un grossiste, acteur économique à fort capital, un moyen facile d'assurer et d'accumuler ses ressources à partir des intérêts dégagés. Mais, tous les commerçants que nous avons rencontrés, lors de nos enquêtes de terrain, sont formels et unanimes que « le prêt à intérêt est interdit entre musulmans ». Ils soutiennent tous qu'un commerçant qui pratique le *ribba* (usure) ne verra jamais ses affaires prospérer ; ils rappellent d'ailleurs « *l'idée que Dieu anéantira les profits de l'usure et vouera à la géhenne les usuriers* » est reprise dans au moins sept sourates du Coran. Dans ces conditions, le prêt d'argent entre musulmans ne peut être que gracieux, et c'est bien ainsi qu'il fait comprendre le formalisme rigide des actes de prêts<sup>566</sup>.

Pour nous aider à comprendre l'aspect « dépendance » du crédit entre commerçant et consommateur, FORBEAU, F. et MENEUX, Y. nous donnent l'exemple très illustratif d'un jeune commerçant<sup>567</sup> (surnommé El-Hadj Bobo) ; ce jeune commerçant explique sa stratégie pour fidéliser sa clientèle : « *Quant je prête à quelqu'un qui n'a pas beaucoup d'argent, il devient un client fidèle [...], il est obligé de venir chez moi [...], alors je m'arrange toujours pour lui prêter plus qu'il ne peut me rembourser afin qu'il n'aille pas chez un autre [...]; et si je n'ai pas le produit qu'il veut acheter, je peux même lui servir de garantie chez un autre commerçant* ». Comme on peut le constater, le prêt devient un moyen de s'associer à quelqu'un, de le rendre dépendant et d'étendre ainsi son influence vers l'aval. Ainsi, le prêt peut être assimilé à un investissement assurant un meilleur écoulement de la marchandise, et donc une meilleure rotation des stocks.

Dans le second aspect du « crédit-dépendance » entre commerçants, on peut rapprocher de la précédente pratique celle qui consiste pour le commerçant-grossiste à louer un magasin dans une ville de province, à y « installer » un membre de la famille et à lui facturer au prix courant le riz qui ne sera pourtant payé qu'après la vente (une vente à terme). Ici, l'exemple d'El-Hadj O. Diallo de Labé est très évocateur<sup>568</sup> : « *J'ai des clients qui m'achètent 10 sacs toutes les semaines; au bout de quelques temps, je leur donne 12 sacs pour les 10 sacs payés, etc. ; s'ils paient bien pendant un an, alors ils ont la confiance et ils peuvent prendre ce qu'ils veulent* ». Certes, les acteurs ne sont pas les mêmes, mais l'effet reste le même dans les deux cas. Ces deux pratiques sont des investissements rapidement réalisables, peu immobilisés et qui n'empêchent pas de reconstituer le volant monétaire indispensable à de nouvelles transactions.

---

<sup>566</sup>PASCON, P., *Op.Cit.*, 1979, pp. 28-30.

<sup>567</sup>FORBEAU, F. & MENEUX, Y. (dirs.), *Op.Cit.*, 1990, p. 57.

<sup>568</sup>FORBEAU, F. & MENEUX, Y. (dirs.), *Idem.*, 1990, p. 58.

On remarque donc que le commerçant commence par un crédit partiel qui peut aller jusqu'à la vente à terme. C'est par cette dernière mesure, qui consiste à maintenir la dette à un niveau non remboursable par le client que le commerçant s'attache quelqu'un sans limite, qu'il le rend totalement dépendant. C'est le paradoxe de ce système où le commerçant-prêteur retarde intentionnellement l'échéance de son remboursement. Le commerçant-emprunteur, s'il est lié à son prêteur, il obtient de ce dernier un volume de marchandises toujours supérieur à son propre capital. Il peut alors croire à une capitalisation plus rapide et espérer obtenir de son prêteur une « garantie ». Par exemple, un boutiquier ou un détaillant bénéficiant de la garantie de son « patron » grossiste de Labé, pourra s'associer à lui pour acheter au marché Madina 30 T de riz au lieu des 10 tonnes habituelles<sup>569</sup>. Dans ce cas, le prêteur « donne sa chance » à son client, c'est donc un processus qui peut lui être bénéfique.

En définitive, dans le circuit commercial des « familles de commerçants » peuls, toutes les catégories inférieures de commerçants sont liées au patron « importateur » par des rapports hiérarchiques établis au cours d'une histoire familiale. De plus, la chaîne de distribution passe d'une fonction à l'autre, assurant à l'agencement général sa souplesse et sa capacité d'adaptation aux évolutions du marché. Un constat très illustratif s'observe au niveau des réseaux marchands céréaliers (riz, farine de blé, fonio, etc.) opérant entre la capitale Conakry, les grandes villes régionales et l'intérieur du pays : les flux d'échange se réalisent en des chaînes multiples de financement et de lieux, les intervenants adaptant leurs fonctions à la nature de la transaction. Outre une grande souplesse économique, la pratique du crédit permet d'établir entre les acteurs une relation capital-travail. Chacun à son niveau, selon son fonds de roulement, son réseau de relations, son habileté commerciale, son suivi rigoureux des règles sociales, a les motivations pour agir promptement et s'enrichir.

#### **24. Réseaux de commerce et État : des réseaux marchands dans un champ politico-économique africain d'accumulation rentière :**

A l'ère pré-coloniale, le commerce continental ouest-africain était actif, et reposait à la fois sur un commerce saharien dense et bien établi, et sur d'importants mouvements interrégionaux entre zones sahéliennes et côtières qui échangeaient leurs produits. Ce

---

<sup>569</sup>FORBEAU, F. & MENEUX, Y. (dirs.), *Ibidem*, 1990, p. 58.

commerce de longue distance a représenté un « secteur capitaliste<sup>570</sup> » enclavé dans différentes économies de subsistance, la localisation géographique des biens permettant d'accumuler marchandises et monnaie. Une capitalisation a alors bien existé mais « sans rapports avec l'organisation interne de l'économie<sup>571</sup> », elle n'a conduit qu'exceptionnellement à la diffusion de rapports de production capitalistes. L'accession des États africains à l'indépendance a renforcé la dynamique de chevauchement entre l'ordre économique marchand et l'ordre étatique, la collaboration aboutissant parfois à la « cooptation de certains hommes (ou femmes) d'affaires au sein des instances supérieures » des partis politiques<sup>572</sup>.

Les commerçants sont bien ici les clients d'un pouvoir qui définit les principes juridiques du fonctionnement de son économie nationale et simultanément les viole afin d'en tirer de confortables avantages. On conçoit aisément que ces interventions prédatrices se soient particulièrement développées pendant les phases d'envolée des produits nationaux : le « boom » pétrolier au Nigeria, celui de l'uranium au Niger ou du café/cacao en Côte d'Ivoire par exemple. Dans ce mode « d'accumulation parallèle », la relation symbiotique entre quelques lobbies commerçants et les dignitaires des régimes en place est à l'évidence totale<sup>573</sup>. Elle ne suffit pourtant pas pour conclure à l'unité organique ou à la « complicité historique » entre bourgeoisies marchandes et Etat<sup>574</sup>.

Par leur ambivalence même, les allégeances politiques de quelques opérateurs économiques guinéens, tels que Alpha Amadou Diallo, Ousmane Baldé « Sans-loi », Diallo Sadakadji ou Mamadou Sylla et Kerfala Person Camara, (même si les deux derniers ne sont pas peuls) etc. offrent l'avantage de saisir, dans un même mouvement, le type de placement politique autorisé par le contrôle d'un réseau marchand et les modalités d'enrichissement offertes à ceux qui accèdent aux postes de pouvoir. Dans ces cas, l'ensemble de la structure et de l'activité marchande tend alors vers la conquête directe d'une position de pouvoir, convertie

---

<sup>570</sup>Cette notion est définie par RODINSON, M., *Islam et capitalisme*, Paris, Seuil, 1966, p. 45 pour décrire la pratique économique du monde musulman médiéval, a inspiré les analyses relatives au commerce africain précolonial ; Cf. PERSON, Y., *Samori. Une révolution Dyula*, Dakar, IFAN, 1968, vol. 1, p. 121.

<sup>571</sup>K. POLANYI, *La grande transformation*, Paris, Gallimard, 1972, p. 90.

<sup>572</sup>BAYART, J-F., *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989, p. 131.

<sup>573</sup>BERNSTEIN, H. & CAMPBELL, B.K. (eds.), *Contradictions of Accumulation in Africa: Studies in Economy and State*, Beverley Hill, Sage, 1985, 312 p.

<sup>574</sup>MORICE, A., « L'Etat africain typique : lieu ou instrument ? », In *Politique Africaine. Classes, Etat, marchés*, n°26, 1987, p. 53.

elle-même à plus ou moins long terme en position rentière : collecteurs convertis un temps en agents propagandistes, mobilisation du capital commercial, des stocks et des profits lors des échéances électorales, investissements effectués dans la carrière politique ou administrative des enfants, services financiers rendus à des dignitaires<sup>575</sup>. Il est possible, de plus, que de telles trajectoires se multiplient sous l'effet des ouvertures démocratiques qui élargissent le champ des compétitions et de la raréfaction des financements étatiques employés il y a peu à la promotion politique des candidats au pouvoir.

En Guinée, la réalité du jeu politique ne se joue plus sur la scène publique mais dans l'arrière-cour du palais présidentiel et dans les clans qui forment l'entourage immédiat du chef de l'État ou du leader politique<sup>576</sup>. Depuis les élections présidentielles de décembre 2003, on assiste à la formation des clans d'hommes d'affaires et d'opérateurs économiques autour des candidats des partis politiques engagés dans la course présidentielle. Cette tendance était beaucoup plus évidente lors des présidentielles de 2010 qui avaient opposé Alpha Condé et Cellou Dalein Diallo au second tour. Les hommes d'affaires peuls ont fait bloc derrière leur poulain (Cellou Dalein Diallo) finançant presque toutes les dépenses de la campagne présidentielle de celui-ci ; tandis qu'Alpha Condé s'est contenté d'un faible soutien de certains commerçants et opérateurs économiques de la communauté malinké et de quelques hommes d'affaires appartenant à la communauté soussou.

Comme le rappelle Claude Ardit, la reproduction post-coloniale de la sphère marchande s'est effectuée à partir des relations privilégiées qu'elle a su établir avec les institutions politiques et les membres de l'appareil d'État, tout en préservant son autonomie, si bien que l'on ne peut conclure à une capture étatique de la bourgeoisie marchande<sup>577</sup>. Au contraire, celle-ci tend à influencer sur les politiques économiques nationales et à contrôler l'accès aux filières hautement rentables si bien que son activité dépend fréquemment de sa capacité à intéresser politiquement mais aussi financièrement les représentants politiques et administratifs de l'économie officielle. Plus fréquents pourtant sont les investissements politiques indirects, orientés vers la capitalisation de relations personnelles à divers échelons de l'appareil d'Etat

---

<sup>575</sup>GREGOIRE, E. & LABAZEE, P. (dirs.), *Op.Cit.*, 1993, pp. 33-34.

<sup>576</sup>CHAMBERS, P., « Guinée : le prix d'une stabilité à court terme », In *Politique africaine*, vol. 94, n°2, 2004, pp. 128-148.

<sup>577</sup>ARDITI, C., « Commerce, islam et État au Tchad (1900-1990) », In GREGOIRE, E. & LABAZEE, P. (dirs.), *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest. Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Karthala et ORSTOM, 1993, pp. 175-220.

et des administrations, ou vers la conquête d'une autorité dans des groupements associatifs reconnus par le pouvoir. Quelques exemples de certains opérateurs économiques guinéens soulignent ici leur relation d'amitié avec le pouvoir politique, laquelle amitié est souvent conditionnée par une opération de « partage » définie au préalable.

*« J'ai entretenu de très bonnes relations avec le Président Lansana Conté, non pas à cause de ma richesse seulement mais surtout à cause de ma capacité à pouvoir gérer certaines crises socio-économiques lorsqu'il sollicitait mes services. Et jusqu'à sa mort il a toujours eu confiance en moi car je ne lui ai jamais menti ; et je pense que tous les cadres qui entourent un responsable politique doivent être honnêtes et lui dire la vérité pour ne pas satisfaire leurs besoins personnels<sup>578</sup> ».*

*« J'ai noué une solide amitié avec le Camarade Sékou Touré et Saïfoulaye Diallo. Grâce à cette amitié et malgré mon activité de commerçant, j'ai été nommé au poste de Secrétaire fédéral de la Jeunesse du PDG de Fatako. Sous mon impulsion, Fatako fut érigé, en 1981, comme arrondissement<sup>579</sup> indépendant de l'ancien canton de Koïn (préfecture de Tougué). Pendant la chaude période d'interdiction du commerce privé de 1964 à 1975, je n'ai jamais été inquiété car je bénéficiais de la protection du pouvoir central. Egalement, grâce à cette amitié j'ai épousé l'une des filles de Saïfoulaye Diallo. Le Président Sékou Touré avait toujours confiance en moi car j'étais utile pour son pouvoir et je lui disais la vérité<sup>580</sup> ».*

On peut également mentionner l'amitié qu'entretenait le richissime homme d'affaires Mamadou Sylla avec le Président Lansana Conté, de la relation très amicale des hommes d'affaires Antonio Souaré et Kerfala Person Camara avec le Président Alpha Condé, ou de l'amitié qui lie le riche opérateur économique Diallo Sadakadji avec le leader de l'UFDG (Union des Forces Démocratiques de Guinée), Cellou Dalein Diallo. En conséquence, on pourrait affirmer avec certitude que les revenus d'une partie de la bureaucratie politique et des corps administratifs dépendent de l'activité des hommes d'affaires.

### **39-1. L'inscription spatiale des réseaux marchands :**

Envisagée du point de vue des réseaux de commerce, l'accumulation économique ne se dissocie pas d'un lent processus d'extension spatiale. La reproduction élargie du capital marchand paraît toujours associée à une emprise croissante sur les espaces d'échange, sans

---

<sup>578</sup>Entretien réalisé avec El-Hadj Alpha Amadou DIALLO (Opérateur économique et PDG de la Société de Commerce et de Financement – SCF), Conakry, le 04 Mars 2016.

<sup>579</sup>D'après notre informateur, Fatako est actuellement l'une des sous-préfectures les plus dynamiques de la préfecture de Tougué.

<sup>580</sup>Entretien réalisé avec El-Hadj Ousmane BALDE « Sans-loi » (Opérateur économique et PDG de la Société Baldé Motors), Conakry, le 28 Octobre 2017.

que les réseaux n'y perdent leur ancrage local. Les grands commerçants ouest-africains opèrent aussi bien à l'échelle régionale que nationale, transfrontalière et intercontinentale. Ils tendent en effet à mettre en place plusieurs structures qui, fortement imbriquées, leurs permettent de couvrir simultanément et à moindre frais ces différentes échelles. C'est le cas des Peuls commerçants dont l'activité déborde désormais la Guinée ou le continent africain pour s'étendre aussi à l'Europe, à l'Amérique du Nord et à l'Asie du Sud-est, s'adonnent au commerce transfrontalier et international en jouant sur les variations de prix entre la Guinée et les pays de la zone CFA, et sont également en contact avec les firmes multinationales européennes, américaines et asiatiques.

Diallo Sadakadji fait partie de cette catégorie d'opérateurs économiques ; désigné l'homme d'affaires le plus riche de la Guinée entre 2017 et 2018, sa fortune est évaluée à plus de 100 millions d'Euros, soit plus de 1000 milliards GNF. Propriétaire d'une cinquantaine d'immeubles à travers le pays, il posséderait à l'intérieur du plus grand marché de Conakry, le marché Madina, plus de 200 magasins (un véritable empire), et également plusieurs supermarchés au Sénégal et un centre commercial en Angola. Il s'est tourné récemment vers les mines en acquérant plusieurs concessions à l'ouest du pays notamment l'une des plus grandes mines de granite du pays<sup>581</sup>.

L'inscription territoriale des réseaux marchands se concrétise par l'installation de correspondants, de dépendants, de courtiers, de logeurs, d'acheteurs-collecteurs, de revendeurs permanents, de rabatteurs et de coxeurs pour le commerce. Dans le secteur des produits agricoles, par exemple, ils sont placés à l'entrée des marchés et sont chargés d'inciter les paysans à vendre leurs récoltes à leur patron. Si villes et campagnes s'insèrent dans une stratégie spatiale globale, il n'en demeure pas moins que les premières sont le lieu privilégié où se gère l'occupation de l'espace commercial, se concentrent les infrastructures et les supports matériels et financiers des activités marchandes, et vers lesquels convergent les informations.

En Guinée, plusieurs villes d'envergure commerciale, telles que Labé, Mamou, Kindia, Kankan ou Gueckédou, doivent ainsi leur essor à l'implantation des centres névralgiques des réseaux de commerce, ces derniers ayant contribué à leur peuplement et à leur dynamisme économique. Enfin, dans de très nombreuses villes ouest-africaines, capitales d'Etat ou centres secondaires, on trouve des représentants de grandes « familles commerçantes » peules,

---

<sup>581</sup>Cf. <https://savoiresentreprenres.com/2018/08/15/guinee-diallo-sadakadji-lhomme-le-plus-riche-en-2018/>



à tel point qu'elles forment de véritables diasporas, bien souvent en relation étroite avec leur région d'origine.

Quelques villes, de par leur proximité avec une ou plusieurs frontières, bénéficient d'une véritable rente de situation et jouent un rôle essentiel dans l'inscription spatiale des réseaux marchands. Les frontières, comme l'illustrent plusieurs travaux que nous précédemment référés, ne sont pas un frein aux échanges mais plutôt un adjuvant dans la mesure où elles fournissent des opportunités de commercer : les opérateurs économiques peuvent, en effet, « jouer et se jouer » des différences de politiques économiques suivies par les Etats, de leur appartenance à des zones monétaires distinctes, du prix et de la disponibilité des marchandises de part et d'autre de ces frontières<sup>582</sup>. Ils procèdent, de fait, à une intégration réelle des économies interrégionales, et ce, en contournant les régionalismes politiques formels des États et des gouvernements.

Aussi, en bordure des pays, se sont constitués des espaces économiquement solidaires, organisés autour de villes correspondantes, de villages-entrepôts, de marchés frontaliers tous reliés par des chemins de contrebande. Ces espaces d'échanges réels, par opposition aux espaces « légaux », tirent parti de leur rattachement à des entités étatiques distinctes et l'informel y est florissant. Dans ces zones, les commerçants utilisent indifféremment plusieurs monnaies et estiment finalement que ce ne sont pas leurs affaires qui sont condamnables mais les contraintes juridiques que la frontière fait peser sur les échanges<sup>583</sup>. Pourtant, ils reconnaissent contradictoirement qu'elles sont une source essentielle de profits pour eux.

### **39-2. Les détours par le religieux du capital marchand :**

Les liens entre religion et commerce et, en particulier, le rôle joué par l'islam chez les marchands ouest-africains ont également retenu l'attention des observateurs qui voyaient dans l'utilisation somptuaire ou improductive des bénéfices générés par le commerce à longue distance (construction de mosquées, dépenses pour les mariages, distribution d'aumônes aux pauvres) un frein à l'essor de l'économie de marché. Confondant les obligations familiales avec l'entreprise et les devoirs religieux avec les affaires, les Dyula et les Haoussas cadraient mal avec le modèle de l'entrepreneur rationnel cher à Max Weber<sup>584</sup>. C'était oublier que leurs homologues occidentaux pratiquaient, eux aussi, la redistribution et que le paternalisme du

---

<sup>582</sup>GREGOIRE, E. & LABAZEE, P. (dirs.), *Op.Cit*, 1993, p. 23.

<sup>583</sup>GREGOIRE, E. & LABAZEE, P. (dirs.), *Idem*, 1993, p. 23.

<sup>584</sup>WEBER, M., *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1964, p. 15.

patronat français n'avait rien à envier aux dépenses de prestige des commerçants des villes africaines.

L'un des domaines d'investissement « extra-économique » privilégié par les grands commerçants reste incontestablement le religieux. Ce mouvement s'inscrit dans une histoire sous-régionale où islam et négoce ont toujours été intimement liés et se sont mutuellement renforcés. Le commerce fournissait aux clercs l'assise économique nécessaire à leur expansion, tandis que l'islam apportait aux marchands un cadre idéologique communautaire qui, suivant de près les grandes routes du commerce à distance, sécurisait les échanges interrégionaux<sup>585</sup>. Eloignés des foyers septentrionaux qui leur donnèrent naissance, spatialement dispersés afin de mettre en contact des aires de production complémentaires, dotés le plus souvent de statut d'étranger par des sociétés d'accueil où le lien à la terre constituait le gage de l'autochtonie<sup>586</sup>, les groupes marchands ont fait de la religion musulmane l'élément principal voire exclusif de leur cohésion interne<sup>587</sup>.

De plus, les communautés commerçantes trouvèrent dans l'islam le signe d'une altérité qui leur permettait de s'abstraire des obligations sociales liées à l'économie rurale, et les autorisait ainsi à pratiquer l'échange. On conçoit alors le faible empressement des marchands à diffuser le dogme dans les campagnes et à ne rechercher qu'en ville leurs prosélytes<sup>588</sup>. On aurait pourtant tort de faire de l'islam une simple superstructure, un instrument idéologique déterminé par des impératifs commerciaux. Comme le rappelle Agnès Lambert, la fonction assignée à l'activité de commerce était de permettre aux aînés des familles marchandes d'accumuler un savoir et un prestige reconnus par la communauté religieuse<sup>589</sup>.

De même, depuis plusieurs siècles, le mouvement propre de l'expansion religieuse a favorisé à différentes reprises l'émergence de nouvelles opportunités commerciales. Tel fut encore le

---

<sup>585</sup>LEVTZION, N., "Rural and Urban Islam in West Africa. An Introductory Essay", In *Asian and African Studies*, n°20, 1986, pp. 9-12.

<sup>586</sup>IZARD, M., *Gens du pouvoir, gens de la terre : les institutions politiques de l'ancien royaume du Yatenga (bassin de la Haute-Volta blanche)*, Cambridge, Cambridge University Press ; Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1985, p. 290.

<sup>587</sup>PERSON, Y., *Op.Cit.*, 1968, p. 144.

<sup>588</sup>GREEN, K.L., "Dyula and Sonongui in the Region of Kong", In LEVTZION, N., *Asian and African Studies*, n°20, 1986, pp. 103-123.

<sup>589</sup>LAMBERT, A., « Les hommes d'affaires guinéens », In *Cahiers d'études africaines*, Volume 31, n°124, Anthropologie de l'entreprise, 1991, pp. 487-508.

cas, après la Seconde Guerre mondiale, lorsque les « *aofiens* » mirent à profit les routes du pèlerinage (*Hadj* en arabe) afin de réaliser de fructueuses transactions<sup>590</sup>. L'intimité entre les sphères commerciales et religieuses garde aujourd'hui toute son actualité : il revient aux commerçants de contribuer financièrement à l'entretien des infrastructures et des hiérarchies confessionnelles. En Guinée, au Mali, au Niger et en Côte-d'Ivoire par exemple, l'édification des mosquées, la prise en charge de marabouts et de *karamoko* (maîtres d'écoles) réputés, et la fondation d'écoles coraniques ou franco-arabes restent, pour une large part, financées par les grands commerçants.

Des exemples ne tarissent pas dans ce secteur où des opérateurs économiques s'investissent financièrement et matériellement pour le rayonnement et le développement de leurs régions d'origine. Sous l'égide d'El-Hadj Ousmane Baldé « Sans-loi », plusieurs infrastructures publiques ont été réalisées dans son village d'origine à Fatako (une école primaire, un collège et un lycée de 15 classes, une école primaire et un collège franco-arabe de 9 classes, un centre de santé, un marché de 3 hangars, etc.), et notamment le financement sur fonds propres de la construction de la grande Mosquée et de son Centre islamique dont l'inauguration s'est déroulée le 29 Avril 2016. El-Hadj G. de Mamou multiplie les concessions dans sa région d'origine, il participe au financement des projets collectifs (construction de mosquées, d'écoles, réfection des routes, etc.) ou règle les impôts de tout son quartier ; il aurait même offert un chèque de 1.000.000 GNF au Centre de Santé qui était en construction. El-Hadj C. de Koundara quant à lui, en participant à la construction d'une nouvelle mosquée, « voulait être reconnu par les gens de sa région<sup>591</sup> ».

Bien que ces placements soient le plus souvent effectués à titre individuel, leurs effets sont d'abord perceptibles à l'échelon des communautés commerçantes qui en tirent trois avantages majeurs. D'une part, les cités marchandes continuent d'être reliées entre elles par des courants d'échanges religieux qui, unifiant et actualisant doctrines et rites dans l'espace commercial, confèrent un caractère sacré aux relations d'affaires. D'autre part, la reconnaissance de la déontologie et des hiérarchies islamiques conditionne l'insertion durable des nouveaux venus dans les circuits d'échange interrégional contrôlés par les réseaux *Dyula*. Dès 1920, Paul Marty constatait que l'islam « s'imposa comme une véritable nécessité, comme un obligatoire

---

<sup>590</sup>GREGOIRE, E. & LABAZEE, P. (dirs.), *Op.Cit*, 1993, p. 25.

<sup>591</sup>FORBEAU, F. & MENEUX, Y. (dirs.), *Op.Cit*, 1990, pp. 59-62.

laissez-passer aux indigènes fétichistes désireux de commercer avec les cités du Soudan<sup>592</sup> ». Enfin, les communautés musulmanes nationales où nombre de grands commerçants ouest-africains occupent d'importantes fonctions, constituent désormais de puissants groupes de pression sur les Etats, mobilisés à l'occasion à des fins strictement économiques.

Aux avantages collectifs que procure l'entretien du champ confessionnel par les marchands les plus fortunés, s'ajoute l'intérêt individuel que chaque négociant peut légitimement escompter, au sens littéral du terme, de ses placements religieux. Quelle que soit la modalité de la compétition à l'autorité symbolique, son enjeu proprement économique tient au fait que les marchands ont besoin, pour asseoir ou développer leurs affaires, de détenir un « capital de grâce institutionnelle » reconnu par leur réseau d'approvisionnement et de distribution, ainsi que par leurs partenaires commerciaux<sup>593</sup>. L'acquisition du titre d'*El-Hadj* confère en premier lieu cette autorité symbolique et témoigne, en outre, d'une réussite professionnelle et de l'appartenance à l'élite entrepreneuriale.

Pour le cas des Peuls commerçants de Guinée, 9 commerçants sur 10 ont déjà effectué le pèlerinage à la Mecque et portent le titre honorifique d'*El-Hadj*. Toutefois, comme le rappelle Emmanuel Grégoire à propos des Haoussas de Maradi, la fonction distinctive du *Hadj* s'est progressivement dévalorisée : l'abaissement des frais de transport vers la Mecque a fait tripler le nombre de pèlerins originaires des colonies d'Afrique Occidentale entre 1945 et 1958 et a diffusé le titre parmi les commerçants de moindre envergure<sup>594</sup>. Désormais, la compétition pour l'autorité religieuse se poursuit notamment par la multiplication des pèlerinages accomplis par les commerçants et leurs proches.

En second lieu, l'accumulation d'un prestige religieux passe, dans les familles commerçantes aisées, par la capitalisation de connaissances relatives aux actes et à la parole (*hadith*) du prophète Mahomet, l'autorité acquise étant liée à la qualité de la chaîne de transmission du savoir (*isnad*), c'est-à-dire à la réputation des *karamoko* dispensant l'enseignement coranique<sup>595</sup>. A partir des années 1950, nombre de riches commerçants ont préféré envoyer

---

<sup>592</sup>MARTY, P., *L'étude sur l'Islam en Côte d'Ivoire*, Paris, P. LEROUX, 1922, p. 94.

<sup>593</sup>BOURDIEU, P., « Genèse et structure du champ religieux », In *Revue française de Sociologie*, vol. 12, n°3, 1971, p. 319.

<sup>594</sup>KABA, L., *The Wahhabiya, Islamic Reform and Politics in French West Africa*, Evanston, Northwestern University Press, 1974, pp. 46-56.

<sup>595</sup>WILKS, I., "The Transmission of Islamic Learning in the West Sudan", In J. GOODY (ed.), *Literacy in Traditional Societies*, Cambridge, Cambridge University Press, 1968, p. 172.

l'un de leurs fils à l'Université Al-Azhar du Caire, ce qui combinait les avantages d'une connaissance théologique valorisée (parce que acquise en pays arabe) et de compétences en droit et en finances utilisables dans le cadre des activités marchandes. Rémunérer les services de marabouts renommés dans le but explicite de faire prospérer les affaires, et plus généralement s'attacher l'estime des membres du haut clergé, est le troisième volet de la compétition au prestige religieux<sup>596</sup>.

## **25. Contraintes économiques familiales et immigration : un mobile pour la pratique commerciale :**

Les commerçants que nous avons rencontrés nous ont expliqué plusieurs raisons qui ont motivé leur adhésion à la pratique commerciale. Parmi les raisons évoquées, les contraintes économiques familiales et l'immigration tiennent une place de choix eu égard au niveau de pauvreté des populations rurales guinéennes. D'après les témoignages des commerçants, il arrive que certaines familles cotisent pour « trouver un fond de commerce » à remettre à un membre de la famille qui fructifiera ce capital dans une grande ville commerçante afin de faire face aux difficultés de la famille. L'autre option consiste à cotiser une somme pour remettre à un membre de la famille (souvent plus jeune) afin de « financer son projet migratoire ». Ce dernier, une fois devenu « riche » grâce au commerce ou à travers l'immigration, viendra en aide à la famille restée au village.

La population guinéenne, environ 13 994 033 habitants<sup>597</sup> en 2019, est en forte croissance<sup>598</sup> (soit plus de 2,77 % par an). Cela est dû en partie au taux de croissance annuelle de la population, à l'afflux de réfugiés des pays voisins<sup>599</sup>, mais aussi et surtout à un bilan naturel encore très élevé dans le milieu rural. En 1983, la population guinéenne restait fortement rurale : sur 4,66 millions d'habitants, seul 1,21 million résidait en milieu urbain, soit 26%<sup>600</sup>. Encore, la population urbaine était-elle définie comme celle qui réside au chef-lieu de préfectures. Celles-ci étant fort étendues, on agrégeait à la population effectivement agglomérée, celle des hameaux et villages de la sous-préfecture concernée. En 13 ans, de

---

<sup>596</sup>GREGOIRE, E. & LABAZEE, P. (dirs.), *Op.Cit*, 1993, p. 27.

<sup>597</sup>Cf. <https://www.populationpyramid.net/fr/guinée/2019/>

<sup>598</sup>Cf. <https://countrymeters.info/fr/Guinea>. Source : Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies.

<sup>599</sup>Dans les années 1990, les guerres civiles du Libéria et de la Sierra-Léone ont déversé sur le territoire guinéen quelques 500 000 réfugiés.

<sup>600</sup>GUINEE, Ministère du Plan, 1993 – EDS Guinée 1992, Conakry, Direction Générale de la Statistique.

1983 à 1996, la population urbaine a plus que doublé et le taux d'urbanisation serait, en 1996, de 36%<sup>601</sup>. L'augmentation rapide de cette population est à la fois l'indicateur et le moteur de transformations profondes dans la société. Mais une partie de cette croissance est absorbée par les villes (où les indicateurs montrent une diminution sensible de la fécondité) alors que les campagnes les moins peuplées se vident.

Les enquêtes démographiques des années 1950 donnaient déjà des densités supérieures à 30 habitants au km<sup>2</sup> pour les cercles de Labé et de Pita où elles montaient même à plus de 60 habitants dans certains cantons<sup>602</sup>. Ces fortes densités proches des centres politiques anciens, étaient vues comme les résultats des razzias du temps passé, surpopulation du Fuuta-Jaloo et dépopulation des régions avoisinantes allant de paire<sup>603</sup>. L'opposition entre les classes de maîtres et de serfs allait jusqu'à la séparation physique des populations en hameaux distincts : *rundé* des captifs dominés par les *missidé* habités par les Foula. Certes, cette structuration de la société a perdu de sa pertinence depuis la proclamation de la fin du servage sous l'égide du PDG, le 28 septembre 1958 : il en demeure néanmoins des traces profondes au sein de la communauté fulbé<sup>604</sup>.

Les fortes densités de population ont engendré des courants migratoires anciens et puissants. Dès les premiers recensements on constatait dans le cercle de Labé, par exemple, un déséquilibre du rapport de masculinité : 0,79% en 1946. Dans les cantons les plus peuplés, les hommes partaient massivement : au Sénégal surtout comme navétanes pour la culture et la récolte de l'arachide ; sur la côte guinéenne comme travailleurs dans les plantations de bananiers ou dans la capitale Conakry comme domestiques. C'était une émigration temporaire, les hommes partaient en « aventure » laissant sur place leur famille. A l'époque, les serfs émigraient davantage que leurs maîtres, si le rapport de masculinité était un bon indicateur<sup>605</sup>. Les flux se sont poursuivis et accélérés dans les années 1970, avec les crises politiques qui ont contribué à leur donner une ampleur dramatique. Ils ont pris également des

---

<sup>601</sup>GUINEE, Ministère du Plan, 2000 – EDS Guinée 1999, Conakry, Direction Générale de la Statistique, 370 p.

<sup>602</sup>SURET-CANALE, J., « Les origines ethniques des anciens captifs au Fouta-Djalon », In *Notes africaines*, n°123, Dakar, Juillet 1969, pp. 91-92.

<sup>603</sup>RICHARD-MOLARD, J., « Les densités de population au Fouta-Djalon », In *Présence Africaine*, n°15, Paris, 1958, pp. 95-106.

<sup>604</sup>BOTTE, R., « Stigmates sociaux et discriminations religieuses : l'ancienne classe servile au Fuuta Jaloo », *Cahiers d'Etudes Africaines*, Vol. XXXIV, n° 3, Paris, 1994, pp. 109-136.

<sup>605</sup>RICHARD-MOLARD, J., *Op.Cit*, 1958.

caractères nouveaux ; désormais, ce sont les Peuls qui optent le plus pour l'immigration. Utilisant les réseaux familiaux établis à Dakar, Freetown, Banjul, Abidjan, Monrovia ou à Conakry, les jeunes hommes vont tenter leur chance dans le commerce. Ils reviennent à partir de 25 ans, lorsqu'ils ont réussi. Les aînés des familles restent car la charge de leurs vieux parents et de la concession leur incombe, les autres repartant le plus souvent après avoir construit leur maison et s'être marié. Dans une enquête à Linsan, dans la préfecture de Lélouma, pourtant dans des densités de population faibles, la moitié des actifs masculins des *missidés* et de ceux des *rundé* étaient absents<sup>606</sup>.

L'absence des hommes se traduit par des taux de masculinité très bas : 83% dans la préfecture de Dalaba, ainsi que dans celle de Labé où la ville ne parvient pas à rééquilibrer les taux très bas de la campagne, 79% à Pita. Mais désormais l'émigration s'est affranchie de ses liens avec la pression démographique. Même les préfectures faiblement peuplées sont touchées, quelques fois même davantage : 81% en préfecture de Mali, proche de la frontière sénégalaise, mais seulement 74% à Lélouma ; dans certaines sous-préfectures, cette densité tombe à 60%<sup>607</sup>. Du coup, les personnes âgées sont proportionnellement plus nombreuses ; les plus de 65 ans ne représentent que 4% de la population guinéenne, ils sont plus de 7% dans le Fuuta-Jaloo central, et dans certaines sous-préfectures plus de 10%. C'est cette structure par âge et par sexe, et non une propension culturelle particulière qui fait que la polygamie est plus répandue qu'ailleurs en Guinée : ici, près de 40% des hommes mariés sont polygames<sup>608</sup>.

Cette émigration, autrefois temporaire, tend, comme souvent, à devenir définitive. Combinée à une relative baisse de la natalité, elle explique des taux de croissance inférieurs à la moyenne nationale. Entre les deux recensements de 1983 et de 1996, il est un peu inférieur à 2% par an. Mais certaines préfectures sont bien en dessous : Lélouma et Mali ont une croissance inférieure à 1%, Pita avoisine 1,3%. A titre d'exemple, Bantignel qui était en 1955 le canton rural le plus densément peuplé de toute la Guinée a conservé quasiment les mêmes effectifs un demi-siècle plus tard<sup>609</sup>.

---

<sup>606</sup>BIDOU, J.-E. & TOURE, J. Gbéré, « La population de la Guinée : dynamiques spatiales », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 217, Paris, 2002, pp. 9-30.

<sup>607</sup>BIDOU, J.-E. & TOURE, J. Gbéré, *Op.Cit.*, 2002.

<sup>608</sup>KEITA, M.-L., « Modernité et comportements démographiques en Guinée », Paris, Dossiers du CEPED, Mai 1999, 42 p.

<sup>609</sup>RICHARD-MOLARD, J., *Op.Cit.*, 1958.

Dans le cadre de l'immigration internationale, les migrants guinéens n'étaient même pas dans le top dix des nationalités arrivant en Europe par la route migratoire, 2015. Aujourd'hui, ils sont parmi les premiers contingents à entrer sur le continent par la Méditerranée occidentale et centrale. En 2018, les ressortissants guinéens se sont même hissés au deuxième rang de la demande d'asile en France, derrière l'Afghanistan, avec 8 433 demandes de protection. Les Guinéens représentent aussi la première nationalité parmi les mineurs non accompagnés, soit près du tiers d'entre eux, avec 5 227 mesures de protection au cours de la même année<sup>610</sup>. Mais depuis cette date, la Guinée est désormais « *la première nationalité détectée aux frontières terrestres*<sup>611</sup> ». D'après le constat du Ministère français de l'intérieur, la forte migration guinéenne s'explique essentiellement par des raisons économiques considérant que les deux tiers des Guinéens vivent dans la pauvreté. La pandémie d'Ebola, qui a sévi entre 2013 et 2016, a considérablement affaibli l'économie du pays. Les jeunes de moins de 25 ans, qui représentent plus de 60 % de la population, sont particulièrement touchés par le chômage et trouvent désormais leur « salut » sur les routes migratoires vers l'Occident.

En définitive, les Peuls qui, il y a quelques décennies, se contentaient d'apprendre les préceptes du Coran relèguent désormais le Livre Saint pour une hypothétique fortune à acquérir de haute lutte par la voie du commerce. On abandonne volontairement le village pour se fixer comme détaillant dans les centres importants, émigrer si possible vers les pays limitrophes de la Guinée ou vers l'Occident en vue d'une quête quotidienne. Dans cette quête quotidienne pour la survie, on a vu par exemple un nombre important de jeunes Peuls rallier les mines de Diamant de Séfadou à la recherche de la précieuse pierre. Le commerce a imprimé des marques spontanées et profondes de désagrégation à tous les divers « paliers de la réalité sociale », modifiant et adaptant sur des bases nouvelles les relations inter-individuelles.

Que le Peul du Fuuta-Jaloo ait consenti, sous l'effet du mobile mercantile, à commercialiser son bétail, c'est un indice patent de l'évolution interne du pays. Mais au-delà de toute cette opération de commercialisation du bétail, ce sont toutes les formes d'activités sociales du Peul qui sont plus ou moins soumises à une manie fiévreuse de commercialisation sous-tendue par

---

<sup>610</sup>PASCUAL, Julia, « Les ressortissants de Guinée sont les deuxièmes demandeurs d'asile en France », In *Le Monde*, le 08 avril 2019 ; Cf. [https://www.lemonde.fr/international/article/2019/04/08/la-guinee-conakry-se-hisse-en-tete-des-flux-migratoires\\_5447199\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2019/04/08/la-guinee-conakry-se-hisse-en-tete-des-flux-migratoires_5447199_3210.html)

<sup>611</sup>Selon le rapport de la commissaire Audrey Roux, chef du pôle national d'analyse migratoire à la direction centrale de la police aux frontières (France) ; Cf. *Journal Le Monde, Op.Cit*, Avril 2019.



la monétarisation de l'économie et des échanges. Ainsi, on se rend à l'évidence qu'en plein cœur du Fuuta-Jaloo, le commerce fleurit et bat son plein, aiguise et accapare les esprits. En fait, c'est à partir d'une base sociale plus ou moins élargie et l'adoption de stratégies d'adaptation constantes à l'environnement politico-économique que les hommes d'affaires peuls ont acquis leur pouvoir commercial et économique. Leur patrimoine économique et commercial s'est constitué dans un double cadre :

- Dans la période contemporaine encore, le phénomène migratoire, qu'il soit temporaire ou définitif, est important dans la constitution des entreprises et des réseaux marchands. Les hommes d'affaires peuls les plus importants ont tous des activités (plantations ou cheptel bovin, etc.) à l'intérieur du pays qu'ils gèrent, soit en s'y déplaçant ou en s'y installant.
- Les opérateurs économiques peuls ont diversifié leurs activités à partir de l'exercice du commerce, diversification née des opportunités nouvelles d'investissement apportées par le libéralisme économique de la Deuxième République, et permise par le mode d'organisation des « familles commerçantes ».

Cette diversification n'empêche pas que la communauté peule soit devenue très hétérogène dans la période contemporaine. Le monde du commerce et des affaires qui a absorbé beaucoup de jeunes actifs peuls depuis l'avènement du second régime, comporte des entreprises traitant des volumes très divers dans toutes les branches du secteur tertiaire. Ceci reflète notamment l'existence de modalités nouvelles d'accumulation des ressources rentières. Pour ceux qui y ont eu accès, les opportunités nouvelles concourent plutôt à une accélération du processus d'enrichissement. Il semble d'ailleurs que les familles marchandes qui sont parvenues à surmonter les exactions du régime de Sékou Touré, et celles qui se sont constituées à l'avènement du libéralisme économique, se sont trouvées très avantagées ensuite par rapport aux autres communautés à vocation marchande. C'est parmi ces deux catégories de « familles de commerçants » que l'on rencontre les hommes d'affaires peuls les plus importants.



## CONCLUSION GENERALE

L'histoire politique et socio-économique du Fuuta-Jaloo fut le résultat d'un triple mouvement, entre le XVIII<sup>ème</sup> et le XX<sup>ème</sup> siècle, allant : de la révolution politique musulmane entreprise dès 1727 par les Peuls musulmans à travers la mise en place d'un Etat théocratique à structure fédérale ; de l'esclavage (esclavage domestique ou patriarcal) et de la traite interne ; à son intégration dans le marché économique mondial touchant la monnaie, le commerce, le travail et la terre (le régime foncier). On a déjà vu, à propos de l'esclavage interne, l'essor du mode de production agricole reposant sur le travail des esclaves aussi bien à l'intérieur de l'Etat théocratique du Fuuta-Jaloo que dans d'autres régions de l'Afrique occidentale à tradition esclavagiste<sup>612</sup>.

Ainsi, le XX<sup>ème</sup> siècle fut un siècle de bouleversements majeurs dans tous les domaines du quotidien des Fulbé : politique, économie, social, culturel, etc. Le plus visible des bouleversements de l'extérieur fut évidemment la mutation du marché mondial qui fit entrer les Africains en général, et les Peuls en particulier, dans l'économie de marché internationale autrement que comme pourvoyeurs marginaux de main-d'œuvre servile, mais désormais comme de véritables agents qui ont contribué au développement des échanges marchands grâce à la monétarisation de l'économie. Tout au long de ce siècle, la contamination capitaliste de l'Europe impérialiste fut perceptible, dès 1920, au sein des populations urbaines et paysannes du Fuuta-Jaloo dans bien des domaines de la vie courante, entraînant du coup une transformation profonde des rapports économiques et sociaux. Ce fut donc un siècle lourd de bouleversements et d'héritages coloniaux dans lesquels vont ensuite s'engluer les sociétés africaines, et notamment la communauté peule.

Il n'est plus besoin de rappeler que « *toute société d'architecture ancienne ayant ouvert ses portes à la modernité, aura perdu un jour ou l'autre ses équilibres socio-économiques antérieurs*<sup>613</sup> », car le Changement social, sous-tendu par l'économie de marché, s'imbrique dans tous les maillons forts des rapports socio-économiques. Ainsi, la société du Fuuta-Jaloo, de nature très conservatrice, a subi une série de transformations sociales, économiques, politico-administratives voire culturelles dans tout son ensemble. C'est l'observation, la compréhension et l'explication de ces bouleversements qui constituent la trame de fond de

---

<sup>612</sup>BOTTE, R., *Op.Cit.*, 1999, pp. 101-115.

<sup>613</sup>SIMMEL, G., « Sociologie de l'argent », In A. Weinberg (dir.), *Le marché régulateur ou destructeur du lien social ?*, Sciences Humaines, Hors série n°3, Paris, Bordas, 1993, pp. 10-13.

nos travaux portant sur le « *Changement social chez les Peuls du Fuuta-Jaloo, de 1920 à nos jours : du pastoralisme au commerce* ».

Notre objectif dans cette étude n'était pas la recherche et l'identification stricto sensu des facteurs ayant provoqué le changement social chez les Peuls du Fuuta-Jaloo, mais il consistait pour nous de s'intéresser, de façon plus globale, à l'évolution de la dynamique interne de la société peule sous l'influence des régimes colonial et postcolonial. Par dynamique sociale interne, nous entendons tous les changements et bouleversements profonds ayant marqué l'histoire contemporaine de cet ancien Etat théocratique, du début du XX<sup>ème</sup> siècle jusqu'à nos jours, du point de vue économique, politique et socio-culturel. L'un des buts de cette thèse a consisté à pousser plus loin la visibilité qu'on a de la situation économique actuelle du Fuuta-Jaloo, en remontant jusqu'à la période coloniale où elle tire ses racines. La Guinée, et par ricochet le Fuuta-Jaloo, est un pays qui a connu la domination coloniale ; il a été l'un des maillons forts de l'impérialisme français en Afrique occidentale.

La colonisation est donc au cœur de l'histoire contemporaine du Fuuta-Jaloo. Même si la place de ce fait historique (la colonisation) est diversement interprétée, aucun processus politico-administratif moderne, aucune évolution économique ou sociale ne peut être envisagés sans les mettre en rapport ; la colonisation reste d'ailleurs le vecteur d'un profond changement moderne en l'Afrique tant sur le plan économique que social. C'est le lieu de rappeler les propos de Samir Amin, lorsqu'il affirme : « *On est sûr de commettre une erreur fondamentale chaque fois que l'on étudie un phénomène quelconque du Tiers-Monde, en cherchant sa cause dans le Tiers-Monde lui-même, au lieu de le situer dans la dialectique du système mondial*<sup>614</sup> ».

Malgré la présence déjà ancienne de la France dans les Rivières du Sud<sup>615</sup> suite à la création d'un poste fortifié à Boké (Kakandy), le 19 janvier 1866, la monnaie française était inconnue de la plupart des populations du massif foutanien. Néanmoins, la monnaie métropolitaine introduite au Fuuta-Jaloo, aux environs de 1904, s'acclimata lentement jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale<sup>616</sup>. Les réticences des populations à son égard opérèrent, toutefois, une véritable sélection à l'égard des pièces que la métropole leur proposait, certaines étant

---

<sup>614</sup>SAMIR, Amin & VERGOPOULOS, Kostas, *La question paysanne et le capitalisme*, Paris, Anthropos, 1977, p. 50.

<sup>615</sup>GOERG, O., *Op.Cit*, 1986, pp. 162-168.

<sup>616</sup>BARRY, I., *Op.Cit*, 1997, pp. 556-558.

acceptées facilement, d'autres refusées catégoriquement. L'économie coloniale va donc imposer aux habitants du Fuuta-Jaloo des besoins nouveaux : tissus, produits alimentaires et autres articles manufacturés. Les paysans se sont orientés de plus en plus vers les produits d'exportation que vers les productions alimentaires. Ce type d'économie, loin de leur procurer des revenus suffisants les intègre dans la dépendance. L'argent de la vente de leurs produits sert plutôt à payer l'impôt et des produits sans valeur réelle (bimbeloteries) que de satisfaire leurs besoins de base (alimentation, soins, etc.).

Bien que lent, le changement de la structure politique se poursuivait de façon stratégique. L'un de ses effets les plus visibles en fut la transformation progressive du chef coutumier en chef administratif, c'est-à-dire en un tout petit fonctionnaire colonial œuvrant obligatoirement à la satisfaction des aspirations impérialistes de la France face à ses rivales européennes<sup>617</sup>. Non seulement le chef administratif fut chargé d'exécuter des tâches inconnues jusqu'alors, comme de lever un impôt annuel sur ses sujets ou de recruter des corvéables pour les travaux publics comme la construction des postes ou des chemins de fer. Les représentants antérieurs du pouvoir traditionnel sont toujours en poste, mais plutôt en tant qu'intermédiaires entre le pouvoir colonial et les colonisés. C'est là qu'intervient la remarque de Brigitte Reinwald lorsqu'elle écrit : « *La colonisation est une relation structurelle de violence au sein de laquelle les colonisés ont le statut de ressources humaines satisfaisant les demandes métropolitaines d'huiles végétales, de soldats au service de la « mère patrie » ou de simples subordonnés servant à nourrir le besoin de l'Etat national français de se faire valoir auprès de ses rivaux européens*<sup>618</sup> ».

Dans le domaine économique, le travail salarié se développa de même que l'échange des biens et services (le commerce de traite deviendra un commerce moderne). Les vecteurs principaux de cette évolution économique furent notamment : la monétarisation de l'économie, l'institution obligatoire de l'impôt de capitation, le développement des échanges marchands et l'expansion des produits d'exportation (caoutchouc, cire, cuirs, etc.) ; des facteurs qui impulsèrent chez la majeure partie des Peuls la propension à vendre pour se procurer du numéraire en vue de satisfaire, non seulement les exigences de l'impôt de capitation, mais aussi leurs besoins en articles d'importation (tissus, pagens, bimbeloteries,

---

<sup>617</sup>COQUÉRY-VIDROVITCH, C., *L'Afrique et les Africains au XIXème siècle. Mutations, révolutions, crises*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 171.

<sup>618</sup>REINWALD, B., "Der Reichtum der Frauen. Leben und Arbeit der weiblichen Bevölkerung in Siin/Senegal unter dem Einfluss der französischen kolonisation", Münster-Hamburg, Lit Verlag, 1995, p. 20.

etc.). Les personnes sans emploi sont exclues du marché du travail ; elles sont donc en rupture par rapport au lien social que nos sociétés africaines nouvellement « développées » considèrent désormais comme primordial, dans le sens où, le lien économique (emploi occupé et revenus) est utilisé pour reconnaître et définir socialement les individus. Alors qu'il y a quelques décennies, au Fuuta-Jaloo, un individu était considéré et respecté à la dimension de son cheptel bovin et du nombre d'esclaves à son service. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, la classe des salariés, grossie par celle des anciens combattants et des ouvriers, dominait un monde rural qui vendait ses produits agricoles et artisanaux à des prix qu'il ne contrôlait pas.

L'échelle sociale se diversifia, sous l'ère coloniale, entrecroisant des valeurs anciennes souvent exacerbées (aristocratie religieuse, chefferie traditionnelle, dépendance, esclavage) et des activités en plein essor sous des formes innovantes : caravaniers, porteurs, chasseurs, soldats, producteurs en tout genre de biens primaires d'exportation. Cette transformation favorisa le développement d'une vie urbaine d'un type nouveau, encore très minoritaire mais exerçant néanmoins une influence déterminante sur l'environnement des populations (jeunes, femmes surtout et ancienne classe servile), et sur l'évolution des mœurs et des coutumes. Dans les villes, des besoins nouveaux naissent avec l'occidentalisation : les citadins sont désormais poussés à acheter de plus en plus de pacotilles et de nombreux autres produits d'importation que de consommer les productions locales des artisans. On y assiste à l'éclatement des sociabilités traditionnelles entraînant une recomposition sociale favorisée par l'existence de nouveaux rapports marchands entre les individus. Ainsi, les jeunes se réorganisent en vue d'une prise en charge autonome dans le secteur économique (notamment dans le secteur informel, tout comme dans le commerce), et de nouvelles opportunités s'offrent aux femmes, mais aussi et surtout aux captifs, pour améliorer leur statut social. Dans l'un ou l'autre cas, les changements et transformations issus de la colonisation furent très déterminants.

Au Fuuta-Jaloo, l'économie de subsistance s'est peu à peu transformée en économie de profit. Et par voie de conséquence, les systèmes d'échanges et de production agricole, le régime juridique des terres, la répartition des richesses, les niveaux de genre de vie des différentes couches sociales du pays se sont considérablement modifiés par la connexion de la politique coloniale et du commerce sous-tendu par l'économie monétaire. Il s'effectue une unification lente, mais progressive des rôles sociaux effervescents vers un nivellement du corps social. La réalité sociale est autrement structurée dans « ses organisations ou superstructures

traditionnelles organisées ». La trame des rôles sociaux manifeste des tendances égalitaires des niveaux de vie. Toutes les formes de sociabilité s'imbriquent, s'interpénètrent et s'influencent. La société du Fuuta-Jaloo a atteint un « stade dynamique » et est saisie d'une crise de transformation radicale ; une dynamique sociale qui a pris ses marques au lendemain de l'annexion du Fuuta-Jaloo par la France, et qui s'est installée tout au long du règne colonial et bien au-delà des régimes issus de l'indépendance guinéenne.

Au regard de tout ce qui a été développé tout au long de cette étude, nous pouvons retenir que le Changement social survenu au Fuuta-Jaloo, à la suite du choc colonial, a engendré ou consolidé trois facteurs non moins négligeables chez les Peuls : l'intégration dans les échanges marchands, la mobilité spatiale, le changement de mentalités.

Au Fuuta-Jaloo, la colonisation a entraîné une croissance phénoménale du commerce local et interrégional, ce qui a considérablement accru la valeur des activités commerciales en tant que ressources pour la richesse. Même dans les régions où le commerce connaissait un certain essor avant la colonisation et où des moyens d'échange standard (cauris, *guinzé*, *sompe*, etc.) étaient utilisés, la mise en place du système colonial élargissait considérablement la portée des échanges commerciaux ; la monnaie coloniale a remplacé les types de monnaie antérieurs et son utilisation s'est étendue à une couche beaucoup plus large de la population. Ainsi, la monnaie coloniale obligea les Peuls, sous les exigences de l'impôt de capitation, d'adopter le numéraire et d'intégrer leur « patrimoine bovin » dans le circuit commercial. Cependant, la volonté croissante des Peuls de se lancer dans le commerce du bétail contrastait avec leur vision traditionnelle selon laquelle la possession de bétail était une fin en soi. Avec le temps, la pratique du commerce a illustré la volonté des Fulbé, en tant qu'acteurs directs, de modifier leur utilisation des ressources animales au fur et à mesure de la modification de leur valeur à la suite d'événements contraignants et externes.

La contrainte fiscale, à travers des prélèvements excessifs sur le bétail, s'appliqua davantage sur les Peuls et leur bétail sous le régime révolutionnaire de Sékou Touré. Cette situation économique défavorable galvanisa la pratique commerciale du bétail chez les Peuls et les poussa à l'exil, avec leurs bovins, en direction des pays voisins : Sénégal, Côte d'Ivoire, Libéria, Sierra Leone, Gambie, Guinée-Bissau, etc. A l'instar des taxes élevées sur le bétail, l'application de la Loi Cadre du 8 Novembre 1964 plongea la Guinée dans une série de crises économiques prolongées, avec pour toile de fond des mesures visant l'interdiction généralisée de toute forme du commerce privé. Pire encore, l'évocation du « complot peul » par Sékou

Touré, en août 1976, contribua davantage à creuser le fossé entre le pouvoir du PDG et les Peuls du Fuuta-Jaloo qui furent taxés de traîtres. L'évolution vers une application stricte de ces mesures n'était pas surprenante, compte tenu de l'importance politique accordée par Sékou Touré aux « manquements moraux et patriotiques » des travailleurs migrants et des passeurs qui mirent sur pied un important réseau de trafic de marchandises et de devises.

L'augmentation du nombre d'inspections et de saisies de marchandises effectuées par la police économique, dans les marchés et aux frontières, a mis à rude épreuve une économie nationale déjà éprouvée. Les raids sur les vendeurs sans licence, en particulier, ont rendu de plus en plus difficile l'achat quotidien des produits de base par une population aux abois. Excédés par un pouvoir exécutif devenu trop répressif, les Guinéens trouvèrent leur salut à la suite de la révolte des femmes marchandes de Conakry contre les exactions de la police économique, le 27 août 1977. Le relâchement des restrictions économiques suivi de la suppression de la police économique et de l'ouverture des frontières terrestres, notamment avec le Sénégal et la Côte d'Ivoire, ont permis aux commerçants guinéens, notamment aux Peuls commerçants, de reprendre progressivement et plus facilement leurs activités.

Le changement de régime survenu à la suite du décès de Sékou Touré, le 03 Avril 1984, favorisa l'instauration d'un libéralisme économique « sauvage » qui permit, certes aux opérateurs économiques (exilés, résidents et étrangers) de rentrer au pays quand ils le souhaitaient et d'y mener en toute liberté leurs transactions commerciales, mais exacerba davantage les conditions de paupérisation d'une population « livrée à elle-même ». En affirmant, dès sa prise du pouvoir, la volonté de remplacer le système dictatorial précédent par une libéralisation totale de tous les secteurs d'activités, le nouveau pouvoir dirigé par le colonel Lansana Conté se démarque de celui de son prédécesseur. Cependant, la mise en œuvre de cette volonté politique exprimée dans l'euphorie de la prise du pouvoir, resta compliquée dans la réglementation du commerce. Ainsi, assiste-t-on à la « prise en otage » d'une économie nationale bancaire par des commerçants devenus économiquement forts face au pouvoir, et qui imposent leur dicta jusque dans l'assiette du Guinéen moyen. C'est dans cette ambiance de désordre économique que le commerce peul se développa, profitant des opportunités qui lui sont offertes.

Enfin, l'intégration des Peuls dans les échanges marchands s'explique par le fait que ces derniers, traditionnellement reconnus comme des éleveurs-nés, se sont progressivement et « quasiment » transformés en commerçants aguerris dans la plupart des grandes



agglomérations de la Guinée, et de l'Afrique de l'Ouest. Ils manipulent avec maestria les termes de l'économie de marché et les échanges marchands d'autant plus que les communautés à vocation commerciale séculaire (Sarakollé ou Soninké, Jakanké et Malinké).

Le facteur de mobilité ou de dynamique migratoire s'explique par le fait que les Peuls qui sont traditionnellement connus pour le nomadisme ou la transhumance derrière leurs troupeaux de bovins, pratiquent actuellement l'exode rural ou l'immigration vers d'autres régions de la Guinée, de l'Afrique ou de l'Occident, non plus comme de simples éleveurs, mais comme de véritables opérateurs économiques, en quête du bonheur et du bien-être, pratiquant le commerce avec dextérité et embrassant d'autres activités rémunératrices. Par exemple, le Peul qui quitte son village pour venir résider à Conakry, entreprend cette émigration dans le but de pratiquer un métier ou une activité génératrice de revenus en vue de pouvoir améliorer ses conditions de vie et celles de ses parents restés au village. La plupart des migrants, toutefois, s'appuyaient sur des personnes qui appartiennent aux familles commerçantes ou à la même communauté d'origine. Leurs familles, restées au Fuuta-Jaloo et ailleurs, comptent sur les envois d'argent pour satisfaire leurs besoins.

L'émigration est perçue souvent comme une solution. Mais, souvent, elle ne l'est qu'à l'échelle individuelle, car cette activité n'a pas changé la situation socio-économique globale des régions, et même, plus grave encore, la productivité locale baisse avec la fuite de la force de travail. Du moment où l'envoi mensuel de mandats ne comble pas le déficit économique, l'émigration ne peut pas être perçue exclusivement comme une conséquence de la dégradation de la situation économique. Dans une autre perspective, elle apparaît également comme le facteur aggravant de cette même situation, ne serait-ce qu'en posant dans le milieu de départ l'équation de main-d'œuvre nécessaire à la production : l'effet social produit par une dure conjoncture économique devient la cause de l'aggravation de la situation de marginalisation.

Ainsi, dans cette thèse nous avons essayé d'établir la corrélation entre la dégradation de la situation économique et l'émigration, par moment entre la dégradation de la situation économique, les crises de subsistance et l'émigration. La plupart des informateurs que nous avons interrogés, ont d'ailleurs mis en évidence le rapport entre la recherche de la fortune et les migrations à l'échelle nationale, voire internationale. Cette forte envie d'immigrer est née du fait de l'existence d'un cercle vicieux de la marginalisation d'une communauté ou d'une localité, ce qui conduit très souvent à la paupérisation. Et tout naturellement, la paupérisation provoque toujours des problèmes de subsistance desquels résulte une obligation d'émigration

ou d'immigration : une situation qui accentue la baisse de la productivité dans la zone de départ, car ce sont toujours les bras valides qui partent. De cette baisse de productivité, se renforce la négligence de la part des autorités face aux difficultés des populations.

Dans cette perspective, notre étude a essayé d'être une plate-forme d'évaluation des ruptures et/ou des continuités entre les politiques coloniale et postcoloniale en matière de vision et de pratique économiques. Notre étude a prouvé, par endroit, que les prévisions politiques en matière de développement économique sont assez rarement suivies d'effets sur le terrain et la persistance des effets sociaux de la marginalisation est tangible. Le problème des régimes post-coloniaux n'est pas dans l'absence de prise de conscience des problèmes hérités de la colonisation, ce n'est pas non plus de manquer de bonnes intentions. Mais il réside dans la poursuite de la politique économique coloniale, fondée sur la mise en valeur de nos ressources propres, bien que celle-ci soit trop souvent dénoncée et accusée d'être à l'origine de nos échecs. Autant on peut comprendre le choix du colonisateur d'investir dans les régions et secteurs rentables, parce que c'est un raisonnement propre à la logique même de l'exploitation coloniale, autant la pérennisation de ce choix dans le contexte postcolonial est préjudiciable à l'équilibre économique, voire à la stabilité politique nationale. Ainsi, les erreurs des régimes post-coloniaux résident tant dans le contenu de la politique économique générale, qui réitère la marginalisation de certaines régions et de certains secteurs d'activités, que dans la rigueur de son application.

Quant au facteur lié au changement de mentalités, il s'explique suivant l'idée que le Fuuta-Jaloo réputé comme société très conservatrice et endogène, cultive chez ses habitants des valeurs sociales et culturelles traditionnelles fondées sur le *Puulaku*. C'est une communauté dont certains membres (surtout les jeunes) s'identifient désormais à travers de nouveaux besoins et de nouvelles habitudes socio-culturelles importées par l'occidentalisation des mentalités et des mœurs. Autrefois, les Peuls qui s'opposaient à toute forme de commercialisation (vente de leur patrimoine bovin, installation de marchés à l'intérieur du massif) et qui n'achetaient que le strict minimum, développent actuellement autour d'eux un certain confort : construction de villas somptueuses, achat de voitures de luxe, changement plus ou moins radical des habitudes vestimentaires et alimentaires, etc.

D'une société hautement stratifiée et fondée sur des castes dans la pratique des métiers, les Peuls forment désormais une communauté d'acteurs économiques où la dynamique actuelle des métiers fait que chacun pratique un métier en fonction de sa rentabilité, car comme le dit

un adage : «*Il n'y a pas de sot métier* ». Dans la nouvelle mentalité des Peuls, il n'existe plus de métier communautaire traditionnel (Baga = agriculteur-pêcheur ; Soussou = pêcheur ; Malinké = commerçant-chasseur ; Peul = éleveur ; Kpèllè = agriculteur ; etc.), car ne pratique un métier que celui qui en est capable et qui se donne les moyens de le faire. Ainsi, face à sa forte capacité d'adaptation, le Peuls deviendra-t-il à l'avenir un véritable pêcheur à bord d'une barque attelée dans les différents ports de pêche de la Guinée ?

Face aux mutations politiques, économiques, sociales, culturelles voire écologiques que nous avons abordées dans les différents chapitres de cette thèse, nous avons essayé d'approcher la réalité du changement social opéré au cœur de l'identité pastorale peule telle qu'elle est actuellement perçue et vécue par les Peuls du Fuuta-Jaloo eux-mêmes. Nous avons retenu qu'en dépit des nombreux changements auxquels ils n'ont pas été préparés, les Peuls ont une forte conscience de leur identité socio-économique et culturelle, mais que celle-ci a fortement évolué au fil des ans. Cette identité est partiellement définie par leur nomadisme pastoral qui s'est progressivement transformé, de nos jours, en nomadisme commercial sous l'influence d'une série de facteurs externes et nouveaux, même si en général beaucoup se sont sédentarisés.

Appréhender le changement social au moment de la plus grande effervescence d'une société est une entreprise hasardeuse qui, fréquemment, n'autorise que l'élaboration d'une histoire immédiate. Opérer un traitement historico-sociologique des agents, des enjeux, des moyens et des orientations du changement social réclame la maîtrise cognitive de l'actualité politique, économique, et socio-culturelle à tous les niveaux de l'organisation sociale considérée, en même temps qu'une référence constante aux tendances historiques du passé qui rendent compte partiellement, dans une mesure à déterminer, des orientations du présent.

Avec le bouleversement de leur hiérarchie sociale, politique et économique, sous l'emprise du choc colonial sous-tendu par la monétarisation de l'économie, les Peuls ont résolument intégré le monde moderne dans leur structure sociale endogène. Alors qu'il est facile d'énumérer les forces ou facteurs ayant concouru au changement social au Fuuta-Jaloo sous domination coloniale, il reste cependant plus difficile d'établir la liste des transformations apportées par chacun des facteurs. De ce fait, si profonde fut l'influence des uns comme des

autres qu'il serait d'ailleurs inutile d'essayer de savoir, du moins dans la présente étude<sup>619</sup>, à fortiori, quel était le facteur qui produisait le plus un changement pertinent ?

Chemin faisant, les difficultés ont été nombreuses. La première, absolument essentielle, tient à l'ampleur du sujet ; on n'imaginait pas à quel point le mener à bien serait une aventure. La découverte bien qu'enthousiaste fut également grandiose à la taille du travail d'archives et bibliographique à explorer et des enquêtes de terrain à réaliser dans des conditions matérielles plus ou moins complexes. La deuxième difficulté tient au choix que nous avons fait en nous inscrivant dans une cotutelle internationale à double aspect.

Le premier aspect très avantageux nous a permis, grâce à plusieurs séjours plus ou moins longs à l'hexagone, d'accéder directement aux ouvrages et à l'information scientifique tout en élaborant une recension documentaire assez riche et variée ; cet aspect nous donne également droit à deux diplômes, dont un de chaque université partenaire. Le second aspect était particulièrement lié aux difficultés financières que nous avons essuyées trop souvent pour payer notre billet d'avion et faire face aux charges quotidiennes de notre séjour parisien, lorsque la partie guinéenne n'honorait pas ses engagements. On pourrait continuer à remplir des pages pour énumérer toutes les difficultés que nous avons rencontrées dans la réalisation de ce vaste chantier scientifique, mais nous les mettons au compte des résultats atteints car comme le disait un de nos collègues doctorants, « les difficultés de la thèse sont à l'image du piment dans la sauce ».

Quoi qu'il en soit de l'utilisation scientifique qui découlera de cette thèse, il importe de constater que même si cette recherche est loin d'être complètement achevée, elle a néanmoins permis de baliser et d'éclairer un autre pan de l'histoire socio-économique contemporaine du Fuuta-Jaloo ; elle aura également permis de poser le socle d'un développement durable futur auquel devraient être associés le monde scientifique, le gouvernement et les partenaires au développement. Encore faudrait-il le rappeler, au terme de notre étude, que des recherches doivent être davantage effectuées dans ce domaine de recherche pour une meilleure approche du phénomène. Car le changement social d'une communauté comporte des réalités sociales, économiques, politiques et culturelles en perpétuelle mutation, d'où la recherche à ce niveau doit toujours être d'actualité ; et le chercheur doit avoir à l'esprit que c'est un perpétuel recommencement.

---

<sup>619</sup>L'objet de notre thèse ne traite pas de cette problématique ; peut-être qu'elle pourrait néanmoins inspirer d'autres études allant dans ce sens à l'avenir. Sait-on jamais ?



## **BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES :**

### **A. SOURCES D'ARCHIVES :**

#### **A-1. Archives Nationales de Guinée (ANG) :**

##### **SERIE D : Affaires administratives, Economie et Finances :**

1D 16 : Historique des Foulbé du Fouta-Djalou, 1936.

1D 29 : Monographie du cercle de Labé par l'administrateur Gauthier, 1908.

1D 49 : Monographie du cercle de Timbo, novembre 1908.

1D 133 : Chefferie traditionnelle. Cercle de Labé, canton de Labé, 1912.

1D 134 : Chefferie traditionnelle. Canton de Toumini, 1914-1943.

1D 150 : Chefferie traditionnelle. Cercle de Mamou, canton de Mamou, 1910-1933.

1D 151 : Chefferie traditionnelle. Cercle de Houré et de Saïn, 1908-1949.

2D 87 : Cercle de Ditinn (Foutah Djallon). Rapport commercial périodique, 1913.

2D 203 : Cercle de Mamou. Correspondances diverses, 1905-1937.

2D 214 : Guinée française, Cercle de Timbi, Le Commandant de cercle à M. le Lieutenant-gouverneur de la Guinée française, Pita le 31 octobre 1906 a/s de Demoukoulima.

2D 437 et 2D 438 : Cercle de Labé. Mission d'inspection de M. Lobègue et par l'Inspecteur aux Affaires Administratives Bechoutre sur les situations administrative, politique, sociale et économique, 1937-1939.

2D 446 : Cercle de Mamou. Affaires économiques : Inspection sur la situation économique, 1936-1950.

6D 1 : Contributions directes du cercle de Labé. Impôt-Etat-Rôles des impôts dans la région du Labé, 1904-1909.

6D 16 : Contributions directes. Impôts : rôle de l'impôt personnel, 1929-1930.

6D 40 : Cercle de Labé : Rôles primitifs et supplémentaires. Impôt personnel, taxes sur le bétail, 1934-1935.

6D 44 : Cercle de Mamou. Taxes sur les armes, perception de l'impôt personnel, 1934-1936.

6 D 159 : Cercle de Labé : Impôt général sur le revenu. Dossier individuel Alpha Yaya Diallo, 1939-1948.

6 D 192 : Cercle de Gaoual : Impôt personnel, taxes, patentes, 1940-1944.

6D 247 : Cercle de Gaoual. Rôles primitifs et supplémentaires de l'impôt personnel, taxes, patentes, 1943-1949

### **SERIE E : Affaires Politiques**

1E 7 : Fouta Djallon, correspondances politiques, 1898-1911.

1E 30 : Traité d'amitié et de protectorat entre la France les autorités indigènes de la Guinée française, 1845-1897.

AP-Mamou/Guinée française : Cercle de Mamou, rapport politique de l'année 1925.

AP-Mamou/Guinée française : Cercle de Mamou, rapport sur la question des cantons de Bomboli et de Kebali, 3 avril 1947.

### **SERIE G : Politique et Administration Générale :**

1G 55 : Mission Bayol dans le Fouta Djallon, 1881.

1G 133 : Exploration de Sanderval au Fouta Djallon, 1896.

1G 137 : Mission Moquerais dans les Rivières du Sud, 1889.

1G 141 : Mission de M. Ballay en Guinée, 1897-1898.

1G 208 : Mission du Capitaine Briquetot dans le Fouta Djallon de Dubreka à Siguiri par Timbo, 1888-1889.

1G 223 : Mission au Soudan et au Fouta Djallon par docteur Henri Reboul, 1896-1897.

### **SERIE Q : Affaires Économiques :**

1Q 101 : Rapport sur la situation de la Guinée française : renseignements commerciaux, 1917-1927.

1Q 107 : Différentes correspondances sur l'activité économique de la Guinée française, 1919-1929.

1Q 108 : Répertoire commercial de la Guinée française, 1920-1928.

1Q 109 : Foires, expositions d'Anvers, de Zurich, de Montréal, de Marseille relative à l'agriculture, l'élevage et le commerce en Guinée et en Afrique occidentale française, 1920-1930.

1Q 117 : Rapport sur les situations économiques de la Guinée française, 1922.

1Q 118 : Correspondances des différentes maisons de commerce adressées à M. le Gouverneur de l'AOF, et relatives aux différents articles et produits de commerce de toute nature, 1922-1927.

1Q 119 : Rapport sur les situations économiques de la Guinée française, 1923.

1Q 121 : Commerce des armes et munitions, commerce de cacao et de café, 1923-1950.

1Q 131 : Répertoire commercial, bulletin de renseignements, 1927.

1Q 137 : Commerce extérieur de l'AOF relatif à l'importation de matériel domestique, 1928-1952.

1Q 139 : Bulletins mensuels, rapports économiques, correspondances pour différents cercles, 1929-1932.

1Q 140 : Notices économiques, tableaux récapitulatifs relatifs à l'exportation des produits, 1930.

1Q 196 : Chambre de commerce AOF : Correspondances, Arrêtés, rapports, 1947-1959.

1Q 198 : Gouvernement général de l'AOF : Comité de commerce extérieur « Dépêche de Dakar », 1949-1950.

1Q 207 : Affaires économiques sur la Guinée française, demande d'autorisation, 1951.

#### **A-1-a. JOURNAUX OFFICIELS :**

J.O. de la Guinée française : Arrêté du Lieutenant-gouverneur A. Vadier, fixant en Guinée française le taux de l'impôt personnel indigène dû par la population flottante pour l'année 1933, Conakry 19 mai 1932, p. 8

J.O. de la Guinée française : Arrêté du Lieutenant-gouverneur A. Vadier, fixant le taux de l'impôt le taux de la taxe de capitation en Guinée française, Conakry 25 juin 1932, pp. 8-9

J.O. de la Guinée française : Arrêté du Gouverneur général promulguant dans les Colonies et les Territoires du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française le décret du 12 décembre 1905, relatif à la répression de la traite en Afrique Occidentale Française et au Congo français, Gorée, le 4 janvier 1906, p. 53

J.O. de la Guinée française : Arrêté du Gouverneur général p. i. réglementant dans quels cas seront données les concessions de terrains domaniaux sis et lotis dans les centres de la Guinée, y compris le chef-lieu, Conakry, le 2 juillet 1910, p. 53

J.O. de la Guinée française : Circulaire du Lieutenant-gouverneur p. i. de la Guinée française à MM. les Administrateurs commandants de cercles, au sujet de l'application du régime des concessions de terrains, Conakry, le 19 août 1910, pp. 562-563

J.O. de la Guinée française : Arrête du Lieutenant-gouverneur approuvant et rendant exécutoire le plan cadastral et d'alignement de la ville de Labé, Conakry, le 23 juin 1910, p. 433.

J.O. de la Guinée française : Arrête du Lieutenant-gouverneur p.i. approuvant et rendant exécutoire le plan cadastral et d'alignement de la ville de Pita, Conakry, le 1<sup>er</sup> août 1910, p. 518.

J.O de la Guinée française : Arrêté du Lieutenant-gouverneur, fixant en Guinée française le taux de l'impôt personnel indigène dû par la population flottante pour l'année 1933.



J.O. de la République de Guinée du 1<sup>er</sup> février 1969 : Service des Domaines et de la conservation de la propriété foncière, Bureau de Labé, Avis de demande de permis d'habiter, p. 36

**A-1-b. MONOGRAPHIES ET TRAVAUX UNIVERSITAIRES :**

ARCIN, A., *Histoire de la Guinée française : Rivières du Sud, Fouta Djallo, Région du Sud Soudan*, Paris, A. Challamel, 1911, 752 p.

BOUET-WILLAUMEZ, E., *Description nautique des côtes de l'Afrique Occidentale comprises entre le Sénégal et l'Equateur (1838-1845)*, Paris, 1849, 323 p.

CAILLIE, R., *Journal d'un voyage à Tombouctou (1824-1828)*, 2 tomes, Paris, 1979.

DEMOUGEOT, Antoine M.-J., *Notes sur l'organisation politique et administrative du Labé avant et depuis l'occupation française*, Paris, Librairie Larose, 1944, 84 p.

GUEBHARD, Paul, « Au Fouta Djallon : élevage, agriculture, commerce, régime foncier, religion », Paris, A. Challamel, 1910, 123 p.

HUBLLOT, P., « Villes d'Afrique. Une ville-champignon du Fouta Djallon : Mamou » In *Renseignements coloniaux et documents* n°22, 1912.

LEWIN, André, *La Guinée*, Éditions universitaires de France, Que sais-je ? 1984, 128 p.

LHOTE, Henri, « Les Peuls », In *Encyclopédie coloniale et maritime mensuelle*, volume 1, Fascicule n°7, 1951.

MARTY, Paul, *L'Islam en Guinée (Fouta-Djallon)*, Paris, P. Leroux, 1921.

MOLLIEN, G., *L'Afrique Occidentale en 1818 vue par un explorateur français*, Calmann-Lévy, 1967.

NOIROT, E., *A travers le Fouta-Djallon et le Bambouc (Soudan occidental) : souvenirs de voyage*, Paris, Librairie Marpon et Flammarion, 1882, 248 p.

RICHARD-MOLLARD, Jacques :

- « Essai sur la vie paysanne au Fouta-Djallon : le cadre physique, l'économie rurale, l'habitat », In *Géographie Alpine*, Grenoble, Vol. 33, 1944.
- « Les traits d'ensemble du Fouta-Djallon » In *Revue de Géographie alpine*, Tome 31, n°2, 1943, pp. 199-213.

VAN VOLLENHOVEN, J. (Gouverneur général des colonies), *Circulaire au sujet des chefs indigènes*, Rufisque, Imprimerie du Gouvernement de l'A.O.F., 1948, 24 p.

VIEILLARD, Gilbert, *Notes sur les Peuls du Fouta-Djallon (Guinée française)*, Dakar, IFAN, 1940, 132 p.

AM 172-173-174 : MILIMOUNO Fernand Heako, « Comment le passage de l'économie traditionnelle à une économie de type moderne et planifié influe-t-il sur les mœurs et coutumes en pays kissi », 2 Tomes, Mémoire de DES, IPJN-Kankan, 1973, 460 p.

AM 225 : BALDE Souleymane, « Evolution des structures socio-politiques de la Région de Labé pendant et après la colonisation », Mémoire de DES, IPGAN-Conakry, 1969.

AM 262 : SOW Moumini, « Place et importance de la vache dans l'évolution socio-historique du Fouta-Djallon », Mémoire de DES, IPGAN-Conakry, 1973.

AM 375 : DIALLO Telli, « La réorganisation du commerce intérieur et la lutte contre le trafic », Mémoire de DES, IPGAN-Conakry, 1972.

AM 827: CAMARA I., « La contribution de la femme de Guinée à la lutte de libération nationale (1945-1958) », Mémoire de DES, IPGAN/Conakry, 1979, 143 p.

AM 829 : KEITA Salou, « L'évolution de la politique guinéenne en matière de commerce », Mémoire de DES, IPJN-Kankan, 1975.

AM 844 : SYLLA B. Cheick, « La Monographie historique de Mamou, de l'implantation coloniale à l'indépendance », Mémoire de DES, IPGAN/Conakry, 1975, 104 p.

AM 1339 : CAMARA, F. Sydran, « Histoire des Institutions administratives de la Guinée, de la période coloniale au XI<sup>ème</sup> congrès du PDG », Mémoire de DES, IPGAN/Conakry, 1979, 179 p.

## **A-2. Archives Nationales du Sénégal (ANS) :**

### **SERIE G : Administration générale, affaires politiques et économiques :**

A.N.S. 1G, Rapport de Briquelot en mission dans le Fouta-Djallon : « De Dubréka à Siguiri par Timbo », 1888-1889.

A.N.S. 2G 21-1 : Sine-Saloum, rapport économique mensuel, juillet 1921.

A.N.S. 2G 22 -26 : Sénégal, rapport économique annuel, 1922.

A.N.S. 2G 24-21 : Rapport politique d'ensemble, 1924.

A.N.S. 2G 30-96 : Sine-Saloum : rapport économique annuel, 1930.

A.N.S. 2G 33-62 : Cercle du Sine-Saloum, rapport économique annuel, 1933.

A.N.S. 2G 33-70 : Subdivision de Fatick, rapport politique annuel, 1933.

A.N.S. 2G 34-87 : Subdivision de Fatick, rapport politique annuel, 1934.

A.N.S. 2G 41 : Guinée française, Rapport d'ensemble, 4<sup>ème</sup> trimestre, 1904.

A.N.S. 2G7/12 : Gouverneur Général de l'AOF au Ministre (Paris) : Situation politique et administrative de la Guinée, 1<sup>er</sup> trimestre 1906, n°1170, 21 Juin 1906.

A.N.S. 2G 9/13 : Lieutenant-gouverneur de la Guinée au Gouverneur Général de l'AOF : Guinée, Rapport politique, 4<sup>ème</sup> Trimestre 1909, n°100, 28 Janvier, 1910.

A.N.S. 13G 326 : Administrateur du Sine-Saloum à Morel & Frères, 11 mars 1896.

A.N.S. 17G 277 : Renseignements, Sékou Touré et les Foulahs de Labé, n°2531/913, 25 Août 1954.

A.N.S. 17G 277 : Renseignements Comité de Propagande Barry Diawadou à Labé, n° 2534/916, 25 Août 1954.

A.N.S. 17G 421 : Rapport hebdomadaire d'information, n° 983, du 30 Juin 1947.

A.N.S. 17G 586 : Renseignements a/s Passage à Kindia du député Diallo Saïfoulaye et compte-rendu de mandat de ce parlementaire, n° 1396/503 C/PS.2, 17 Juillet 1956.

A.N.S. 17G 586 : Renseignements a/s réunion publique d'information tenue le jeudi 30 Août 1956, par le Député Diallo Saïfoulaye à Conakry, salle de cinéma Vox, n° 1761/619 C/PS.2, 31 Août 1956.

A.N.S. 17G 613 : Renseignements a/s vie politique à l'intérieur du territoire, n°426/191 C/PS.2, 22 Février 1957.

A.N.S. 17G 622 : Renseignements a/s voyage à Conakry de l'Almamy de Mamou, Ibrahima Sory Dara Barry, ex-grand Conseiller et Conseiller Territorial, 23 Juillet 1957.

A.N.S. 17G 622 : Renseignements a/s Réunion privée tenue par l'Association des Chefs Coutumiers de Guinée, à Mamou, les 25, 26 et 27 Août derniers et ayant trait à la suppression de la chefferie guinéenne, 30 Août 1957.

#### **SERIE K : Affaires politiques :**

A.N.S. K8 (1) : Utilisation de la main-d'œuvre indigène, application du régime des prestations (1936-1938). Circulaire du Gouverneur général de l'A.O.F sur le régime des prestations, 3 février 1937.

A.N.S. K20 : Cousturier, Lieutenant-gouverneur de la Guinée. Rapport sur la suppression de l'état de captivité dans la Guinée Française, 11 Août, 1904.

#### **REPERTOIRE DE L'IFAN :**

« Rapport de Donerus, président de la Chambre de commerce de Kaolack à M. le Gouverneur du Sénégal », In *Bulletin de la Chambre de commerce de Kaolack*, 1929.

DRAME, A., « Contribution à l'étude des marchés hebdomadaires ruraux au Sénégal : le cas du loumo de Diaobé (région de Kolda) », Mémoire de Maîtrise, Université Cheikh Anta Diop (UCAD), Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Département de Sociologie, Dakar, 2004, 106 p.

TOUNKARA, M.-M., « Importance des marchés hebdomadaires dans le cadre des relations villes-campagnes : cas de Diaobé », Mémoire de Maîtrise Géographie, FLSH, UCAD, 1998, 71 p.

### **A-3. Archives Nationales d’Outre-Mer (ANOM) :**

#### **SERIE G –Microfilms : Administration générale et affaires économiques :**

7G 9 – 14 Miom 795-796 : Sénégal : exode d’habitants de la Guinée française vers le Sénégal 1924-1925.

7G 9 – 14 Miom 2134 : Exode d’habitants de la Guinée française vers le Sénégal, 1924-1925.

7G 14 – 14 Miom 798-799 : Maison de commerce : conduite d’une caravane à une maison de commerce par des représentants de chefs et un milicien, 1935.

7G 14 – 14 Miom 798-799 : Cercle de Labé : Taxe sur le bétail, 1935.

7G 14 et 7G 46 – 14 Miom 798-799 et 813: Impôt personnel indigène : subdivision de Youkounkoun, 1933 et 1935.

7G 15 – 14 Miom 800-801 : Exode des Foulahs des cantons du Bas et du Haut Tamisso vers la Sierra Leone, 1926.

7G 15 – 14 Miom 800-801 : Cercle de Kindia, exode d’indigènes vers la Sierra Leone, 1926.

7G 20 – 14 Miom 802-803 : Kankan : passage des Foulahs du cercle de Beyla dans celui de Kankan, 1938.

7G 23 – 14 Miom 805 : Labé : Cercle de Labé. Inspections des affaires administratives relatives aux chefferies indigènes, 1923, 1931, 1934, 1936-1938, et 1941-1943.

7G 32 – 14 Miom 807 : Impôt personnel : subdivision de Mamou-Timbo, 1937.

7G 39 et 7G 45 – 14 Miom 810 et 812-813: Inspection du cercle de Gaoual, 1942-1944.

7G 46 – 14 Miom 813 : Impôt : avances consenties à des chefs en vue du paiement de l’impôt, subdivision de Youkounkoun, 1938.

7G 46 – 14 Miom 2145 : Fiscalité de la subdivision de Youkounkoun, 1935-1938 et 1940.

#### **Série géographique de la Guinée française :**

FR ANOM 1501 COL 1 & FR ANOM 1520 COL 1, 1846-1913.

### **B. HISTORIOGRAPHIE ET HISTOIRE GENERALE DE L’AFRIQUE :**

ADE AJAYI, J.-F. (dir.), *Histoire générale de l’Afrique (Volume VI) : L’Afrique au XIX<sup>ème</sup> siècle jusque vers les années 1880*, Paris, Ed. Unesco, 1996, 936 p.

ADU-BOAHEN, A. (dir.), *Histoire générale de l’Afrique (Volume VII) : l’Afrique sous domination coloniale, 1880-1935*, Paris, Présence Africaine, 1989, 544 p.

AFIGBO, Adiele Eberchukwu, « Les répercussions sociales de la domination coloniale : les nouvelles structures sociales », In *Histoire générale de l'Afrique. L'Afrique sous domination coloniale (1880-1935)*, Paris, Présence Africaine, 1989, pp. 527-547.

BOHANNAN, P., *L'Afrique et les africains*, Paris, Editions internationales, 1972, 344 p.

CHAFER, Tony, *The End of Empire in French West Africa: France's Successful Decolonization?* New York, Berg, 2002.

COOPER, Frederick, *Citizenship between Empire and Nation: Remaking France and French Africa, 1945-1960*, Princeton, Princeton University Press, 2014.

COQUERY-VIDROVITCH, Catherine :

- *L'Afrique et les Africains au XIX<sup>ème</sup> siècle. Mutations, révolutions, crises*, Paris, Armand Colin, 2005, 304 p.
- *Afrique noire : permanences et ruptures*, Paris, Payot, 1985, 440 p.

COQUERY-VIDROVITCH, Catherine, GOERG, Odile, *L'Afrique Occidentale au temps des Français : Colonisateurs et Colonisés (1860-1960)*, Paris, La Découverte, 1992.

COQUERY-VIDROVITCH, Catherine, GOERG, Odile, TENOUX, Henry, *Des historiens africains en Afrique : Logiques du passé et dynamiques actuelles*, Paris, L'Harmattan, 1998.

COQUERY-VIDROVITCH, C. & MONIOT, Henri, *L'Afrique noire de 1800 à nos jours*, Paris, PUF, 2005, 385 p.

D'ALMEIDA-TOPOR, Hélène, *L'Afrique au 20<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2003, 383 p.

D'ALMEIDA-TOPOR, Hélène & LAKROUM, Monique, *L'Europe et l'Afrique : un siècle d'échanges économiques*, Paris, A. Colin, 1994, 235 p.

DIOP-MAES, L.-M., *Afrique noire, démographie, sol et histoire : une analyse pluridisciplinaire et critique*, Paris, Présence Africaine, 1996, 387 p.

DIOUF, Cheikh, « Fiscalité et Domination Coloniale : l'exemple du Sine (1859-1940) », Mémoire de Maîtrise, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, 2005.

ILLIFE, Jean, *Les Africains : Histoire d'un continent*, Paris, Aubier, 1997, 459 p.

JEZEQUEL, Jean-Hervé, « Grammaire de la distinction coloniale. L'organisation des cadres de l'enseignement en Afrique occidentale française (1903-fin des années 1930) », In *Genèses*, vol. 69, n°4, 2007, pp. 4-25.

KABA, Lansiné, *The Wahhabiya, Islamic Reform and Politics in French West Africa*, Evanston, Northwestern University Press, 1974, 285 p.

KAKE, Ibrahima Baba, & M'BOKOLO, Elikia (dirs.), *L'Afrique coloniale : de la conférence de Berlin, 1885, aux indépendances*, Paris, A.B.C. (Afrique Biblio Club), 1977, 135 p.

KAKE, Ibrahima Baba, *La Dislocation des grands empires : l'Afrique occidentale du XVI<sup>ème</sup> au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Paris, A.B.C. (Afrique Biblio Club), 1977, 112 p.

KI-ZERBO, Joseph & NIANE Djibril-Tamsir (dirs.), *Histoire générale de l'Afrique (Volume IV) : l'Afrique du XII<sup>ème</sup> au XVI<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Présence Africaine, 1991, 416 p.

KI-ZERBO, Joseph (dir.), *Histoire générale de l'Afrique (Volume I) : Méthodologie et préhistoire africaine*, Paris, Présence Africaine, EDICEF, UNESCO, 1986, 416 p.

LEVTZION, Nehemiah, "Rural and Urban Islam in West Africa. An Introductory Essay", In *Asian and African Studies*, n°20, 1986, pp.7-26.

M'BOKOLO, Elikia, *Afrique Noire : Histoire et civilisations du XIX<sup>ème</sup> siècle à nos jours*, Paris, Hatier (AUF), 2004, 587 p.

MAZRUI, A.-A. (dir.) ; WONDJI, C., *Histoire générale de l'Afrique (Volume VIII) : L'Afrique depuis 1935*, Paris, UNESCO, Présence Africaine, Vanves, EDICEF, 1998, 639 p.

MORGENTHAU, Ruth Schechter, *Political Parties in French-Speaking West Africa*, Oxford, Oxford University Press, 1964.

NIANE, Djibril-Tamsir (dir.), *Histoire générale de l'Afrique. L'Afrique du XII<sup>ème</sup> au XVI<sup>ème</sup> siècle*, Volume IV, Paris, UNESCO, NEA Imprimerie, 1985, 811 p.

SEMI BI, Z., *La politique coloniale des travaux publics en Côte d'Ivoire (1900-1940)*, Annales de l'Université d'Abidjan, N° spécial, Abidjan, 1975, 359 p.

SURET-CANALE, Jean :

- *Afrique Noire : l'ère coloniale (1900-1945)*, Paris, Editions Sociales, 1982, 637 p.
- *Afrique Noire : de la colonisation aux indépendances (1945-1960)*, Paris, Ed. Sociales, 1977, 430 p.
- *Afrique occidentale et centrale. L'ère coloniale (1900-1945)*, Paris, Ed. Sociales, 1964.

WILKS, I., "The Transmission of Islamic Learning in the West Sudan", In J. GOODY (ed.), *Literacy in Traditional Societies*, Cambridge, Cambridge University Press, 1968, pp. 162-197.

### **C. TRILOGIE ECONOMIQUE : MONNAIE, MARCHE ET ECHANGES :**

AGIER, Michel, *Commerce et sociabilité, les négociants soudanais du quartier Zongo de Lomé (Togo)*, Paris, ORSTOM, 1983, 311 p.

ALBERTINI, J.M. & SILEM, A., *Comprendre les théories économiques*, Tome 1 (1988, 352 p.), Tome 2 (1989, 292 p.), Paris, Le Seuil.

AMIN, S. & COQUERY-VIDROVITCH, C., *Histoire économique du Congo : 1880-1968, du Congo français à l'Union douanière et économique d'Afrique centrale*, Paris, Anthropos, 1969, 204 p.

AMSELLE, Jean-Loup, *Les négociants de la savane. Histoire et organisation sociale des Kooroko (Mali)*, Paris, Anthropos, 1977, 292 p.

ANCEY, G., *Monnaie et structures d'exploitations en pays Mossi : Haute-Volta*, Paris, Éditions de l'Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer, 1983, 240 p.

ARDITI, Claude, « Commerce, islam et État au Tchad (1900-1990) », In GREGOIRE, E. & LABAZEE, Pascal (dirs.), *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest. Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Karthala et ORSTOM, 1993, pp. 175-220.

ARSAN, Andrew, *Interlopers of Empire: The Lebanese Diaspora in Colonial French West Africa*, Oxford, Oxford University Press, 2014, 341 p.

BENNAFLA, Karine, « La fin des territoires nationaux? État et commerce frontalier en Afrique centrale », In *Politique africaine*, n°73, Paris, 1999, pp. 25-49.

BERGER, P., *La monnaie et ses mécanismes*, Paris, P.U.F. (Que sais-je ?), 4<sup>ème</sup> Edition, 1972.

BERNSTEIN, Henry & CAMPBELL, Bonnie K. (eds.), *Contradictions of Accumulation in Africa: Studies in Economy and State*, Beverley Hill, Sage, 1985, 312 p.

BOHANNAN, Paul & DALTON, G., *Markets in Africa: eight subsistence economies in transition*, New York, Natural history library, 1965, 372 p.

BOHANNAN, Paul, "The impact of money on an African subsistence economy", In *The journal of economic history*, vol.19, n°4, 1959, pp. 491-503.

BONNASSIEUX, P., *Les grandes compagnies de commerce : étude pour servir à l'histoire de la colonisation*, Paris, Plon, 1892, 562 p.

BOUTILLER, J.-L., « La cité marchande de Bouna dans l'ensemble économique ouest-africain pré-colonial », In MEILLASSOU, C. (éd.), *The Development of Indigenous Trade and Markets in West Africa*, Oxford University Press, 1971, pp. 240-252.

CANTOURNET, J., *Des affaires et des hommes : noirs et blancs, commerçants et fonctionnaires dans l'Oubangui du début du siècle*, Paris, Société d'Ethnologie, 1991, 233 p.

COHEN, A. (dir.), *Sciences économiques et sociales I<sup>ère</sup> ES*, Paris, Bordas, mai 1994, 400 p.

DIALLO, Boubacar Séga, « Des cauris au franc CFA », In GEMDEV et Université du Mali (éds.), *Mali-France : Regards sur une histoire partagée*, Bamako-Paris, Editions Donniya et Karthala, 2005, pp. 407-431.

DIALLO, Mohamadou Mountaga, « Frontières et activités marchandes en Afrique de l'Ouest : logiques d'acteurs et fonctionnement scalaire », In *Territoire en mouvement* (Revue de géographie et aménagement), n°29, Dakar, 2016, 18 p.

DIALLO, O., *La Haute-Casamance et ses voisins : une histoire des relations commerciales de l'époque précoloniale à nos jours*, Dakar, Orstom Bel-Air, 1999, 27 p.

EGG, J., IGUE, J.O. & COSTE, J., *Échanges régionaux, commerce frontalier et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest : méthodologie et premiers résultats*, Paris, INRA-IRAM-UNB, 1988, 69 p.

EGG, Johny & GRÉGOIRE, Emmanuel, « Les marchés céréaliers », In BOSCH, P.M. et al. (éds.), *Le développement agricole au Sahel. Milieux et défis*, Tome I, Montpellier, Cirad, 1992, pp. 151-177.

FANCHETTE, Sylvie, « Désengagement de l'État et recomposition d'un espace d'échange transfrontalier : la Haute-Casamance et ses voisins », In *Autrepart*, n°19, 2001, pp. 91-113.

GRÉGOIRE, Emmanuel & LABAZEE, Pascal (dirs.), *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest. Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Karthala et ORSTOM, 1993, 266 p.

GRÉGOIRE, Emmanuel & LABAZEE, Pascal, « Approche comparative des réseaux marchands contemporains », in *Grands Commerçants d'Afrique de l'Ouest*, Karthala-Orstom, 1993, pp. 9-36.

GREEN, K.L., "Dyula and Sonongui in the Region of Kong", In LEVTZION, N., *Asian and African Studies*, n°20, 1986, pp. 103-123.

HOPKINS, A.G. & DALTON, G., *An Economic history of West Africa*, Evanston, Northwestern University, 1976, 101 p.

IROKO, F., « Les cauris en Afrique Occidentale du dixième au vingtième siècles », Thèse de Doctorat, Université Paris 1, 1988.

JAMES, E., *Problèmes monétaires d'aujourd'hui*, Paris, Sirey (Nouvelles Editions), 1970.

KI-ZERBO, J., *L'économie de traite en Afrique noire ou pillage organisé*, Paris, Présence Africaine, 1956.

LAINE, Audrey, « Réseaux de Communication et Réseaux marchands en Afrique de l'Ouest », DEA Etudes Africaines, Université de Bordeaux IV, 1999, 125 p.

LAMBERT, Agnès, « Espaces d'échanges, territoires d'État en Afrique de l'Ouest », In *Echanges transfrontaliers et intégration régionale en Afrique subsaharienne*, Autrepart, n°6, Edition de l'Aube, 1998, pp. 27-38.



LAMBERT, A., & EGG, J., « Commerce, réseaux et marchés : l'approvisionnement en riz dans les pays de l'espace sénégalais », In Aubertin Catherine, Cogneau Denis (dirs.), *Cahiers des Sciences Humaines. Marché et développement*, vol. 30, n°1-2, 1994, pp. 229-254.

LANÇON, Frédéric, & MENDEZ DEL VILLAR, Patricio, « La flambée des prix mondiaux du riz : crise conjoncturelle ou mutation durable ? », In *Hérodote*, vol. 131, n°4, 2008, pp. 156-174.

LAUNAY, Robert, *Traders without trade. Response to Change in Two Dyula communities*, Cambridge University Press, 1982, 185 p.

MASSAMBA, J.-P., « La monétarisation du Congo depuis le début de la pénétration jusqu'à 1920 », Mémoire de DEA, Université Paris 7 Diderot, 1983, 59 p.

MEILLASSOUX, Claude :

- « L'économie des échanges pré-coloniaux en pays Gouro », In *Cahiers d'études africaines*, Volume 3, n°12, 1963, pp. 551-576.
- *L'évolution du commerce africain depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle en Afrique de l'Ouest/The Development of Indigenous Trade and Markets in West Africa*, Oxford University Press, 1971, 444 p.

PERRET, Bernard, *Les nouvelles frontières de l'argent*, Paris, Le Seuil, 1999, 299 p.

POLANYI, Karl :

- *La Grande Transformation*, Paris, Gallimard, 1991.
- *Primitive, archaic, and modern economies: essays*, Garden City, New York, Anchor Books, 1968, 346 p.

RIVALLAIN, J., *Echanges et pratiques monétaires en Afrique du XV<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècle à travers les récits de voyageurs*, Paris, Musée de l'Homme, 1994, 150 p.

SIMMEL, George, « Sociologie de l'argent », In A. Weinberg (dir.), *Le marché régulateur ou destructeur du lien social ?*, Sciences Humaines, Hors série n°3, Paris, Bordas, 1993.

TURGOT, A.-R. Jacques, *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, 1766.

#### **D. HISTOIRE DE LA GUINEE : POLITIQUE, ECONOMIE ET SOCIETE :**

BEAVOGUI, Facinet, *Contribution à l'histoire des Loma de la Guinée forestière de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle à 1945*, Thèse de Doctorat, Université Paris VII, 1991, 713 p.

BEN SAID, M., *La Guinée en marche : mémoires inédits d'un changement. Volume 1, Le départ tant attendu*, Paris, L'Harmattan, 2008, 335 p.

CHALEARD, Jean-Louis, MOUSTIER, Paule, LEPLAIDEUR, Alain, « L'approvisionnement vivrier des villes en Guinée : entre fragilité et dynamisme », In *Autrepart*, vol. 23, n°3, 2002, pp. 5-23.

CHAMBERS, Paul, « Guinée : le prix d'une stabilité à court terme », In *Politique africaine*, vol. 94, n°2, 2004, pp. 128-148.

COURNANEL, Alain, *L'économie politique de la Guinée (1958-2010). Des dictatures contre le développement*, Paris, L'Harmattan, Collection Études Africaines, 2012, 291 p.

DE BOODT, Kristien & CAUBERGS, Lisette, *Femmes pionnières de Guinée : dix ans d'appui aux groupements d'autopromotion de Bangouya*, Paris, Karthala, 1998, 174 p.

DEMOUGEOT, A., « Histoire du Nunez » In *Bulletin du Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'A.O.F.*, Volume 21, n°2 (Avril-Juin), 1938, pp. 177-289.

DEVEY, Muriel, *La Guinée*, Paris, Karthala, 1997, 303 p.

DIAKITÉ, Boubacar, « Facteurs socioculturels et création d'entreprise en Guinée. Étude exploratoire des ethnies peule et soussou », Thèse de Doctorat, Université Laval – Québec, Février 2004, 387 p.

DIALLO, Abdoulaye, « Sékou Touré et l'indépendance Guinéenne : Déconstruction d'un mythe et retour sur l'histoire », In *Outre-Mer*, volume 96, n°358-359, 2008, pp. 267-288.

DIALLO, Mamadou Dindé, *Un Siècle de Journaux en Guinée : histoire de la presse écrite de la période coloniale à nos jours*, Thèse de Doctorat, Université Toulouse 2 Le Mirail, 2013.

FORBEAU, Francis & MENEUX, Yannick (dirs.), *Riz local ou Riz importé en Guinée ? Dynamique Commerciale du Fouta-Djalon*, 2<sup>ème</sup> document, Institut de Recherches Agronomiques Tropicales et des cultures vivrières, Dijon, 1990, 129 p.

GOERG, Odile :

- *Commerce et colonisation en Guinée : 1850-1913*, Paris, L'Harmattan, 1986, 431 p.
- *Pouvoir colonial, municipalités et espaces urbains. Conakry et Freetown, des années 1880 à 1914*, Paris, L'Harmattan, Collection Racines du Présent, 2 vol, 1997, 535 p.
- « La destruction d'un réseau d'échange précolonial: l'exemple de la Guinée » In *Journal of African History*, 1980, n°21, pp. 467-484.
- « Conakry from Statism to Economic Liberalism », pp. 8-23, In Simon BEKKER & Göran THERBORN (Eds.), *Capital Cities in Africa: Power and powerlessness*, Johannesburg, HSRC Press, 2012, 264 p.
- « Couper la Guinée en quatre ou comment la colonisation a imaginé l'Afrique », In *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 3, n°3, 2011, pp. 73-88.

LAMBERT, Agnès, « Les hommes d'affaires guinéens », In *Cahiers d'Etudes Africaines*, Volume 31, n°124, Anthropologie de l'entreprise, 1991, pp. 487-508.

LEWIN André, La Guinée, Éditions universitaires de France, Que sais-je ? 1984, 128 p.

MANGOLTE, Jacques, « Le chemin de fer de Konakry au Niger (1890-1914) », In *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 55, n°198, 1<sup>er</sup> trimestre 1968, pp. 37-105.

McGovern, Mike & ARIEFF, Alexis, “History is stubborn”: Talking about Truth, Justice, and National Reconciliation in the Republic of Guinea, In *Comparative Studies in Society and History*, 50 (1): 1993, pp. 198-225.

McGovern, Mike, *Unmasking the State: Making Guinea Modern*, Chicago and Londres, University of Chicago Press, 2013.

N'DIAYE, Ahmadou Bocar, “Capital Formation and Ethnic Entrepreneurship in Modern Guinea”, Ph.D Dissertation, University of Arizona, 1999.

PERSON, Yves, *Samori : une révolution dyula*, Mémoires de l'IFAN, n°80, Dakar, 1968, 1970, 1975, 3 Tomes, 2377 p.

RICHARD-MOLARD, Jacques, « La banane de Guinée Française », In *Revue de Géographie alpine*, Tome 31, N°3, 1943, pp. 345-391.

RIVIERE, Claude :

- *Les Mutations sociales en Guinée*, Paris, Ed. M.R. et Cie, 1971, 418 p.
- « Les mécanismes de constitution d'une bourgeoisie commerçante en République de Guinée », In *Cahiers d'Etudes Africaines*, Volume 11, n°43, 1971, pp. 378-399.
- « Les investissements éducatifs en République de Guinée » In *Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. 5, n°20, 1965, pp. 618-634.
- « La promotion de la femme guinéenne », In *Cahiers d'Etudes Africaines*, 1968, Volume 8, n°31, pp. 406-427.

SANDOUNO, Moïse, *Une Histoire des Frontières Guinéennes (Années 1880-2010) Héritage Colonial, Négociation et Conflictualité*, Thèse de Doctorat d'Histoire, Université de Toulouse 2 Le Mirail, 2014, 437 p.

SCHMIDT, Elizabeth :

- “Anticolonial Nationalism in French West Africa: What Made Guinea Unique? » In, *African Studies Review* Vol. 52, n°2, 2009, pp. 1-34.
- *Mobilizing the Masses: Gender, Ethnicity, and Class in the Nationalist Movement in Guinea*, Portsmouth, NH: Heinemann, 2005.

SOUMAH, Maligui, *Guinée : La démocratie sans le peuple dans le régime de Lansana Conté*, Paris, L'Harmattan, 2006, 255 p.

SOW, Alpha Mohamed, « Conflits ethniques dans un État révolutionnaire, le cas guinéen », In Jean-Pierre Chrétien et Gérard Prunier, *Les Ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala, 1989, 2003, p. 387-404.

SURET-CANALE, Jean :

- *La République de Guinée*, Paris, Editions Sociales, 1970, 432 p.
- « La fin de la chefferie en Guinée », In *Journal of African History*, Vol. VII, Novembre 1966, pp. 459-493.
- « Théorie et pratique du Parti-État en République populaire et révolutionnaire de Guinée (Conakry), In *Revue française d'histoire d'Outre-mer : Etat et société en Afrique Noire*, Tome 68, n°250-253, 1981, pp. 296-310

TERNAUX, G., *La Guinée française : ses origines, son administration actuelle, ses gouverneurs, son commerce, ses cercles*, Conakry, Imprimerie G. Ternaux, 1910, 302 p.

TRENTADUE, Michel, « Mouvements commerciaux et évolution de la Guinée française de 1928 à 1938 : l'essor de la spécialisation bananière », In *Revue française d'histoire d'outre-mer*, Tome 63, n°232-233, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 1976.

VIEIRA Gérard :

- *L'Église catholique en Guinée à l'épreuve de Sékou Touré (1958-1984)*, Paris, Karthala, Collection « Mémoires d'Eglise », 2005, 501 p.
- *Sous le signe du laïc. L'Église catholique en Guinée. Le temps des prémices 1925-1958*, Tome II, Dakar, Imprimerie Saint-Paul, 1998, 642 p.

#### **E. HISTOIRE DES PEULS D'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU FUUTA-JALOO : PASTORALISME ET DEFIS DU CHANGEMENT SOCIAL :**

ADEPOJU, A., « Migration et changement socio-économique en Afrique », In *Revue internationale des sciences sociales*, Volume 31, n°2, 1979, pp. 223-244.

ANCEY, V. & KERVEN, C., "Customary Commerce: Historical Reassessment of Pastoral Livestock Marketing in Africa", In *Cahiers d'Etudes Africaines*, 1994, Volume 34, n° 136, pp. 727-729.

ANDRE, Véronique & PESTAÑA, Gilles, « Les visages du Fouta-Djalou. Des campagnes en mutation : des représentations au terrain », In *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°217, 2002, pp. 63-88.

ARDITI, C. ; BERNUS, E. ; BOUTRAIS, J., et al., *Les dynamiques du changement en Afrique sub-saharienne : freins et impulsions*, Paris, L'Harmattan, 1996, 148 p.

AZARYA, Victor, *Aristocrats Facing Change. The Fulbe in Guinea, Nigeria, and Cameroon*, Chicago, University of Chicago Press, 1978, 293 p.

AZARYA, Victor, BREEDVELD, Anneke & DE BRUIJN, Mirjam, (dirs.), *Pastoralists under Pressure? Fulbe Societies Confronting Change in West Africa*, Volume 65, Leiden, Brill, 1999, pp. 313-327.

BA, Amadou Hampâté, « La Culture peule », In *Présence Africaine*, n° spécial (VIII-IX), Septembre 1955.

BAH, El Hadj Mamadou, *Histoire du Fouta-Djallon, des origines au XX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Ed. SAEC, 1998.

BAH, Ibrahima, « L'élevage bovin à travers la civilisation de la société peule sédentarisée au Fouta Djallon », Thèse de Doctorat vétérinaire, Faculté de Médecine de Paris, 1966.

BAH, Thierno, « Mutations et Crise d'identité au Fuuta Jaloo : La fin du Pastoralisme ? », In Victor Azarya, Anneke Breedveld, Mirjam De Bruijn et al. *Pastoralists Under Pressure ? Fulbe Societies Confronting Change in West Africa*, Volume 65, Boston, Ed. Brill, 1999, pp. 313-327.

BAH, Thierno Mamoudou, *Histoire du Fouta-Djallon. Des origines à la pénétration coloniale*, Paris, L'Harmattan, 2008, 182 p.

BALANDIER, G., *Sociologie actuelle de l'Afrique Noire : dynamique sociale en Afrique Centrale*, Paris, Presses Universitaires de France (PUF), 1963, 532 p.

BARRY, Ismaël, *Le Fuuta Jaloo face à la colonisation. Conquête et mise en place de l'administration en Guinée (1880-1920)*, 2 vol., Paris, L'Harmattan, 1997, 955 p.

BLENCH, Roger:

- "The Expansion and Adaptation of Fulbe Pastoralism to Sub-humid and Humid Conditions in Nigeria", In *Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. 34, n°133-135, Paris, 1994, pp. 197-212.
- "Why are there so many pastoral groups in Eastern Africa?", In Azarya, Victor, Breedveld, Anneke & De Bruijn, Mirjam, (dirs.), *Pastoralists under Pressure? Fulbe Societies Confronting Change in West Africa*, Volume 65, Leiden, Brill, 1999, pp. 26-49.

BONNASSIEUX, Alain & DIALLO, Kadiatou Lamarana , « L'expansion récente du maraîchage de rente au Fouta-Djallon : dynamiques spatiales et organisationnelles et recompositions sociales », In *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°247, 2009, pp. 345-371.

BOUTRAIS, Jean, « Les Foulbé de l'Adamaoua et l'élevage : de l'idéologie pastorale à la pluri-activité », In *Cahiers d'Etudes Africaines*, Vol. 34, n°133-135, 1994, pp. 175-196.

BOUTRAIS, Jean, « L'agro-élevage des Peuls de N'Gaoundéré (Adamaoua camerounais) », In Youssouf Diallo and Günther Schlee (éds.), *L'ethnicité peule dans des contextes nouveaux : la dynamique des frontières*, Paris, Karthala, 2000, pp. 161-89.

BOULET, Jean & TALINEAU, Jean-Claude, « Eléments de l'occupation du milieu rural et systèmes de production agricole au Fouta-Djalon (République de Guinée) : tentative de diagnostic d'évolution », In *Cahiers des Sciences Humaines*, n°24, Vol. 1, ORSTOM, 1988, pp. 99-117.

BOUTRAIS, Jean :

- « Du pasteur au boucher : le commerce du bétail en Afrique de l'Ouest et du Centre », In *Autrepart*, vol. 19, n°3, 2001, pp. 49-70.
- « Les Foulbé de l'Adamaoua et l'élevage : de l'idéologie pastorale à la pluri-activité » In *Cahiers d'Etudes Africaines*, Volume 34, n°133-135, L'Archipel peul, 1994, pp. 175-196.

BREEDVELD, Anneke & De BRUIJN, Mirjam, « L'Image des Fulbe : analyse critique de la construction du concept de 'pulaaku' », In *Cahiers d'Études Africaines*, Vol. 36, n°144, 1996, pp. 791-821.

BURNHAM, Philip, "Pastoralism under pressure? Understanding social change in Fulbe society", In Azarya, Victor, Breedveld, Anneke & De Bruijn, Mirjam (dirs.), *Pastoralists under pressure ? Fulbe societies confronting change in West Africa*, Boston, Brill, 1999, pp. 269-283.

BURNHAM, Philip & MURRAY, Last, "From Pastoralist to Politician: The Problem of a Fulbe Aristocracy" In *Cahiers d'Etudes Africaines*, volume 34, n°133-135, Paris, 1994, pp. 313-357.

CAMARA, Arsène, « Pénétration de l'économie monétaire et changement social au Fuuta-Jaloo, de 1880 à nos jours », Mémoire de Master2 en Histoire, Université Général Lansana Conté de Sonfonia, Conakry, 2009, 123 p.

CANTRELLE Pierre & DUPIRE Marguerite, « L'endogamie des Peul du Fouta-Djallon », In *Population*, 19<sup>ème</sup> année, n°3, 1964, pp. 529-558.

COUTY, Philippe, « Voir et comprendre le changement dans les sociétés africaines. Un point de vue d'économiste », In *STATECO*, n°56, 1998, pp. 5-25.

DANSOKO, Boubacar Demba, « Développement et Tradition : cas du Fouta-Djallon », Mémoire de Maîtrise, Université Gamal Abdel Nasser, Conakry, 1985.

DE BRUIJN, Mirjam & HAN VAN Dijk:

- *Peuls et Mandingues : dialectique des constructions identitaires*, Paris, Éd. Karthala, 1997, 283 p.
- "Ecology and Power in the Periphery of Maasina: The Case of the Hayre in the Nineteenth Century", In *Journal of African History* (Cambridge) volume 42, n°2, 2001, pp. 217-38.

DIALLO, Bano Nadhel, « Le renouveau de l'élevage au Fouta-Djalon : le retour de la tradition ? », In *Les Cahiers d'Outre-Mer*, N° 217, Janvier-Février 2002, pp. 89-104. (DOI : 10.4000/com.1058)

DIALLO, Ibrahima :

- « Rôle d'une ville secondaire dans l'organisation de son espace : le cas de Labé dans la région du Fouta-Djalon (République de Guinée) », In *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°217, 2002, pp. 105-118.
- « Classes commerçantes et diaspora : les acteurs du commerce et des transports au Fouta Djallon », In John O., Igué, Kengne Fodouop, Jérôme Aloko-N'Guessan (dirs.), *Echanges et réseaux marchands en Afrique*, Karthala, 2010, pp. 139-158.

DIALLO, Ousmane Poréko, « Evolution sociale chez les Peuls du Fouta Djalon », in *Recherches Africaines*, n°4, Octobre-Décembre 1961, pp. 73-90.

DIALLO, Thierno, « Les Stratifications des structures politico-sociales de la société traditionnelle au Fuuta-Jaloo : Evolution et Transformation », In Victor Azarya, Anneke Breedveld, Mirjam De Bruijn & Han Van Dijk (éds.), *Pastoralists under pressure ? Fulbe societies confronting change in West Africa*, Boston, Brill, 1999, pp. 113-135.

DIALLO, Thierno, *Les institutions politiques du Foutah Djallon au XIX<sup>ème</sup> siècle (Fii laamu alsilaamaaku Fuuta Jaloo)*, Dakar, IFAN, 1972, 276 p.

DIALLO, Youssouf, « Les Peuls et les Sénoufo de la savane ivoirienne: quelques modalités de leurs relations », In Youssouf Diallo & Günther Schlee (éds.), *L'ethnicité peule dans des contextes nouveaux: la dynamique des frontières*, Paris, Karthala, 2000, pp. 65-91.

DIBAKANA-MOUANDA, Jean-Aimé, *Figures contemporaines du Changement social en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2008, 168 p.

DUPIRE, Marguerite :

- « Contribution à l'étude des marques de propriété du bétail chez les Peuls pasteurs », In *Journal de la Société des Africanistes*, volume 24, n°2, Paris, 1954, pp. 123-44.

- *Organisation sociale des Peuls : étude d'ethnographie comparée*, Recherches en Sciences humaines, n°2, Série jaune, Paris, Plon, 1970.
- FROELICH, Jean-Claude, « N’Gaoundéré : la vie économique d'une cité peule », In *Etudes camerounaises*, n°43-44, Yaoundé, 1954, pp. 3-66.
- HAMA, Boubou, *Contribution à la connaissance de l'histoire des Peul*, Paris, Présence Africaine, 1968, 366 p.
- JOIN-LAMBERT Anne, BA Amadou Sada, « Stratégies commerciales et identité peule. Le "teefankaagal" au Sénégal », In *Études rurales. Identité*, n°120, 1990, pp. 53-69.
- JUUL, Kristine, “Pastoral Tenure Problems and Local Resource Management: The Case of Northern Senegal” In *Nomadic Peoples*, n°32, 1993, pp. 81-90.
- KANE, O., *La première hégémonie peule : le Fuuta Tooro de Koli Tenella à Almaami Abdul*, Paris, Karthala ; Dakar, Presses Universitaires de Dakar, 2004, 670 p.
- KOSSOUMNA LIBA’A, Natali, *Les éleveurs Mbororo du Nord-Cameroun : une vie et un élevage en mutation*, Paris, L'Harmattan, 2012.
- LAUGA-SALLENAVE, Carole, « Le cercle des haies. Paysages des agro-éleveurs peuls du Fouta-Djalon (Plaine des Timbis, Guinée) », Doctorat de Géographie, Université Paris-X-Nanterre, Paris, 1997, 423 p.
- LOFTSDOTTIR, Kristin, “The Place of Birth: Wodaabe Changing Histories of Origin”, In *History in Africa: A Journal of Method*, n°29, Waltham, 2002, pp. 283-307.
- MEILLASSOUX, Claude, *Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire : de l'économie de subsistance à l'agriculture commerciale*, Paris, Mouton & Co, 1964, 382 p.
- NOEL, Yolande-Joseph, « Olivier de Sanderval, agent de l'intrusion coloniale française dans le Futa-Dyallon », In *Sanderval : De l'Atlantique au Niger par le Foutah-Djallon*, 1882 ; *Soudan français – Kahel*, 1893 ; *La conquête du Foutah-Djallon*, 1899, Colloque, Conakry, 1972, 26 p.
- PELICAN, Michaela, “Mbororo on the move: from pastoral mobility to international travel”, In *Journal of Contemporary African Studies*, volume 29, n°4, 2011, pp. 427-440.
- PONDOPOULO, Anna, *Les Français et les Peuls : histoire d'une relation privilégiée*, Paris, Les Indes Savantes, 2009, 314 p.
- RIVIERE, Claude, « Dynamique de la stratification sociale chez les Peuls de Guinée », In *Anthropos. Revue Internationale d'Ethnologie et de Linguistique*, Tome 69, 1974, pp. 361-400.



ROCH, Yao-Gnabeli, « Logique culturelle et logique économique. Etude de cas : L'impact de la solidarité et des funérailles sur l'entreprise moderne en Côte d'Ivoire, Mémoire de DEA, Abidjan, IES, 1992.

ROCHER, Guy, *Introduction à la Sociologie générale : le changement social*, Tome 3, Paris, Le Seuil, 1996, 336 p.

SALAMONE, F.A., "Colonialism and the Emergence of Fulani Identity" In *Journal of Asian and African Studies*, volume 20, n°3-4, Leiden, 1985, pp. 193-202.

SANTOIR, C., « Décadence et résistance du pastoralisme : les Peuls de la vallée du fleuve Sénégal », In *Cahiers d'Etudes Africaines*, Collection L'archipel peul, 1994, pp. 231-263.

SCHMITZ, Jean, « L'expulsion des Fulbe de la rive mauritanienne du fleuve Sénégal en 1989 : répétition dans l'histoire ou catastrophe », In Azarya, Victor, Breedveld, Anneke & De Bruijn, Mirjam (dirs.), *Pastoralists under pressure ? Fulbe societies confronting change in West Africa*, Leiden-Boston, Brill, 1999, pp. 329-369.

SCHWARTZ, Albert, *Tradition et changements dans la société Guéré*, Paris, ORSTOM, 1971, 259 p.

SIDIBE Hallasy, DIALLO Mamadou et BARRY Coumbel, « Pulaaku et crise d'identité : le cas des Fulbe wodeebe (Peuls rouges) de la région lacustre de l'Issa-Ber au Mali », In Mirjam de Bruijn & Han van Dijk (éds), *Peuls et Mandingues. Dialectiques des constructions identitaires*, Paris, Karthala, 1997, pp. 223-241.

STRAUSSBERGER, John Frederick, "The "Particular Situation" in the Futa Jallon: Ethnicity, Region, and Nation in Twentieth-Century Guinea", Doctor of Philosophy in the Graduate School of Arts and Sciences, Columbia University, 2015, 394 p.

#### **F. DYNAMIQUE MIGRATOIRE, TRAVAIL SALARIE ET REGIME FONCIER :**

AMSELLE, J.-L. (dir.) ; AGHASSIAN, M., et al., *Les migrations africaines : réseaux et processus migratoires*, Paris, F. Maspero, 1976, 126 p.

BALDÉ, Mamadou Saliou, « Un cas typique de migration interafricaine : l'immigration des Guinéens au Sénégal », In AMSELLE Jean-Loup, (éd.), *Les Migrations africaines. Réseaux et Processus migratoires*, Paris, Maspero, 1976, pp. 63-98.

BARBARY, Olivier, « Dakar et la Sénégalie : évolution d'un espace migratoire transnational », in DIOP, M.C., *Le Sénégal et ses voisins*, Paris, Karthala, 1995, pp. 142-163.

BEAUCHEMIN, C., *L'émergence de l'émigration en Côte d'Ivoire : radioscopie d'une enquête démographique (1988-1993)*, Paris, CEPED, 2001, 329 p.

BECK, Monica, « Exode rural et systèmes de production : cas de la sous-préfecture de Timbi Madina (Fouta-Djallon) », Faculté des Sciences Agronomiques, Unité d'Economie et de Sociologie Rurales, Gembloux, 1990, 106 p.

BEHANZIN, Yolande Joseph-Noël, *Une forme spécifique de l'émigration guinéenne à l'époque coloniale : le navétanat*, Das Arab. Buch, Berlin, 1988, 12 p.

BONNASSIEUX, Alain et PLIEZ, Olivier, « Migrations africaines : les raisons du départ ? », In *Cafés Géographiques de Toulouse*, novembre 2009, pp. 1-11.

BREDELOUP, Sylvie, (dir.) « Dynamiques migratoires et recomposition sociales en Afrique de l'Ouest », in *Mondes en Développement*, n° 91, tome 23, Paris-Bruxelles, ISMEA/CECOEDUC, 1995, 147 p.

BREDELOUP, Sylvie & PLIEZ, Olivier, (dirs.), *Migrations entre les deux rives du Sahara*, Autrepart, n°36, 2005, 199 p.

CAZENEUVE, S., « La Dynamique des échanges frontaliers entre Gambie et Haute-Casamance », Rapport de stage sous la direction de Sylvie Fanchette, Université Paris-1, 1999, 66 p.

CLOCHARD, Olivier :

- « Le jeu permanent des frontières dans le processus de mise à l'écart des réfugiés », In Christian Bouquet et Hélène Velasco-Graciet, *Regards géopolitiques sur les frontières*, Paris, L'Harmattan (Collection Géographie et Culture), 2007, pp.79-96.
- « La Méditerranée : dernière frontière avant l'Europe », In *Les Cahiers d'Outre-mer*, n°222, 2003, pp. 159-180.
- « L'interminable errance des passagers clandestins » In Luc Cambrezy, Véronique Lassailly-Jacob et Luc Legoux, *L'asile au Sud*, Paris, La Dispute, 2008, pp. 173-187.

COTTEREAU, Victoire, LE ROUX, Guillaume & QUINTARD, Mickaël, « Histoire des migrations internationales et des luttes contre les discriminations », In *e-Migrinter*, n°8, 2012, pp. 128-133.

D'ALMEIDA-TOPOR, Hélène, « Recherches sur l'évolution du travail salarié en AOF pendant la crise économique, 1930-1936 », In *Cahiers d'Etudes Africaines. Histoire africaine : constatations, contestations*, Vol. 16, n°61-62, 1976, pp. 103-117.

D'ALMEIDA-TOPOR, H. (dir.) ; LAKROUM, M. ; SPITTLER, G., *Le travail en Afrique noire : représentations et pratiques à l'époque contemporaine*, Paris, Karthala, 2003, 355 p.

DAUM, Christophe & DOUGNON, Isaïe, « Les migrations internes au continent africain », In *Hommes & migrations*, n°1279, 2009, pp. 6-11.

DAVID, Philippe :

- *Les Navétanes. Histoire des migrants saisonniers en Sénégal des origines à nos jours*, Thèse de Doctorat de 3<sup>ème</sup> Cycle, Dakar, Nouvelles Éditions Africaines, 1980, 527 p.
- « Les Navétanes : Histoire des migrants saisonniers en Sénégal, des origines à nos jours », In *Revue française d'Histoire d'Outre-mer. Etat et société en Afrique Noire*, Tome 68, n°250-253, 1981, pp. 499-515.

DELAVINETTE, Robert, *Les Paysans noirs*, Paris, Stock (2<sup>ème</sup> édition), 1947, 262 p.

DIALLO, Papa Ibrahima :

- *Les Guinéens de Dakar : migration et intégration en Afrique de l'Ouest*, Paris, L'Harmattan, 2009, 186 p.
- « L'Immigration des Guinéens à Dakar : problèmes d'intégration d'une minorité étrangère », Thèse de Doctorat de Sociologie, Université des Sciences et Techniques de Lille, 1974, 243 p.

DIALLO, Thierno, « Origine et migration des Peuls avant le XIX<sup>ème</sup> siècle », In *Annales de la Faculté des lettres et sciences humaines*, n°2, Dakar, 1972, pp. 121-193.

DIOP, Abdoulaye Bara, *Société toucouleur et migration. Enquête sur l'immigration toucouleur à Dakar*, IFAN, Dakar, Initiations et Etudes n° XVIII, 1965, 232 p.

DIOP, Moustapha, *Réformes foncières et gestion des ressources naturelles en Guinée : Enjeux de patrimonialité et de propriété dans le Timbi au Fouta Djallon*, Paris, Karthala, 2007, 448 p.

FALL, Babacar, *Le Travail Forcé en Afrique Occidentale Française : 1900-1945*, Paris, Karthala, 1995, 351 p.

FALL, Papa Demba, « Dynamique migratoire et évolution des réseaux d'insertion des Sénégalais à Conakry (République de Guinée) » In Coquery-Vidrovich C., Goerg O., Mandé I. & Rajoanah F. (éds.), *Être étranger et migrant en Afrique au XX<sup>ème</sup> siècle. Enjeux identitaires et modes d'insertion*, Paris, L'Harmattan, Vol. 2, 2003, pp. 63-75.

GALE, Lacey Andrews. "Home is Who You Make It: Place, Agency, and Relationships among Fula Refugees in Guinea" Ph.D., Brown University, 2005.

IGUE, John O., *Le Territoire et l'Etat en Afrique. Les dimensions spatiales du développement*, Paris, Karthala, 1995, 284 p.

IZARD, Michel, *Gens du pouvoir, gens de la terre : les institutions politiques de l'ancien royaume du Yatenga (bassin de la Haute-Volta blanche)*, Cambridge, Cambridge University Press ; Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1985, 594 p.

LAKROUM, Monique, *Le travail inégal. Paysans et salariés sénégalais face à la crise des années trente*, Paris, L'Harmattan, 1982, 250 p.

LALOU, Richard, « Les migrations internationales en Afrique de l'Ouest face à la crise », In Jean Coussy et Jacques Vallin (éds.), *Crise et population en Afrique*, Paris, CEPED, 1996, pp. 345-373.

LEFEBVRE, Guillaume :

- *La migration guinéenne vers Dakar. Mutation d'un espace migratoire international*, Thèse de Doctorat de Géographie, Université de Rouen, 2003, 351 p.
- « La communauté guinéenne de Dakar : une intégration réussie ? » in Catherine Coquery-Vidrovitch & Odile Goerg (Eds.), *Être étranger et migrant en Afrique au XX<sup>ème</sup> siècle : enjeux identitaires et modes d'insertion. Dynamiques migratoires, modalités d'insertion urbaine et jeux d'acteurs*, Volume II, Paris, L'Harmattan, 2003, pp. 133-150.
- « La ville africaine et ses immigrants : les Guinéens au Sénégal et à Dakar », In LESOURD, M. (dir.), *L'Afrique : vulnérabilité et défis*, Col. "Questions de Géographie", Editions du Temps, Nantes, 2003, pp. 159-198.

MADJARIAN, G., *L'invention de la propriété. De la terre sacrée à la propriété marchande*, Paris, L'Harmattan, 1991, 313 p.

M'BAYE, Alioune D., *Les sports navétanes au Sénégal. Entre pratique sportive, révélateur culturel et utilité sociale*, L'Harmattan, Sénégal, 219 p.

MERCIER, René, *Le travail obligatoire dans les colonies africaines*, Paris, Larose, 1933, 242 p.

MINVIELLE, Jean-Paul, *Paysans migrants du Fouta-Toro. La vallée du Sénégal*, Paris, ORSTOM, 1985, 282 p.

NININE, J., *La main-d'œuvre indigène dans les colonies africaines*, Paris, Jouve & Cie, 1932, 241 p.

PETIT, Véronique & BALDE, Alhassane, « Les migrations des Guinéens vers l'Union européenne : marginalité statistique vs Impact social », In *Outre-Terre*, n°53, 2017, pp. 96-113.

RIVIERE, Claude, « Dynamique des Systèmes Fonciers et Inégalités Sociales: Le Cas Guinéen », In *Cahiers Internationaux de Sociologie* n°54, 1973, pp. 61-94.

SCHMITZ, Jean :

- « Migrants ouest-africains vers l'Europe : historicité et espace moraux », In *Politique Africaine*, volume 109, n°1, 2008, pp. 5-15.

- « *Disparité des régimes fonciers et effets de la frontière dans la vallée du fleuve Sénégal (Mauritanie/Sénégal)* », In A. Choplin & M. F. Ould Bah (dir.), *Foncier, droit et propriété en Mauritanie. Enjeux et perspectives de recherche*, Rabat (Maroc), Centre Jacques Berque (“Description du Maghreb”), 2018, pp. 71-111.

THIOUB, Ibrahima, « Économie coloniale et rémunération de la force de travail : le salaire du manoeuvre à Dakar de 1930 à 1954 », In *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 81, n°305, 4<sup>ème</sup> trimestre 1994, pp. 427-453.

TOUNKARA, Daouda-Gary, « La dispersion des Soudanais/Maliens à la fin de l'ère coloniale », In *Hommes & migrations*, n°1279, 2009, pp. 12-23.

WILLEMS, Roos, « Les fous de la mer : les migrants clandestins du Sénégal aux Îles Canaries en 2006 », In Momar Coumba Diop, *Le Sénégal des migrations : mobilité, identités et sociétés*, Paris, Karthala, pp. 277-303.

ZAH, Bi-Tozan, « Impact de la migration sur la démographie en Côte d'Ivoire », In *Revue de Géographie du Laboratoire Leïdi*, n°13, Abidjan, Décembre 2015, pp. 283-300.

#### **G. STATUT SOCIAL DE LA FEMME ET DE L'ESCLAVE :**

ADUBANG'O UCOUN, Dieudonné, *Le sacrement de mariage face aux mutations socio-culturelles*, Col. Théologie africaine, Vol. 3, Academic Press Fribourg, 2017, 396 p.

BARRY, Djénabou, « L'évolution socio-historique des femmes du Fouta-Djallon : de la conquête coloniale au lendemain de la seconde guerre mondiale », Mémoire de DEA, Université Paris 7 Diderot, 1988, 67 p.

BISILIAT, Jeanne, *Femmes du Sud, chefs de famille*, Paris, Karthala, 384 p.

BOITTIN, Jennifer Anne, *Colonial Metropolis: the Urban Grounds of Anti-Imperialism and Feminism in Interwar Paris*, Lincoln, University of Nebraska Press, 2010, 354 p.

BOTTE Roger :

- « L'Esclave, l'Almami et les Impérialistes », In Roger Botte (dir.), Jean Boutrais & Jean Schmitz, *Figures peules*, Paris, Karthala, 1999, pp. 101-139.
- « Stigmates sociaux et discriminations religieuses : l'ancienne classe servile au Fuuta-Jaloo », In *Cahiers d'études africaines*, Vol. 34, n°133-135, 1994, L'archipel peul, pp. 109-136.
- « L'esclavage africain après l'abolition de 1848. Servitude et droit du sol », In *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 55<sup>e</sup> année, n°5, 2000, pp. 1009-1037.

BOUCHE, Denise, *Les Villages de Liberté en Afrique Noire Française (1887-1910)*, Paris, La Haye, 1968, 278 p.

- COOPER, Frederick, *Decolonization and African Society: The labor question in French and British Africa*, New York, Cambridge University Press, 1996, 677 p.
- COQUERY-VIDROVITCH, Catherine, *Histoire des femmes d'Afrique Noire du XIX<sup>ème</sup> au XX<sup>ème</sup> siècles*, Paris, Desjonquères, 1994, 404 p.
- DE KERSAINT-GILLY, Félix, « Essai sur l'évolution de l'esclavage en AOF », In *Bulletin du Comité d'Études historiques et scientifiques de l'AOF*, 1924, pp. 469-478.
- DELUZ, A., Le Cour Grandmaison C. & Rethel-Laurentin A., *Vies et paroles de femmes africaines*, Paris, Karthala, 1997, 208 p.
- DERMAN, William, *Serfs, Peasants, and Socialists: A Formers Serf Village in the Republic of Guinea*, Berkely, University of California Press, 1973, 282 p.
- DIALLO, Mariama<sup>1</sup>, « Statut et rôle de la femme dans la société peuhle du Fouta Djallon », Mémoire de Maîtrise, UGAN/Conakry, 1990, 71 p.
- FURTH, Rebecca, "Marrying the Forbidden Other: Marriage, Status and Social Change in the Futa Jallon Highlands of Guinea", Ph.D Dissertation, University of Wisconsin-Madison, 2005, 315 p.
- GAMBLE, Harry, "Peasants of the Empire. Rural Schools and the Colonial Imaginary in 1930s French West Africa", In *Cahiers d'Études Africaines*, n°195, 2009, pp. 775-804.
- HAINARD, Françoise & VESCHUURD, Christine, *Femmes dans les crises urbaines. Relations de genre et environnements précaires*, Paris, Karthala, 2002, 304 p.
- HUGON, Anne, *Histoire des femmes en situation coloniale*, Paris, Karthala, 2004, 240 p.
- LANGÉ, Marie-France, *L'école et les filles en Afrique, une scolarisation sous-conditions*, Paris, Karthala, 1998, 254 p.
- LOVEJOY, P.E., *Slavery, commerce and production in the Sokoto Caliphate of West Africa*, Trenton, New Jersey, Africa World Press, 2005, 425 p.
- LYDON, Ghislaine, "The Unraveling of a Neglected Source: A Report on Women in Francophone West Africa in the 1930s", In *Cahiers d'Études Africaines*, volume 37, n°147, 1997, pp. 555-584.
- MARCOUX, Richard & ANTOINE, Philippe, (dirs.), *Le Mariage en Afrique. Pluralités des formes et des modèles matrimoniaux*, Presses de l'Université du Québec, 2014, 301 p.
- REINWALD, Brigitte, *Der Reichtum der Frauen. Leben und Arbeit der weiblichen Bevölkerung in Siin/Senegal unter dem Einfluss der französischen kolonisation*, Münster-Hamburg, Lit Verlag, 1995, 121 p.

## H. DOCUMENTS DE TRAVAIL ET TRAVAUX UNIVERSITAIRES:

BALDE, Alhassane & PETIT, Véronique, « Interaction entre stratégies économiques et scolarisation : l'appartenance ethnique, un marqueur des pratiques éducatives ? », In *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n°11, 2012, pp. 107-128.

BARRY, Alpha Amadou Bano, « Parcours scolaire, conditions d'études, de vie et de travail des étudiants guinéens (étudiantes, étudiants de Guinée, qui êtes-vous ?) », Conakry, 2018.

BINET, F., & PAULET, C., « L'évaluation des effectifs de population », In *Recensements africains*, Groupe de Démographie africaine, Paris, Sofiac, 1982, pp. 31-40.

DIA, Aboubacar, « Structure et Développement socio-économique récent de la Préfecture de Labé », Etude-Projet GTZ 4A – TA, Labé Novembre 1998, 51 p.

Direction nationale de la planification et du renforcement des capacités, « Rapports statistiques », Ministère de l'élevage ; Institut National de la Statistique, « Annuaire Statistique 2017 », Janvier 2019, 354 p.

ESSOH, B., *État et structure de la population : analyse des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1998*, Tome 1, Vol. 4, Abidjan, 2001, INS, 118 p.

FANCHETTE, Sylvie & LE RENARD, Thierry, *Relations transfrontalières et Intégration par le bas : la Haute-Casamance et ses voisins*, Orstom Bel-Air, 1997, 18 p.

GARAMBOIS, Nadège & BARTHES, Virginie, *Dynamiques des systèmes agraires et devenirs de l'agriculture familiale en guinée*, Notes techniques n°22, AFD, Paris, Décembre 2016, 133 p.

GASTELLU, Jean-Marie, « Individualisme, ethnocentrisme. Réflexion sur l'économie rurale de l'Afrique de l'Ouest » In *Travaux et documents*, n°19, Université de Bordeaux, Centre d'Etude d'Afrique Noire, 1988.

LAMBERT Agnès & DIALLO Ablaye, « Les grands acteurs du commerce du riz face à la libéralisation en Guinée », Rapport d'études INRA-Montpellier/UNB-Cotonou/IRAM-Paris, Programmes d'études Espaces régionaux en Afrique de l'Ouest, Club du Sahel (OCDE)/CILSS/Ministère de la Coopération, août 1991, 52 p.

LE CROM, Jean-Pierre, (dir.) & al. *Histoire du droit du travail dans les colonies françaises (1848-1960)*, [Rapport de recherche]. Mission de recherche Droit et Justice, Septembre 2017, 229 p.

MIGREUROP, *Atlas des migrants en Europe. Géographie critique des politiques migratoires*, Paris, Armand Colin, 2009, 144 p.

*Pastoralisme et Sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Vers une coexistence pacifique ?*, Etude du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), Août 2018, 108 p.

PORTERES, R.M., « Le problème de la restauration du Fouta-Djalon », In *Recherches Africaines* n°3. Réunion d'experts des sols, Mamou, 2-7 mai 1960, Conakry, Juillet-Septembre 1960.

PROGEBE-Guinée, *Gestion de la transhumance : une approche communautaire de gestion des parcours à bétail. Projet régional de gestion durable du bétail ruminant endémique en Afrique de l'Ouest*, République de Guinée, Ministère de l'Élevage et des Productions animales, Conakry, 2014.

Réseau Guinéen sur les Migrations et l'Urbanisation, « Enquête sur les migrations et l'urbanisation en Guinée (EMUG) 1992-1993 : rapport national descriptif », Réseau migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest, CERPOD – CILSS, Bamako, 1997, 135 p.

RIVELLI, Philippe, « Les paysans du Fouta-Djalon vers l'autosuffisance alimentaire », In *Magazine Faim et Développement*, n°262, Décembre 2011.

RODET, Marie, « C'est le regard qui fait l'histoire. Comment utiliser des archives coloniales qui nous renseignent malgré elles sur l'histoire des femmes africaines (archives) », In *Terrains & travaux*, vol. 10, n°1, 2006, pp. 18-35.

SAUVY, Alfred, « L'exode rural, suivi de deux études sur les migrations. Présentation d'un cahier de l'I.N.E.D », In *Population*, 26<sup>ème</sup> année, n°3, 1971, pp. 519-524.

SMITH, Etienne, & LABRUNE-BADIANE, Céline, « Les instituteurs de l'Afrique de l'Ouest, défricheurs de savoirs », In *Réseau français des instituts d'études avancées (RFIEA)*, 2018.

## **I. OUVRAGES DE METHODE ET MANUELS DE TRAVAIL :**

ANGERS, M., *Initiation pratique à la méthodologie des recherches*, Casbah université, 1997.

BARDIN, L., *L'Analyse de contenu*, Paris, PUF, Collection Quadrige, 2013, 296 p.

BÉDARIDA François, « L'historien régisseur du temps ? Savoir et responsabilité », in *Revue historique*, Tome 1, n°122, 1998, pp. 3-24.

BLANCHET, A., & GOTMAN, A., *L'entretien : L'enquête et ses méthodes*, Paris, Armand Colin, 2010.

BOGDAN, R. & TAYLOR, S.-J., *Introduction to Qualitative Research Methods: A Guidebook and Resource*, 3<sup>rd</sup> Ed., New York, Winley, 1998, 337 p.



- BRUGUIÈRE André, *L'École des Annales. Une histoire intellectuelle*, Paris, Ed. Odile Jacob, 2006, 366 p.
- CRAHAY, M., « Qualitatif – Quantitatif : Des enjeux méthodologiques convergents ? » In L. Paquay, M. Crahay, & J.-M. De Ketele, *L'analyse qualitative en éducation. Des pratiques de recherche aux critères de qualité*, Bruxelles, De Boeck, 2006, pp. 206-231.
- DE SINGLY, F., *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Paris, Nathan (Collection Sociologie), 1995, 128 p.
- GHIGLIONE, R., BEAUVOIS, J.-L., CHABROL, C., [et al.], *Manuel d'analyse de contenu*, Paris, Armand Colin, 1980, 159 p.
- GHIGLIONE, R. & MATALON, B., *Les Enquêtes Sociologiques : Théories et Pratique*, Paris, Armand Colin, 1978.
- GRAWITZ M. :
- *Lexique des Sciences Sociales 6<sup>ème</sup> Edition*, Paris, Dalloz, 1994, 402 pages
  - *Méthode des Sciences Sociales 9<sup>ème</sup> Edition*, Paris, Dalloz, 1993, 870 p.
- HENRY, P. & MOSCOVICI, S., « Problèmes de l'analyse de contenu », In SUMPFF, J. (dir.), *Langages*, 3<sup>ème</sup> année, n°11, Paris, 1968, pp. 36-60.
- JAVEAU, Claude, *L'enquête par questionnaire. Manuel à l'usage du praticien*, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 1990.
- Le Petit Larousse illustré, Dictionnaire de la langue française, Editions Larousse, 2012.
- LOUBET DEL BAYLE, J.-L., *Introduction aux méthodes des Sciences Sociales*, Toulouse, Privat, 1989, 204 p.
- MACE, Gordon, *Guide d'élaboration d'un projet de recherche*, Canada, Presses universitaires de Laval, 1991, 119 p.
- MOLINER, P., RATEAU, P., COHEN-SCALI, V., *Les représentations sociales: pratique des études de terrain*, Presses universitaires de Rennes, 2002, 230 p.
- MUCCHIELLI, A., *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, 1996.
- PANSU, M., GAUTHEYROU, J., LOYER, J.-Y., *L'analyse du sol : échantillonnage, instrumentation et contrôle*, Paris, Masson, 1998, 497 p.
- PINTO, R. & GRAWITZ, M., *Les méthodes de recherche dans les sciences sociales*, 4<sup>ème</sup> éd., Paris, Dalloz, 1971, pp. 288-289.
- PLOT, B., *Ecrire une thèse ou un mémoire en Sciences humaines*, Paris, Champion, 1986, 305 p.

QUIVY, R. & CAMPENHOUDT, L.V., *Manuel de recherche en Sciences Sociales*, Paris, Dunod, 1995, 289 p.

ROBERT, A.D., & BOUILLAGUET, A., *L'analyse de contenu*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1997, 127 p.

ROUYEYRAN, J.-C., *Mémoire et thèses : l'art et les méthodes*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1989, 197 p.

SALVAING, B., CHASTANET, M. & CHRETIEN, J.-P. (dirs.), *Entre la parole et l'écrit. Contribution à l'histoire de l'Afrique*, Paris, Karthala, 2008, pp. 7-15.

TAMISIER, J.-C., *Dictionnaire des peuples : Sociétés d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Océanie*, Paris, Larousse, 1998, 415 p.

TRUDEL, P., & GILBERT, W., « Compléter la formation des chercheurs avec le logiciel NUD\*IST », In *Recherches qualitatives*, N°20, 2000, pp. 87-111.

VAN CAMPENHOUDT, L., & QUIVY, R., *Manuel de recherche en sciences sociales*, 4<sup>ème</sup> Edition, Paris, Dunod, 2011.

VANSINA, J., « De la tradition orale. Essai de méthode historique », In *Annales des Sciences humaines*, n°36, vol. 8°, Tervuren, Belgique, 1961.

## **J. SOURCES ORALES OU PERSONNES RESSOURCES :**

El-Hadj Alhoussény DIALLO, (notable et membre du Conseil de Mosquée de Bambéto), entretien réalisé à Conakry, le 26 Novembre 2017.

Alpha Amadou Bano BARRY, (Sociologue, Université GLC de Sonfonia), entretien réalisé à Conakry, le 18 Novembre 2017.

El-Hadj Ousmane BALDE « Sans-loi » (78 ans, opérateur économique et PDG de la Société Baldé Motors), entretien réalisé à Conakry, le 28 Octobre 2017.

Kabakarou DAFPE (administrateur du marché Niger), entretien réalisé à Conakry, le 24 Février 2016.

El-Hadj Abdoulaye BANGOURA (administrateur du marché de Taouyah), entretien réalisé à Conakry, le 10 Février 2016.

Hadja Saran FOFANA (administratrice du marché Enco5), entretien réalisé à Conakry, le 17 Février 2016.

Mohamed Lamine CAMARA (administrateur du marché du Changement ex-marché Avaria), entretien réalisé à Conakry, le 26 Février 2016.

Aboubacar Pedro BANGOURA (Secrétaire général du marché M'Baliala de Madina), entretien réalisé à Conakry, le 26 Février 2016.

El-Hadj Alpha Amadou DIALLO (70 ans, opérateur économique et PDG de la Société de Commerce et de Financement – SCF), entretien réalisé à Conakry, le 04 Mars 2016.

El-Hadj Mamadou Alpha DIALLO (73 ans, notable et commerçant au marché de NGuelaw), entretien réalisé à Dakar (Sénégal), le 08 Janvier 2016.

El-Hadj Oumar BARRY, (69 ans, commerçant au marché Sandaga), entretien réalisé à Dakar (Sénégal), le 09 Janvier 2016.

Nènè Ousmane DIALLO (48 ans, commerçante au marché Niger), entretien réalisé à Conakry, le 24 Février 2016.

Aminata BARRY (49 ans, commerçante au marché du Changement, ex-Avaria, de Madina), entretien réalisé à Conakry, le 09 Mars 2016.

Diariou DIALLO (32 ans, commerçante au marché de Mamou), entretien réalisé à Mamou, le 13 Mars 2016.

Hadiatoulaye BAH (49 ans, commerçante au marché de Mamou), entretien réalisé à Mamou, le 13 Mars 2016.

El-Hadj Abdoulaye Tolo BAH, (75 ans, notable et commerçant au marché de Mamou), entretien réalisé à Mamou, le 14 Mars 2016.

El-Hadj Gallé BAH, (79 ans, notable et commerçant au marché de Mamou), entretien réalisé à Mamou, le 14 Mars 2016.

Nènè Amy BARRY (48 ans, commerçante au marché de Dabola-Centre), entretien réalisé à Dabola, le 16 Mars 2016.

Mohamed Moustapha DIALLO, (34 ans, commerçant au marché de Matoto-centre), entretien réalisé à Conakry, le 10 Mars 2016.

Hadja Kadiatou SOW (50 ans, commerçante au marché de Matoto-centre), Adama Yéro BAH (47 ans, commerçante au marché de Matoto-centre) et Fatoumata Binta DIALLO (50 ans, commerçante au marché de Matoto-centre), focus groupe réalisé à Conakry, le 10 Mars 2016.

Alpha Amadou BAH (58 ans, commerçant au marché Niger-Kaloum), entretien réalisé à Conakry, le 24 Février 2016.

Alpha Amadou WANN (62 ans, commerçant au marché de Dabola-centre), entretien réalisé à Dabola, le 16 Mars 2016.

Boubacar Sidy BAH (36 ans, commerçant au marché Niger-Kaloum), entretien réalisé à Conakry, le 24 Février 2016.

Mamadou Oury DIALLO, (44 ans, commerçant au marché de Taouyah), entretien réalisé à Conakry, le 11 Février 2016.

Mamadou Saïdou BARRY, (40 ans, commerçant au marché de Taouyah), entretien réalisé à Conakry, le 11 Février 2016.

Mamadou Saliou DIALLO, (49 ans, commerçant à Madina Dixinn-Terrasse), entretien réalisé à Conakry, le 05 Mars 2016.

Yakhouba SOW, (50 ans, commerçant au marché Enco5), entretien réalisé à Conakry, le 17 Février 2016.

Mamadou Alpha BARRY (56 ans, éleveur à Tolo), entretien réalisé à Mamou, le 14 Mars 2016.

Mamadou Lama SOW (67 ans, éleveur à Sifama), entretien réalisé à Mamou, le 14 Mars 2016.

Mody Ibrahima DIALLO, (62 ans, éleveur à Tolo), entretien réalisé à Mamou, le 14 Mars 2016.

Djénabou BAH, (45 ans, éleveuse à Katiya), entretien réalisé à Dabola, le 16 Mars 2016.

El-Hadj Thierno Moussa DIALLO, (Secrétaire général adjoint de la Chambre de Commerce de Guinée), entretien réalisé à Conakry, le 18 Juin 2015.

Mohamed Abdallah CHERIF, (Président du Groupe Organisé des Hommes d’Affaires – GOHA), entretien réalisé à Conakry, le 19 Juin 2015.

El-Hadj Amadou Oury DIALLO (68 ans, ancien cordonnier à Cacia2), entretien réalisé à Kindia, le 10 Janvier 2009.

Thierno Moustapha DIALLO (44 ans, commerçant au marché de Kindia), entretien réalisé à Kindia, le 10 Janvier 2009.

Alpha Amadou DIALLO (41 ans, commerçant et Secrétaire administratif de la Communauté Hall’Poular de Kindia), entretien réalisé à Kindia, le 11 Janvier 2009.

El-Hadj Amadou DIALLO (79 ans, notable et ancien forgeron résidant à Sonfonia-Gare), entretien réalisé à Conakry, le 13 Janvier 2009.

Mamadou Yéro DIALLO (74 ans, commerçant au marché de Kindia), entretien réalisé à Kindia, le 28 Décembre 2008.

Karamoko Mamadou DIALLO (44 ans, commerçant et maître coranique à Sambaya), entretien réalisé à Kindia, le 29 Décembre 2008.

El-Hadj Amadou DIALLO (65 ans, commerçant au marché de Kindia), entretien réalisé à Kindia, le 30 Décembre 2008.

## **LISTE DES CARTES, TABLEAUX ET ILLUSTRATIONS :**

<b>Carte n°1 : Le Fuuta-Jaloo : Organisation territoriale de l'Etat à son apogée (2<sup>ème</sup> moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle) .....</b>	<b>101</b>
<b>Carte n°2 : Le Fuuta-Jaloo en Guinée : Présentation de la zone d'étude .....</b>	<b>103</b>
<b>Image n°1 : Fuuta-Jaloo : Marché de Mamou (1930-1958).....</b>	<b>188</b>
<b>Image n°2 : Commerçant peul (Fuuta-Jaloo) au marché de fruits de Tylène/Sandiniéri (Médina) à Dakar en 2016 .....</b>	<b>293</b>
<b>Image n°3 : Commerçant-grossiste peul (Fuuta-Jaloo) au marché Sandaga à Dakar .....</b>	<b>297</b>
<b>Image n°4 : Bœufs du Fuuta-Jaloo, Ferme de Koukalabé (1930-1958) .....</b>	<b>349</b>
<b>Image n°5 : Foullasso clôturé à Dounet .....</b>	<b>366</b>
<b>Image n°6 : Pâturage bovin derrière la tapade .....</b>	<b>366</b>
<b>Image n°7 : Point d'eau à sec, à Sifama .....</b>	<b>371</b>
<b>Image n°8 : Point d'eau rempli d'algues .....</b>	<b>371</b>
<b>Image n°9 : Mamou : Boutique indigène (1930-1950) .....</b>	<b>391</b>
<b>Image n°10 : Marchande de fruits (1930-1958) à Camayenne (Conakry) .....</b>	<b>395</b>
<b>Image n°11 : Marché hebdomadaire (<i>loumo</i>) à Timbi-Madina (Fuuta-Jaloo) en 2011.....</b>	<b>401</b>
<b>Tableau n°1 : Population et ménages de la Moyenne-Guinée en 1996 .....</b>	<b>102</b>
<b>Tableau n°2 : Evolution de la charge d'impôt de capitation au Fuuta-Jaloo, de 1905 à 1920 .....</b>	<b>165</b>
<b>Tableau n°3 : Situation des impôts et taxes (en francs constants) pour la subdivision de Labé en 1934 .....</b>	<b>167</b>
<b>Tableau n°4 : Situation de l'impôt de capitation (en francs constants) pour les contribuables du Cercle de Labé en 1934 .....</b>	<b>167</b>
<b>Tableau n°5 : Etat des statistiques sur l'Ecole guinéenne (scolarisation), de 1952 à 1963 .....</b>	<b>232</b>
<b>Tableau n°6 : Budget de l'Education Nationale. Exercice 1960 à 1965 (en milliers de francs guinéens) .....</b>	<b>233</b>
<b>Tableau n°7 : Les entreprises nationales du commerce en 1962 .....</b>	<b>263</b>
<b>Tableau n°8 : Balance commerciale à l'importation et à l'exportation de la Guinée (en millions de Francs guinéens), de 1958 à 1966 .....</b>	<b>264</b>

<b>Tableau n°9 : Impact de la loi-cadre de 1964 sur la pratique commerciale en Guinée</b> .....	<b>275</b>
<b>Tableau n°10 : Villages de navétanes du Sine en 1929</b> .....	<b>284</b>
<b>Tableau n°11 : Activités professionnelles des immigrants guinéens à Dakar en 1988</b> .....	<b>294</b>
<b>Tableau n°12 : Effectifs de la population étrangère en Côte d’Ivoire aux recensements de 1975 et de 1998</b> .....	<b>299</b>
<b>Tableau n°13 : Evolution du Cheptel en Guinée et au Fuuta-Jaloo, de 1986 à 2007 (taux d’accroissement annuel en %) .....</b>	<b>353</b>
<b>Tableau n°14 : Recensement des éleveurs et du cheptel en Guinée (par région naturelle) pour l’année 2000</b> .....	<b>354</b>
<b>Tableau n°15 : Recensement du cheptel au Fuuta-Jaloo (Région administrative de Mamou) en 1995, 1998 et 2000</b> .....	<b>355</b>
<b>Tableau n°16 : Recensement du cheptel au Fuuta-Jaloo (Région administrative de Labé) de 2006 à 2007</b> .....	<b>355</b>
<b>Tableau n°17 : Effectifs globaux des éleveurs et du cheptel au Fuuta-Jaloo en 2000</b> .....	<b>356</b>
<b>Tableau n°18 : Commercialisation du bétail (vente sur pied) au Fuuta-Jaloo (Région administrative de Labé), de 2008 à 2009</b> .....	<b>357</b>
<b>Tableau n°19 : Commercialisation du bétail (vente sur pied) au Fuuta-Jaloo (Région administrative de Labé), de 2006 à 2007</b> .....	<b>358</b>
<b>Tableau n°20 : Situation de la vaccination du cheptel au Fuuta-Jaloo (Région administrative de Labé) entre 2008 et 2009</b> .....	<b>359</b>
<b>Tableau n°21 : Evolution du nombre de vols de bétail en République de Guinée</b> .....	<b>373</b>
<b>Tableau n°22 : Répartition des Commerçants du Fuuta-Jaloo (Région administrative de Labé) de 2008 à 2009</b> .....	<b>409</b>
<b>Tableau n°23 : Répartition des principaux marchés de la Moyenne-Guinée (Fuuta- Jaloo) par région administrative en 2017</b> .....	<b>410</b>



# TABLE DES MATIERES

<b>PAGE DE COUVERTURE</b> .....	<b>1</b>
<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>DEDICACE</b> .....	<b>5</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>6</b>
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b> .....	<b>8</b>
<b>INTRODUCTION GENERALE</b> .....	<b>11</b>
1. QUELQUES RAPPELS HISTORIQUES ET SOCIOLOGIQUES PRELIMINAIRES .....	16
2. LES RESULTATS ATTENDUS .....	23
3. PRESENTATION D'ENSEMBLE DE LA THESE .....	24
<b>PREMIERE PARTIE : DEMARCHE METHODOLOGIQUE ET PRESENTATION GENERALE DU FUUTA-JALOO</b> .....	<b>28</b>
<b>CHAPITRE I : METHODOLOGIE ET SUPPORT DOCUMENTAIRE DE LA RECHERCHE</b> .....	<b>29</b>
4. BILAN HISTORIOGRAPHIQUE SUR LE CHANGEMENT SOCIAL DANS LES SOCIETES PRE- COLONIALE D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE .....	29
5. HISTORIOGRAPHIE DES ECHANGES COMMERCIAUX AU FUUTA-JALOO : UN CHANTIER SCIENTIFIQUE TRES EXPLORE .....	26
6. ELEMENTS DE PROBLEMATIQUE .....	41
7. CADRE CONCEPTUEL OU THEORIQUE .....	48
8. TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE COLLECTE D'INFORMATIONS .....	78
<b>CHAPITRE II : LE FUUTA-JALOO A L'ERE DE LA THEOCRATIE MUSULMANE, 1727-1896</b> .....	<b>98</b>
9. PRESENTATION DU CADRE D'ETUDE .....	99
10. ORGANISATION SOCIO-POLITIQUE DU FUUTA-JALOO .....	104
11. ORGANISATION ECONOMIQUE ET CULTURELLE .....	110
12. LES ECHANGES COMMERCIAUX AU FUUTA-JALOO AVANT SON ANNEXION PAR LA FRANCE IMPERIALISTE .....	118



**DEUXIEME PARTIE : LE FUUTA-JALOO ENTRE PRESSIONS ADMINISTRATIVES  
ET FISCALES COLONIALES ET LE CHANGEMENT SOCIAL, A PARTIR DE 1896 -----**

-----138

**CHAPITRE III : MISE EN PLACE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA  
POLITIQUE FISCALE COLONIALE AU FUUTA-JALOO (1896-1958) -----139**

13. REORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DU FUUTA-JALOO -----140

14. DISSOLUTION DES CHEFFERIES TRADITIONNELLES -----143

15. DEMANTELEMENT DE LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE ET STRATEGIE DE  
PROPAGATION POLITIQUE DU PDG AU FUUTA-JALOO -----151

16. LA POLITIQUE FISCALE COLONIALE ET SES COROLAIRES ECONOMIQUES AU FUUTA-  
JALOO -----161

16-1. L'INSTAURATION OBLIGATOIRE DE L'IMPOT DE CAPITATION -----163

16-2. LES EFFORTS DE MONETARISATION DE L'ECONOMIE ET DES ECHANGES -----169

16-3. LES FACTEURS DE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DES ECHANGES -----175

**CHAPITRE IV : QUELQUES ASPECTS PERTINENTS DU CHANGEMENT SOCIAL  
AU FUUTA-JALOO, DEPUIS 1896 -----191**

17. STRATEGIE POLITIQUE DU COMBAT CONTRE L'INSTITUTION ESCLAVAGISTE AU  
FUUTA-JALOO -----193

18. DECOMPOSITION DES STRUCTURES SOCIALES TRADITIONNELLES : DESINTEGRATION  
DE LA VIE COMMUNAUTAIRE ET FAMILIALE -----206

19. EMANCIPATION DE LA FEMME PEULE OU RECONFIGURATION DES RELATIONS DE  
GENRE -----212

20. LE PROBLEME DE LA DOT ET DU MARIAGE AU FUUTA-JALOO -----222

21. L'EDUCATION TRADITIONNELLE FACE A L'ECOLE COLONIALE AU FUUTA-JALOO -----  
-----227

22. LE REGIME FONCIER AU FUUTA-JALOO ENTRE TRADITION ET MODERNITE -----235

23. EMERGENCE ET EVOLUTION DU TRAVAIL SALARIE AU FUUTA-JALOO -----246

**TROISIEME PARTIE : DEVELOPPEMENT DU COMMERCE EN GUINEE OU  
COMMENT LES PEULS DU FUUTA-JALOO SONT-ILS DEVENUS COMMERÇANTS ?**

-----254

**CHAPITRE V : LE COMMERCE PEUL ENTRE PRESSION POLITIQUE FISCALE  
ET OPPORTUNITES ECONOMIQUES DES REGIMES ISSUS DE  
L'INDEPENDANCE GUINEENNE (1958-2008) -----255**

24. POLITIQUE SOCIO-ECONOMIQUE GENERALE, MESURES COMMERCIALES ET  
DYNAMIQUE MIGRATOIRE SOUS LA PREMIERE REPUBLIQUE (1958-1984) -----259
- 24-1.ÉVINCEMENT DU CAPITALISME ETRANGER DANS LA GESTION DU COMMERCE ----  
-----265
- 24-2.PHAGOCYTOSE DU SECTEUR COMMERCIAL PUBLIC PAR LE SECTEUR PRIVE  
AUTOCHTONE -----269
25. LOI-CADRE DU 8 NOVEMBRE 1964 ET LUTTE CONTRE LA NOUVELLE BOURGEOISIE  
COMMERÇANTE -----273
26. LE NAVETANAT : TRAVAIL SAISONNIER ET DYNAMIQUE TRANSFRONTALIERE -----279
27. POLITIQUE SOCIO-ECONOMIQUE GENERALE ET LIBERALISME ECONOMIQUE  
« SAUVAGE » SOUS LA DEUXIEME REPUBLIQUE (1984-2008) -----307
28. LIBERALISME DES ECHANGES COMMERCIAUX ET CONCURRENCE POUR LA MAITRISE DU  
MARCHE GUINEEN -----317
29. COMMERCE TRANSFRONTALIER ET FLUX MONETAIRES -----326
30. LE COMMERCE TRANSFRONTALIER DANS UN CONTEXTE POLITICO-ECONOMIQUE  
REGIONAL INSTABLE, RECOMPOSITION DES ESPACES ET DYNAMIQUE MIGRATOIRE ----  
-----333

**CHAPITRE VI : DU PASTORALISME AU COMMERCE : ITINERAIRE HISTORICO-  
ECONOMIQUE DES PEULS PASTEURS DEVENUS COMMERÇANTS -----338**

31. DECADENCE OU FIN DU PASTORALISME AU FUUTA-JALOO ? -----341
- 31-1.BREF APERÇU SUR LE PASTORALISME TRADITIONNEL PEUL -----343
- 31-2.RAPPEL SUR LE PASTORALISME PEUL SOUS DOMINATION COLONIALE -----347
32. LE PASTORALISME PEUL FACE AUX ACTIONS DE L'ÉTAT GUINEEN -----351
33. PROBLEMES LIES AU PASTORALISME AU FUUTA-JALOO -----360

34. PROPOSITIONS DE PREVENTION DANS LA GESTION DES CONFLITS ET RECOMMANDATIONS DIVERSES -----	374
35. ETAT DES LIEUX DU PASTORALISME PEUL : DECADENCE ET/OU RESISTANCE ? -----	377
36. STRATEGIES ECONOMIQUES ET QUETE DU LEADERSHIP COMMERCIAL EN GUINEE : DES POLITIQUES ECONOMIQUES ET FISCALES GAGE D'UN LEADERSHIP COMMERCIAL PEUL ? -----	384
36-1. LA POLITIQUE FISCALE COLONIALE : UNE OPPORTUNITE COMMERCIALE OFFERTE AUX PEULS ? -----	387
36-2. LA LOI-CADRE DU 8 NOVEMBRE 1964, UN TREMPLIN POUR LA VOCATION COMMERCIALE DES PEULS DU FUUTA-JALOO ? -----	392
36-3. LE LIBERALISME ECONOMIQUE DE 1984, UNE AUBAINE POUR LE LEADERSHIP COMMERCIAL DES PEULS EN GUINEE ? -----	395
37. LES VERTUS SOCIETALES DU <i>PULAAKU</i> COMME STRATEGIES COMMERCIALES -----	402
38. STRATEGIES COMMERCIALES DES PEULS COMMERÇANTS DANS UNE DIMENSION NATIONALE ET INTERNATIONALE -----	407
38-1. LES STRATEGIES SOCIO-GEOGRAPHIQUES D'ACCUMULATION COMMERCIALE -----	411
38-2. LES STRATEGIES FINANCIERES DE PRATIQUE DU CREDIT ET D'ACCUMULATION COMMERCIALE -----	422
39. RESEAUX DE COMMERCE ET ÉTAT : DES RESEAUX MARCHANDS DANS UN CHAMP POLITICO-ECONOMIQUE AFRICAIN D'ACCUMULATION RENTIERE -----	425
39-1. L'INSCRIPTION SPATIALE DES RESEAUX MARCHANDS -----	428
39-2. LES DETOURS PAR LE RELIGIEUX DU CAPITAL MARCHAND -----	430
40. CONTRAINTES ECONOMIQUES FAMILIALES ET IMMIGRATION : UN MOBILE POUR LA PRATIQUE COMMERCIALE -----	433
<b>CONCLUSION GENERALE -----</b>	<b>440</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES -----</b>	<b>451</b>
<b>LISTE DES CARTES, TABLEAUX ET ILLUSTRATIONS -----</b>	<b>482</b>
<b>TABLE DES MATIERES -----</b>	<b>485</b>
<b>ANNEXES -----</b>	<b>490</b>
<b>RESUME DE LA THESE ET MOTS-CLES -----</b>	<b>502</b>



# **ANNEXES**

- **GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES ENQUETES DE TERRAIN ;**
- **INSPECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET ECONOMIQUES DU FUUTA-JALOO (1930).**

## GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES ENQUETES DE TERRAIN

### Enquêtes réalisées en Guinée et au Sénégal (Janvier 2016 – Novembre 2017)

Doctorant : **Arsène CAMARA**, Histoire, Sociétés et Civilisations ; Ecole Doctorale n°265  
Langues, Littératures et Sociétés du Monde ; CESSMA UMR 245

E-mail : [arsenetofandet@gmail.com](mailto:arsenetofandet@gmail.com) ; Tél. : Paris : (+33) 0782857586 ; Conakry : (+224) 622-50-89-52

### FICHE D'ENQUETE n°1 (à l'attention des commerçants/opérateurs économiques) :

#### I-PROFIL DE L'ENQUETE :

Prénoms et Nom : .....

Date et lieu de Naissance : ..... ; Téléphone : .....

Profession/Position sociale : .....

Village : .....

E-mail : .....; Durée de l'enquête : .....

Date et Lieu de l'enquête : .....

#### II-RECIT DE VIE DE L'ENQUETE :

- 1- Bonjour Mme/M., veuillez vous présenter.
- 2- Comment êtes-vous devenu commerçant ? Expliquez-nous votre parcours personnel, de votre village natal jusqu'à votre statut actuel de commerçant.
- 3- Quelles sont les raisons qui vous ont donné envie de quitter le village pour vous installer en ville et vous consacrer au métier de commerçant ?
- 4- Sous le régime de Sékou Touré (1958 à 1984) il n'était pas facile de pratiquer le commerce en Guinée, notamment entre 1964 et 1977. Expliquez-nous les difficultés que vous avez rencontrées à cette époque.
- 5- Comment avez-vous réussi à contourner les interdits de la police économique pour pratiquer votre commerce ?
- 6- Le changement de régime en avril 1984 vous a-t-il permis de faire prospérer vos affaires à travers le commerce ?
- 7- Vous faites partie des premiers commerçants peuls de la République de Guinée. Quelle (s) stratégie (s) avez-vous utilisé pour devenir l'un des plus grands opérateurs

économiques du pays ayant réussi à fonder aujourd'hui une entreprise commerciale aussi vaste ?

### **III- CHANGEMENT SOCIAL AU FUUTA-JALOO :**

- 8- Dans la tradition, les Peuls sont réputés être des éleveurs. Cependant, on constate de nos jours que parmi ceux du Fuuta-Jaloo, les commerçants sont très nombreux. Selon vous, comment est-on arrivé à cette situation ?
- 9- Parmi toutes les causes qui expliquent le changement social au Fuuta-Jaloo, quelles sont les plus importantes selon vous ?
- 10- Peut-on dire que ces changements ont permis aux femmes et aux jeunes d'améliorer leurs conditions de vie au sein de la communauté autrefois très exigeante à leur égard ?
- 11- Est-ce que ces mêmes changements ont permis à un ancien captif, devenu très riche aujourd'hui, d'effacer son étiquette d'ancien esclave ?
- 12- Dans votre village, connaissez-vous des personnes qui ont réussi grâce au commerce ? Si oui, savez-vous les raisons qui les ont motivées à pratiquer le commerce au détriment de l'élevage ?
- 13- Pour ceux qui n'ont pas quitté le village, de quelles activités tirent-ils leurs moyens de subsistance (et quelle est la part de l'élevage dans cette quête quotidienne) ?
- 14- Connaissez-vous encore des villages/localités où l'élevage est toujours pratiqué selon la tradition peule ?
- 15- Il est évident aujourd'hui que les Peuls sont devenus leaders dans le commerce en Guinée au détriment des autres communautés. Quel est le secret d'un tel dynamisme ou d'une telle évolution dans la pratique des métiers ?
- 16- Pensez-vous que la même dynamique sociale est visible au sein des autres communautés à l'image des Foulbé ? Pensez-vous que la dynamique des métiers a bouleversé les métiers traditionnels des communautés ? Par exemple, les Soussous ont-ils plutôt abandonné l'agriculture et la pêche pour l'élevage ?
- 17- L'immigration clandestine est un phénomène mondial. Pour le cas particulier du Fuuta-Jaloo, pourquoi les jeunes ont toujours envie de partir en aventure et de pratiquer le commerce ?

**N.B : Votre témoignage sera utilisé en toute discrétion, et vos propos ne feront l'objet de citation que si vous en manifestez le besoin. Je vous remercie pour votre collaboration.**

## FICHE D'ENQUETE n°2 (à l'attention des éleveurs du Fuuta-Jaloo) :

### I-PROFIL DE L'ENQUETE :

Prénoms et Nom : .....

Date et lieu de Naissance : ..... ; Téléphone : .....

Profession/Position sociale : .....

Village : .....

E-mail : .....; Durée de l'enquête : .....

Date et Lieu de l'enquête : .....

### II-LE PASTORALISME PEUL AU CŒUR DU CHANGEMENT SOCIAL :

- 1- Bonjour Mme/M., veuillez vous présenter.
- 2- La pratique de l'élevage est-elle un héritage familial pour vous ou bien c'est une activité que vous avez embrassé pour d'autres raisons ?
- 3- Quelles sont les techniques que vous utilisez encore aujourd'hui pour pratiquer l'élevage ?
- 4- Quel est votre constat aujourd'hui sur la régression de l'élevage face au développement du commerce au Fuuta-Jaloo ? Et quelles solutions faut-il envisager pour relancer l'activité pastorale ?
- 5- Connaissez-vous encore des villages/localités où l'élevage est toujours pratiqué selon la tradition peule ?
- 6- Dans la tradition, les Peuls sont réputés être des éleveurs. Cependant, on constate de nos jours que parmi ceux du Fuuta-Jaloo, les commerçants sont très nombreux. Selon vous, comment est-on arrivé à cette situation ?
- 7- Que répondez-vous aujourd'hui à ceux qui affirment que tous les Peuls sont devenus commerçants ?
- 8- Dans les temps au Fuuta-Jaloo, on reconnaissait facilement le riche par la taille de son troupeau, mais aujourd'hui c'est à travers son chiffre d'affaires de commerce. Que pensez-vous de cette situation ?
- 9- Parmi toutes les causes qui expliquent le changement social au Fuuta-Jaloo, quelles sont les plus importantes selon vous ?



- 10- Peut-on dire que ces changements ont permis aux femmes et aux jeunes d'améliorer leurs conditions de vie au sein de la communauté autrefois très exigeante à leur égard ?
- 11- Est-ce que ces mêmes changements ont permis à un ancien captif, devenu très riche aujourd'hui, d'effacer son étiquette d'ancien esclave ?
- 12- Dans votre village, connaissez-vous des personnes qui ont réussi grâce au commerce ? Si oui, savez-vous les raisons qui les ont motivées à pratiquer le commerce au détriment de l'élevage ?
- 13- Est-ce que vous regrettez aujourd'hui de pratiquer l'élevage en voyant les affaires de vos amis commerçants prospérer ?
- 14- Quelles sont les difficultés auxquelles les éleveurs du Fuuta-Jaloo sont-ils confrontés ?
- 15- Quel message pouvez-vous lancer au gouvernement pour aider les éleveurs ?

**N.B : Votre témoignage sera utilisé en toute discrétion, et vos propos ne feront l'objet de citation que si vous en manifestez le besoin. Je vous remercie pour votre collaboration.**

## **FICHE D'ENQUETE n°3 (à l'attention d'observateurs de l'histoire du Fuuta-Jaloo):**

### **I-PROFIL DE L'ENQUETE :**

Prénoms et Nom : .....

Date et lieu de Naissance : ..... ; Téléphone : .....

Profession/Position sociale : .....

Village : .....

E-mail : .....; Durée de l'enquête : .....

Date et Lieu de l'enquête : .....

### **II- CHANGEMENT SOCIAL AU FUUTA-JALOO :**

- 1- Dans la tradition, les Peuls sont réputés être des éleveurs. Cependant, on constate de nos jours que parmi ceux du Fuuta-Jaloo, les commerçants sont très nombreux. Selon vous, comment est-on arrivé à cette situation ?
- 2- Parmi toutes les causes qui expliquent le changement social au Fuuta-Jaloo, quelles sont les plus importantes selon vous ?
- 3- Peut-on dire que ces changements ont permis aux femmes et aux jeunes d'améliorer leurs conditions de vie au sein de la communauté autrefois très exigeante à leur égard ?
- 4- Est-ce que ces mêmes changements ont permis à un ancien captif, devenu très riche aujourd'hui, d'effacer son étiquette d'ancien esclave ? Par exemple, un ancien captif peut-il prétendre au pouvoir religieux ou politique grâce son savoir coranique ou à son avoir économique ?
- 5- Le Fuuta-Jaloo n'utilisait pas de monnaie locale (exemple : cauris ou *guinzé*) et a tardivement connu la monnaie métropolitaine française (aux environs de 1905). Qu'est-ce qui explique le fait qu'en quelques années, la monnaie (argent) ait pu s'ériger une place de choix dans les pratiques économiques et sociales de cet ancien Etat théocratique ?
- 6- Peut-on dire qu'il existe encore aujourd'hui des foyers de résistance à la monnaie (à l'argent) au Fuuta-Jaloo ? Si oui, lesquels ? Et quelles sont les causes liées à cette situation ?
- 7- L'Histoire nous enseigne que les almamis et les lettrés (en arabe) du Fuuta-Jaloo étaient opposés à l'ouverture des marchés à l'intérieur du territoire de l'Etat théocratique. Pourriez-vous nous expliquer comment les marchés ont été implantés à l'intérieur de cet Etat musulman ?

- 8- La société peule du Fuuta-Jaloo est reconnue pour son caractère endogène, donc très attachée à la tradition et à l'islam. Pensez-vous que les réalités mercantiles auraient négativement affecté ces valeurs et les relations de parenté ?
- 9- Comment paie-t-on aujourd'hui la dot de la femme au Fuuta Jaloo : en nature (bœuf, tissu, or, etc.) ou en argent (la monnaie) ?
- 10- Quel est votre constat aujourd'hui sur la régression de l'élevage face au développement du commerce au Fuuta-Jaloo ? Et quelles solutions faut-il envisager pour relancer l'activité pastorale ?
- 11- Connaissez-vous encore des villages/localités où l'élevage est toujours pratiqué selon la tradition peule ?
- 12- Dans votre village, connaissez-vous des personnes qui ont réussi grâce au commerce ? Si oui, savez-vous les raisons qui les ont motivées à pratiquer le commerce au détriment de l'élevage ?
- 13- Il est évident aujourd'hui que les Peuls sont devenus leaders dans le commerce en Guinée au détriment des autres communautés. Quel est le secret d'un tel dynamisme ou d'une telle évolution dans la pratique des métiers ?
- 14- Pensez-vous que la même dynamique sociale est visible au sein des autres communautés à l'image des Foulbé ? Pensez-vous que la dynamique des métiers a bouleversé les métiers traditionnels des communautés ? Par exemple, les Soussous ont-ils plutôt abandonné l'agriculture et la pêche pour l'élevage ?
- 15- L'immigration clandestine est un phénomène mondial. Pour le cas particulier du Fuuta-Jaloo, pourquoi les jeunes ont-ils toujours envie de partir en aventure et de pratiquer le commerce ?

**N.B : Votre témoignage sera utilisé en toute discrétion, et vos propos ne feront l'objet de citation que si vous en manifestez le besoin. Je vous remercie pour votre collaboration.**

P.M.

ANNÉE 1934

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

CERCLE DE LABE

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

COLONIE DE LA GUINÉE FRANÇAISE

INSPECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

M. A U J A S, Administrateur en Chef, Inspecteur.

Service vérifié: Bureaux du Cercle, - Questions Administratives et Economiques

Dates de la vérification: 21- 22- 23- 24- 25 Septembre 1934

51

## OBSERVATIONS DE L'INSPECTEUR

Le Cercle de LABE, dans la région montagneuse du Fouta a une superficie de 23.800 Km<sup>2</sup>.

Sa population totale est de 400.069 habitants, répartis en 248 villages, soit une densité moyenne de 16 habitants au kilomètre carré.

Elle comprend des Foulahs principalement, avec un petit nombre de Saracolés, de Soussous et de Malinkés.

Les Européens sont au nombre de 25 (Français), les Etrangers (principalement Syriens) s'élèvent à 95, soit au total une population blanche de 120 personnes.

Administrativement, ce Cercle est divisé en trois subdivisions et en 14 cantons :

Subdivision de LABE : 7 cantons  
 Subdivision de TOUGUE : 2 cantons  
 Subdivision de MALI : 5 cantons

Subdivisions -	Habitants -	Contribuables -	Impôt de capitation
L A B E	231.693	180.662	3.251.916 Frs
T O U G U E	55.962	43.834	789.012 -
M A L I	112.409	91.771	1.376.565 -
Au total	400.069	316.267	5.417.493 Frs

## I.- PERSONNEL DU CERCLE.-

Le Cercle est commandé par Mr. l'Administrateur Chef MAGURT, qui a pris le service 9 Juin 1934. Il a sous ses ordres au chef lieu :

M.M. l'Administrateur de CHICOURT, Adjoint au Commandant de Cercle

l'Administrateur Adjoint LEFEBVRE, au service général

l'Adjoint des Scs. Civils POIRET - d° et également Secrétaire-Trésorier de la Société de Prévoyance

l'Adjoint des Scs. Civils KARTOVAL, agent spécial.

En outre : 5 commis expéditionnaires et 2 interprètes.

La Subdivision.....

51

## OBSERVATIONS DE L'INSPECTEUR

La situation des impôts et taxes est la suivante pour la  
Subdivision de LABE :

Relevé des sommes perçues au titre des contributions directes  
de l'exercice 1934 pendant la période allant du 1er Janvier au 26 Septembre  
1934 inclus.

Nature des recettes	Montant des rô- les	Montant des sommes perçues	Sommes restant à percevoir
Impôt personnel.....	3.251.916,-	3.251.916	Néant
Contribution personnelle.....	7.616,-	7.013,50	601,50
Contribution mobilière.....	1.272,30	1.120,80	151,50
Impôt sur le revenu.....	8.216,15	7.765,65	450,50
Rachat des prestations.....	608,00	544,00	64,00
Impôt foncier.....	7.350,00	6.420,00	930,00
Patentes.....	62.290,00	54.443,90	7.846,10
Licences.....	1.980,00	1.980,00	"
Taxes sur les colas.....	1.453,00	1.453,00	"
Taxes sur les chiens.....	300,00	270,00	30,00
Taxe sur les véhicules sans mo- teur.....	00 480,--	390,00	90,00
Taxe sur les véhicules à moteur	4.869,00	4.869,00	"
Permis de chasse.....	90,00	90,00	"
Taxe sur les armes à feu.....	23.770,00	23.770,00	"
Taxe sur le bétail.....	49.408,20	49.408,20	"
	3.426.617,65	3.416.454,05	10.163,50

Ce tableau montre que le recouvrement de l'impôt de capitation  
est entièrement terminée depuis le 25 Septembre, et que les autres res-  
tes à recouvrer sont de valeur infime.

Nous verrons que pour les 2 autres Subdivisions les restes à re-  
couvrer sur l'impôt de capitation n'atteignent que 40.000 Frs. qui seront  
d'ailleurs perçus avant le 1er Novembre.

Sur 5 Millions 1/2 d'impôt de capitation, le résultat est excel-  
lent. Il mérite d'être souligné.

VI- PRISON.....

## SUB. TOUGUÉ

3

### INDIGÈNES.-

Le registre est soigneusement tenu.

En 1933, il n'avait été infligé pour retard dans le paiement de l'impôt que 31 punitions.

En 1934 (au 27 Septembre) 105 indigènes ont été punis.

Il n'y a eu que 4 punitions d'amende.

### CONTRIBUTIONS ET TAXES.-

La situation financière de cette Subdivision est bonne. Les recouvrements se font normalement.

Ci-joint relevé des sommes perçues au 27 Septembre.

Nature des recettes	Montant des rôles	Montant des sommes perçues	Sommes restant à percevoir.
Impôt personnel.....	789.012 frs.	752.175,35	36.936,00
Contribution personnelle et mobilière.....	200,60	200,60	Néant
Impôt sur revenu.....	..	..	..
Rachat prestations.....	96,00	96,00	Néant
Impôt foncier.....	-	-	-
Patentes.....	2.050,00	2.050,00	Néant
Licences.....	..	..	..
Taxes sur les colas.....	..	..	..
Taxes sur les chiens Taxes sur véhicules (bicycl. et I moto: 30 f. bicycl. et 15 (moto).....	45,00	45,00	..
Permis de chasse.....	30,00	30,00	..
Taxe sur armes à feu.....	14.290,00	7.000,00	6.410
Taxe sur le bétail.....	26.128,35	23.050,45	3.077,90
<b>Total.....</b>	<b>831.851,95</b>	<b>785.527,40</b>	<b>46.324,55</b>

RECETTES INDIGÈNES.....





**CAMARA Arsène. Titre : « Changement Social chez les Peuls du Fuuta-Jaloo, de 1920 à nos jours : du Pastoralisme au Commerce ».**

### **RÉSUMÉ**

Le critère de genre de vie utilisé pour identifier les Peuls reste le pastoralisme. Or, depuis plusieurs décennies, ceux du Fuuta-Jaloo connaissent une évolution qui les éloigne de plus en plus de cette activité traditionnelle. En raison du conservatisme peul, le métier de commerçant ne recruta chez les Peuls que tardivement. Sous la colonisation, ils ne participèrent à l'intensification des échanges que surtout au titre de producteurs-vendeurs, agissant dans la plupart des cas sous la pression des impôts. Avant 1920, la totalité du commerce était assurée par les *Dyula* et les Libano-syriens. Au cours de cette période, des cas de plus en plus nombreux de Peuls pratiquant le commerce semblent avoir été enregistrés.

Après l'indépendance de la Guinée, le 2 Octobre 1958, la politique commerciale du régime de Sékou Touré, sous-tendue par la Loi-cadre de 1964, n'a eu de cesse de s'opposer à la constitution d'une bourgeoisie autonome marchande. Cependant, et malgré les pressions économiques exercées contre les commerçants du privé, le commerce peul s'est développé grâce à sa faculté d'adaptation dans un contexte économique défavorable et à sa capacité d'extension géographique dans les pays limitrophes. Avec le libéralisme économique intervenu en avril 1984, la Guinée est devenue un *El dorado* pour les commerçants guinéens exilés comme pour les commerçants étrangers ouest-africains. Dans cette conjoncture, les Peuls commerçants ont su profiter des opportunités qui s'offraient à eux ; ils dominent aujourd'hui tous les réseaux d'importation et de distribution des denrées de première nécessité et d'articles manufacturés.

**MOTS-CLÉS :** Changement Social ; Peuls ; Fuuta-Jaloo ; Monétarisation ; Pastoralisme ; Commerce ; Impôts et Taxes ; Guinée.

### **ABSTRACTS**

The kind of life criterion used to identify the Fulani remains pastoralism. However, for several decades, those of Fuuta-Jaloo have known an evolution which distances them more and more from this traditional activity. Because of the Fulani conservatism, the trade profession did not recruit from the Fulani until late. Under colonization, they only participated in the intensification of trade mainly as producer-sellers, acting in most cases under pressure from taxes. Before 1920, all trade was carried out by the Dyula and the Lebanese-Syrians. During this period, an increasing number of Fulani traders seem to have been registered.

After Guinea's independence, on October 2, 1958, the commercial policy of the Sékou Touré regime, underpinned by the 1964 Framework Law, continued to oppose the creation of a bourgeoisie autonomous merchant. However, and despite the economic pressures exerted against private traders, Fulani trade has developed thanks to its ability to adapt to an unfavorable economic context and to its capacity for geographic expansion in neighboring countries. With the economic liberalism that took place in April 1984, Guinea became an El Dorado for exiled Guinean traders as well as for West African foreign traders. In this conjuncture, the Fulani traders were able to take advantage of the opportunities available to them; they now dominate all networks for the import and distribution of basic necessities and manufactured items.

**KEYWORDS:** Social Change; Fulani; Fuuta-Jaloo; Monetization; Pastoralism; Trade; Taxes and duties; Guinea.